



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

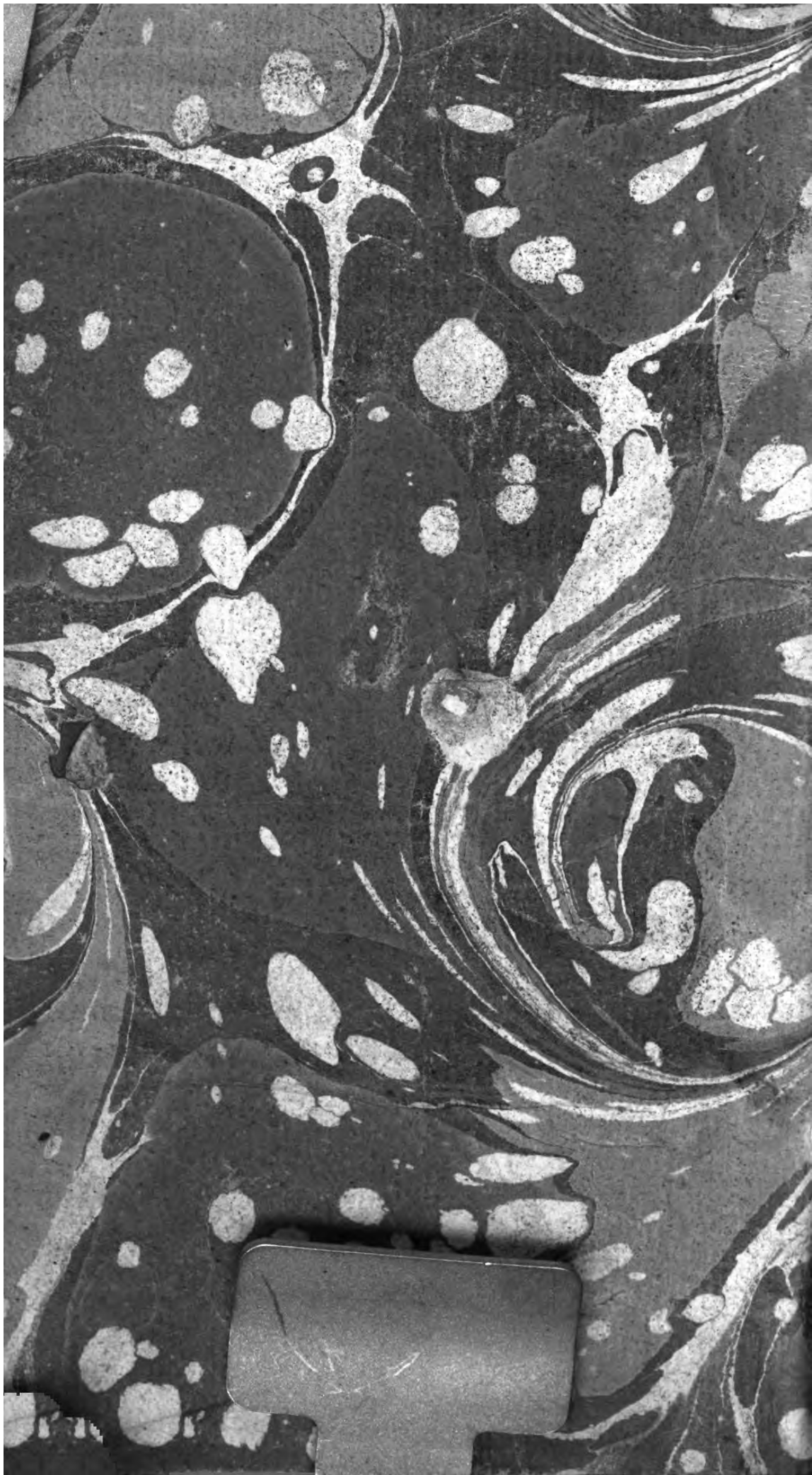
For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.







8⁰² 8.12.185.





ESSAI
SUR
LE LIVRE
DE JOB.

*Subsequi grandia nostra lux:
Non nova, sed novè.*

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez CLAUDE HERISSANT, Imprimeur-
Libraire, rue Notre-Dame, à la Croix d'or
& aux trois Vertus.

M. DCC. LXVIII.

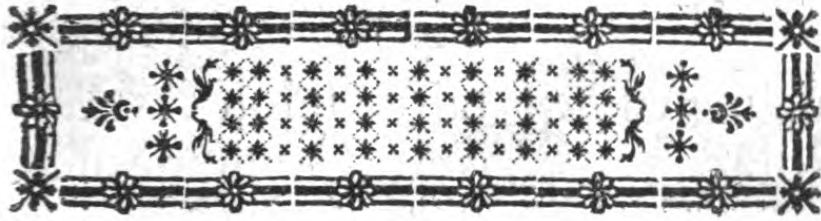
AVEC PERMISSION.



MÉMOIRE,

DANS lequel on propose un
Etablissement, qui, sans
être à charge à l'Etat, ren-
dra des services essentiels
à l'Eglise, deviendra utile
aux Savans & aux gens de
Lettres, & contribuera à
la gloire de la nation.

Faint, illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



P R É C I S.

CET Ouvrage, sans les préliminaires, contient sept Articles, dont le premier, à cause de son étendue, est divisé en quatre Sections.

La première SECTION fait voir la nécessité de donner les Versions Orientales qui manquent dans la Polyglotte d'Angleterre. Nous les réduisons maintenant à neuf :

I. La Version Syriaque, faite sur le Grec.

II. La Version Ethiopienne de l'ancien Testament.

III. La Version Arménienne, à laquelle le Grec, du moins pour la plus grande partie, sert d'original.

IV. La Version Ibérienne, ou

Géorgienne , faite , selon les apparences , dans le cinquième siècle.

V. La Version Copthe de l'ancien Testament. Nous l'accompagnerons de celle du nouveau , donnée par les Anglois.

VI. Comme la Version Arabe de la Polyglotte d'Angleterre ne paroît pas sortir d'une même source , nous n'épargnerons ni soins , ni recherches pour découvrir les trois espèces de Versions que l'on connoît en cette Langue : 1°. celle qui suit l'Hébreu ; 2°. celle qui a le Syriaque pour original ; 3°. celle que l'on a faite sur le Grec.

VII. On recueillera les différens morceaux de la Version Persanne , pour en faire un corps de Bible , le plus complet qu'il sera possible.

VIII. Nous ferons entrer dans ce Recueil le Manuscrit Alexan :

drin , afin que l'on puisse confronter avec ce texte les Versions émanées du Grec , appelé les Septante.

IX. Enfin on y inférera la Version Italique , rassemblée par Dom Sabbatier , de la Congrégation de S. Maur.

La seconde SECTION prouve que l'on ne peut se dispenser de joindre à ces anciennes Versions leurs traductions Latines , les plus exactes que l'on pourra. Pour y réussir , instruits de la Langue dans laquelle nous voudrions rendre un texte , ainsi que de celle du texte que nous souhaiterons traduire , nous recourrons aux Manuscrits dont est sortie la Version Orientale. Formés dans la connoissance du style des Orientaux , & des façons de parler de l'Écriture sainte , nous nous attacherons aux divisions des Sections , des Chapitres & des Versets. Nous pla-

cerons les points & les virgules dans les endroits convenables , nous inférerons les crochets nécessaires dans ces traductions Latines , nous y ferons entrer les supplémens , que le sens exige , en les puisant dans le fond même du texte ; & nous ne laisserons point échaper les Enallages de toute espèce , dont les exemples sont si fréquens dans les Livres inspirés.

On s'apperçoit dans la troisième SECTION combien il est important de corriger , sur les leçons tirées des Manuscrits Orientaux , plusieurs fautes de Copistes , que l'on trouve encore dans les textes de la Polyglotte d'Angleterre. Nos Elèves y parviendront en examinant les Manuscrits de la Version qu'ils désireront rétablir dans toute sa pureté , en les comparant avec le texte dont ils auront formé le dessein de donner l'édition , en consultant les

arrières Versions , c'est-à-dire , celles qui ont été faites sur une Version émanée du premier original , & en faisant le parallèle des anciennes Versions avec leurs Manuscrits.

La quatrième SECTION offre plusieurs exemples qui démontrent qu'il est indispensable de revoir les Traductions Latines, qui sont dans la même Polyglotte , & de rétablir plusieurs fautes de Copistes sur le texte primitif.

Nous faisons entrevoir dans l'Article second les recherches qui restent encore à faire sur les Eglises d'Orient , telles que celles d'Antioche , de Chaldée , d'Ibérie , d'Albanie , d'Ethiopie , des Copthes , de la Tartarie , de la Perse , de l'Eglise autécéphale d'Arménie. Elles regardent les Versions des Auteurs sacrés dont il vient d'être question , l'Histoire Ecclésiastique , comme celles des

Patriarchats , des Evêchés , des grands Monastères; les Conciles , les Liturgies , les différentes Religions , les troubles effuyés par ces Eglises , la Géographie sacrée , &c.

Le troisième Article donne une esquisse des découvertes que l'on peut encore faire sur l'Histoire profane de l'Asie. Nous ne connoissons guère de cette partie de l'Orient que l'Asie mineure & la Syrie. Que de connoissances ne peut-on pas donc encore acquérir sur les Rois de la Géorgie , sur les Arabes , appelés depuis Sarasins , sur les Tartares , sur l'Arménie , sur les Persans , sur le Mogol , sur l'Empire de la Chine , & même sur les Croisades , &c.

On expose dans le quatrième Article le besoin pressant d'établir un Séminaire pour former les Religieux , qui se destineront à passer dans les pays étrangers. Ils y apprendront les Langues des

peuples qu'ils auront résolus d'aller instruire , leurs mœurs , leurs Religions ; & dans l'année qu'ils resteront au moins dans ce Séminaire , on verra s'ils auront les talens requis pour exercer dignement le saint ministère.

Dans le cinquième Article les Membres de la Société , dont ont supplié Sa Majesté d'accorder l'établissement par des Lettres patentes , sous le nom de *Société Royale des Etudes Orientales* , partagent entr'eux les Langues de l'Asie. Ils forment quatre Ecoles , qui auront chacune un Chef , qui , de même que les Associés & les Elèves , dépendra totalement , pour les études , des trois Religieux qui seront à la tête de cette Société ; mais qui sera tenu de favoir les différentes Langues de l'École à laquelle il présidera.

La première s'appellera l'ÉCOLE HÉBRAIQUE.

La seconde l'ÉCOLE ARMÉNIENNE.

La troisième l'ÉCOLE ARABE.

Et la dernière l'ÉCOLE CHINOISE.

L'ÉCOLE HÉBRAIQUE sera composée de huit sujets.

Les deux premiers s'affocieront à leur Chef, pour faire leur objet principal de la Langue & de l'érudition Hébraïques, en y joignant une connoissance plus que suffisante du Samaritain, du Syriaque & du Chaldéen.

Les trois suivans, après qu'ils sauront bien l'Hébreu, se livreront en entier au Chaldéen, au Samaritain & au Syriaque; afin de recueillir tout ce que l'on pourra trouver en ces trois Langues sur

les Livres dictés par l'Esprit saint ; sur les Liturgies , sur l'Histoire & sur d'autres matières de conséquence. Ces trois Religieux , outre ces trois Langues assez bornées , apprendront , l'un l'Allemand , l'autre l'Anglois , & le troisième l'Italien ; tant pour relever les fautes de la traduction de la Bible , faite en Allemand par Luther , que pour examiner à fond la Bible Anglicanne , que quarante-huit Docteurs commencèrent en 1604 par ordre de Jacques I. & qui ne parut qu'en 1612 , & celle que Diodati donna en Italien en 1607.

Enfin les deux autres Elèves , parfaitement instruits de l'Hébreu , seront employés à l'étude du Rabbinisme. Ils feront un extrait exact des matières écrites en cet idiome , dont on peut tirer avantage en faveur de la Religion Chrétienne ; l'examen des

Loix & des Coutumes des Juifs , afin d'y prendre les connoissances essentielles pour l'intelligence de plusieurs endroits de l'ancien & du nouveau Testamens , & pour relever les absurdités des Rabbins. Ils s'appliqueront de plus à l'Espagnol , pour bien comprendre la Bible, que les Juifs firent imprimer en cette Langue à Ferrare en 1553.

**Neuf sujets formeront l'ÉCOLE
ARMÉNIENNE.**

Les deux premiers , avec leur Chef , travailleront d'abord sur les Livres inspirés ; ensuite sur les Pères & sur les Conciles , puis sur l'Histoire & sur la Géographie , pour donner des Ouvrages , dont l'Europe n'a pas encore ouï parler.

Les deux autres , suffisamment versés dans l'Arménien littéral , s'appliqueront à l'Arménien mo-

derne & au Turc , dont nous avons plus de 400 volumes à la **Bibliothèque du Roi.**

Le sixième & le septième , outre l'Arménien littéral , s'adonneront au Persan , pour y découvrir , & faire connoître tout ce qui peut mériter attention.

Les deux derniers ajouteront à l'Arménien littéral le Géorgien , ou l'Ibérien , le Capsaque , & quelque autre Langue qui pourra lui être analogue.

L'ÉCOLE ARABE renfermera six sujets.

Le Chef & un associé s'appliqueront uniquement à cette Langue. Elle a été assez cultivée jusqu'à présent , pour qu'ils y fassent des progrès considérables.

Le second & le troisième apprendront aussi la Langue Copte , qui est mêlée de Grec & d'ancien Égyptien.

Les deux suivans joindront à l'Arabe la Langue Ethiopienne , dans laquelle il y a une ancienne Version de l'Écriture sainte ; mais dont il n'y a d'imprimé que le Psautier , le Cantique des Cantiques , & le nouveau Testament.

L'ÉCOLE CHINOISE contiendra huit sujets.

Le Chef & le suivant se livreront sans relâche à l'étude de la Langue Chinoise. Ils profiteront utilement des lumières que M. Fourmont l'aîné a jettées sur cette Langue.

Deux autres apprendront encore la Langue Indienne. L'Histoire de ce pays ne nous est presque pas connue. Ils passeront ensuite à la Langue Siamoise , dont on voit plusieurs Ouvrages à la Bibliothèque du Roi.

Les deux suivans , assez instruits de la Langue Chinoise ,

travailleront sur la Langue Tartare. Ils puiseront dans les Livres de cette nation plusieurs faits importants, qui jetteront beaucoup de lumières sur l'Histoire de l'Asie septentrionale, dont nous n'avons que des notions très-imparfaites.

Les deux derniers s'occuperont de plus du Moscovite, du Polonois & du Sclavon.

Outre ces 31 sujets, il nous faudroit deux Religieux habiles dans le Grec littéral & vulgaire, pour confronter tout ce qui a été fait en cette Langue sur l'Écriture sainte, examiner les différens Ouvrages, qui ont paru, soit avant, soit depuis le schisme d'Orient, & préparer l'édition au moins de quatre tomes *in-folio* des Conciles, qui n'ont pas encore vu le jour.

Il paroît aussi à propos d'ajouter deux sujets, qui feront leur unique étude de l'Histoire an-

cienne sacrée & profane , pour lever toutes les difficultés que l'on rencontrera sur la Géographie , sur les faits & sur la Chronologie.

Enfin cet établissement nous mettant dans la nécessité d'être en commerce de littérature avec les plus fameuses Bibliothèques de l'Europe & même avec les Missionnaires dispersés sur presque toute la surface de la terre , nous aurions encore besoin d'un sujet , homme de mérite , qui possédât très-bien les Humanités , & dont le style Latin fit honneur à la Société. Formé , ainsi que les deux précédens , à la connoissance des Langues principales , il seroit suffisamment au fait de ce qu'il faudroit demander au nom de la Société , & des réponses qu'il auroit à faire de sa part , lorsqu'on le consulteroit sur des Manuscrits , ou sur certains points d'érudition.

Ces trente-six Religieux , qui

entendroient au moins 28 Langues , indépendamment du Latin & du François , ne pourroient être que très-utiles à l'Église, extrêmement précieux à l'Etat , & absolument nécessaires à la Bibliothèque du Roi.

Quels Livres en effet ! quels Manuscrits de ce trésor inappréciable , en quelque Langue qu'ils s'y trouvent, demeureront désormais dans les ténèbres ! Nos Elèves déploieront avec le tems toutes les richesses que cette Bibliothèque , la plus belle du monde , renferme dans son sein , & feront part à l'univers savant des découvertes intéressantes, qui font continuellement l'objet de ses desirs & de sa curiosité. Le Ministère , déchargé du soin , de l'embarras & de la dépense de chercher , de trouver & de payer des Interprètes étrangers , aura toujours , dans la Capitale du Royaume , des

hommes capables , non-seulement de satisfaire à l'utilité publique , mais encore de rendre la France supérieure à ses voisins , qui l'ont , sans contredit, surpassée jusqu'aujourd'hui , du côté de l'érudition Orientale. Cet Empire , devenu le centre de la science universelle dans ce genre , sera respecté de toutes les nations , lorsqu'elles sauront qu'il entretient des Savans en état de comprendre leurs écrits , & d'en faire connoître le mérite aux Européens. Les Asiatiques admireront le Souverain , qui , le premier de tous les Rois , aura su réunir auprès de lui d'habiles Interprètes pour les Langues de toutes les Monarchies célèbres dans l'Histoire , & même pour celles de plusieurs peuples , dont nous ne connoissons guère que les noms.

On pourroit former ces objections dans le sixième Article.

Comment trouver un nombre de sujets suffisant pour remplir ce vaste point de vuë ? Où les placer ? Cette occupation ne les détournera-t-elle pas des autres études plus utiles ? Ne vaut-il pas mieux qu'ils continuent les anciens travaux établis dans l'Ordre ? Où avoir les Livres nécessaires pour exercer la jeunesse dans les différentes Langues auxquelles elle sera obligée de se livrer, les Ouvrages qu'elle puisse traduire, un Maître pour la former dans des travaux si variés, si étendus, & pour lui apprendre un si grand nombre de Langues ? Les fruits, que produira ce nouveau plan, seront-ils goûtés du public, & auront-ils un débit favorable au Libraire ? D'ailleurs le goût des sciences diminuant de jour en jour en France, le zèle & l'amour de la Religion s'y affoiblissant très-sensiblement, cette en-

treprise destituée de protecteurs , soit dans Paris , soit à la Cour , échouera infailliblement.

Nous répondons qu'il seroit bien étonnant que notre Ordre ne pût , sans déranger ses travaux ordinaires , enfanter trente-six sujets à prendre sur peut-être plus de 4000 Religieux dont il est composé en France ; qu'ayant plusieurs Maisons dans cette Capitale , il est facile , sur-tout dans les circonstances présentes , d'en consacrer une pour notre Société ; que nous sommes résolus de n'y admettre que ceux qui n'auront point de talens décidés pour d'autres parties ; que notre projet , loin de nuire aux travaux journaliers de l'Ordre , doit servir au contraire à les rendre plus éclatans & plus fructueux ; qu'il nous suffit , pour la quatrième objection , de renvoyer aux Bibliothèques orientales de Messieurs Assé-

mani & d'Herbelot, au Catalogue de la Bibliothèque du Roi, & à ceux de plusieurs Bibliothèques particulières. Sa Majesté n'a-t-elle donc fait l'acquisition de plus de 8000 volumes d'Orient, que pour les laisser éternellement dans la poussière & sans être traduits ? De plus, ne nous fera-t-il pas fort aisé de nous en procurer d'autres par la voie des Missionnaires répandus dans toutes les parties du monde ? Les Elèves, que notre guide a formés, annoncent ce qu'il pourra faire encore par leur secours, pour ceux qui doivent leur succéder. Le tems & le courage des associés dévoreront toutes les difficultés que l'on redoute, & bien d'autres que l'on ne prévoit pas. Si les Imprimeurs refusent de se charger de nos éditions, nous en agirons à cet égard, comme nous avons fait pour celles que nous avons déjà

données , fauf , pour nous dédommager des frais qu'elles occasionneront , à ne choisir , foit dans la **Littérature** sacrée , foit dans l'**Histoire** profane , que des **Ouvrages** intéressans par leur objet , & qui présentent quelque chose de neuf ; à les mettre dans un style convenable , & à les accompagner de notes courtes , solides & judicieuses , capables , en un mot , d'enlever le suffrage du **Public**. Puisque nos travaux embrassent tous les genres de **Littérature** & intéressent tous les états , n'avons-nous pas tout lieu d'espérer la protection du **Roi** , du **Ministère** , du **Clergé** , de l'**Epée** , & de la **Robe** ? Oui , nous osons le dire , les hommes de toutes les conditions applaudiront sûrement à l'établissement des études , qui doivent leur procurer la connoissance de tant de faits si dignes d'être découverts & lus avec plaisir ,

(23)

Le dernier Article enfin entre dans le détail d'une partie des réglemens que l'on croit les plus propres pour rendre stable & permanente l'exécution du plan que nous présentons dans notre Mémoire.



AN. 1781

MEMOIRE



MEMOIRE,

*DANS lequel on propose un Eta-
blissement , qui , sans être à
charge à l'Etat , rendra des ser-
vices essentiels à l'Eglise , de-
viendra utile aux Savans &
aux gens de Lettres , & contri-
buera à la gloire de la nation.*

TOUT Citoyen doit tra-
vailler à se rendre utile à
l'Etat , chacun dans le
genre qui lui est propre. Les Re-
ligieux , étant enfans de l'Etat , y
sont au moins aussi tenus que les
autres : & c'est dans la vuë de cette
obligation , que les uns se consa-
crent au ministère de la parole ,

B

les autres à la direction des ames ;
& quelques-uns à l'étude des
sciences.

Malheur donc à celui qui ne
feroit pas tous ses efforts pour s'ac-
quitter d'un devoir aussi indispen-
sable ; puisque , par la négligence
qu'il y apporteroit , il transgresseroit
le Commandement qui nous
oblige d'aimer le prochain , non
de parole , ni de la langue simple-
ment , mais par les œuvres & en
vérité : *Non verbo neque linguâ , sed
opere & veritate.* [I. Ep. de S. Jean ,
chap. 3. v. 18.] Non-seulement
ce Religieux ne devoit plus être
regardé comme Citoyen , mais il
s'écarteroit des voies du salut.

• Entre les différentes manières
de contribuer au bien commun ,
l'étude des Livres saints doit être
regardée comme un des princi-
paux moyens par ceux qui se sont
consacrés à Dieu en embrassant
l'état Ecclésiastique, Car les lèvres

des Prêtres sont les dépositaires de la science ; & c'est de leurs bouches que les peuples ont droit d'attendre l'interprétation de la Loi. *Malach. chap. 2. v. 7.* Nous ne sommes en effet Chrétiens que pour nous-mêmes ; mais c'est pour les autres que nous nous sommes dévoués au ministère des Autels , qui nous élève à la dignité d'ambassadeurs de Jesus-Christ.

Mais comment en remplir dignement les fonctions , si personne ne nous donne l'intelligence du sens contenu dans les langues dont il a lui-même daigné se servir pour nous transmettre la science exigée pour un emploi si important ? L'étude des Langues Orientales en est la clef. Elle ne suffit pas néanmoins ; il faut qu'une intelligence peu commune sache faire usage de cette clef.

C'est en Hébreu & en Grec que le Saint-Esprit a prononcé ses plus

anciens oracles. Ces deux Langues font donc essentielles à ceux qui se consacrent à l'étude la plus profonde des Livres inspirés; car sans la connoissance du Grec, on aspire en vain à être regardé comme un véritable homme de Lettres, relativement à la science de l'Écriture sainte, quant à son double sens littéral. Cette science est épineuse, il est vrai; mais elle n'en est pas moins remplie de charmes pour des esprits solides & des âmes élevées.

Convaincu de ces vérités, le P. Louis de Poix a conçu en 1742 le dessein de se livrer tout entier, non-seulement à l'étude de ces deux Langues, mais encore à beaucoup d'autres connoissances exigées par le plan que l'on se proposoit de suivre pour réussir d'abord dans l'exposition du premier sens littéral du texte sacré.

A peine eut-il communiqué son

projet, que quelques - uns de ses Confrères résolurent de se consacrer avec lui à un travail, dont l'utilité pourroit ne pas demeurer concentrée dans l'obscurité du Cloître.

M. l'Abbé de Villefroy voulut bien commencer, au mois de Septembre en 1744, à être l'instituteur de leurs études. Ses Lettres à ses Elèves, où son plan est développé, du moins quant à la majeure partie, leur ont donné des idées si nobles & si peu connues, dans la manière de traiter les Volumes sacrés, qu'ils s'y sont livrés avec toute l'ardeur imaginable.

Il semble que dès-lors la divine Providence ait voulu nous faire entrevoir qu'elle seroit elle-même le guidé de nos études, tant elles ont été d'abord choisies avec discernement, suivies depuis avec succès, & publiquement applau-

dies, sur-tout par les Souverains Pontifes. Dès ce moment notre Société, formée pour entreprendre les plus grands travaux sur l'Écriture sainte, s'est fait un point capital de les consacrer au service de l'Eglise, aux progrès de la Littérature, & même à la gloire de sa Patrie.

Nous ne dissimulerons pas que notre établissement ne se forma point sans dégoût de notre part, ni sans contradiction de celle de quelques personnes qui ne pouvoient pas encore en entrevoir toute l'utilité, ni tous les avantages : & où les passions humaines ne se glissent-elles pas ? Mais celui qui commande aux vents, vint au secours d'un projet dont les Auteurs n'avoient été guidés par aucune vue personnelle. Il nous donna des protecteurs qui furent dissiper la tempête qui se formoit contre nous.

En effet, aussi-tôt que feu M. le Duc d'Orléans, en qui la protection des Lettres étoit un bien héréditaire, & dont le goût se tournoit avec plaisir vers l'érudition sacrée de l'Orient, connoissant, par les progrès qu'il y avoit faits lui-même, tout le prix de nos études, fut instruit que nous avions formé le dessein d'apprendre les Langues Orientales : il prit la peine de venir, à notre insu, parler à nos Supérieurs majeurs pour les engager à nous favoriser de tout leur pouvoir. Ce grand Prince eut la bonté de nous fournir une partie des Livres nécessaires pour commencer nos travaux : il daigna même nous appeler de tems en tems auprès de lui, pour juger par lui-même de nos progrès ; & jamais il ne paroissoit plus satisfait, que lorsque nous lui proposions, avec fondement, une façon d'expliquer les Livres saints différenté de la

fienne. Et dans ces heureux momens , combien de fois n'avons-nous pas eu occasion d'acquérir des lumières , du goût & de la critique ? Son Altesse Sérénissime avoit porté sa bienveillance jusqu'à vouloir se charger des frais de l'impression de nos ouvrages. Mais sa mort nous priva d'un secours si nécessaire. Quel sujet d'alarmes ce coup funeste ne fut-il pas pour nous !

M. le Comte de Noailles voulut bien les calmer en partie , en se déclarant hautement en faveur de nos études. A l'exemple de feu M. le Maréchal son pere , il en épousa les intérêts avec chaleur ; & c'est à ses pressantes sollicitations , que nous sommes redevables du Bref honorable que Clément XIII. nous a envoyé pour l'établissement de notre Société. Pénétrés des bontés dont il a daigné nous honorer , nous ne trou-

vons point de termes assez forts pour lui en marquer notre reconnaissance. Il a toujours réalisé les offres de services qu'il nous a faites. Ce Seigneur nous a puissamment aidés à ouvrir les portes de l'Orient. Nous y sommes entrés, & nous avons commencé, sous sa protection, à déployer les richesses que M. l'Abbé de Villefroy nous mettoit sous les mains. Il a donné de la vigueur à nos travaux. Ne lui devront-ils pas une partie de leurs succès ?

Pourrions-nous refuser le même tribut à feu M. le Comte d'Argenson, alors Secrétaire d'Etat au département de la Guerre ? Ce Ministre, qui sentoit tout le prix de nos travaux, nous exhortoit souvent à souffrir avec patience les traverses qu'on nous faisoit essuyer, lorsque la prudence ne lui permettoit pas d'y apporter un remède aussi prompt qu'il l'auroit

désiré. Il nous encourageoit à étendre, le plus loin que nous pourrions, nos travaux sur l'Orient. Il nous a été si constamment favorable, qu'il nous en a donné des marques non équivoques dans ses disgrâces mêmes, en ordonnant qu'on nous remît son portrait, pour être placé dans le cabinet où nous tenons nos assemblées. Quel cas ne devons-nous pas faire d'une protection qui nous étoit alors si nécessaire, & qui nous fera toujours précieuse !

Celle que M. le Chancelier d'Aguesseau nous accorda, ne fut pas moins efficace. Ce grand Magistrat, protecteur né de toute bonne Littérature, ne voulut jamais se prêter aux impressions peu favorables qu'on vouloit lui donner de notre Société ; & il soutint ce qu'il avoit fait en notre faveur, avec tant de fermeté, qu'aucune sollicitation ne fut capable de l'ébranler.

Sous les heureux auspices de ces personnes distinguées , nous avons commencé par différens Ouvrages de critique & d'érudition , que l'on peut regarder comme les *Préliminaires* de ceux que nous donnerons dans la suite sur le texte sacré. De l'étude pénible , à la vérité , que nous en avons faite , mais toujours satisfaisante , sont nés les 18 volumes que nous avons fait imprimer , dont 15 ont pour titre : *Principes discutés , &c.* le seizième renferme les réponses à nos derniers Antagonistes , dont plusieurs Sçavans ont paru satisfaits ; & les deux derniers présentent *les Traductions Latines & Françoises des Psaumes.*

Ces dix-huit volumes , fruits de plus de vingt années de travail , annoncent sans doute quelques succès dans cette partie , & sont d'un heureux présage à l'avenir , pour nos progrès dans les textes

originaux. Pourroit-on ne pas se les promettre , après la nouvelle ardeur que feu Monseigneur le Dauphin nous a inspirée , en nous permettant de lui dédier nos premières Traductions , & en promettant sa protection à tous nos travaux ? Les bontés de ce grand Prince nous ont enhardis à continuer de parcourir la carrière dans laquelle nous étions entrés. Aussi préparons-nous maintenant les Traductions Latines & Françoises de l'Ecclésiaste , que nous accompagnerons de Remarques critiques & littérales. Nous nous disposons à faire paroître ensuite toute l'Ecriture sainte dans le même goût , en commençant par les Prophètes. Enfin nous avons formé le projet de faire imprimer un Dictionnaire & une Grammaire raisonnée de la Langue Hébraïque , ainsi que des autres Langues Orientales , qui n'en ont pas en-

core d'assez exactes , sans parler de nombre de points particuliers , qui demanderoient chacun des traités complets.

L'on sent que dans notre entreprise il ne suffiroit pas de savoir l'Hébreu & le Grec. Il faut une connoissance plus qu'ordinaire de toutes les Langues Orientales , & même de toutes celles de l'Asie.

On ne peut disconvenir qu'un tel projet , quand il sera exécuté , ne fasse honneur à la France , ne soit utile à toutes les nations Chrétiennes , & nécessaire au progrès des Lettres , soit sacrées , soit profanes. Le Roi même trouvera dans cette entreprise tant d'avantages pour sa Bibliothèque , qu'il est surprenant que , s'il n'a pu s'exécuter encore , du moins on n'en ait pas désiré l'établissement , ni peut-être senti la nécessité.

Le dirons-nous ? Il sembloit que les François manquoient à leur

gloire, en négligeant l'érudition Orientale, pendant que l'Allemagne, la Hollande, & principalement l'Angleterre, ont témoigné le zèle le plus ardent pour cette sorte de Littérature, dont il paroît de tems en tems des monumens parmi les nations savantes.

Mais la France, pour avoir difféfé, si elle le veut efficacement, ne perdra rien de sa réputation. Les nouvelles acquisitions que Sa Majesté a faites pour sa Bibliothèque, la mettent en état d'égaliser & même de surpasser ses voisins. Nous osons offrir de préparer des sujets capables de fournir la vaste carrière que nous avons ouverte du côté de l'Orient.

Nous nous proposons de les employer d'abord aux travaux énoncés dans les quatre Articles suivans, qui font notre objet principal.

Premièrement ils feront des

additions très-importantes à la Polyglotte d'Angleterre.

Secondement ils rechercheront soigneusement tout ce qui peut intéresser les Eglises d'Orient.

Troisièmement ils traiteront à fond l'Histoire, les Coutumes, & les Religions de tous les peuples de l'Asie.

Quatrièmement, ils formeront les sujets destinés pour les Missions étrangères, en leur apprenant les Langues des pays dans lesquels on devra les envoyer.

Après ces quatre Articles qui font l'objet essentiel de ce Mémoire, on trouvera trois Additions.

Dans l'une on verra la répartition des Langues qui doit se faire entre les membres de la Société, dont on supplie Sa Majesté d'autoriser l'établissement par des Lettres patentes, sous le nom de

**SOCIÉTÉ ROYALE DES ÉTUDES
ORIENTALES.**

La seconde contiendra les réponses aux difficultés que l'on peut former contre ce projet d'étude.

La dernière fixera une partie des réglemens que devront suivre les membres de la Société.

En tout sept Articles, dont est composé cet Ouvrage.





ARTICLE PREMIER.

Addition à la Polyglotte d'Angleterre.

CE premier Article mérite, à cause de son étendue, d'être divisé dans les quatre Sections suivantes.

I. Nouvelles Versions Orientales pour servir de supplément à la Polyglotte de Londres.

II. Traductions Latines qui doivent accompagner ces Versions Orientales.

III. Leçons tirées des Manuscrits Orientaux, à l'aide desquelles on pourra corriger plusieurs fautes de Copistes, que l'on trouve encore dans les textes de la Polyglotte d'Angleterre.

IV. Examen des Traductions Latines de cette Polyglotte.

SECTION PREMIÈRE.

Nouvelles Versions Orientales, pour servir de supplément à la Polyglotte d'Angleterre.

Sous le Ministère du Cardinal de Richelieu, protecteur des Lettres & des Savans, le célèbre Président Michel le Jai conçut le dessein de réunir dans un seul Ouvrage tout ce qui pourroit se rassembler d'anciennes Versions des Eglises Orientales sur le texte sacré. L'exécution de ce projet, si digne d'une ame pleine de Religion & de goût, fut reçue avec applaudissement dans toutes les parties de l'Europe.

L'Angleterre, piquée d'une noble jalousie, augmenta & perfectionna ce projet, & le donna sous le titre de *Polyglotta Londinensia*, &c. Nous l'appellons commu-

nément la *Polyglotte d'Angleterre*. Mais ce fameux Recueil est encore bien défectueux.

Ce seroit cependant manquer à la justice que l'on doit à la nation Angloise , si l'on n'admiroit point le zèle qu'elle témoigna vers le milieu du dernier siècle , pour donner à cet Ouvrage plus d'étendue que n'en avoient les *Polyglottes* qui l'avoient précédé. En effet, au texte original, au Samaritain, à la *Vulgate*, & pour tout dire en un mot, aux autres *Versions Orientales* de la *Polyglotte* de le Jai, les Anglois ont ajouté le nouveau Testament en Langue Ethiopienne avec sa traduction Latine. Ils ont donné , de plus , le *Psauteur* & le *Cantique des Cantiques* dans la même Langue. Outre cette addition, ils ont publié le *Pentateuque* en Persan, & d'autres morceaux qui n'avoient point encore paru jusqu'alors. On leur doit en-

core un volume considérable de Variantes sur les differens textes de l'Écriture & l'excellent *Léxi-con* de *Castel*, qui met ceux qui commencent l'étude des *Langues*, à portée d'entendre par eux-mêmes les *Bibles Orientales* de cette *Polyglotte*, dès qu'ils veulent se donner la peine d'en apprendre les *Langues*. Sans doute que les *Anglois* n'en fussent pas restés là, s'ils eussent eu les précieux monumens dont l'Europe, & sur-tout la France, ont fait acquisition depuis l'édition de cette fameuse *Polyglotte*.

Ainsi, devenus plus riches, nous devons porter nos vûes plus loin. Notre *Ordre*, secondé par les travaux des *Religieux* qu'il forme depuis plus de 20 ans à l'étude des *Langues Orientales*, & de ceux qui leur succéderont, espère donner dans leur tems les nouvelles *Versions* suivantes, & les accom-

pagner chacune de leur Traduction Latine.

1°. La Version Syriaque faite sur le texte Grec. (La Polyglotte d'Angleterre ne nous offre que la Version sur l'Hébreu.)

2°. La Version Ethiopienne de l'ancien Testament. Le Grec sert d'original à cette Version ; & son style est élégant , autant que M. l'Abbé de Villefroy , dont nous présentons ici les grandes vuës , en a pu juger par la Traduction Latine qu'il a faite du Cantique des Cantiques en cette Langue.

3°. La Version Arménienne , dont nous avons seulement le texte imprimé. L'on voit à la Bibliothèque du Roi trois éditions de ce texte ; celle d'Amsterdam en 1666 fort belle ; celle de Constantinople en 1705 , d'une impression fort médiocre ; & celle de Venise en 1736 extrêmement belle. Cette Version est précieuse , puisqu'elle

est ancienne, & commencée dans le cinquième siècle, c'est-à-dire, l'an de Jesus-Christ 421.

Elle a été faite sur le Grec (a) : il doit donc être regardé comme son original. Mais dans plusieurs endroits de l'ancien Testament, & sur-tout des Psaumes, on l'a revu sur le Syriaque (b). Cette Version contient un morceau d'autant plus de conséquence, qu'il n'a point encore été connu jusqu'ici dans l'Europe. Nous entendons parler d'une addition au

(a) Elle a été faite sur le Grec. Exceptez-en le Livre de l'Ecclésiastique, traduit sur la Vulgate par le Docteur Oskan, premier Editeur de la Bible Arménienne en 1666. Les Arméniens n'ayant point ce Livre complet dans leur Langue, l'Editeur a cru devoir l'emprunter de l'Eglise Latine.

(b) Ce que les Interprètes de la Bible Arménienne ont emprunté de la Version Syriaque, ne remédie point en entier au défaut de la Version Grecque ; mais c'est toujours beaucoup de nous avoir fait connoître que, dès le commencement du cinquième siècle, le texte Grec n'étoit pas exempt de fautes.

Cantique des Cantiques , qui ne se lit que dans la Bible Arménienne. Nous nous flattons qu'on nous saura quelque gré de trouver au dessous des notes la traduction de ce morceau (*a*).

(*a*) Il paroît que le Cantique des Cantiques peut se partager en cinq Chants , selon la division que nous en a laissée la Version Ethiopienne. Mais le dernier de ces Chants étant beaucoup plus court que les autres , cette addition Arménienne , en le rendant plus étendu , lui donne , à ce qu'il semble , plus de proportion avec les précédens. On examinera quelque jour la nature , la valeur , l'origine de cette pièce tirée de la Bible Arménienne , imprimée sur un Manuscrit d'environ 500 ans. En attendant , voici la Traduction Française de ce morceau , qui , comme le Cantique des Cantiques Arménien , marque les personnages qu'on y fait entrer.

A la tête de cette addition , on lit les mots suivans :

Ces paroles du Sage ont été trouvées ailleurs.

LES PRINCESSES ET LES REINES.

Dans nos appartemens , sur nos lits de repos , exaltons notre Roi : que nos boîtes soient remplies de parfums en forme de palmes d'or ; que le Roi revienne dans sa première jeunesse.

4°. La Version Cophte de l'ancien Testament , à laquelle on ajoutera celle du nouveau donnée

Bien aimé , chantons dans nos cabinets l'objet de notre amour.

L'É P O U X.

Puisque c'est moi que vous chantez sur vos instrumens de musique , je vais aussi chanter avec mes compagnes. Chantons , témoignons notre allégresse.

L'ÉPOUSE , LES FILLES ET LES PRINCESSES.

Monarque chéri , si nous avons été privées de votre vuë , nos yeux*** (a). Le Seigneur vous a fait , il a dirigé le mécanisme de votre formation , il a formé vos traits dès le sein de votre mere : vous surpassez les femmes en beauté. Celle qui vous enfanta , vous fit naître doué des plus grandes perfections : c'est elle que nous remercions d'un tel présent. Elle-même jouissoit d'un pareil avantage.

(a) Ces étoiles marquent l'absence d'un mot ; nous le laissons en blanc , faute d'avoir pu trouver le mot Arménien qui se lit dans l'original , & dont nous aurions souhaité mettre ici la signification Française. Nous aimons mieux avouer , tout uniment , que nous ne la savons pas , que d'en hasarder une dont nous ne sommes pas sûrs. Nous espérons que le Dictionnaire Arménien que nous faisons venir de Venise , nous en facilitera l'intelligence.

par

par les Anglois depuis plusieurs années. Cette Version, faite, selon les apparences, sur le texte Grec d'Alexandrie, pourra nous fournir des Variantes pour le Manuscrit Alexandrin.

5°. La Version Ibérienne ou Géorgienne, faite, autant que nous pouvons le conjecturer, dans le cinquième siècle. Il n'est tombé que deux Psaumes de cette Version dans les mains de notre guide. C'est trop peu pour juger lequel ou du Grec ou de l'Arménien lui sert d'original.

6°. Comme la Version Arabe de la Polyglotte d'Angleterre ne nous paroît pas sortir d'une même source, on n'épargnera ni recherches, ni soins, pour découvrir les trois espèces de Versions Arabesques. L'on connoît 1°. celle que l'on a faite sur le Grec; 2°. celle qui suit l'Hébreu; 3°. celle à laquelle le Syriaque sert d'original.

Les Editeurs de la Polyglotte d'Angleterre n'ont pas assez connu la différence de ces trois Versions, à ce qu'affure M. l'Abbé Renaudot, cité par le P. le Long à la p. 181 du premier tome *in-8°* de sa Bibliothèque sacrée.

7°. L'on recueillera les différens Livres de la Version Persanne, pour en faire un corps de Bible, le plus complet qu'il sera possible.

8°. L'on n'oubliera pas de faire entrer le Manuscrit Alexandrin dans le Recueil des Versions Orientales, afin que l'on puisse confronter avec ce texte les Versions émanées du Grec, appelé les Septante.

9°. Enfin à toutes ces Versions on joindra l'Italique, rassemblée par les soins du Révérend P. Dom Sabbatier de la Congrégation de S. Maur. Elle a été imprimée à Reims par les libéralités de feu M. le Duc d'Orléans.

Tels sont les précieux monumens de l'antiquité la plus sacrée, que notre Société a pour objet de donner à l'Eglise comme une marque éclatante de son amour pour elle. Mais en vain donneroit-on des textes, s'ils n'étoient mis à la portée du Public par des Traductions Latines, plus exactes encore que celles qui sont à côté des textes Orientaux de la Polyglotte d'Angleterre.

SECTION SECONDE.

Traductions Latines qui doivent accompagner les nouvelles Versions Orientales.

I. P O U R donner une Traduction exacte d'un texte Oriental, il ne suffit pas de bien savoir la Langue dans laquelle on traduit un texte, ni d'entendre la Langue du

texte dont on entreprend la Traduction ; on doit encore comprendre le texte original, dont est émanée la Version Orientale, que l'on veut traduire. Si, par exemple, on a dessein de donner une Traduction Latine d'un texte de la Bible Syriaque, il faut non-seulement posséder les Langues Syriaque & Latine, mais il est nécessaire de savoir aussi l'Hébreu, qui sert d'original au Syriaque. Bien plus, si l'on veut faire une Traduction sur l'Arménien, il ne faut pas se contenter d'entendre le Latin & l'Arménien ; on doit pareillement savoir la Langue Grecque, qui sert d'original à la Langue Arménienne, & de plus être versé dans l'Hébreu, source du texte Grec. La raison du principe que nous établissons, est à la portée de tout le monde.

En effet, si celui qui traduit en Latin le texte Arménien de la

Bible, n'entend pas le Grec, comment pourra-t-il se déterminer, lorsque le texte Arménien lui présentera une expression équivoque? Quiconque entend le Grec, consulte alors l'original écrit en cette Langue, & découvre en quel sens on doit prendre le terme qui renferme une double signification.

Allons plus loin : si le texte Arménien porte une leçon défectueuse, fondée sur une faute de Copiste, glissée dans le texte Grec, est-il un moyen plus sûr que de recourir à l'original Hébreu, pour savoir comment ce mot devrait être lu dans le Grec, & par conséquent en quoi le texte Arménien est fautif dans cet endroit?

Si Gabriel Sionite, & ceux que l'on employoit à traduire des textes Orientaux en Latin, avoient su l'Hébreu, pour le consulter quand le Syriaque les embarrass-

foit, s'ils avoient compris le Grec, pour y recourir quand l'Arabe étoit obscur ; nous aurions certainement des Versions plus fidèles que celles qu'ils ont données dans les Polyglottes de Paris & d'Angleterre.

Les Interprètes que nous fournirons, éviteront l'écueil contre lequel ont échoué Gabriel Sionite & les autres Traducteurs du Syriaque ; puisqu'outre la Langue Orientale qu'ils traduiront en Latin, ils entendront encore la Langue originale, d'où leur texte Oriental dérive immédiatement.

II. Ce n'est pas encore assez pour réussir dans une Traduction ; il faudra, de plus, qu'ils se forment dans la connoissance du style des Orientaux, & des façons de parler de l'Écriture sainte, si connues dans toutes les Langues d'Orient. Ce travail, dans lequel on n'a pas supérieurement réussi jusqu'à pré-

sent, deviendra plus facile à proportion du progrès que l'on fera dans les Langues de l'Asie. L'on se gardera bien de laisser passer un Hébraïsme, sans en développer toute la force & toute l'énergie, que l'on expliquera par de courtes notes marginales, pour donner aux Traducteurs François un moyen infailible de bien rendre ces sortes d'expressions, qui ne s'entendent que difficilement. Un exemple fera toucher au doigt ce que nous voulons dire. Au vers. 6. du Psautier CXXV. Hébr. CXXVI. si l'on eût expliqué, par une petite note, ce que veulent dire ces deux Hébraïsmes, *Euntes ibant venientes autem venient, &c.* l'Auteur de la Version Française (a),

(a) C'est celle du Psautier à trois colonnes. La Traduction sur l'Hébreu de l'édition de Pierre le Petit en 1665 ne s'en tire pas plus heureusement, lorsqu'elle rend : *On les a vus marcher en pleurant . . . mais on les verra revenir pleins de*

36 Traductions Latines

faite sur la Vulgate , se feroit mieux exprimé qu'il ne l'a fait. Car loin de rendre ces Hébraïsmes , il les anéantit en traduisant de la manière suivante : ILS MARCHOIENT ET PLEUROIENT, &c.

Il exprime , à la vérité , les verbes *ibant* & *venient* ; mais il supprime les participes *euntes* & *venientes* , qui font l'ame & la beauté de ce passage. Oferions - nous le dire ? Ni la Version , ni les Notes de la Bible de Vatable n'ont déve-

joie , &c. comme si les mots *euntes* . . . *venientes* signifioient : ON A VU . . . ON VERRA.

Voici un second exemple , Exode III. 16. *Visitans visitavi eos* , & *vidi*. Quiconque traduiroit , VOUS VISITANT JE VOUS VISITERAI , le feroit d'une manière barbare pour l'expression , & très-inintelligible pour le sens. Il faut donc rendre ainsi cet Hébraïsme : *Attentè visitavi* , c'est-à-dire , *inspexi* & *vidi*. J'AI JETTÉ SUR VOUS DES REGARDS PLEINS D'ATTENTION , ET J'AI VU , &c. car le verbe phâkâd פקד , veutaussi - bien dire , *inspicere* , JETTER DES REGARDS SUR QUELQUE CHOSE , que *visitare* , VISITER. L'*omnino visitavi* de Vatable , J'AI VISITÉ EN ENTIER , satisfait-il beaucoup le Lecteur ?

loqué ce point de la difficulté qui se trouve dans le texte. Que l'on nous permette donc de rappeler ici la règle que nous avons établie à la page 121 du huitième tome de nos *Principes discutés*, & qui sert à tirer d'embarras ceux qui voudront rendre en François cet Hébraïsme.

Lorsqu'on trouve un verbe au participe, ou bien à l'infinitif répété tout de suite, soit au prétérit, soit au futur; on s'attache d'abord au prétérit, ou au futur, pour le traduire dans le sens qui lui convient le mieux; ensuite on tourne le participe ou l'infinitif précédent par un adverbe, ou par un participe, ou par un adjectif, qui rende parfaitement le sens que l'Ecrivain sacré avoit en vuë. En conséquence de cette règle, voici comme nous avons traduit, à la page 344 de notre Traduction Latine des Psaumes, le passage

Euntes ibant & flebant, mittentes semina sua ; venientes autem venient cum exultatione , portantes manipulos suos. Lenti & flentes incesserunt, ferentes projiciendum semen ; festini & cantantes redibunt , portantes manipulos suos :
 & page 432 de notre Traduction Françoise : **ILS MARCHOIENT à pas lents & BAINÉS DE LARMES, CHARGÉS DE LA SEMENCE QU'ILS RÉPANDOIENT : ILS REVIENDRONT avec empressement, ET CHARGÉS DES GERBES DE LEUR RÉCOLTE ; ILS CHANTERONT DES CANTIQUES D'ALLÉGRESSE.**

Cette manière de traduire nous paroît rendre parfaitement ce que le Poëte sacré veut peindre, lorsque le DÉPART LENT & TRISTE du peuple d'Israël pour Babylone, & son RETOUR PROMPT ET JOIEUX à Jérusalem sont comparés, tant avec la LENTEUR & la

TRISTESSE de celui qui seme , qu'avec la VITESSE & la JOIE de celui qui porte chez lui les fruits de la moisson. La Traduction Françoise sur l'Hébreu ne rend ni cette double image , ni cette élégante opposition que renferme les verbes *euntes ibant & venientes autem venient , &c.* On peut voir de nouveaux exemples aux pages 123 , 124 , &c. du tome que nous venons de citer de nos *Principes discutés.*

III. Pour jeter plus de lumières dans le texte , il est essentiel de garder les divisions des Sections & des Chapitres , de même que les divisions des versets.

Nous sommes persuadés que la division des Chapitres observée aujourd'hui dans nos Bibles , n'est pas d'une antiquité bien reculée , & que nous devons notre distribution de versets à d'habiles Imprimeurs , qui voulurent donner un

moyen plus facile de trouver, ou de citer les passages des Livres sacrés. Ce qui se chante à l'Eglise, a une division plus ancienne, puisque le chant alternatif exigeoit nécessairement une distinction des versets ; mais le reste de l'Écriture, que l'on se contentoit de lire, se divisoit d'ordinaire en grandes ou médiocres Sections, comme dans les Prophètes, ou bien en petites Sections, telles qu'on en trouve dans les Manuscrits Grecs ou Arméniens du nouveau Testament.

En adoptant la distribution des Chapitres, usitée dans la Vulgate, nos Interprètes auront soin de marquer en marge, peut-être même encore mieux dans le corps de l'Ouvrage, les divisions des textes Orientaux manuscrits, qu'ils donneront au Public. Les divisions anciennes sont curieuses, importantes, quelquefois même essentielles. Les Sections du texte Grec

des nouvelles Versions, &c. 61
renferment chaque Prophétie particulière en son entier. Le texte Ethiopien divise le Cantique des Cantiques en cinq parties, ou plutôt en cinq chants (a).

A l'égard des versets, nous avons reconnu, par expérience, qu'il étoit important de retenir la distribution des anciens Manuscrits pour les Psaumes & pour les Cantiques. On en voit un exemple dans la Polyglotte d'Angleterre, où le texte Grec des Psaumes est divisé par de petites croix †, ainsi placées, pour distinguer, à ce que nous croyons, chaque verset du Psaume ou du Cantique. Cette

(a) Dans le premier la Bien-aimée rend visite à l'Epoux. Le second contient une entrevue de l'Epoux avec la Bien-aimée. Au troisième Chant on lit les fiançailles de ces deux futurs Epoux. Dans le quatrième on célèbre leurs noces. Et le cinquième est trop court, à proportion des autres, pour que nous le croyions en entier, comme nous l'avons fait observer dans la Section précédente.

62 Traductions Latines

distinction est d'un grand secours pour fixer le sens , & pour éviter la confusion des stiques (a).

IV. On n'oubliera point non plus d'établir les points & les virgules dans les endroits où le sens du discours les exige. La méprise sur cet article rend de tems en tems des passages inexplicables ; témoin ce verset si connu du Cantique d'Habacuc , qui , selon l'Hébreu , doit être ainsi rendu : *Vias æternas ejus pro iniquitate vidi. Tentoria Æthiopiæ tumultuabuntur , tabernacula terræ Madian.* Traduction qui se trouve heureusement autorisée par le Manuscrit Alexandrin , par celui d'Alde , par l'Exemplaire Grec dont se servoit saint Cyrille , par la Version Ar-

(a) Ce mot dérivé du Grec *σίκος* , *stikos* , veut dire *ligne* , ou *verset*. Les Psaumes & les Cantiques étoient mis par écrit de cette manière. C'est un bonheur que les Grecs nous aient conservé cette distribution pour les Psaumes.

des nouvelles Versions, &c. 63
ménéenne, & par le texte Arabe.

Si nous nous en tenons à la ponctuation ordinaire de ce passage, il est inintelligible; mais si nous le ponctuons selon le sens que nous indiquent les autorités que nous venons de citer, alors nous voyons sortir des traits de la plus sublime éloquence. Voici donc quelle doit être la ponctuation de ce texte, comme nous l'avons insinué à la page 113 du tome III. de nos *Principes discutés, &c.*

Vias ejus æternas pro (a) iniquitate [ulciscendâ] vidi, Tabernacula Æthiopiæ tumultuabuntur (b):

(a) La préposition Hébraïque תַּחַת, thâkhâth, ne signifie pas seulement POUR, mais elle veut dire aussi EN ÉCHANGE, EN REPRÉSAILLES, EN PUNITION; c'est pourquoi nous ajoutons *ulciscendâ*. Voyez Jérémie, chap. 50. vers. 35. & 36. Dans ce chapitre & le suivant, ce dernier Prophète traite en prose & tout au long la même matière qu'Habacuc écrit en stiques & d'une manière abrégée.

(b) Nous ajoutons & nous répétons *turbabuntur*; parce que le nominatif suivant voulant dire

64 *Traductions Latines*

tumultuabuntur tentoria terræ Madian. C'est-à-dire : » J'ai vu les
 » démarches concertées depuis
 » long-tems pour châtier l'iniqui-
 » té. Les tentes d'Ethiopie feront
 » dans le trouble , de même que
 » les pavillons des habitans du
 » pays de Madian. « Ce défaut
 de ponctuation, que nous venons
 de découvrir sur de bonnes auto-
 rités , jette du désordre dans les
 distiques , dont cette partie du
 Cantique d'Habacuc est compo-
 sée. Si vous laissez subsister la ponc-
 tuation d'aujourd'hui , il faudra
 faire deux tristiques au lieu de trois
 distiques , & lire ainsi :

Stetit, & mensus est terram :

Aspexit & dissolvit gentes.

Contriti sunt montes seculi :

Incurvati sunt colles mundi.

la même chose que le nominatif qui précède,
 exige que l'on répète *turbabuntur*. D'ailleurs l'ab-
 sence de la particule Hébraïque OUAOU , en La-
 tin & , & qui ne se lit point dans l'Hébreu ,
 demande que l'on répète le verbe précédent.

des nouvelles Versions , &c. 65

*Itinera aterna ejus ;
Pro iniquitate vidi.
Tentoria Cusan turbabuntur ,
Pelles terræ Madian.*

- » Il s'est tenu debout , & il a mesuré la terre.
- » Il a jetté un regard sur les nations , & il les a fait fondre.
- » Les montagnes éternelles ont été réduites en poussière :
- » Les collines , qui subsistent depuis le commencement du monde , se sont affaissées :
- » *Ses voies sont éternelles.*
- » *Pour châtier l'iniquité j'ai vu.*
- » Les tentes de Cusan seront troublées ;
- » Les pavillons de la terre de Madian.

Au lieu que , selon la ponctuation proposée , chaque distique est détaché du précédent ; & dans les distiques , le dernier stique est lié essentiellement avec le premier.

*Stetit , & mensus est terram ;
Aspexit & dissolvit gentes.
Contriti sunt montes seculi :
Incurvati sunt colles mundi.
Vias ejus æternas
Pro iniquitate [ulciscendâ] vidi.
Tentoria Cusan turbabuntur :
Turbabuntur pelles terræ Madian.*

Telles sont la lumière & la

clarté que produit un point rétabli dans sa place naturelle.

V. Les crochets, placés à propos, donnent beaucoup de jour à certains passages. Nous serons très-attentifs à n'en laisser passer aucun sans les faire sentir & sans les remarquer. Une vérité si généralement reconnue n'a pas besoin de preuve.

VI. Dans les Psaumes & dans les Prophètes, il est assez souvent nécessaire, pour donner au discours plus de liaison & de netteté, de faire certains supplémens; mais il faut que le Traducteur les puise dans le fonds du texte même, qu'ils soient dans le génie de la Langue originale que l'on interprète, & conformes aux vuës de l'Ecrivain sacré. Outre ces supplémens, il en est encore d'autres; tels que le verbe *sum*, le relatif *qui*, *quæ*, *quod*, & les pronoms *hic*, *iste*, *ille*, sans compter les

verbes & les noms qu'il faut quelquefois répéter , lorsque , sans cette répétition , le sens demeure imparfait. On peut en voir un exemple dans le Psaume suivant , où l'on doit nécessairement répéter le terme de ROSÉE , ou du moins substituer le pronom CELLE.

Psaume CXXXII. selon la Vulgate , CXXXIII. selon l'Hebr.

1. *QUàm bona est , & quàm jucunda fratrum simul habitantium unanimitas !*

2. *Est sicut unguentum optimum de capite Aaron , in utrumque latus barbæ defluens , quod decedit in oras vestimentorum ejus.*

3. *Est sicut ros Hermonis , sicut qui delabitur in juga Sionis.*

4. *Profectò illi addixit Æternus benedictionem & bona vitæ in seculum.*

1. *QUE l'union des freres ,
Rétablis dans la même demeure ,
A de douceurs & d'avantages !*

2. *Elle est aussi précieuse
Que le parfum exquis
Versé sur la tête d'Aaron ,*

68 Traductions Latines

Qui découlant des deux côtés de sa barbe (a),
Se répandit sur les bords de ses vêtemens.

3. Elle est aussi douce que la rosée
Qui tombe sur la cime d'Hermon,
Que celle (b) qui découle
Sur les sommets de Sion.

4. Oui, c'est à cette union
Que l'Éternel a attaché ses bienfaits
Et les avantages d'une vie heureuse,
Jusqu'à la fin des siècles.

(a) Le mot *barbe* n'est répété dans cet endroit que pour marquer *chaque côté* de barbe arrosé par le parfum qui découle de la tête sur les temples, comme nous en avons averti à la page 454 du huitième tome de nos *Principes discutés*.

(b) Cette répétition du mot ROSÉE, ou du moins le supplément du pronom CELLE, est absolument nécessaire dans cet endroit. Un Interprète de bon sens peut-il imaginer que la même ROSÉE, tombée d'abord sur le MONT HERMON, revienne ensuite tomber sur les MONTAGNES DE SION? N'y a-t-il pas du moins une petite VALLÉE entre deux, dès qu'on prend HERMON pour une MONTAGNE, & SION pour des COLLINES qui lui sont contigues? D'ailleurs le soleil sèche trop vite la ROSÉE, pour qu'elle pût découler de la montagne d'HERMON sur les montagnes de SION, quand, par impossible, il n'y auroit pas trace de vallée entre deux.

Par cet exemple, on voit que le texte sacré veut être suppléé dans le besoin.

Veut-on un autre exemple, peut-être plus sensible encore que celui-ci? C'est le *Convertetur nos*, &c. du Psaume LXXIX. selon la Vulgate,

LXXX. selon l'Hébreu, qui se trouve aux vers. 4, 8 & 20. après lesquels on doit suppléer les mots de *captivitate Babylonicâ*, qu'il faut rendre ainsi : ETERNEL, DIEU DES ARMÉES, FAITES-NOUS REVENIR DE LA CAPTIVITÉ DANS LAQUELLE NOUS GÉMISSONS A BABYLONE, & non pas seulement, ETERNEL, DIEU DES ARMÉES, FAITES-NOUS REVENIR A VOUS, comme traduisent quelques-uns, qui croient qu'il s'agit, dans cet endroit, d'un RETOUR DU CŒUR vers Dieu, sans prendre garde qu'il y est question de CAPTIVITÉ. Les paroles suivantes du verset 47. *Ab increpatione vultus tui peribunt*, demandent encore qu'on supplée les mots *qui vastaverunt eam*, c'est-à-dire, *vineam tuam*. Ce verset entier doit être ainsi rendu : VOTRE VIGNE A ÉTÉ RAVAGÉE ET BRULÉE PAR LE FEU ; MAIS CEUX QUI L'ONT RAVAGÉE PÉRIRONT, LORSQUE VOUS JETTEREZ SUR EUX DES REGARDS D'INDIGNATION.

L'Auteur du Psaume parle des BABYLONIENS, dont Dieu détruisit l'Empire par les armes de Cyrus. Quel contre-sens ne font donc pas ceux qui croient que *peribunt* se rapporte à *vineâ*, comme Variable, qui sur les mots *ab increpatione*, met la note suivante.

Peribunt hi qui per vitem significantur, c'est-à-dire, CEUX QUI SONT DÉSIGNÉS PAR LA VIGNE, PÉRIRONT ; Commentaire forcé, s'il en fut jamais : comme si *peribunt* étoit mis par Enallage de nombre pour *peribit*. Il faut au moins entendre son texte, avant de le traduire & de le commenter.

gles , & de la vraie signification des prépositions & des conjonctions Orientales , mettront dans leurs Traductions Latines & Françoises toute la netteté dont elles sont susceptibles.

Nous ne parlons point ici de ces fameuses Enallages de tems , de nombre , de genre & de personnes , en vertu desquelles l'Auteur inspiré met le prétérit pour le futur , le singulier pour le pluriel , un féminin pour un masculin , ou une première personne pour la seconde , *aut vice versâ*. La matière est trop étendue , pour que nous osions l'entamer ici. Nous tâcherons d'éviter , sur cet article , les écueils contre lesquels on a coutume de donner. On pourra juger de notre attention sur ce point , si on jette les yeux sur tout ce que nous en avons dit dans les seize volumes de nos *Principes discutés* , &c. Voyez sur-tout la page 93 & les

des nouvelles Versions , &c. 71
suivantes du onzième tome de cet
Ouvrage.

Après de telles précautions , &
d'autres également essentielles ,
qu'il seroit maintenant trop long
de développer , on ose se flatter que
l'on donnera des Traductions cor-
rectes , & qui rendront beaucoup
plus fidèlement leurs originaux
que celles dont on a les éditions
dans nos Polyglottes.

SECTION TROISIÈME.

Examen à faire des textes Orientaux de l'Écriture sainte avant de les donner au Public.

EN vain observeroit-on les règles
que nous venons de prescrire , si
l'on commençoit par traduire les
originaux sans les avoir examinés
avec toute l'attention possible.

Nous ayons que l'on doit

72 *Examen des textes Orientaux*

imprimer les textes tels qu'on les reçoit des Eglises qui nous les présentent, & que l'on n'y doit pas faire le moindre changement. Mais cette loi, que nous observerons à la rigueur, ne nous défend pas de mettre en marge, ou au bas des textes, les notes que nous croirons nécessaires pour discerner une faute de Copiste d'avec la vraie leçon, que nous aurons découverte par une méthode suivie, & par les règles d'une critique avouée de tout le monde.

On ne peut pas douter que les textes Orientaux n'aient leurs fautes de transpositeurs. Le S. Esprit n'a point promis une assistance spéciale aux Copistes, & ne s'est point plus chargé de guider leurs mains, que celles des Compositeurs dans les Imprimeries. Il est réservé aux Savans de découvrir ces fautes, de les faire appercevoir & de les corriger. Quelquefois c'est un mot
pour

pour un autre, ou une simple lettre changée. Ici c'est une voyelle placée mal-à-propos; là c'est un point posé dans l'endroit qu'il ne devoit pas occuper. Souvent c'est une parenthèse, ou un mot oublié, &c. On ne trouve que trop de fautes de ce genre dans certains Exemplaires Grecs. Quelques Copistes, qui se chargeoient de transcrire un seul morceau de l'Écriture, dont on leur demandoit copie, inféroient de tems en tems, dans le texte même, des notes qui étoient placées en marge. On en trouve plus d'une preuve dans les Manuscrits Orientaux.

Or pour remédier à ce désordre, arrivé presque toujours par l'inadvertence ou par l'inattention des Copistes, on fera de courtes notes en marge, où l'on citera les autorités qui font appercevoir la faute, & qui déterminent à suivre la vraie leçon. Quand une note

74 *Examen des textes Orientaux*

ne suffira pas , on indiquera la petite dissertation où l'on aura traité ce point avec plus d'étendue.

Venons maintenant aux moyens de découvrir & de rétablir ces fautes de Copistes. Il n'est pas difficile d'imaginer quelles ressources on doit employer pour y réussir.

La première est de recourir , autant qu'il est possible , aux Manuscrits de la Version que l'on examine , de les comparer avec les textes dont on veut donner l'édition ; & l'on se met ainsi en état de rectifier quelques-unes des fautes qui sont répandues dans le texte. On a maintenant plus de facilité que jamais , pour faire ces sortes de parallèles. En effet , de combien de Manuscrits n'a-t-on point fait acquisition pour la Bibliothèque du Roi , pour celle de Saint-Germain des Prés , & pour toutes les autres Bibliothèques ,

soit de France, soit des Pays étrangers, avec lesquels il sera nécessaire d'établir des correspondances? On consultera par soi-même, ou bien l'on fera consulter ces Manuscrits dans les Pays étrangers, & l'on en tirera quelquefois plus de secours que l'on auroit osé se le promettre.

Il est encore un autre moyen, qui facilitera la découverte des fautes dont nous parlons : c'est de consulter une arrière (a) Version. Or en appercevant dans le Grec, par exemple, un mot totalement différent du terme auquel il répond dans l'Hébreu, si l'on voit

(a) Par arrière Version, nous entendons la Version faite sur une Version émanée du premier original. Le Syriaque, par exemple, traduit sur l'Hébreu, est une Version : nous appellons arrière Version une ancienne Traduction Arabe faite sur le Syriaque. Nous donnons pareillement le nom d'arrière Version au texte Arménien ; parce qu'il est fait sur la Version Grecque, traduite immédiatement sur l'Hébreu.

76 *Examen des textes Orientaux*

qu'une arriére Version, fort ancienne, & faite sur le Grec, porte une leçon tout-à-fait conforme à l'Hébreu, n'est-il pas visible alors que, par le laps de tems, une faute de Copiste a pris, dans le Grec, la place de la véritable manière de lire, que l'arriére Version nous a conservée jusqu'à présent? Un exemple va nous faire entendre. Au verset 14. du Psaume XVI. nous lisons dans le Grec ἐχορτάθησαν υἱῶν, *saturati sunt porcinâ*. Nous allons consulter le texte Hébreu, nous y trouvons, *saturati sunt filii*. Si nous sommes partisans outrés du texte Grec, nous condamnerons le texte Hébreu comme fautif; parce que *saturabuntur porcinâ*, ILS SERONT RASSASIÉS DE CHAIR DE PORC, fait un sens plus clair que *saturabuntur filiis*: ILS SERONT RASSASIÉS D'ENFANS. Mais un Critique habile se gardera bien de porter un tel

jugement. Il ira consulter les arrières Versions, telles que celles de la Vulgate & de l'Ethiopien, faites sur le Grec. Il trouvera qu'elles portent ou *saturabuntur filiis*, ou *saturabuntur filii*, & conclura que le mot *υειων*, qu'il lit dans le Grec d'aujourd'hui, est une faute de Copiste, au lieu d'*υιω̄ν*, *filiis*. La première leçon est d'autant plus véritable, qu'elle nous a été conservée par le Manuscrit Alexandrin, qui porte encore aujourd'hui *υιω̄ν*, *filiis*, & non pas *υειων*, *porcinâ*.

Mais la ressource la plus utile & la plus féconde en découvertes de cette espèce est, sans contredit, la comparaison entre une ancienne Version & son original. Veut-on saisir, par exemple, les fautes de la Version Syriaque? On est sûr d'y réussir, en la comparant avec son original Hébreu. Cherche-t-on à découvrir les fautes de la Bible Arménienne? Il ne faut,

78 *Examen des textes Orientaux*

pour les appercevoir, que la mettre en parallèle avec le Grec son original. Alors on reconnoîtra facilement les fautes de Copistes, qui se sont glissées dans la Version. On feroit quelque chose de plus, si l'on vouloit. On appercevroit du premier coup d'œil certains écarts que l'Interprète Oriental a faits, ou faute d'entendre son texte original, ou faute d'avoir su choisir le terme qui répondoit au mot, soit de l'Hébreu, soit du Grec, qu'il avoit dessein d'exprimer. Enfin, on pourroit encore aller plus loin. On découvreroit par cette voie les fautes de Copistes, qui se sont glissées dans chaque texte Hébreu, dont se servoient les Interprètes Chaldéens, Grecs ou Syriaques; & l'on se mettroit à portée, s'il en étoit besoin, de juger sûrement du degré de bonté des Exemplaires Hébreux, sur lesquels chacun de ces

anciens Interprètes a fait sa Version. Nous avons connu nous-mêmes, par cette méthode, que dans certains Livres de l'Écriture sainte le texte Hébreu, dont nous nous servons aujourd'hui, se trouve plus correct que celui sur lequel travailloit l'Interprète Syriaque; & que l'Exemplaire Hébreu de cet Interprète étoit plus châtié que celui sur lequel on a fait la Version Grecque.

Tels sont les avantages considérables que l'on peut se promettre, en confrontant les Versions avec les originaux. Peu de personnes ont formé le projet de porter les choses si loin: mais nos Elèves, instruits des Langues de l'original, de celles de la Version & de l'arrière Version, seront en état de faire d'importantes découvertes, & d'en rendre compte au Public, lorsqu'on le jugera à propos.

SECTION QUATRIÈME.

*Examen des Traductions Latines
faites sur les textes Orientaux
qui les accompagnent dans la
Polyglotte d'Angleterre.*

NON-seulement les membres de la Société des Etudes Orientales donneront les éditions promises dans la première Section, & joindront à chaque texte une Traduction Latine ; non-seulement ils purgeront leurs textes Orientaux des fautes causées par l'inadvertence des Copistes ; mais ils reverront, outre cela, les Versions Latines de la Polyglotte d'Angleterre. Cette révision paroît absolument nécessaire, principalement si l'on fait attention aux précautions que nous avons

exigées, pour qu'une Traduction soit exempte de défauts essentiels. Gabriel Sionite, & ceux que le Président le Jai chargea de faire les Traductions Latines des textes Arabe & Syriaque, n'avoient aucune idée des principes que nous venons d'établir, pour donner un Ouvrage parfait en ce genre. En effet, manquant d'un côté d'anciens Manuscrits, qui pussent leur fournir des Variantes; de l'autre, peu versés dans la critique, ils ne soupçonnoient pas qu'il eût pu se glisser la moindre faute dans les textes qu'ils traduisoient. Frapés d'ailleurs d'un respect outré pour les points voyelles de ces Bibles Orientales, ils n'osoient s'écarter de la signification que ces points attachoient à chaque terme. Disons-nous que ces Traducteurs, n'ayant aucune teinture ni de l'Hébreu, ni du Grec, ne pouvoient avoir recours à ces originaux,

82 *Examen des Traduct. Latines*

lorsqu'ils trouvoient dans leur texte une diction, soit obscure, soit équivoque ? De plus, on ne voit pas qu'ils fussent le Syriaque à fond, comme le déclare M. de Flavigny, Professeur Royal en Hébreu, dans une Lettre écrite en 1646, où le célèbre Abraham *Eckellensis*, l'un des Traducteurs dont nous parlons, n'est point épargné. Pour nous, quoiqu'encore inférieurs à ces hommes habiles, nous osons ajouter que ces Interprètes ne savoient pas leur Langue, relativement au tems où la Version Syriaque avoit été faite, c'est-à-dire, qu'ils n'entendoient pas toujours suffisamment la valeur des termes Bibliques. Veut-on un exemple de ce que nous avançons ? Le voici.

Dans le Psaume XLIV. selon la Vulgate, vers. 3. le texte Hébreu porte : *Hoûtsák hkhêné beshiphethôthêkhâ* : כִּשְׁפֹתֶיךָ הוֹצֵק הֵן , *Diffu-*

sa est gratia in labiis tuis, termes que l'Auteur de la Version Syriaque traduit de cette sorte : *Ethen-jekou rahkhemé ghal sephouthokh*, אַתְּנַסְכוּ רַחֲמָא עַל סַפְוּתְךָ, & qui doivent se rendre ainsi : *Diffusæ sunt gratiæ super labia tua*. Cependant Gabriel Sionite, que M. de Flavigny met beaucoup au dessus d'Abraham Eckellensis, traduit ce texte de la manière suivante : *Diffusæ sunt misericordiæ super labia tua*; comme si le plurier *rahkhemé*, qui signifie *misericordiæ*, ne vouloit pas dire aussi *gratiæ*, ainsi qu'on peut le voir dans le *Léxicon Polyglotton de Castel*. Enfin, par quelle méprise Gabriel Sionite, Psaume LXXVII. vers. 40, a-t-il pris le nom substantif *áshimbuné*, אַשִׁימוֹן, pour un nom propre; puisque ce terme en Syriaque veut dire un *DÉSERT*, seule signification convenable dans cet endroit du Psaume? En effet, toutes les

84 *Examen des Traduct. Latines*

Versions le rendent par *desertum* ou *solitudo*. Nous pourrions citer dans cette circonstance plusieurs autres écarts de Gabriel Sionite, & même beaucoup plus considérables ; mais nous passerions les bornes que nous nous sommes prescrites (a). Au reste, la plûpart

(a) Pouvons-nous cependant nous empêcher de relever la faute de traduction que ce même Interprète a faite au verset 3. du Psaume XVIII. Hébreu XIX ? Son texte Syriaque porte : *Ouⁿghal shemesho- nekash mashekheneh behoun^e*, נקש נכש ועל שמשא : mot à mot, *Et ad solem*, ou *solis*, *posuit tabernaculum in eis*, c'est-à-dire, *in caelis* : IL A PLACÉ UNE TENTE POUR LE SOLEIL DANS LES CIEUX. Pourquoi Gabriel Sionite traduit-il ainsi ce texte : *Et super solem posuit tabernaculum in eis*, IL A PLACÉ SA TENTE DANS LES CIEUX AU DESSUS DU SOLEIL ?

La première faute de traduction consiste en ce que Gabriel Sionite exprime *suum*, qu'il ne devoit pas rendre. C'est un pronom relatif au mot *solem*. Il falloit le supprimer. Ce pronom, très-élégant chez les Orientaux, est absolument inutile dans une Traduction Européenne. Les personnes versées dans l'Hébreu nous entendent fort bien sur cette finesse de langue.

Voici la seconde faute. Gabriel Sionite a cru qu'ici *n^oghal על*, signifioit *super*, AU DESSUS, Il

de la Polyglotte d'Angleterre. 85
des fautes de cet Interprète Syrien
sont si palpables , qu'un Elève ,
qui n'auroit étudié que quatre
mois la Langue Syriaque , seroit
en état de les appercevoir & de
les relever.

De ce qu'on vient de lire , on
conclura nécessairement que l'on
ne peut se dispenser de revoir tou-
tes les Traductions Latines des
textes Orientaux de la Polyglotte
d'Angleterre. On pourroit même
travailler à corriger aussi les fautes
de Copistes qui s'y rencontrent.

est vrai que cette préposition a quelquefois cette
signification ; mais elle veut dire aussi très-sou-
vent *ad* avec l'accusatif ; ce qui revient à nos pré-
positions *AU* , *POUR LE*. Si Gabriel Sionite eût
su l'Hébreu , sans doute qu'en consultant cet
original , il eût compris que la préposition Sy-
riaque *ngħal* devoit se rendre dans le sens du
laméd Ḥ Hébreu , qui signifie *AU* , *POUR LE* , pré-
position dont se sert l'Ecrivain sacré , & qu'il
faut traduire le mot suivant , *sol* , par son datif
soli , *AU SOLEIL* , *POUR LE SOLEIL*. On peut voir
sur ce sujet la page 200 du quinzième tome de
nos *Principes discutés*.

86 *Examen des Traduct. Latines*

Peut-on se refuser à ce double travail , quand on voit que dans le texte Syriaque , & la Traduction Latine du Cantique d'Habacuc , qui ne contient que dix-neuf versets , il y a dix-neuf fautes ? sçavoir :

1^o. Sept fautes du Copiste Syrien. On les apperçoit aux versets 1 , 4 , 8 , 16 & 19. Bien entendu qu'ici , comme dans l'énumération suivante , il y a plus d'une faute dans le même verset.

2^o. Douze fautes du Traducteur Latin. Elles se trouvent dans les versets 1 , 2 , 3 , 4 , 5 , 6 , 7 & 10.

Nous ne parlons point maintenant de la nécessité de faire une nouvelle Traduction Latine sur le texte Hébreu. Celle que l'on connoît sous le nom de Bible de Vatable , n'est point assez exacte ; & d'ailleurs son Auteur , Léon de Juda , Protestant & Ministre de Zurich , ne nous paroît pas digne

de notre confiance. La Traduction de Sanctes Pagninus , telle qu'on la voit dans la Polyglotte d'Angleterre , est , selon nous , plus inintelligible que son original même. Elle est si servilement littéraire & si barbare , qu'il n'y a pas moyen d'en faire un usage raisonnable. Tout le monde convient que chaque terme Oriental, nom, verbe, particule, ou préposition, a d'ordinaire des significations très-étendues : cependant Sanctes Pagninus ne donne communément qu'une seule signification à chaque terme , dans quelque endroit qu'il se rencontre. La conjonction *ouâou* , par exemple , se prend chez les Orientaux pour *deinde* , *etiam* , *enim* , & très-souvent pour *ut* avec un subjonctif, quelquefois même pour un verbe, comme nous l'avons prouvé à la page 390 du premier tome des *Principes discutés* , &c. Néanmoins Sanctes Pa-

gninus ne lui donne jamais d'autres significations que celle de la conjonction & des Latins. Nous ne savons pourquoi ce Traducteur a pris un parti si contraire aux règles de la raison & de la Grammaire. Tout ce que nous pouvons dire, c'est qu'il est peu de Versions & plus bizarres & plus inutiles.

Après avoir marqué les moyens d'augmenter la Polyglotte d'Angleterre, & d'en donner une beaucoup plus parfaite, & par conséquent plus utile, par une révision exacte des Traductions Latines annexées à ses textes Orientaux, nous passons au second objet, qui doit encourager le Clergé de France à faire fleurir dans son sein les Etudes Orientales. Cet article & les deux suivans n'ont besoin que d'une légère indication. Nous nous contentons d'y répandre des idées générales, puisées néanmoins dans la lecture de plusieurs Ma-

De la Polyglotte d'Angleterre. 89
nuscrits d'Orient. Nous abrégeons
le second & les deux Articles sui-
vans , d'autant plus volontiers ,
que le cinquième & le sixième
demandent un détail un peu plus
long , mais indispensable.





ARTICLE SECOND.

*Recherches à faire dans les
Eglises d'Orient.*

L'EUROPE Catholique , uniquement occupée jusqu'à présent à donner l'Histoire & les Ouvrages de l'Eglise Latine & de l'Eglise Grecque , n'a pas encore eu le tems de jeter des regards attentifs sur les Eglises Orientales.

Notre Ordre , convaincu de l'importance de ce travail , s'avance à grands pas vers l'Orient , & veut , à son édition des *Principes discutés* & des autres Ouvrages de l'Écriture sainte , faire succéder la découverte d'un grand nombre de monumens sacrés que lui fourniront des Eglises aussi célèbres en Asie , que peu connues

en Europe. En effet , à la réserve des trois grands Patriarchats d'Antioche , d'Aléxandrie & de Jérusalem , nous avons peu d'idées des Eglises d'Orient. Encore que ne reste-il pas à savoir touchant celles d'Antioche & d'Aléxandrie ? A-t-on connu jusqu'ici l'Eglise autocéphale (*a*) d'Arménie , les Eglises d'Ibérie , de Chaldée , d'Albanie , d'Ethiopie & des Coptes ? Sait-on quelque chose des tems où la Tartarie étoit Chrétienne ? Et l'état du Christianisme en Perse a-t-il été développé d'une manière bien suivie ? Nous n'avons de toutes ces Eglises que des notions très-confuses. On connoît , à la vérité , le nom de quelques-uns de leurs Fondateurs & de leurs Martyrs ; mais nous ignorons leurs grands hommes , & les événemens

(*a*) C'est-à-dire , qui ne dépend d'aucun des Patriarchats qui l'entourent.

remarquables qui les ont rendus célèbres.

Cependant que de choses intéressantes à donner au Public!

I. Les Versions de l'Écriture sainte, dont nous avons parlé dans l'Article précédent, sont de nouvelles richesses acquises au profit du Christianisme. On y trouvera d'excellentes ressources pour l'intelligence de la Bible, & sur-tout de celle qu'on appelle communément les Septante.

II. Ces Églises ont eu des Patriarches distingués; les uns par leur sainteté, les autres par leur naissance; un grand nombre par leur profonde érudition, & quelques-uns par leurs écrits. Il s'en est même trouvé qui réunissoient ensemble ces excellentes qualités. Ces Patriarches ont encore leurs successeurs en Syrie, en Chaldée, en Arménie, en Cilicie, en Ibérie, dans l'Albanie, &c. Ces mê-

mes Eglises ont une suite d'Evêques. Elles ont eu certainement, & quelques-unes ont encore des Docteurs, des Ecrivains célèbres, dont les Ouvrages existent, & dont on saura faire dans son tems l'usage convenable.

III. Que dirons-nous des Prières Ecclésiastiques de l'Orient ? Elles sont longues, il est vrai, mais elles sont pleines de sentimens les plus religieux. Partagées d'ordinaire en trois parties; la première, par la description qu'elle fait des attributs divins, inspire un profond respect pour l'Être suprême, que l'on adore. La seconde expose les vœux qui lui sont adressés; & la troisième fait les demandes, pour obtenir les biens futurs. En un mot, rien de plus grand, rien de plus éloquent, rien de plus touchant que les Prières des Liturgies Orientales, soit pour le saint Sacrifice, soit pour les autres Offices publics,

Les célèbres Cantiques , qui font partie de leurs Liturgies , ne doivent point être oubliés. Les dogmes de la Religion y sont exposés dans un style si clair & si sublime, que l'on ne peut s'empêcher d'admirer des Auteurs qui ont su allier la Poësie la plus noble avec la piété la plus solide & la plus tendre.

IV. Si nous jettons les yeux sur leurs Rituels & sur leurs Pontificaux , quelles majestueuses idées ne nous présentent-ils pas ? On y voit à chaque page des traces des sentimens du profond respect dont les Orientaux étoient pénétrés pour les choses saintes , & sur-tout pour les Sacremens & pour le Sacerdoce. Ils en relèvent la grandeur par des expressions aussi sublimes qu'attendrissantes.

V. Que de monumens à recueillir dans l'Histoire Ecclésiastique ! Que de faits ignorés ! Que

de grands Sièges & de Monastères inconnus ! On s'imagine , quand on a des notions particulières des Eglises Latine & Grecque , qu'il ne reste plus rien à savoir ; comme si le centre de l'Asie n'eût jamais produit des hommes & des écrits vraiment dignes de notre attention.

Oui , les Eglises d'Orient , & principalement la Syrie & l'Arménie , ont eu leurs Conciles & leurs Pères , dont elles lisent encore les Ouvrages (*a*). Elles observent

(*a*) Nous ne bornerons pas nos recherches sur ce point seulement à cette partie de l'univers. Nous avons formé le dessein de donner une nouvelle collection universelle des Actes Ecclésiastiques , dont les Conciles sont la partie la plus essentielle. Nous les rédigerons selon l'ancienne forme observée dans les Collections appelées *Codices Ecclesiastici* ; où après les Conciles généraux , ceux de l'Eglise d'Afrique , des Gaules , de l'Espagne , & des autres Eglises les plus célèbres se trouvent recueillis sous des titres particuliers ; ordre qu'on n'auroit pas dû négliger dans les éditions des Conciles généraux données dans

exactement leur discipline, qui ne s'est point encore écartée de la régularité primitive. Elles conservent leurs Canons, dont nous avons des Recueils, tant en Syriaque qu'en Arménien & en Arabe. Elles s'y conforment, autant que le permet le joug des Mahométans, sous lequel elles gémissent.

D'ailleurs, non contentes de leurs propres écrits, ces Eglises ont cherché de nouveaux fonds

ces derniers tems, qui sont remplies de fautes & d'imperfections, qu'il est de la dernière importance de rectifier.

Cet Ouvrage, sur lequel il y a de nouvelles lumières à répandre, & des augmentations très-considérables à faire, dont il seroit trop long de donner le détail, a fait pendant plus de 30 ans le sujet des études d'un savant Bibliothécaire de la Maison de Sorbonne, mort il a 35 ans. Ses Manuscrits ont été recueillis par un Ecclésiastique de sa famille, qui depuis un pareil nombre d'années travaille à les mettre dans la perfection dont ils sont susceptibles. Il s'offre de nous aider dans l'entreprise que nous sommes résolus de faire, d'un Ouvrage qui, dans les sciences Ecclésiastiques par son étendue & son utilité, n'a point eu encore de modèle,

dans

dans l'Eglise Grecque. Combien d'Ouvrages Grecs les Syriens, les Arabes & les Arméniens n'ont-ils pas traduits dans leurs Langues ? Tout nous porte à croire qu'ils ont encore un Eusèbe, un Socrate, un Sozomène, un Histoire des Empereurs, &c.

VI. Regardera-t-on enfin comme quelque chose d'absolument indifférent, l'Histoire des troubles arrivés dans les Eglises Orientales ? Et n'est-il point digne de notre curiosité de savoir comment la Religion, nous ne disons pas seulement Chrétienne, mais même Catholique, s'est maintenue & se maintient encore dans le sein du Mahométisme ? Mais outre cela nous avons une Histoire des Eglises de l'Egypte, de la Nubie, de l'Inde, de l'Éthiopie, de l'Arabie heureuse & de l'Afrique, qui sont soumises au Patriarche d'Alexandrie ; Histoire écrite en Arabe par

98 *Recherches à faire*

Abousalah Docteur d'Arménie ,
& conduite jusqu'à l'an de l'Egire
798 , c'est-à-dire , vers la fin du
treizième siècle de l'Eglise de Je-
sus-Christ.

VII. Nous finissons cet Article
en demandant quelle notion nous
avons de la Géographie Ecclé-
siastique de ces Eglises ?

A la vérité , l'on n'ignore pas
entièrement ce qui regarde la Sy-
rie en général ; mais que ne reste-
-il pas à découvrir dans le détail ,
sur-tout à l'égard des Evêchés ,
dépendans des autres Patriar-
chats ? D'ailleurs quelle lumière
a-t-on sur la Chronologie & sur
les différentes époques de l'Ere
Chrétienne ?

Les Eglises d'Orient , oubliées
depuis tant de siècles , attendent
qu'on fasse connoître les Ouvra-
ges , qu'elles renferment dans leur
sein , comme on a donné l'intelli-
gence de ceux des Eglises Latine

& Grecque. D'Occident en Orient le passage est tout naturel. Nous nous y transporterons en sûreté, par la connoissance des Langues Orientales. Ce passage nous sera d'autant plus facile, que nous avons de nos Confrères répandus dans tous les pays, sur les Langues desquels nous aurons occasion de travailler. Par leur canal, nous pourrons connoître tout ce qui se passe dans toutes les Eglises qu'ils renferment.

Nous ne dissimulerons pas qu'il a paru, il y a quelque tems, un Ouvrage imprimé, & qui a été annoncé dans les nouvelles Littéraires, sur les Eglises d'Arménie & d'Ethiopie, dans lequel l'Auteur parle du Monophysisme, Secte extrêmement répandue en Orient; mais il le fait avec si peu d'exactitude, qu'il semble que cette erreur ne soit qu'une dispute de mots. Cependant quiconque a lu les

100 *Recherches à faire, &c.*

Ouvrages des Orientaux, attachés à cette Secte, est bien convaincu que si, dans les premiers tems, quelques-uns étoient excusables, ceux d'aujourd'hui professent des erreurs capitales sur le dogme des deux natures. Ainsi, dans la crainte qu'on ne surprenne le Public sur cette matière, il y va de l'intérêt de l'Eglise, que quelqu'un nous mette pleinement au fait de l'état actuel des Eglises d'Orient à cet égard, & fasse une étude très-sérieuse de la doctrine des Monophysites. Leurs Ouvrages sont conservés dans la Bibliothèque du Roi. Ils y sont, ou imprimés, ou manuscrits, dans la Langue même dans laquelle ces Auteurs les ont composés.





ARTICLE TROISIEME.

Découvertes à faire sur l'His- toire en Orient.

NOUS connoissons trop peu les Historiens Orientaux , pour ne pas convenir qu'un corps de Savans , habiles dans les Langues d'Asie , seroit une ressource bien précieuse pour la République des Letres.

A l'exception de l'Asie mineure & de la Syrie , nous n'avons de l'Orient que des idées superficielles. Nos Historiens nous donnent, il est vrai, le nombre des Rois des Parthes ; mais nous pouvons dire que la suite de ces Rois , recueillie de divers Auteurs , est bien différente de celle que nous présentent les Orientaux. Ceux-ci n'en

connoissent que quatorze, & fixent la durée de leurs régnes, au lieu que nous en étendons le nombre jusqu'à trente-un, sans marquer combien de tems ils ont régné. D'ailleurs leurs noms, à la réserve de ceux d'Arfacès & d'Artaban, sont tous différens chez les Latins, & demanderoient qu'on les conciliât avec ceux que les Orientaux nous donnent.

Mais à quoi nous arrêtons-nous ? Que de ténèbres répandues dans le reste de l'Orient ! On fait que la Géorgie avoit des Rois ; mais quand ont-ils commencé ? Quel est leur nombre ? Quels sont leurs noms ? Combien ont-ils régné ? Qu'ont-ils fait ? Et quand leur Royaume a-t-il été subjugué par les Perses & par les Turcs ? Qui fait que l'Albanie avoit des Rois Chrétiens vers le huitième siècle ? Peut-être est-ce en lisant ce que nous disons ici, que l'on

en entend parler pour la première fois.

Mais pour venir à des tems plus connus & plus florissans, que savons-nous de cette puissante Monarchie formée par les Arabes, qui prirent le nom de Sarazins, qui firent trembler l'Europe pendant si long-tems ? Nous n'en avons que la vie de leurs Calyfes, & ce que nos Historiens ont écrit à l'occasion des Croisades.

Les Tartares, si redoutés dans toute l'Asie, ne sont connus en Europe que d'une manière vague. Nous n'ignorons pas les conquêtes de Gingiskan, ni les exploits du cruel Timurlenk ; mais à peine connoissons-nous les noms de Manghoukan, Houlaoukan, Abakan & Tharmazkan, prédécesseurs de Timur.

L'Arménie, encore moins connue que les autres Etats, n'a trouvé de place dans nos Historiens

qu'en faveur des deux Tygranes , d'Artavasde , & de quelques Rois de Cilicie. On va prendre ici , fans doute pour la première fois , une idée générale de ce Royaume.

Il fut fondé , selon les Arméniens , vers l'an du monde 2000 , (& Ussérius en fixe le commencement à la même date ,) par Haïk , fils de Thogorma , reconnu dans l'Écriture pour l'arrière petit-fils de Japhet. Les descendans de Haïk , jusqu'à Ara le Beau , furent Souverains ; mais Sémiramis conquiert l'Arménie , qui n'eut que des Rois tributaires des Assyriens , jusqu'à la mort de Sardanapale.

Paror , 36^e Roi d'Arménie vers 3254 , profita de la révolte d'Arbasès , & remit ses Etats dans leur ancienne liberté. Ses successeurs , au nombre de dix-sept , en jouirent paisiblement jusqu'au tems d'Alexandre , à qui ce Royaume fut contraint de se soumettre , de

même qu'à ses successeurs, vers 3673.

Environ 236 ans avant Jesus-Christ, c'est-à-dire, en 3772 du monde, Arfacès le brave s'empara de l'Arménie, & le grand Arfacès son petit-fils donna ce Royaume à Valarfacès son frère puîné, qui fut la souche des Rois Arfacides, dont étoit le fameux Tygrane, & le malheureux Artavasdes. Les descendans d'Arfacès, entre lesquels on doit compter Abgar, possédèrent l'Arménie jusqu'à l'an de Jesus-Christ 451, que l'Empereur Grec & le Roi de Perse partagèrent entr'eux cette Monarchie.

Cependant les Arméniens eurent des Gouverneurs de leur nation jusqu'à l'an de Jesus-Christ 712; mais les Sarazins s'étant emparés de l'Arménie, elle demeura sans Prince jusqu'en 765.

Alors Achat, de l'ancienne fa-

106 *Découvertes à faire*

mille des Bagratouniq, ou Bagratides, fut reconnu Prince des Arméniens ; & son petit-fils Achat ayant été reconnu Roi d'Arménie, du consentement de l'Empereur Grec & des Sarazins, commença la tige des Bagratouniq, qui régnèrent 279 ans dans la grande Arménie, au nombre de neuf, jusqu'en 1044 de Jesus-Christ, que les Grecs & les Sarazins chassèrent les Rois, dont le dernier se réfugia dans la ville de Tarse en Cilicie.

Vers l'an 1075, des Princes d'Arménie prirent la Cilicie sur l'Empereur Grec, & reconnurent pour leur Prince Ruben, parent de Gagjik, descendant des Bagratides.

De ce Ruben, fut appelée Rubénite la race des Princes de Cilicie, qui, l'an 1199, prirent le titre de Rois des Arméniens. Cette famille des Rubénites eut treize

ou quatorze petits Souverains ,
tant Princes que Rois.

Le dernier, nommé Léon V.
vint en France chercher des se-
cours qu'on ne put lui donner. Il
mourut à Paris en 1393 , où son
tombeau se voit aux Célestins.

Le nombre des Rois d'Armé-
nie , depuis la fondation de ce
Royaume , se monte à 97.

1°. Les Haïkans, depuis Haïk,
fondateur de cette Monarchie &
contemporain de Nemrod , jus-
qu'au tems d'Alexandre 53 Rois.

2°. Les Arfacides, depuis Va-
larfacès frere d'Arfacès le grand ,
Roi des Parthes, 236 ans avant
Jesus-Christ, jusqu'au Roi Artax-
ès ou Artaxir III. destitué par les
Perfes l'an 461 de Jesus-Christ .

. 25 Rois.

3°. Les Bagratides, depuis l'an
765 de Jesus-Christ, jusqu'en
1044 9 Rois.

4°. Les Rubénites en Cilicie,

108 *Découvertes à faire*

depuis 1199, jusqu'en 1343. . . .

. 10 Rois.

Depuis ce tems l'Arménie Orientale appartient aux Rois de Perse, & l'Arménie Occidentale avec la Cilicie est soumise au Sultan des Turcs.

Nous sommes obligés d'avouer que nous ne connoissons pas trop l'origine de ces derniers. Nous espérons donner un jour quelque chose de nouveau sur cette nation, qui depuis 400 ans fait tant de bruit dans l'univers. Nous le tirerons du Manuscrit Arménien de la Bibliothèque du Roi 90, fol. 117, col. 2 vers la fin, & fol. 132 verso, col. 2, où l'Auteur dit : *Je m'arrête ici, &c.*

Les Persans pourroient se plaindre que nous avons extrêmement négligé leur Histoire. Nous ne parlons pas des faits qui se sont passés autrefois dans l'Arabie heureuse, ni dans les Indes. Ces dé-

couvertes viendront dans leur tems , & nous enrichirons l'Europe de nouvelles connoissances , dès que nous aurons les volumes qui les renferment.

La Poësie pourroit encore ici trouver sa place , puisqu'elle est employée pour conserver à la postérité les faits les plus remarquables. L'imagination des Orientaux , vive & pleine de faillies , enfante aisément des pièces de vers. Sans parler des Persans , il est sûr que les Arabes & les Arméniens excellent dans cette partie. La Poësie chez ces peuples est de quatre espèces. La première , semblable à celle de l'Écriture sainte , se fait sentir par la sublimité de ses expressions & par la cadence , indépendante de la rime & de la quantité. La seconde , semblable à celle des Grecs & des Romains , est réglée par la quantité de chaque syllabe. La troisième tire son

110 *Découvertes à faire*

mérite de la rime. La quatrième espèce, plus difficile que les autres, réunit ensemble dans un même vers & la rime & la quantité. Les Arabes sont les inventeurs de cette dernière sorte de Poësie, & la communiquèrent aux Arméniens dans le huitième siècle.

A l'Histoire on peut joindre la connoissance des Religions, & sur-tout des anciennes, où l'on appercevra les traces de la véritable, que la superstition pour le culte du feu, l'opinion de la Metempsychose & l'étude de l'Astrologie, ont corrompue dès le tems d'Abraham.

Enfin, la Géographie de l'Orient, nécessairement liée avec son Histoire, mérite de profondes recherches.

Nous l'ignorons au point que les plus habiles Géographes sont obligés de s'arrêter presque partout. Sait-on, par exemple, que

Diarbeker en Mésopotamie est l'ancienne *Amida*, nommée auparavant *Tigranocerta* ? Nous croyons connoître la source du véritable Euphrate. Les Arméniens, chez qui ce fleuve commence son cours, nous la disputent, & prétendent que le véritable Euphrate est la rivière que M. de Lisle, dans sa Carte des environs de la Mer Caspienne, appelle *Mouratchai*, qui prend sa source dans la Province de *Baïazit*, nommée autrefois *Taron*. Ils le prouvent en effet par leurs Historiens & par leurs Géographes.

Nous irions au delà des bornes que nous nous sommes prescrites, si nous voulions nous étendre davantage. Le peu que nous venons de dire, annonce la moisson abondante que nos Elèves s'appêtent à recueillir, lorsqu'elle sera mûre. Les Versions Orientales des Li-

112 *Découvertes à faire, &c.*

vres inspirés vont être rétablies dans leur première splendeur : les Eglises de l'Asie vont se relever de leurs anciennes ruines : l'Histoire de l'Orient sortira de ses profondes ténèbres : & les peuples de cette partie de l'univers recevront les instructions nécessaires pour se soutenir dans la vraie Religion ; ou pour y rentrer, s'ils ont eu le malheur de l'abandonner ; ou pour la connoître, s'ils ne sont pas encore sortis du cahos dans lequel ils sont envelopés depuis tant de siècles.





ARTICLE QUATRIEME.

*Séminaire pour les Religieux
qui se destineront à passer
dans les Missions étrangères.*

IL n'est pas nécessaire d'entrer dans un grand détail , pour faire sentir toute l'utilité & même la nécessité de cet établissement. Personne n'ignore que , pour faire du fruit dans les Missions , il faut être d'une conduite irréprochable , bien affermi dans la foi , parfaitement instruit de la vraie Religion , comprendre les Langues des nations que l'on veut enseigner , & connoître les Religions qu'elles professent. Or , dans le Séminaire que l'on propose d'établir , on procurera tous ces avan-

tages aux Religieux qui demanderont à passer dans les Pays étrangers. On leur apprendra sur-tout les différentes Langues qu'ils seront obligés de parler ; & on leur développera les diverses Religions qu'ils devront combattre ou détruire. Avec ces sages précautions, les Missionnaires seront en état de rendre service au moment de leur arrivée. Ils annonceront avec fruit les vérités de l'Évangile ; ils les prouveront avec force à ceux qui les ignorent ; & ils les défendront avec avantage contre leurs adversaires.

Les Membres de notre Société vont maintenant faire entr'eux le partage des Nations Orientales. Ils vont marcher où le bien public les appelle ; & chargés des dépouilles de l'Asie, ils en enrichiront toute l'Europe. Il ne nous manqueroit, pour nous rendre maîtres de tout l'Orient, que de

pour les Religieux, &c. 115
pénétrer dans les Indes, dans la
Chine, dans la Tartarie, dans la
Moscovie. Quelques sujets de plus
suffiront pour achever cette glo-
rieuse entreprise, & former un
corps de Savans, capables de dé-
velopper, avec le tems, tout ce
qu'il y a de curieux dans les cli-
mats les plus éloignés.





ARTICLE CINQUIEME.

Répartition des Langues savantes entre les Membres qui composeront la Société des Etudes Orientales.

NOUS ne sommes pas surpris de ce que les études Orientales ont été si négligées en France. Ce malheur vient du peu d'estime que l'on a pour ceux qui cultivent les Langues de l'Orient. On les regarde comme de simples Grammairiens, sans cesse occupés à chercher servilement les racines & les significations des mots, pour composer ensuite quelque Dictionnaire.

Telle est l'idée que l'on a com-

munément d'un homme qui s'applique à cette forte d'étude.

Nous voulons bien que ce misérable préjugé fasse impression sur le vulgaire, & quelquefois même sur un homme d'esprit, qui n'aura jamais fait attention aux avantages que l'on peut retirer de l'étude des Langues ; mais nous n'excuserons pas un Savant, qui ne porte pas ses vuës plus loin. En effet, rien de plus nécessaire que cette étude. puisqu'elle nous fait entrer dans la plus sublime Théologie, & pénétrer dans les ouvrages où l'esprit & le raisonnement brillent dans un degré supérieur, même lorsqu'ils ne traitent que des matières profanes.

D'un autre côté, on a si peu de Maîtres, capables d'applanir les difficultés à ceux qui voudroient se livrer à ce genre d'étude, qu'ils s'en rebutent bientôt. D'ailleurs combien peu ont le courage de

118 *Répartition des Langues*

faire les efforts convenables pour surmonter par eux-mêmes les obstacles infinis qu'ils y rencontrent? Un très-petit nombre a les talens essentiels pour y réussir.

On a vu dans ce Mémoire à quel usage nous destinons les Langues Orientales. Si le plan, que nous présentons, est agréé; & s'il réussit dans toutes ses parties avec le même succès qu'ont eu nos premières tentatives, la France aura l'avantage de voir se former dans son sein des sujets d'une capacité peu commune, & d'une érudition singulière. En effet, dans la carrière qu'ils vont ouvrir, & qu'ils espèrent continuer, il faut un courage supérieur aux difficultés, qui rebueroient des âmes vulgaires. Quelle sagacité d'esprit n'exige pas le talent admirable de frayer de nouvelles routes, & de pénétrer dans les pays les plus inconnus! Quel fonds inépuisable

de critique sur toutes sortes d'objets , qui se présenteront ! & de quelle justesse d'esprit n'a-t-on pas besoin , pour prendre un parti judicieux dans mille occasions épineuses ! En un mot , il faudra que nos Elèves réunissent ensemble les sciences & les talens les plus estimables.

Interprètes des saintes Ecritures , ils auront des moyens plus efficaces que jamais , pour fixer le double sens littéral des textes Orientaux.

Théologiens , ils combattront les différens sentimens de toutes les Eglises du monde ; & ils formeront des sujets capables de les instruire.

Historiens sacrés , ils remonteront jusqu'à l'établissement des Eglises d'Orient , & suivront leurs différens états jusqu'à notre tems.

Chronologistes , ils tâcheront de fixer l'époque de chaque évé-

nement , & de concilier les calculs Asiaticques avec les nôtres.

Géographes , ils feront connoître les Provinces , les Villes , les Evêchés , les Monastères , les lieux célèbres , les montagnes , les fleuves , &c. & chercheront à placer au juste leur véritable position.

Liturgistes , ils inspireront les sentimens de la piété la plus tendre & la plus solide , en donnant les Prières ordinaires des Eglises d'Orient.

Orateurs , ils traduiront des pièces d'éloquence , dont ils feront sentir les beautés par le secours de l'éloquence Latine & Françoisse.

Frapés des charmes de la Poësie Asiaticque , ils en donneront des pièces , capables d'élever l'esprit & de former le goût , en faisant sentir la noblesse des idées qu'elles présentent.

Ecrivains en tout genre , ils se formeront

formeront un style convenable à chaque matière qu'il faudra traiter.

Enfin , Critiques pénétrans , exacts & judicieux , ils détruiront les Traditions fabuleuses , si volontiers reçues en Orient. Ils démêleront les fictions d'avec l'Histoire , & porteront un jugement équitable sur les Ecrivains Ecclésiastiques & profanes. Mais sages & retenus, ils craindront de s'avancer trop , & de hazarder des décisions précipitées, & ne rougiront point de se retracter , s'il leur échape quelque méprise.

Telles sont les qualités , tels sont les talens requis pour réussir dans l'étude des Langues Orientales. Pourquoi n'y joindrions-nous pas la politesse , la modestie chrétienne , la candeur & la bonne foi ; vertus si rares , même parmi les Savans ? Nous venons de faire un choix dont nous osons tout

122 *Répartition des Langues*

espérer. Nous augurons également de ceux qui seront dans la suite associés à leurs travaux, dès que le plan que nous présentons, sera suffisamment autorisé.

Mais pour remplir une carrière d'une aussi vaste étendue, que celle que nous voulons parcourir, il est besoin d'un certain nombre d'Ouvriers; puisque quatre Religieux, soutenus de M. l'Abbé de Villefroy, aidés de plusieurs Elèves, & même d'une personne en place & d'une capacité peu commune dans les Langues Latine & Françoisé, de même que dans l'Hébreu, dont le goût lui a été inspiré par notre commun Maître, son ancien ami; ces hommes, pleins d'ardeur pour leur travail, n'ont pu néanmoins en remplir que les premiers objets dans un espace aussi long que celui de vingt années. Il faut au moins que trente-un Religieux y consacrent

leur tems & leurs veilles. Ce nombre est indispensable, soit que l'on considère les ouvrages qu'il y auroit à faire pour l'intelligence des Auteurs sacrés, soit que l'on envisage le nombre des Langues différentes qu'il faudroit savoir pour y travailler, soit que l'on jette les yeux sur les recherches immenses que nous nous proposons de faire.

On ne peut pas dire, au reste, que le service du Public puisse souffrir de ce que lui doit l'Ordre, par la soustraction de ces trente-un sujets; attendu que trente-un membres, tirés d'un corps aussi étendu que le nôtre, & qui seront pris dans toutes les Maisons de la France, ne peuvent jamais former un vuide vis-à-vis du service public. L'on pourroit même assurer qu'ils seront plus utiles que s'ils ne s'occupoient que des fonctions dont leurs Confrères sont ordinairement chargés.

224 *Répartition des Langues*

Voici le nom & le nombre des Langues dont on se propose d'acquérir la connoissance.

Nous avons cru devoir diviser la Société, que nous voulons former, en quatre classes, suivant les quatre Langues qui paroissent les plus importantes d'entre celles dont nous embrassons les études ; & ces quatre Langues sont l'Hébreu, l'Arménien, l'Arabe & le Chinois.

I. L'ÉCOLE HÉBRAIQUE contiendra,

- 1°. L'HÉBREU.
- 2°. LE SYRIAQUE.
- 3°. LE CHALDÉEN.
- 4°. LE SAMARITAIN.
- 5°. L'IDIOME RABBINIQUE.
- 6°. L'ESPAGNOL.
- 7°. L'ALLEMAND.
- 8°. L'ANGLAIS.
- 9°. L'ITALIEN.

On indiquera dans la suite l'usage de ces quatre Langues Européennes.

II. L'ÉCOLE (a) ARMÉNIENNE comprendra,

1°. L'ARMÉNIEN ANCIEN.

2°. L'ARMÉNIEN MODERNE.

3°. LE PERSAN.

4°. LE TURC.

5°. L'IBÉRIEN, ou Langue GÉORGIENNE.

6°. LE CAPSAQUE, Langue des environs de la Mer Caspienne, si nous ne nous trompons, & quelque autre Langue qui pourra lui être analogue.

(a) La Langue Arabe, beaucoup plus connue que l'Arménienne, mériteroit, à ce qu'il paroît, la seconde place. Mais l'Arménien, Langue d'une des plus nombreuses Eglises de l'Orient, nous produit plus d'ouvrages sur la Religion, & mérite par conséquent le premier rang. D'ailleurs la Langue Arabe ne paroît pas supérieure à l'Arménienne, soit par l'antiquité, soit par l'abondance des termes.

126 *Répartition des Langues*

On verra plus bas à quel usage
on destine ces sept Langues.

III. L'ÉCOLE ARABE

renfermera,

1°. L'ARABE.

2°. L'ETHIOPIEN.

3°. LE COPTHE.

La destination de ces Langues sera
marquée dans la suite.

IV. L'ÉCOLE CHINOISE

contiendra,

1°. LE CHINOIS.

2°. L'INDIEN.

3°. LE SIAMOIS.

4°. LE TARTARE.

5°. LE MOSCOVITE.

6°. LE SCLAVON.

7°. LE POLONOIS.

En tout vingt-six Langues.

Voici maintenant la répartition
de ces Langues entre les Religieux

entre les Membres de la Soc. 127
qui composeront la Société Royale
des Études Orientales.

I.

ÉCOLE HÉBRAÏQUE.

Deux Religieux s'associeront à leur Chef pour faire leur objet principal de la Langue & de l'érudition Hébraïque, en y joignant néanmoins une connoissance suffisante du Syriaque, du Chaldéen & du Samaritain; mais ils apprendront la première de ces Langues dans un goût tout différent de celui dans lequel on l'a cultivée jusqu'à présent. Les Rabbins, Docteurs d'un peuple rejeté de Dieu, ne feront plus leurs seuls guides. Ils ont trop peu de lumières, pour nous servir uniquement de Maîtres. Les Versions authentiques des Livres dictés par l'Esprit Saint, faites par les anciennes Eglises d'Orient, seront notre principale

128 *Répartition des Langues*

ressource ; & c'est incontestablement l'unique , sur laquelle on puisse légitimement compter.

Trois autres Religieux , après avoir appris suffisamment l'Hébreu , se livreront en entier au Chaldéen , au Samaritain & au Syriaque. Ces trois sujets s'appliqueront à faire une nouvelle Version du texte de la Bible Syriaque, comme les quatre premiers l'auront fait sur l'Hébreu , & travailleront ensuite à donner les Ouvrages que l'on pourra trouver en cette Langue sur l'Histoire , sur les Liturgies & sur d'autres matières de conséquence.

Outre ces trois Langues assez bornées , ces trois Pères apprendront encore , l'un l'Allemand , l'autre l'Anglois , & le dernier l'Italien.

Le premier , pour réfuter les fautes de la Version de la Bible faite en Allemand par Luther,

Les deux autres , pour examiner à fond la Bible Anglicane , & celle que Déodatî donna en Italien en 1607. Quarante-huit Savans commencèrent la première Traduction en 1604 par ordre de Jacques I. Roi de la Grande-Bretagne. Elle fut imprimée en 1612. Pour rendre encore un service important à la Religion, ils s'occuperont à répondre aux Ouvrages que le Déisme enfante tous les jours en Angleterre, dont la France est inondée , & qu'on ne travaille pas assez à réfuter.

Enfin, deux autres Elèves seront employés à l'étude du Rabbinisme. Ils apprendront l'idiome Rabbinique , pour faire un extrait exact des matières dont on peut tirer avantage en faveur de la Religion Chrétienne. Ils prendront dans les Loix & dans les Coutumes des Juifs les connoissances

130 *Répartition des Langues*

nécessaires pour l'intelligence de plusieurs endroits de l'ancien & du nouveau Testament, & sauront à fond les usages des Juifs, dont il est fait mention dans l'Evangile. Quiconque, en effet, connoîtra bien les opinions de la Synagogue & ses cérémonies, développera facilement quantité de passages, vraiment obscurs pour ceux qui n'ont aucune teinture de ces connoissances.

Ces derniers Religieux apprendront encore l'Espagnol, pour bien comprendre la Bible de Ferrare; Traduction célèbre, faite mot pour mot sur l'Hébreu par les Juifs d'Espagne. Ils pourront de plus entendre les Confessions des Espagnols qui se trouvent à Paris.

Telle sera la première Ecole, composée de huit personnes, qui toutes sauront le Syriaque, le Chaldéen, le Samaritain & l'Hébreu; mais qui partageront entre

entre les Membres de la Soc. 131
elles l'idiome Rabbinique, l'Allemand, l'Anglois, l'Espagnol, & l'Italien. On trouve souvent dans les écrits des Rabbins des mots Arabes, Espagnols, Allemands, Italiens, & François. Ainsi, ces dernières Langues ne feront point inutiles pour la parfaite intelligence du Rabbinisme.

I I.

ECOLE ARMÉNIENNE.

Neuf sujets formeront l'Ecole Arménienne.

Les deux premiers, après avoir appris parfaitement avec leur Chef, l'Arménien littéral ou savant, Langue extrêmement étendue, puisqu'elle contient environ quatre-vingt mille mots, donneront, sur l'Histoire, la Géographie, la Chronologie, les Liturgies & les Pères, des Ouvrages dont l'Europe n'a point encore

ouï parler. Les Canons de l'Eglise d'Arménie, la Version ancienne des Auteurs inspirés, & les Poësies sacrées de cette nation, méritent une Traduction exacte; & ces Pères composeront un Dictionnaire Arménien-Latin, dont nous avons un besoin extrême, si celui que nous attendons de Venise, en deux volumes *in-folio*, ne nous paroît pas suffisant.

Une seconde raison doit engager puissamment à étudier cette Langue. C'est le grand nombre de Manuscrits acquis pour la Bibliothèque du Roi depuis un certain tems. Ces Manuscrits exigent qu'on les fasse connoître au Public, soit en lui en donnant des notices, soit en lui en présentant des Traductions entières.

Deux autres suffisamment instruits de l'Arménien littéral s'appliqueront à l'Arménien vulgaire, Langue dans laquelle nous avons

des Livres de Médecine, un Dictionnaire considérable de Plantes, un Recueil de Remèdes, *in-folio*, & quelques autres Ouvrages. Mais pour parvenir plus sûrement à la connoissance de cette Langue, ils apprendront le Turc, dont plusieurs termes sont entrés dans l'Arménien vulgaire. D'ailleurs nous employerons cette Langue, soit pour traduire les Ouvrages des Auteurs Turcs, dont on voit environ quatre cent volumes à la Bibliothèque du Roi, soit pour parler aux sujets de l'Empire Ottoman qui viendront à Paris, soit pour confesser les Catholiques d'entre les sujets qui se rendent d'Angleterre ou de Hollande en France, dans le dessein de faire leurs Pâques, soit enfin pour administrer les Sacremens de Pénitence aux malades Catholiques nés dans l'Empire des Turcs, & qui se trouvent quelquefois malades dans les

134 *Répartition des Langues*

Hôpitaux de cette Capitale. Ces œuvres de charité Chrétienne édifieront les étrangers, & pourront attirer la bénédiction de Dieu sur nos travaux.

D'ailleurs l'Arménie est une vaste contrée de Chrétiens, qui ont souvent une relation directe avec l'Europe. La Lettre que M. le grand Aumônier a reçue, il y a quelque tems, d'un Archevêque de ce pays, en est une preuve sans réplique. Ne convient-il pas que dans un Etat, comme la France, il se trouve des personnes qui puissent expliquer ce qu'ils demandent, & leur faire les réponses convenables ?

Deux autres Religieux, également versés dans l'Arménien littéral, apprendront le Persan, dont il y a près de quatre cent volumes à la Bibliothèque du Roi, outre quantité d'Ouvrages, & sur-tout d'Histoire & de Poësie écrite en

cette Langue. Nous avons encore en Persan une Version des divines Ecritures , dont le Pentateuque au moins mérite attention. Cette Langue d'ailleurs servira pour perfectionner la connoissance de l'Arménien , dans lequel plusieurs termes Persans se sont introduits.

Les deux derniers Elèves , suffisamment instruits dans l'Arménien savant , s'appliqueront à l'Ibérien ou Géorgien ; Langue dans laquelle nous avons une ancienne Version de la Bible , & plusieurs autres Ouvrages. Ces deux Religieux chercheront ensuite à pénétrer dans la Langue Casaque , dont nous avons à la Bibliothèque du Roi un Manuscrit en caractères Arméniens , contenant les décisions de l'Eglise d'Arménie.

III.

ECOLE ARABE.

Cette troisième Ecole sera composée de six sujets.

Les deux premiers réuniront leurs travaux, pour acquérir une connoissance parfaite de la Langue Arabe, assez cultivée jusqu'ici par les Savans, pour que l'on y fasse des progrès considérables, à cause des secours que l'on a pour cette Langue; secours beaucoup moins abondans pour les Langues des deux précédentes Ecoles.

Deux autres également habiles dans l'Arabe s'appliqueront à la Langue Ethiopienne, dans laquelle nous avons une ancienne Version des Livres inspirés, dont il n'y a d'imprimé que le Psautier, le Cantique des Cantiques, & le nouveau Testament. Ce dernier est traduit en Latin; mais les Psau-

mes & le Cantique des Cantiques ne le font point. Les Editeurs de la Polyglotte d'Angleterre, pour y suppléer, renvoient à la Version Latine du Grec, dont ils marquent les différences d'avec le texte Ethiopien ; mais plusieurs sont omises. Outre cette Version, on a dans cette Langue d'autres Ouvrages sacrés.

Les deux derniers Religieux, sachant bien leur Arabe, apprendront la Langue Copte, Langue mêlée de Grec & d'ancien Egyptien. Nous avons en Copte une ancienne Version de l'Écriture sainte, dont les Anglois ont donné le nouveau Testament en 1716, si nous ne nous trompons. Reste l'ancien Testament à traduire, sans compter plusieurs autres Ouvrages qui sont dans les Bibliothèques.

Deux raisons nous déterminent à placer l'Ethiopien & le Copte dans l'Ecole Arabe.

138 *Répartition des Langues*

La première est que l'Ethiopien, soit pour les mots, soit pour la Grammaire, a quelque connexion avec l'Arabe.

La seconde faite aux yeux. L'intelligence du Copthe étant dépendante d'un Dictionnaire Copthe, dont les mots sont expliqués en Arabe, on ne peut entendre la signification des termes Copthes que par le secours de l'Arabe. D'ailleurs il se trouve plusieurs Livres Copthes traduits en Arabe; & plusieurs Auteurs Copthes ont écrit en cette dernière Langue.

IV.

ECOLE CHINOISE.

Nous ne parlons de cette quatrième Ecole qu'à cause des vuës particulières que l'on peut avoir en l'établissant.

Ainsi que les autres, elle sera

formée d'un Chef & de sept Elèves.

Les deux premiers se livreront sans relâche à l'étude de la Langue Chinoise. M. Fourmont l'aîné, célèbre par son érudition dans les Langues Orientales , a travaillé pendant long-tems à mettre cette Langue en état d'être apprise. Il y a au moins quatre mille volumes Chinois à la Bibliothèque du Roi. Les uns regardent l'Histoire , la Philosophie , & la Religion du pays ; les autres contiennent différentes matières. Nos Elèves , en profitant des travaux de M. Fourmont, donneront les Traductions de ceux qui seront jugés devoir être plus utiles à la République des Letres. Cette entreprise paroît digne de la nation Française.

Deux autres Elèves s'appliqueront de plus à la Langue Indienne, pour y trouver de quoi satisfaire la juste curiosité du Public, par

140 *Répartition des Langues*

rapport à l'Histoire du pays, qui ne nous est pas trop connue : & de la Langue Indienne ils passeront à la Langue Siamoise, dont on a plusieurs volumes à la Bibliothèque du Roi. Ils travailleront encore sur la Langue Tartare. Nous pourrions puiser dans les Livres de cette nation des faits importants, qui pourroient jeter beaucoup de lumières sur l'Histoire de l'Asie septentrionale, dont on n'a que des notions très-imparfaites. On ne trouve des Livres en cette Langue qu'à la Bibliothèque du Roi.

La Langue Moscovite & la Polonoise ayant beaucoup de rapport avec la Sclavone, il paroît que, pour mieux entendre cette dernière, deux sujets feroient bien d'apprendre les deux premières. La Polonoise ne serviroit qu'à ce seul usage ; la Langue Russe ou Moscovite nous mettroit en rela-

entre les Membres de la Soc. 141

tion de Littérature avec Peterf-
bourg , où l'on cultive les Siences ,
& dont l'Académie envoie à la
Bibliothèque du Roi les Ouvra-
ges que l'on imprime en cette Lan-
gue , par ordre de la Souveraine
de ce grand Empire.

Ces deux fujets , avec les fe-
cours des Langues Mofcovite &
Polonoife , apprendront aifément
le Sclavon ; Langue dans laquelle
nous avons une Verfion de l'Écri-
ture fainte , & plusieurs Ouvrages
traduits du Grec.

Maintenant nous réfumons le
nombre des Religieux des quatre
Ecoles, dont cette Société Royale
des Etudes Orientales fera com-
pofée.

Pour l'ÉCOLE HÉBRAIQUE... 8.

Pour l'ÉCOLE ARMÉNIENNE. 9.

Pour l'ÉCOLE ARABE. . . . 6.

Pour l'ÉCOLE CHINOISE. . . . 9.

142 *Répartition des Langues*

En tout trente-un sujets ; mais à ces trente-un Savans il fera nécessaire d'ajouter deux habiles Grecs , instruits dans le Syriaque & dans l'Hébreu.

Ils consacreront leur travail à la révision de tous les Manuscrits , & de tous les textes de la Bible Grecque , que l'on a recueillis , ou mis sous la presse depuis l'édition de la Polyglotte d'Angleterre. A cet ouvrage ils ajouteront la révision exacte de la Version Latine , faite sur le texte Grec. Mais comme ce travail ne les occuperoit pas toujours , ils feront une étude particulière de la Théologie , des Canons , & des Rits de l'Eglise Grecque ; connoissance absolument nécessaire pour jeter de la lumière sur l'Histoire Ecclésiastique , la doctrine & les usages des Eglises Orientales , voisines de la Grecque , telles que la Syrie , la Chaldée & l'Arménie.

Il paroît aussi à propos d'ajouter deux Religieux , qui feront leur unique étude de l'Histoire ancienne sacrée & profane , pour lever toutes les difficultés que l'on rencontrera sur la Géographie , sur les faits & sur la Chronologie.

Enfin , cet établissement nous mettant dans la nécessité d'être en commerce de Littérature avec les plus fameuses Bibliothèques de l'Europe , on auroit encore besoin d'un sujet , homme de mérite , qui possédât très-bien les Humanités , & dont le style Latin fît honneur à la Société. On le formeroit , ainsi que les deux précédens , à la connoissance des Langues principales , de manière qu'il pût , par lui-même , être suffisamment au fait des choses qu'il demanderoit au nom de la Société , & des réponses qu'il y auroit à faire de sa part , lorsqu'on le consulteroît , ou qu'il voudroit lui-même con-

144 *Répartitions des Langues*

sulter sur des Manuscrits , ou sur certains points d'érudition.

Voici donc une Société composée de trente-six sujets ; Société sans contredit très-utile à l'Eglise, extrêmement précieuse à l'État, & absolument nécessaire à la Bibliothèque du Roi. Ce dernier Article n'a pas besoin de preuves.

Quels Livres en effet , quels Manuscrits de cette Bibliothèque , en quelque Langue qu'ils s'y trouvent , demeureront dorénavant dans les ténèbres ? Ceux-là seulement qu'une critique judicieuse aura condamnés à ne jamais voir le jour. Les Interprètes , fournis par notre Société , déploieront avec letems les richesses que cette Bibliothèque , la plus belle du monde , renferme dans son sein , & feront part à l'univers savant des découvertes intéressantes , qui depuis long-tems font l'objet de ses desirs & de sa curiosité. Le
Ministère ,

Ministère , déchargé du soin , de l'embarras , & de la dépense , de chercher , de trouver , & de payer des Interprètes étrangers , trouvera dans la Capitale du Royaume des Savans capables , non-seulement de satisfaire à l'utilité publique , mais encore de rendre la France supérieure à ses voisins , qui l'ont certainement surpassée jusques à présent du côté de l'érudition Orientale. Cet Empire , devenu le centre de la Science universelle dans ce genre , sera respecté de toutes les nations , lorsqu'elles sauront qu'il porte dans son sein des hommes en état d'entendre leurs écrits , & d'en faire connoître le mérite aux Européens. Les Asiatiques admireront le Souverain , qui , le premier de tous les Rois , aura su réunir auprès de lui de savans Interprètes pour les Langues de toutes les Monarchies célèbres dans l'Histoire , &

146 *Répartition des Langues*

même pour celles de plusieurs peuples, dont nous ne connoissons guère que les noms.

Comme on pourroit former quelques difficultés contre l'exécution du plan que nous présentons, il est juste de les examiner, & d'y répondre avant que de finir ce Mémoire. C'est ce que nous allons tâcher de faire dans l'Article suivant.





ARTICLE SIXIEME.

*Réponses aux difficultés que
l'on pourroit former contre
ce plan.*

NOUS osons nous flatter que l'établissement des Etudes Orientales dans notre Ordre ne souffrira pas la moindre difficulté, Les Supérieurs majeurs de ce grand corps, & les Religieux de goût, sentent tous les avantages qui résulteront de ce genre d'étude, & seront charmés d'en voir incessamment commencer l'exécution, telle que nous la présentons. Il pourroit néanmoins arriver que quelques personnes, savantes d'ailleurs, mais peut-être un peu timides pour les vastes pro-

148 *Réponses aux difficultés*

jets , se laisseroient ébranler par des objections auxquelles il est cependant bien facile de répondre.

Ces objections peuvent se réduire aux suivantes.

1°. La difficulté de trouver un nombre suffisant de sujets.

2°. Ces Religieux occuperont trop de terrain dans la Maison où on a commencé cet établissement.

3°. L'exécution de cette entreprise emploiera nombre de sujets, que l'on auroit occupés utilement à d'autres études.

4°. Qu'il seroit beaucoup plus dans l'ordre de continuer les anciens travaux , que d'ouvrir une nouvelle moisson, dont on ignore l'abondance ou la stérilité.

5°. Que l'on ne trouvera point de Livres dans toutes ces sortes de Langues , où la jeunesse que l'on formera puisse s'exercer , ni d'Ouvrages qu'elle puisse traduire.

6°. Que ces travaux sont trop étendus, les matières trop variées, & les Langues en trop grand nombre, pour espérer de trouver un guide qui puisse atteindre à tous ces objets.

7°. Que supposé, par impossible, que tous les obstacles puissent être surmontés, sans faire tort aux autres études de l'Ordre, il reste encore à savoir si les Ouvrages, qu'enfantera le nouveau plan, seroient du goût du public, & par conséquent s'ils auroient un débit favorable aux Libraires.

8°. Enfin, on supposera que le goût pour les Sciences diminuant de jour en jour, les Membres de notre Société ne trouveront ni soutien, ni protection, soit dans Paris, soit à la Cour; & que leur entreprise manquera, dès qu'ils seront destitués de protecteurs.

Voilà, ce nous semble, les plus

150 *Réponses aux difficultés*

fortes objections que l'on puisse faire concernant les Etudes Orientales.

Si nous eussions cru ces raisons aussi vraies & aussi solides que se les représentent ceux qui les imaginent, nous nous serions bien gardés de dresser notre projet, & d'en commencer l'exécution. Nous travaillerions contre les intérêts de notre Ordre, & nous nous déshonorerions nous-mêmes, si nous entreprenions un système qui ne pourroit se soutenir. Mais les objections qu'on nous fait, se détruisent aussi facilement qu'elles ont été proposées. Il n'en a rien coûté pour les imaginer; il ne nous en coutera guère davantage pour les dissiper.

Nous répondons, & d'un seul trait de plume nous faisons évannir la première difficulté, en déclarant qu'il seroit bien étrange que notre Ordre, si fécond en

sujets, fût devenu stérile jusqu'au point de ne pouvoir enfanter 36 Ouvriers à prendre sur peut-être plus de quatre mille Religieux, dont il est composé en France. Qu'on les applique chacun dans le genre qui lui est propre, & nous sommes certains qu'on en trouvera beaucoup plus que nous en demandons. Nous ne cherchons point de ces brillantes imaginations, de ces esprits de feu, de ces mémoires prodigieuses; nous les abandonnons volontiers à ceux qui craindroient que nous ne leur enlevassions les grands sujets. Nous ne souhaitons seulement que des hommes doués d'une grande justesse d'esprit, & d'un grand amour pour le travail. Nous espérons que les autres talens naîtront infailliblement de ces deux excellentes qualités. Combien d'ailleurs n'avons-nous pas de Religieux d'esprit, qui ne sont propres que pour

152 *Réponses aux difficultés*

le cabinet? Nous les mettrons à portée de faire fructifier leurs talens, qui, sans cela, resteroient enfouis pour jamais.

La seconde objection pourroit paroître raisonnable, si nous n'avions dans Paris qu'une seule Maison; mais dès que nous en avons plusieurs, il n'est pas difficile de former une famille uniquement de notre Société.

La troisième difficulté ne nous paroît pas mieux fondée: car nous sommes résolus de n'admettre dans notre Société que ceux qui n'ont point de talens décidés pour d'autres parties. De plus, nos travaux co-incidans avec les études ordinaires de notre Ordre, on ne peut point dire qu'on occuperoit plus utilement les sujets, que nous demandons, à d'autres objets. Au contraire, nous concourrons, avec nos Confrères, au bien général qu'ils ont en vuë.

Au quatrième article, dans lequel on prétend qu'il seroit beaucoup plus dans l'ordre de continuer les travaux ordinaires, que d'ouvrir une nouvelle moisson, dont on ignore l'abondance ou la stérilité, nous répondons que notre projet, loin de nuire aux travaux dont on est communément occupé dans notre Ordre, doit servir au contraire à les rendre plus éclatans & plus fructueux. En effet, sans insister sur nos additions à la Polyglotte d'Angleterre, aussi-bien que sur plusieurs monumens sacrés de l'Eglise Grecque, qui sont gardés, comme en dépôt, dans les archives de l'Orient, & qui ne sont pas encore parvenus jusqu'à nous par des Traductions Latines, nous ne regardons que la Morale seule, la Prédication; en un mot, l'enseignement des peuples, qui a toujours fait le grand objet de notre Corps : &

154 *Réponses aux difficultés.*

nous prétendons que les Ouvriers, que nous occuperons, fourniront des morceaux capables de donner un nouveau poids aux instructions que les autres Membres pourront faire.

Nous voulons bien que beaucoup de personnes ignorent l'état de la carrière que nous ouvrons, & supposent gratuitement qu'elle ne produira que du sable & des cailloux, où l'on trouvera par hazard quelques restes d'antiquité, plus curieux qu'utiles, & sur lesquels même il n'y aura pas grand fond à faire. Mais ce raisonnement ne nous embarrasse point du tout. Si le peu que nous avons fait toucher au doigt, ne suffit pas, nous renvoyons aux Bibliothèques Orientales de M. Assemani, & de M. Herbelot, au Catalogue de la Bibliothèque du Roi, & même à ceux de plusieurs Bibliothèques particulières. Qu'on

lise ces Recueils , on sera convaincu pour lors que l'Orient est plus riche en tout genre de Littérature , qu'on ne s'imaginait. Il faut avouer que certains Européens sont singuliers. Ils croient qu'il n'y a que leur pays dans le monde , où l'on trouve des choses dignes d'attention.

Il n'est donc pas exactement vrai , qu'il seroit beaucoup plus dans l'ordre de continuer les travaux ordinaires , que de commencer une nouvelle moisson , dont on ignore l'abondance ou la stérilité.

Voici la cinquième objection. L'on ne trouvera point de Livres dans toutes ces sortes de Langues , où la jeunesse que l'on formera , puisse s'exercer , ni d'Ouvrages qu'elle puisse traduire.

Ce raisonnement mérite-t-il quelque attention ? Comme si le Roi n'avoit fait l'acquisition des Manuscrits d'Orient que pour les

156 *Réponses aux difficultés*

laisser éternellement dans la poussière, & non pour être lus & traduits. Comme si M. Bejot, pour les Manuscrits, & M. Capperonnier, pour les Imprimés, ne recevoient pas tout le monde, & surtout les Savans, avec la politesse & l'affabilité la plus marquée, & ne communiquoient pas sur le champ les volumes que l'on veut consulter. Enfin, comme si le Roi, dont les ordres sont donnés pour que l'on confie aux personnes connues, qui travaillent, les Manuscrits ou les Imprimés dont elles ont besoin, avoit excepté du nombre de ces volumes les Livres dont nos Elèves ne pourront se passer. Mais outre les Manuscrits de la Bibliothèque du Roi, qui se montent au moins à huit mille volumes, ne s'en trouve-t-il point pour certaines Langues un grand nombre à saint Germain des Prés, & dans d'autres Bibliothèques ?

Commençons d'abord par entamer ces immenses trésors, en laissant à nos successeurs le soin de continuer nos travaux, & à ceux qui leur succéderont, l'inquiétude inutile de savoir où l'on prendra de l'ouvrage cent ans après leur mort.

D'ailleurs si l'on fait attention à l'estime générale que les Savans ont témoignée constamment pour les Manuscrits de la riche Bibliothèque de M. Colbert, que Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Fleury a fait incorporer dans celle du Roi, comment osera-t-on former le moindre doute sur le nombre & sur la bonté des Ouvrages dont nous espérons entreprendre la Traduction? Nos premiers essais ne peuvent-ils point servir de garants pour ce que nous donnerons dans la suite?

Enfin, nous ne manquerons ni de Livres pour nos Elèves, ni de

158 *Réponses aux difficultés*

Manuscrits dignes d'être donnés au Public, sans compter ceux que nous procureront nos Confrères Missionnaires répandus dans presque toutes les parties du monde.

Tout ce que nous pouvons dire sur la capacité du guide que nous avons choisi pour diriger ces Etudes Orientales, c'est qu'il possède dans un degré éminent tous les talens propres à cette vaste entreprise : on les lui connoît depuis long-tems. On fait l'emploi qu'il a toujours fait, & qu'il continue de faire, des jours que Dieu lui accorde ; & l'on est en droit de juger par ses Ouvrages, & par les Elèves qu'il a déjà formés, des services qu'il peut rendre, par leur secours, à ceux qui leur succéderont. Il les formera de même aux différentes Langues dont nous avons besoin pour la Polyglotte que nous projettons. Il leur inspirera la méthode & le goût néces-

faire pour travailler sur les matières sacrées & profanes.

A l'égard de l'étendue des travaux & de la variété des matières, dont on s'effraie dans la sixième objection, rien ne doit nous étonner. Le tems & le courage des Elèves dévoreront toutes ces difficultés, & bien d'autres que l'on ne prévoit pas. **LE TEMS ET MOI**, disoit Philippe II.

On objecte en septième lieu, qu'il pourroit bien arriver que les Ouvrages enfantés par la Société ne seroient pas du goût du Public, & par conséquent n'auroit point un débit favorable à l'Imprimeur.

Cet argument, nous l'avouons, trouvera des partisans, & principalement chez les Libraires. Il pourroit même ébranler ceux qui travaillent uniquement par intérêt.

Mais si tous ceux qui ont entrepris jusqu'à présent des Ouvrages

160 *Réponses aux difficultés*

considérables, si les célèbres Bénédictins, Editeurs des PP. Grecs, se fussent arrêtés dans leurs travaux à la vuë de cette difficulté, qu'eût-on pensé de ces grands hommes? Il est un art d'éviter un pareil inconvénient. C'est de choisir, soit dans la Littérature sacrée, soit dans l'Histoire profane, des Ouvrages intéressans par leur objet. Alors s'ils sont écrits dans un style convenable, s'ils sont accompagnés de notes solides, courtes & judicieuses; & de plus, si ces Ouvrages nous donnent quelque chose de neuf, ils auront infailliblement du débit. D'ailleurs nous avons la ressource des Traductions Françoises, qui mettront à la portée de tout le monde les mêmes Ouvrages que nous aurons donnés en Latin avec leur texte Oriental. Ces Traductions Françoises dédommageront le Libraire du peu de profit qu'il auroit pu faire sur

l'édition du texte Oriental & de la Version Latine. Ne pouvons-nous pas de plus , comme nous avons fait jusqu'à présent , nous charger de nos éditions? L'expérience nous a fait voir que nous sommes fondés à en espérer tout le succès possible.

Nous venons enfin à la huitième objection. Ceux qui la forment , prétendent que nous ne trouverons point de protecteurs pour nos études.

Le Roi n'est-il donc pas le protecteur né des Letres Orientales ; lui , dont l'amour pour cette sorte de Littérature , a trouvé bon que l'on fit venir du fond de l'Orient un grand nombre de Manuscrits ? Sa Majesté a fait donner une attention si particulière à ceux qui étoient les plus intéressans en ce genre , que sa Bibliothèque doit être regardée comme la plus nombreuse , & la plus riche qui soit

162 *Réponses aux difficultés*

dans l'univers. Auroit-elle souffert qu'on eût fait cette dépense pour laisser ces volumes ensevelis dans les sépulcres de l'ignorance & d'un éternel oubli? Peut-on s'imaginer que le Ministère refusera sa protection efficace à d'habiles Ouvriers, qui consacreront leurs veilles au service de l'Eglise, au bien de l'Etat, au progrès des Lettres, & à la gloire du Roi?

Que n'avons-nous pas à espérer de M. le Dauphin, à qui nos Ouvrages sont spécialement consacrés, par l'acceptation qu'en a daigné faire feu M. le Dauphin son auguste Père? Oublierions-nous Nosseigneurs les Princes ses illustres frères? L'accueil favorable que ces trois dignes appuis du Trône ont bien voulu faire à notre premier essai sur l'Arménien^(a), tout foible qu'il étoit, est une

(a) On le trouvera à la fin de ce Mémoire.

marque non équivoque des bontés qu'ils auront pour soutenir notre établissement.

Nous devons pareillement compter sur la protection du vigilant Ministre, dans le département duquel se trouve la Bibliothèque du Roi. Son penchant vers les Sciences & vers les Arts, son zèle pour l'avancement des Lettres, & son goût exquis, joint à son amour pour le bien public, forment, non pas un préjugé, mais une certitude entière en faveur de notre confiance dans la bienveillance de M. le Comte de Saint-Florentin. Sa Grandeur fait que ce n'est pas assez d'avoir rassemblé, depuis quelque tems, dans cette Bibliothèque les Manuscrits de M. Colbert, & les volumes dont Sa Majesté a fait acquisition en Orient, d'avoir agrandi au double le vaisseau destiné pour rassembler ces trésors Littéraires; elle fait de

164 *Réponses aux difficultés*

plus, qu'il faut donner de la vie & de l'ame à tant d'illustres morts, qui reposent dans ce célèbre dépôt. Elle connoît qu'il est nécessaire de rétablir les organes de leurs Langues; afin que le Public puisse entendre la voix de tant de grands hommes inconnus jusqu'à présent.

M. le Duc de Penthièvre ne se déclare-t-il pas en faveur de nos travaux, lorsqu'il daigne nous faciliter les moyens d'acquérir les Livres, dont nous avons besoin pour la Langue Arménienne? Les vertus & les bontés de ce Prince sont trop multipliées & trop connues, pour que nous entreprenions d'entrer dans aucun détail à leur sujet.

Mais pourquoi tant de défiance par rapport à la faveur du Public, pendant que notre Société en a reçu tant de témoignages, depuis qu'elle fait ses délices de la Lité-

rature sacrée? Et pourquoi ne pas compter sur des protections que l'on se fait gloire d'accorder gracieusement à l'érudition & à la science, dès qu'elles sont accompagnées des qualités qui font l'honnête homme, l'homme Chrétien, l'homme religieux, & par conséquent l'homme modeste? C'est donc une chimère que cette crainte d'être abandonné, lors même que tout doit naturellement se déclarer en notre faveur. Comptons-nous pour rien la providence d'un Dieu qui n'abandonne jamais ceux qui travaillent pour son Eglise? S'il étoit permis ici de parler de nous-mêmes, nous rendrions bon compte de la protection, que nous avons trouvée, non-seulement auprès des Ministres, mais même auprès de plusieurs illustres particuliers, sous le seul titre de notre attachement aux Etudes Orientales.

166 *Réponses aux difficultés*

Nous nous enhardissons cependant, & nous osons le faire. C'est la première occasion, qui se présente de témoigner notre gratitude : pourrions-nous la laisser échapper vis-à-vis des personnes, qui connoissent tout le prix de la reconnoissance ? Nous ne garderons pas ici l'ordre des rangs, que ceux qui nous ont protégés, & qui continuent de le faire, tiennent dans le monde.

Nous suivrons celui que nous prescrit la date des bienfaits, ou de la protection dont ils nous ont honorés. Peu versés dans l'art d'écrire, & moins encore dans celui de faire notre cour, nous nous garderons bien, de peur d'échouer, de peindre la grandeur d'ame, l'amour pour le bien public, la délicatesse d'esprit, le discernement & le goût, la bonté de cœur, la religion & la piété des personnes à qui nous sommes redevables par tant d'endroits.

L'on a vu , au commencement de ce Mémoire , ce qu'a fait pour nous M. le Comte de Noailles. Nous flatterions-nous trop , quand nous nous promettrions les mêmes faveurs de Messieurs ses enfans , & sur-tout de M. le Prince de Poix ? Héritiers des vertus d'un Père si respectable , ils le seront de ses bontés pour nous.

Pourrions-nous ne pas faire connoître avec quel zèle M. le Duc de la Vauguyon nous a facilité l'entrée chez feu M. le Dauphin , & depuis auprès de son digne Successeur , & de Nosseigneurs les Princes ses frères ? Pourrions-nous laisser ignorer toutes les marques de bienveillance , que ne cesse de nous donner M. l'ancien Evêque de Limoges ? Preuve certaine de la protection qu'ils nous accordent. Avec quelle politesse & quelle affabilité ces Seigneurs ne nous reçoivent-ils pas , toutes

les fois que nous avons occasion de nous présenter devant eux ? Nous ne pouvons exprimer la vive impression qu'ont fait sur nous leur caractère ardent & zélé pour les gens de Letres. Nous insisterons toujours sur les tendres sentimens d'humanité, qui sont propres à ces illustres Seigneurs. On trouve peu de pareils cœurs dans le commerce de la vie.

M. de Paulmy Ministre d'Etat, & actuellement Ambassadeur à Venise, n'a pas marqué moins d'ardeur pour nos études. La place de Président de l'Académie, qu'il vient de remplir avec tant de gloire, nous dispense de faire connoître ses talens. Tout ce que nous pouvons dire, que le Public ignore sans doute, c'est que s'il n'eût dépendu que de lui, il y a déjà quelque tems que notre projet auroit eu, en partie, son exécution.

Après ce que l'on a lu jusqu'à
présent,

présent , peut - on croire que les Etudes Orientales feront destituées de protecteurs , dès que , poussées avec vigueur , elles tourneront à l'avantage de l'Eglise , de la Bibliothèque du Roi , & de l'univers savant ? Ce seroit faire injure aux grandes vuës du Ministère , & plus encore au goût de la nation , & du Souverain qui la gouverne.

En effet , notre plus ferme espérance sur la réussite de notre projet ne consiste-t-elle point dans la protection toute-puissante de ce Prince ? Son attachement à la Religion approuvera nos travaux sur le texte de l'Ecriture sainte , son zèle pour le bien général des Eglises favorisera nos études sur celles d'Orient ; & le goût déclaré que ce judicieux Monarque témoigne pour l'Histoire , nous anime à faire des recherches dans les archives de l'Asie. Trop heureux

170 *Réponses aux difficultés*

si nous pouvons y découvrir des monumens dignes d'un Roi , pour qui l'Histoire a tant de charmes , & qui juge toujours sagement du mérite des Historiens. Quel naturel ! Quelle précision ! Quelles graces dans les discours de ce Prince, quand il narre des faits ! Quelle justesse dans ses raisonnemens ! Quelle solidité dans ses décisions ! Mais notre témérité va trop loin, Nous laissons aux savantes plumes le grand sujet auquel nous ne pouvons atteindre.

Si nous jettons les yeux hors de la France , nous appercevons encore des ressources à notre avantage. En effet, quelles dispositions favorables envers nos études ne trouvera-t-on pas dans les Souverains Pontifes ? C'est à Rome que les intérêts de la Littérature Orientale sont soutenus avec plus de chaleur. On y vient de traduire les Ouvrages de saint Ephrem ,

que l'on nous a donnés en Syriaque, en Grec & en Latin. C'est dans cette première Ville du monde, que l'on fait imprimer les Livres nécessaires aux Catholiques de l'Orient; & la Bibliothèque du Vatican contient un grand nombre de précieux Manuscrits Orientaux, dont on peut voir une partie dans la Bibliothèque Orientale de M. Assemani, & dont peut-être dans la suite on accorderoit des copies.

Mais pour revenir à la France, de quelle protection n'est-on pas assuré, non-seulement du côté du Ministère, mais encore du côté du Clergé? Nosseigneurs les Cardinaux ne se feront-ils pas gloire d'imiter le zèle des Souverains Pontifes en faveur des Etudes Orientales? Croira-t-on que ces Princes de l'Eglise soient indifférens à des travaux qui feront honneur à l'Eglise Catholique, en pré-

172 *Réponses aux difficultés*

sentant à nos Frères séparés des preuves capables de leur ouvrir les yeux sur quantité de points de doctrine & de discipline, que les Eglises d'Orient professent depuis leurs fondations, & croient de concert avec l'Eglise Romaine?

Est-il possible qu'on ne trouve point, parmi Nosseigneurs les Archevêques & Evêques, des Prélats dont le goût se déclarera pour les Eglises de l'Orient? Nous sommes persuadés que M. l'Archevêque de Paris continuera de nous honorer de sa bienveillance. Il est trop éclairé sur les intérêts de l'Eglise, pour qu'il ne sente point toute l'utilité de nos travaux, dans un tems sur-tout, où on se fait gloire d'attaquer les premiers de toutes parts.

Nosseigneurs qui forment la Commission, pour la réforme des Réguliers, témoigneront-ils moins d'ardeur dans une affaire dont ils

auront été , pour ainsi dire , les créateurs , & qui servira d'époque aux grands services qu'ils auront rendus à l'Eglise , en rétablissant la concorde & la paix dans les Congrégations d'où elles peuvent avoir été bannies ? Peut-on douter que M. le grand Aumônier & M. l'Archevêque de Toulouse , à la sagacité desquels rien n'échape , ne sentent tous les avantages de l'établissement que nous proposons , & ne lui accordent toute la protection dont ils sont capables ?

N'est-il pas aussi de la gloire de M. l'Evêque d'Orléans , de voir naître cet établissement sous son Ministère Ecclésiastique ?

Que n'avons-nous pas à espérer de son A. S. M. le Prince Louis de Rohan , Evêque & Coadjuteur de Strasbourg ? Ce Prince ne fait qu'il a de la naissance , que pour rendre heureux tous ceux qui ont le bonheur de l'approcher ; & il ne

174 *Réponses aux difficultés*

fait usage de son esprit, que pour favoriser tout ce qui peut élever & nourrir celui des autres. Les bontés qu'il a pour notre Ordre, & pour nous en particulier, ne nous sont-elles pas un gage assuré de tout ce qu'il fera en faveur de nos études ?

Le gracieux accueil avec lequel M. le Lieutenant général de Police reçoit tous les gens de Lettres, l'ardeur qu'il témoigne pour l'avancement des Sciences, nous permettent-elles de douter qu'il ne fasse tout ce qui dépendra de lui pour faciliter & rendre stable cette entreprise ?

Plusieurs illustres Abbés, d'une naissance distinguée & d'une érudition peu commune, nous accorderont certainement aussi leurs suffrages.

Mais quand il s'agira de l'Histoire Orientale, est-il quelqu'un qui ne se déclare pas pour nous ?

L'Épée , la Robe , & les hommes de toutes sortes d'états applaudiront sans contredit à l'établissement des Etudes , qui leur auront procuré la connoissance de tant de faits , si dignes d'être déterrés & lus avec plaisir.

Quel fondement peut donc avoir cette terreur panique , qui fait appréhender que nos Etudes manquent d'approbateurs & de protecteurs ?

Nous finissons cet article par deux remarques , qui ne déplairont sans doute pas à notre Ordre , & que le Public trouvera peut-être de son goût. Voici la première.

Les études Religieuses doivent avoir pour objet la science & la piété. Sans cette seconde ressource le cœur se dessèche , les travaux deviennent purement humains , & l'esprit Religieux reçoit des atteintes dangereuses. Or , notre

176 *Réponses aux difficultés*

plan remédie à tous ces inconvéniens On a vu que , dans notre projet , nos deux premiers genres de travaux font , 1°. sur l'Écriture sainte , 2°. sur les Eglises d'Orient. Ces études n'ont rien qui ne console la foi , qui ne nourrisse le cœur , & qui n'excite à la vertu. Nous aurons , à la vérité , occasion dans la suite de donner plusieurs Ouvrages , qui ne concerneront que l'Histoire Politique & Naturelle , ou les Sciences & les Arts. Mais tous ces objets ne renferment-ils pas chacun quelque point d'utilité ? N'ont-ils pas même des rapports avec la Religion ?

Pour ramener les Schismatiques d'Orient à l'unité de la foi , pour porter la lumière de l'Évangile aux habitans de ces contrées éloignées , qui sont encore couvertes des ténèbres de l'Idolatrie , n'est-il pas nécessaire de connoître à fond leurs erreurs , leurs préju-

gés , leurs loix , leurs coutumes , leur caractère & leur origine ? Toutes ces connoissances , que nous fournit l'Histoire , ne sont-elles pas des moyens efficaces de gagner la confiance des peuples les plus barbares ?

Les Arabes se sont appliqués à l'Histoire Naturelle. Nous avons en cette Langue des Livres de Médecine , de Botanique , de Chymie. On en peut tirer des lumières pour constater les genres & les espèces des plantes , des animaux , & des minéraux , nommés dans les Livres saints , sur lesquels on n'a pas des notions assez certaines. On peut donc sanctifier ce travail par un mélange bien entendu d'Ouvrages profanes & de travaux sacrés. Le Public aimera ce mélange. Son service sera varié. Toutes les espèces de goûts y trouveront leur compte ; & cette heureuse alternative de Sciences

178 *Réponses aux difficultés*

divines & de Sciences humaines
faura plaire infailliblement, non-
seulement au siècle où nous vi-
vons, mais à la postérité la plus
reculée ; puisque l'érudition & la
piété, réunies ensemble, font in-
contestablement du goût de tous
les siècles. Quant aux Sciences &
aux Arts, l'Orient en est le ber-
ceau.

Nous venons à notre seconde
réflexion. Nos Supérieurs majeurs
ne sauroient trop favoriser nos
Etudes, en accordant à nos Elèves
tous les secours nécessaires, &
sur-tout celui d'un tems suffisant
& suivi : secours le plus essentiel
de tous ceux que l'on peut se pro-
mettre pour la réussite de notre
projet. Mais pourquoi ne pas faire
un fond assuré sur des personnes,
qui savent qu'on ne peut réussir
dans les Sciences, qu'en s'y appli-
quant sans interruption ? Les Sa-
vans auroient-ils pu enrichir le

Public de tant d'excellens Ouvrages , s'ils n'eussent eu pour ressource que des espaces interrompus & coupés par différens exercices ?

Aussi nous sommes convaincus que l'exacte régularité des Supérieurs se gardera bien d'être inflexible à l'égard de notre Société sur certaines dispenses, que l'on est dans l'usage d'accorder aux travaux les plus sérieux. En voici la raison. Dans nos Etudes, l'intérêt & la gloire de l'Eglise, du Souverain, de la Patrie, & de l'Ordre même, sont des loix suprêmes, devant lesquelles toutes les autres loix particulières, surtout celles qui ne sont que d'arrangement, doivent s'incliner sans peine. Tel a toujours été l'esprit des Législateurs, au nombre desquels on doit, sans difficulté, compter saint François, qui veut que ses enfans soient totalement

consacrés au service du Public. Pleins de confiance dans les bontés de nos Supérieurs, nous espérons que sur des articles, qui peuvent souffrir quelque dispense, ils n'exigeront pas cette exacte régularité, qui pourroit retomber sur les intérêts de la Religion, lorsque le service de l'Eglise, le bien de la Patrie & l'honneur de l'Ordre l'exigeront, & qu'ils se prêteront à l'exécution de notre projet. Au reste, quant à la Règle, nous osons assurer que nous l'observerons très-scrupuleusement. Les dispenses, dont nous avons besoin, ne tombent que sur un nouvel arrangement d'Offices & de repas, qui ne sont pas tellement fixés par nos Constitutions, qu'on ne puisse les transporter à d'autres heures plus commodes pour le travail, d'autant plus que notre Ordre n'est pas uniforme sur ce point.



ARTICLE SEPTIEME.

*Règlemens à observer dans
la Maison où sera fixée la
Société Royale des Etudes
Orientale.*

LA confiance que nous avons dans les dispositions favorables de nos Supérieurs majeurs , est d'autant mieux fondée , que par la démarche qu'ils ont faite auprès de Benoît XIV. pour obtenir en partie l'exécution du plan que nous présentons , l'Ordre semble déjà l'avoir approuvé. Nous avons eu la satisfaction de le voir s'applaudir des premiers succès. Il en tire même gloire , & il le peut ; parce qu'il est toujours honorable d'employer son tems pour

182 *Règlemens à observer*

l'instruction des Fidèles & pour l'honneur de la Religion.

Mais, pour y réussir parfaitement, on a besoin de tranquillité. Le travail du cabinet demande la paix de l'esprit.

Celui qui propose ce plan, & ceux qui ont concouru à la composition des Ouvrages que la Société a donnés au Public, ne diront rien de ce qui leur est arrivé jusqu'à présent dans leurs travaux Littéraires. Le détail en seroit absolument inutile. Il suffit qu'on sache qu'ils ont fait en sorte que la Religion & le Public n'en souffrissent pas, du moins considérablement. Mais comme ce genre de travail demande des hommes tout entiers, ils croient qu'il est à propos, avant de s'y livrer plus longtems, de prendre des assurances pour se procurer, autant qu'il est possible, un calme que rien ne soit capable de troubler.

dans la Maison, &c. 183

Déjà Clément XIII. à la supplication des Supérieurs majeurs de notre Province, a approuvé cette sorte d'établissement Académique dans notre Couvent de la rue S. Honoré de Paris, par son Bref du 18 Août 1760. Mais indépendamment de ce que cette grace du S. Père ne peut rien par elle-même en France, sans l'autorisation du Souverain qui la gouverne; c'est que d'ailleurs les objets compris dans cette Bulle ne remplissent point les vûes actuelles & étendues de cet établissement, soit relativement au nombre des sujets qui doivent s'y consacrer, soit pour la police particulière qu'il sera nécessaire d'y observer, soit pour le lieu où il doit être fixé, soit pour beaucoup d'autres objets, qui ne peuvent point dépendre de son autorité Apostolique. C'est ce qui met cette Société dans le cas de recourir à Sa Ma-

184 *Règlemens à observer.*

jesté, pour la supplier de vouloir bien elle-même être la Protectrice de cet établissement, de lui donner des Chefs & des Directeurs, de régler le nombre des Membres dont elle sera composée, & les formes qui devront s'y observer pour le choix des sujets, leur admission & leur renvoi, s'il y a lieu; soit pour déterminer où ses Membres fixeront leur séjour, soit pour assurer leur tranquillité, de manière qu'ils puissent se livrer librement à leurs travaux Littéraires.

Notre Maison de S. Honoré a concouru, dans le principe, à cet établissement; parce qu'il ne peut que lui être honorable. Elle paroïsoit la plus commode pour l'y fixer; mais on a reconnu, par expérience, que cet endroit n'est pas celui qui peut mieux lui convenir, à cause des inconvéniens qui s'y rencontrent. Car, sans en

présenter ici le détail, nous nous bornons à faire remarquer que les actes de la Communauté y sont tellement distribués, sans qu'on puisse les déranger, qu'il est presque impossible d'y faire quoi que ce soit de solide. Jamais on ne peut, en s'y trouvant exactement, y avoir deux heures de travail de suite.

Au reste, si cet établissement doit être utile à la Religion en général, sans qu'il en résulte le moindre inconvénient pour notre Ordre en particulier; combien d'ailleurs ne fera-t-il pas avantageux à l'Etat de l'avoir formé & de le soutenir? Dans l'Empire du Fils aîné de l'Eglise, tout ce qui respire la Religion, a des droits certains sur son cœur, & sur ceux de ses Ministres.

Par ces raisons, la Société a droit de se flatter que Sa Majesté aura la bonté de statuer ce qu'Elle

186 *Règlements à observer*

jugera de plus convenable à l'objet ; qu'elle prend la liberté de lui présenter , relativement aux Articles qui suivent , & qui n'offensent en quoi que ce soit la Règle que ses membres ont fait vœu d'observer.

ARTICLE PREMIER.

Cette Société sera établie dans un de nos Couvens de Paris , sous le nom de *Société Royale des Etudes Orientales* , sous la protection du Roi.

Le MINISTRE d'Etat au département de Paris fera son Vice-Protecteur.

Elle reconnoîtra pour Inspecteur général M. le Marquis DE PAULMY , Ministre d'Etat , & Syndic général des Capucins de France.

M. le **** sera spécialement le Père temporel de la Société.

Elle aura pour Présidens d'hon-

dans la Maison, &c. 187

neur & Directeurs des Etudes
MM. l'Abbé de VILLEFROY
& COUET D'EAUBONNE.

Elle demandera à MM. les
Professeurs du Collège Royal de
France, de choisir à son gré l'un
des Professeurs en Langue Orientale,
soit Hébraïque, soit Grecque,
soit Arabe, soit Syriaque,
&c. sous le titre d'Inspecteur hono-
raire, pour témoigner à cet
illustre Corps la reconnoissance
qu'elle a d'avoir été élevée par
M. l'Abbé de VILLEFROY, l'un
de ses Membres; & pour donner
des marques de sa gratitude, elle
fera présent à la Bibliothèque du
Collège Royal, quand elle sera
formée, d'un exemplaire de tous
les Ouvrages qui s'imprimeront au
nom de ladite Société. Il sera per-
mis à la même Société d'aggréger
pour Honoraires dix-huit per-
sonnes regnicoles, & douze étran-
gères, reconnues pour Catholir
ue s.

ARTICLE II.

Cette Société sera composée de 33 Religieux Prêtres, qui seront tenus de savoir les Langues de l'Asie, selon la répartition qui en a été faite dans l'Article cinquième. Deux étudieront particulièrement l'Histoire ancienne sacrée & profane, & le dernier servira de Secrétaire; ce qui formera un Corps de trente-six Religieux. Les trois qui composent aujourd'hui la Société, présideront de concert aux Etudes & aux Ouvrages, donneront aux Elèves & aux Chefs des Ecoles les avis nécessaires, & feront tous trois chargés, avec le Supérieur, des affaires de la Société. Le premier comme Préfet, & les deux autres comme Conseillers, sans que l'un des trois puisse rien entreprendre d'important, que du consentement des deux autres; & au cas du décès

dans la Maison, &c. 189

de l'un des trois, il sera choisi un Chef des Ecoles pour le remplacer, de l'agrément du Vice-Protecteur, de l'Inspecteur général & des deux autres Chefs.

ARTICLE III.

Ces trois Religieux, qui formeront le Conseil de la Société, étant seuls en état de juger de la capacité & des autres qualités requises pour l'admission d'un homme, qui se présente d'abord pour être reçu au nombre des Elèves, & ceux qui les remplaceront dans la suite, auront une entière liberté de faire choix, dans toutes les Provinces du Royaume, proportionément au nombre des sujets dont elles seront composées, Terres & Seigneuries de Sa Majesté, des sujets qui se trouveront propres au genre d'étude que l'on propose, sans que l'Ordre puisse les refuser, ni empêcher que ceux qui auront été

190 *Règlemens à observer*

choisis , n'entrent dans ladite Société Littéraire , & ne soient admis parmi ses Membres , sinon pour des causes & raisons , qui seroient jugées admissibles par le VICE-PROTECTEUR , l'INSPECTEUR GÉNÉRAL , les DIRECTEURS DES ÉTUDES , & les trois PRÉSIDENTS RÉGULIERS de la Société ; ce qui aura pareillement lieu , lorsqu'il s'agira de recevoir pour Associé un des Elèves , ou d'établir un Chef des Ecoles.

A R T I C L E I V.

Des trente - six Membres qui composeront la Société , un en fera le Préfet , deux autres les Conseillers , comme il est dit dans l'Article second ; quatre seront les Chefs des Ecoles particulières , vingt seront Associés , & huit Elèves. Ils resteront dans cet état pendant deux ans , sans pouvoir être reçus comme Associés , qu'a-

près qu'ils en seront jugés capables par les trois Présidens & les quatre Chefs des Ecoles. Ceux qui auront été choisis pour entrer dans ladite Société Littéraire, & qui y auront été admis, soit comme Elèves, soit comme Associés, ne pourront plus être destitués de leurs places, ni retirés de Paris par les Provinciaux qui les auront fournis : ils ne pourront eux-mêmes quitter ladite Société que de l'agrément du Préfet, de ses deux Conseillers, & des quatre Chefs des Ecoles particulières. Défenses absolues seront faites de les employer à d'autres fonctions, ou à remplir des places qui pourroient les distraire de leurs études, & nuire à leurs travaux, sinon du consentement formel & par écrit des Chefs de ladite Société, qui auront toute inspection & autorité sur ceux qui seront à la tête des Ecoles, sur les Associés

192 *Règlements à observer*
& sur les Elèves, relativement à
ces mêmes Etudes.

A R T I C L E V.

Si les Chefs de la Société Littéraire ont des raisons légitimes de ne pas garder dans ladite Société, au nombre des Affociés, des Elèves, & même des Chefs des Ecoles particulières, ou des Conseillers, quelque sujet qui auroit été admis, soit pour cause d'une paresse invincible, d'incapacité, de mauvaises mœurs, d'irrégularité dans les Offices, ou de défauts essentiels du cœur & de l'esprit, ils en feront part à son Provincial, qui le rappellera sur le champ; & en cas qu'il le refuse pour des raisons insuffisantes, on s'adressera pour lors au Vice-Protecteur; & en attendant sa décision, le sujet continuera de rester dans la Maison, où sera fixée ladite Société.

A R T I C L E VI.

A R T I C L E VI.

Comme tout homme de Lettre mérite des attentions, & que d'ailleurs un grand travail exige certaines aifances, la Maison fournira à tous ceux qui y demeureront, tout ce dont ils pourront avoir besoin, relativement à l'état qu'ils ont embrassé, tant pour la vie, le vêtement, &c.

A R T I C L E VII.

Afin que tous les Membres de la Société puissent avancer les Ouvrages auxquels ils seront destinés, il leur sera étroitement défendu de se charger d'aucun emploi, ou de quelque commission hors de la Maison, qui pourroit les en détourner.

A R T I C L E VIII.

Le Supérieur, avec ses trois Conseillers, aura soin que l'Eglise

194 *Règlemens à observer*

soit régulièrement desservie par les Elèves , les Affociés , & les Chefs des Ecoles , qui diront tous les jours , chacun à leur tour , la Messe de quart d'heure en quart d'heure , depuis six heures du matin jusqu'à midi.

A R T I C L E I X.

Comme un travail assidu exige que ceux qui s'en occupent , se dissipent de tems en tems , le Supérieur sera tenu de donner permission de sortir une fois la semaine seulement ; afin que les Membres de la Société puissent aller prendre l'air à la campagne tous ensemble dans l'endroit qu'on leur désignera ; & supposé que quelqu'un ait besoin ce jour là d'aller en Ville , il fera connoître ses raisons au Supérieur , qui lui assignera un Religieux pour l'y accompagner. Chaque Elève , Affocié , ou Chef d'Ecole , pourra de plus

dans la Maison, &c. 195

avoir chaque année trois semaines de vacances , & le Préfet & ses deux Conseillers un mois ; bien entendu que ces vacances seront tellement réparties , qu'il n'y aura jamais que six Membres de la Société d'absens le matin en même tems , & que les trois Présidens ne sortiront jamais tous à la fois, excepté les après-dîner, où ils iront prendre l'air avec tous les autres. De cinq ans en cinq ans on accordera à chaque Membre un tems suffisant pour aller dans sa famille.

A R T I C L E X.

En cas que quelqu'un de ceux qui s'occuperont aux travaux proposés dans ce Mémoire , vienne après un certain nombre d'années à avoir une maladie incurable , ou que la vieillesse ne lui permette plus de se livrer à l'étude, il restera dans la Société, qui sera tenue de

196 *Règlemens à observer*
pourvoir à tous ses besoins , de
quelque nature qu'ils puissent être.

A R T I C L E X I.

Les dépenses de la Société ne
seront faites que par le Père tem-
porel ou son Substitut, sur les quit-
tances signées du Supérieur & de
ses trois Conseillers, & dans les-
quelles seront nommément dési-
gnés les objets dont la Société
aura été fournie, par la somme
énoncée dans lesdites quittances.

On se réserve à ajouter les au-
tres Règlemens particuliers, lors-
que les personnes désignées par
Sa Majesté les auront dressés de
concert avec les Supérieurs ma-
jeurs de la Province de Paris, &
les Membres qui forment actuel-
lement la Société.

Nous avons montré, dans ce
Mémoire, quel est l'objet du plan
que l'on présente. Nous avons

proposé les moyens de l'exécuter, & une partie des Règlemens qu'on y devra suivre. Nous avons répondu aux objections que l'on peut former contre son exécution. C'est maintenant à nous à prier le Dieu des Sciences de l'accélérer, non-seulement en dissipant les obstacles qui peuvent se rencontrer, mais en inspirant une application infatigable, un zèle & un courage invincible à tous ceux qui seront destinés à fournir cette épineuse carrière.

Fin du Mémoire.



P R E C E S

QUAS scripsit ad gloriam Domini
NERSÈS, Armenorum Uni-
versalis, pro singulis animabus
in Christo credentibus.

Anno Æræ Christianæ 1170.

I.

*CUM fide confiteor, & adoro te, Pa-
ter, Fili, & Spiritus sancte, increata
& immortalis natura, creator Angelorum
& hominum, & omnium quæ existunt.*

*Miserere creaturarum tuarum, mihi que
condona peccata.*

II.

*CUM fide confiteor, & adoro te, in-
divisa lux, una sancta Trinitas, atque
una Divinitas: creator lucis, & expul-
sor tenebrarum, expelle ab anima mea
tenebras peccatorum & ignorantiae, illu-
minaque mentem meam hoc ipso momen-*

P R I E R E S

*QUE NERSÈS Patriarche
des Arméniens fit à la gloire de
Dieu , pour toute ame fidèle à
Jesus-Christ.*

De l'Ere Chrétienne 1170.

I.

JE crois en vous avec une foi vive ,
& je vous adore , Père , Fils , & Saint-
Esprit , nature incréée , immortelle ,
créateur des Anges , des hommes & de
tout ce qui existe.

Ayez pitié de vos créatures , & accor-
dez-moi le pardon de mes iniquités.

II.

JE crois en vous avec une foi vive ,
& je vous adore , lumière indivisible ,
unité sainte en trois Personnes : Divinité
unique , vous , qui avez créé la lumière ,
& dissipé les ténèbres , écartez de mon
ame les images dont elle est obscurcie
par mes péchés & par mon ignorance :
éclairez mon esprit dès ce moment

I iv

to, ut orem te in beneplacito tuo, & votis meis annuas.

Et miserere meî peccatoris maximi.

III.

PATER cœlestis, Deus vere, qui misisti Filium tuum dilectum, ut quæreret ovem perditam: in cœlum peccavi & coram te: suscipe me sicut prodigum filium, & indue me veste hâc priori quâ spoliatus sum per peccata.

*Miserere creaturarum tuarum, mihi-
que condona peccata.*

IV.

FILII Dei, Deus vere, qui descendisti è paterno sinu, & induisti corpus in sancta Virgine Maria propter nostram redemptionem; qui crucifixus es, & sepultus es, & surrexisti à mortuis, & ascendisti ad Patrem: in cœlum peccavi & coram te; memor esto meî sicut latronis, quando venies in regnum tuum.

Et miserere meî peccatoris maximi.

même ; afin que ma prière soit conforme à votre volonté , & que vous exauciez mes vœux.

Ayez pitié de moi , car je suis un très-grand pécheur.

I I I.

PÈRE céleste , vrai Dieu , qui avez envoyé votre Fils bien-aimé pour ramener la brebis égarée : j'ai péché contre le Ciel , j'ai offensé votre majesté suprême : recevez - moi comme l'enfant prodigue , & revêtez-moi de l'innocence , ce premier vêtement dont le péché m'a dépouillé.

Ayez pitié de vos créatures , & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

I V.

FILS de Dieu , vrai Dieu , qui êtes émané du sein du Père , qui avez pris un corps dans les flancs de la sainte Vierge Marie pour notre rédemption , qui avez été attaché à la croix , qui avez été enseveli , qui êtes ressuscité des morts , & qui êtes monté vers le Père : j'ai péché contre le Ciel , j'ai blessé vos regards ; daignez vous ressouvenir de moi comme du larron pénitent , lorsque vous viendrez prendre possession de votre royaume.

Ayez pitié de moi , car je suis un très-grand pécheur.

V.

SPIRITUS Dei, Deus vere, qui descendisti in Jordanem, & in cœnaculum, & illuminasti me Baptismo sacri lavacri: in cœlum peccavi & coram te; munda me iterùm divino igne tuo, ut Apostolos tuos igneis linguis.

Et miserere creaturarum tuarum, mihi que condona peccata.

VI.

INCREATA Natura, peccavi contra te, corde, spiritu, corpore: ne recorderis peccatorum meorum antiquorum, propter nomen tuum sanctum.

Et miserere meî peccatoris maximi.

VII.

INSPECTOR omnium, peccavi tibi, cogitatione, verbo & opere: dele chirographum delictorum meorum, & scribe nomen meum in libro vitæ.

Et miserere creaturarum tuarum, mihi que condona peccata.

V.

ESPRIT de Dieu , vrai Dieu , qui êtes descendu sur le Jourdain , & dans le cénacle , qui avez répandu sur moi la lumière par les eaux du saint Baptême : j'ai péché contre le Ciel , j'ai résisté à vos inspirations ; purifiez - moi de nouveau par votre feu divin , comme vous purifiâtes vos Apôtres par des langues de feu.

Ayez pitié de vos créatures , & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

VI.

NATURE incréée , j'ai péché contre vous par les dérèglements de l'esprit , par les pensées du cœur , & par les révoltes de la chair : oubliez toutes mes fautes passées , pour la gloire de votre saint nom.

Ayez pitié de moi , car je suis un très-grand pécheur.

VII.

CEIL perçant , à qui rien n'échape , j'ai péché contre vous par pensées , par paroles & par actions : effacez ces caractères de mort , dont mes crimes avoient gravé l'empreinte en moi , & écrivez mon nom dans le livre de vie.

Ayez pitié de vos créatures , & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

VIII.

SCRUTATOR occultorum, peccavi contra te, voluntariè & præter voluntatem, sciens & insciens: veniam concede mihi peccatori; quoniam à regeneratione lavacri ad hunc usque diem peccavi coram divinitate tua in sensibus meis & in omnibus membris corporis mei.

Et miserere meï peccatoris maximi.

IX.

OMNIUM conservator, Domine, custodiam oculis meis pone timorem tuum sanctum, ut non videant delictum; & auribus meis, ut avidè non audiant verba nequitiae; & ori meo, ut non loquatur mendacium; & cordi meo, ut non meditetur pravitatem; & manibus meis, ut non operentur iniquitatem; & pedibus meis, ut non gradiar in viis injustitiae: sed dirige motus illorum, ut sint ad normam præceptorum tuorum omnium.

Et miserere creaturarum tuarum, mihi que condona peccata.

V I I I.

SCRUTATEUR des pensées les plus secrètes , j'ai péché contre vous volontairement & malgré moi , avec une pleine connoissance & par pure ignorance : je suis coupable , accordez - moi par grace la rémission de mes crimes ; car depuis ma régénération par le Baptême jusqu'à ce jour , je n'ai cessé d'offenser votre divinité par la révolte de mes sens & de tous les membres de mon corps.

Ayez pitié de moi , car je suis un très-grand pécheur.

I X.

SEIGNEUR , qui veillez à la conservation de tous les êtres , couvrez mes yeux du voile de votre crainte salutaire , afin qu'ils ne se fixent point sur des objets qui puissent les séduire : bouchez mes oreilles , de peur qu'elles ne soient avides d'entendre des discours capables de les corrompre : mettez un frein à ma bouche , de crainte qu'elle ne profère aucun mensonge : remplissez mon cœur de votre amour , pour qu'il ne se livre point à ses mauvais penchans : retenez mes mains , en empêchant qu'elles ne deviennent des instrumens d'iniquité : ren-

X.

IGNIS vitam infundens, Christe, ignem tui amoris quem infudisti in terram, accende in anima mea; ut consumat morbos spiritus mei, & sanctificet conscientiam pectoris mei, & mundet à peccatis corpus meum, & accendat lumen scientiæ tuæ in corde meo.

Et miserere meî peccatoris maximi.

XI.

SAPIENTIA Patris, Jesu, da mihi sapientiam, da bonum meditari, effari & operari coram te quibuslibet horis: à cogitationibus, verbis & operibus malis serva me.

Et miserere creaturarum tuarum, mihi que condona peccata.

fermez mes pieds dans des entraves, qui ne me permettent pas de marcher dans les voies de la corruption ; mais réglez leurs mouvemens, en sorte qu'ils ne soient dirigés en toutes choses que par vos seuls préceptes.

Ayez pitié de vos créatures, & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

X.

CHRIST, qui êtes un feu vivifiant, embrasez mon ame des flammes de ce divin amour que vous avez répandu sur la terre : qu'il consume les maladies de mon esprit, qu'il répande la clarté dans mes pensées, qu'il purifie mon corps de ses souillures, & qu'il allume le flambeau de votre science dans mon cœur.

Ayez pitié de moi, car je suis un très-grand pécheur.

XI.

JESUS, sagesse du Père, accordez-moi la grace, qu'à toute heure je ne pense qu'au bien, je ne parle que du bien, je ne pratique que le bien sous vos yeux ; & préservez-moi du mal dans mes pensées, dans mes paroles & dans mes actions.

Ayez pitié de vos créatures, & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

XII.

BONI amator, Domine, motor voluntatis, ne finas me ad arbitrium animæ meæ incedere; sed ita deduc me, ut semper ad nutum tuæ voluntatis gradiar, quæ diligit bonum.

Et miserere meî peccatoris maximi.

XIII.

REX cœlestis, da mihi regnum tuum, quod promisti dilectis tuis; & corrobora cor meum, ut odio habeat peccatum, & te solum amet, atque faciat voluntatem tuam.

Et miserere creaturarum tuarum, mihi que condona peccata.

XIV.

QUI provides creaturis tuis, serva signo crucis tuæ spiritum & corpus meum ab illecebris peccatorum, à tentationibus dæmonum, à viris iniquis, & ab omnibus periculis mentis & corporis.

Et miserere meî peccatoris maximi.

X I I.

SEIGNEUR, qui aimez le bien, qui disposez des volontés, ne permettez pas que je suive la corruption de mon cœur; mais conduisez-moi toujours dans les sentiers que me trace votre volonté sainte, qui n'a pour but que le bien.

Ayez pitié de moi, car je suis un très-grand pécheur.

X I I I.

Vous, qui réglez dans les cieus, accordez-moi une place dans votre royaume, dont vous avez promis la possession à vos bien-aimés: fortifiez mon cœur dans la haine du péché, soyez l'unique objet de son amour, & que votre volonté soit son guide.

Ayez pitié de vos créatures, & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

X I V.

Vous, dont la providence s'étend sur toutes les créatures, par le signe de votre croix adorable, préservez mon esprit & mon corps des attrait du péché, des attaques du démon, de la perversité des hommes, & de tous les périls qui menacent mon esprit & mon corps.

Ayez pitié de moi, car je suis un très-grand pécheur.

XV.

CUSTOS omnium, Christe, dextera tua præsidio suo tutetur me die ac nocte, sive domi sedeam, sive intcedam in via, sive dormiam, sive vigilem, nequando titubavero.

Et miserere creaturarum tuarum, mihi que condona peccata.

XVI.

DEUS mi, qui aperis manum tuam, & imples omnem creaturam misericordiâ tuâ, tibi commendo animam meam: tu invigila & consule necessitatibus mentis & corporis mei hoc ipso momento & in æternum.

Et miserere meî peccatoris maximi.

XVII.

QUI reducis errantes, converte me à malis consuetudinibus meis ad meliores habitus, & infige menti meæ tremendum diem mortis, metum gehennæ, & amorem regni cælestis, ut peccatorum dolore contritus operer justitiam.

Et miserere creaturarum tuarum, mihi que condona peccata.

XV.

CHRIST, conservateur de tous les êtres, que votre protection soit mon appui, pendant le jour & pendant la nuit, assis dans ma maison, marchant dans les chemins, soit que je dorme, soit que je veille, de peur que je ne chancelle.

Ayez pitié de vos créatures, & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

XVI.

DIEU, que j'adore, vous qui en ouvrant votre main, comblez toutes les créatures des trésors de votre miséricorde, je remets mon ame entre vos mains : que vos soins vigilans préviennent tous les besoins de mon esprit & de mon corps, pendant cette vie passagère & pour l'éternité.

Ayez pitié de moi, car je suis un très-grand pécheur.

XVII.

PASTEUR vigilant, qui ramenez les brebis égarées, détournez-moi de mes mauvaises habitudes, pour me donner de meilleurs penchans : gravez dans mon ame le jour terrible de la mort, inspirez-lui la crainte des tourmens éternels, rendez-lui toujours présent le desir de la

XVIII.

*FONS immortalitatis, erumpere fac
è corde meo lacrymas operantes veram
pœnitentiam, sicut è peccatrice; ut laver
sordibus animæ meæ, priusquàm exeam
de hoc mundo.*

Et miserere meî peccatoris maximi.

XIX.

*LARGITOR misericordiæ, largire
mihi cum orthodoxa fide & bonis operi-
bus, & sancti corporis & sanguinis tui
communione, ad te migrare.*

*Et miserere creaturarum tuarum, mi-
hique condona peccata.*

XX.

*BENEFACTOR, Domine, An-
gelo bono committas me, ut cum man-*

céleste patrie ; afin que brisé de douleur à la vue de mes crimes , je ne m'écarte jamais de la justice.

Ayez pitié de vos créatures , & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

XVIII.

SOURCE de l'immortalité , faites jaillir dans mon cœur une source de larmes , qui produisent en moi des fruits d'une pénitence aussi sincère que celle de la pécheresse ; afin que je sois purifié des taches de mon ame , avant que je sorte de ce monde.

Ayez pitié de moi , car je suis un très-grand pécheur.

XIX.

Vous , qui d'une main libérale répandez les trésors de votre miséricorde , accordez-moi la grace de conservez la foi orthodoxe , de persévérer dans la pratique des bonnes œuvres , & de participer à la communion de votre corps & de votre sang , avant que de voler dans votre sein.

Ayez pitié de vos créatures , & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

XX.

SEIGNEUR , prodigue de bienfaits , confiez - moi à la garde d'un Ange tuté-

suetudine dirigat animam meam , & transire me faciat incolumem per insidias demonum sub cœlis grassantium.

Et miserere meî peccatoris maximi.

XXI.

LUX vera , Christe , dignam redde animam meam , quæ cum gaudio videat lucem gloriæ tuæ , quando vocabis me die mihi præfixâ , & requiescat , cum spe bonorum , in sedibus justorum , usque ad diem magni adventûs tui.

Et miserere creaturarum tuarum , mihi que condona peccata.

XXII.

JUDEX juste , quando venies in gloria Patris , judicaturus vivos & mortuos , ne intres in iudicium cum servo tuo ; sed libera me ab æterno igne , & auditam fac mihi beatam vocem justorum in cœlestibus regnis.

Et miserere meî peccatoris maximi.

laire , qui conserve mon ame en paix ,
qui me délivre des pièges que me tendent
à chaque pas les démons qui infectent
l'étenduë des airs.

Ayez pitié de moi , car je suis un très-
grand pécheur.

XXI.

CHRIST , lumière véritable , faites
que mon ame devienne digne de con-
templer dans le sein de la joie l'éclat de
votre gloire , au jour que vous avez mar-
qué pour m'appeller à vous ; & qu'en
attendant le grand jour de votre dernier
avènement , elle repose , avec l'espérance
des bons , dans les tabernacles des justes.

Ayez pitié des vos créatures , & accor-
dez moi le pardon de mes iniquités.

XXII.

JUGE infiniment juste , lorsque , re-
vêtu de la gloire du Père , vous viendrez
juger les vivans & les morts , n'entrez
point en jugement avec votre serviteur ;
mais délivrez-moi du feu éternel , & fai-
tes-moi entendre les concerts harmo-
nieux des justes dans les royaumes éter-
nels.

Ayez pitié de moi , car je suis un très-
grand pécheur.

XXIII.

MISERICORS, Domine, valdè miserere omnium credentium in te, meorum & alienorum, notorum & ignotorum, vivorum & mortuorum; & inimicis meis & osoribus concede veniam delictorum suorum in me, & converte eos à malevolentia quam meditantur adversum me, ut misericordia tuâ digni fiant.

Et miserere creaturarum tuarum, mihi que condona peccata.

XXIV.

GLORIA splendens, Domine, suscipe deprecationes servi tui, & benignus annue postulationibus meis, intercessione sanctæ Dei Genitricis, & Joannis Baptistæ, & sancti Stephani Protomartyris, & sancti Gregorii illuminatoris nostri, & sanctorum Apostolorum, & [Prophetarum, & sanctorum Martyrum, & Doctorum, & Patriarcharum, &] Anachoretarum, & Virginum, atque omnium Sanctorum tuorum, qui sunt in cælis & in terra.

Tibi que gloria & adoratio, individua sancta Trinitas, in secula seculorum. Amen.

XXIII.

SEIGNEUR, dont les miséricordes sont sans bornes, versez-les sur tous ceux qui croient en vous, sur les miens & sur les étrangers, sur ceux que je connois & sur ceux qui me sont inconnus, sur les vivans & sur les morts: pardonnez à mes ennemis, & à ceux qui me haïssent, toutes les injures qu'ils m'ont faites: dissipez les complots qu'ils trament contre moi; afin qu'ils deviennent dignes de votre miséricorde.

Ayez pitié de vos créatures, & accordez-moi le pardon de mes iniquités.

XXIV.

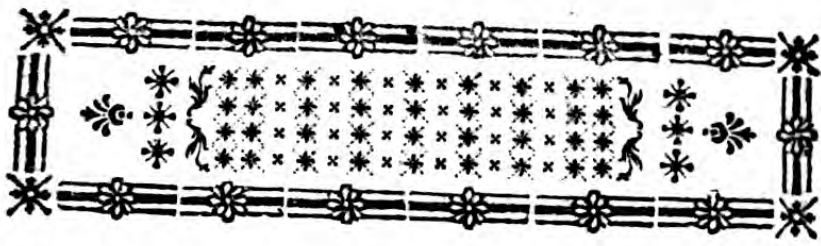
SEIGNEUR, éclatant de gloire, recevez l'humble prière de votre serviteur, & accomplissez à mon avantage les vœux que je vous fais, par l'intercession de la très-sainte Mère de Dieu, & de S. Jean-Baptiste, de S. Etienne premier Martyr, & de saint Gregoire notre brillante lumière, des saints Apôtres, des Prophètes, des Docteurs & des saints Martyrs, des Patriarches & des Anachorètes, des saintes Vierges & de tous vos Saints qui sont dans le ciel & sur la terre.

Et vous, Trinité sainte & indivisible, soyez glorifiée & adorée dans tous les siècles des siècles. Ainsi soit-il.

*Par les R. R. Peres Capucins de la rue
S. Honoré.*

Principes discutés, 16. vol. *in-12.* 48 liv.
Les Traductions Latine & Françoise des
Psaumes, 2. vol. *in 12.* - - 6 l.
Essai sur le Livre de Job, 2. vol. *in-12.* 6.
Paix intérieure, 1. vol. *in-12.* 2 l. 10 s.
Lettres spirituelles, 1. vol. *in-12.* 2 l. 10 s.

On prie les personnes qui ont les premiers volumes des Principes discutés, de se pourvoir de ceux qui leur manquent, ou de renvoyer ceux qu'ils ont déjà, pour donner la facilité de fournir ce Livre complet à ceux qui le demandent journellement.



AVERTISSEMENT.

NOUS ne croyons pas devoir commencer cet important Ouvrage par une Préface anticipée , quoique nous connoissions très-bien le plan sur lequel nous travaillons. Il se développera beaucoup mieux , lorsque nous aurons traduit l'original , & levé toutes les difficultés , qui jusqu'à présent ont rendu ce Livre très-difficile à entendre.

Nous nous contentons de diviser le **LIVRE DE JOB** en deux parties. La première contient l'**HISTOIRE DE CE SAINT HOMME** , & fait la matière des deux

4 *AVERTISSEMENT.*

premiers Chapitres , & des dix derniers versets du quarante-deuxième. La seconde renferme tout le reste de l'Ouvrage , & présente une **POESIE MAGNIFIQUE**, où sont exprimées les plaintes de l'Eglise d'Israël captive à Babylone , à qui le Poëte sacré , qui nous est inconnu , a donné le nom de **JOB**.

1°. A cause de la ressemblance des **MALHEURS** de cette Eglise affligée avec les **INFORTUNES** de ce Prince.

2°. Parce que l'**EGLISE D'ISRAEL** a éprouvé , de la part des **ASSYRIENS** & des **BABYLONIENS** , les mêmes hostilités que **SATAN** avoit fait essuyer à **JOB**.

Sans doute que ce début va de nouveau révolter ceux qui n'ap-

AVERTISSEMENT. 5

prouvent point notre manière de travailler. Ils continueront de crier que notre plan est **ARBITRAIRE**, **SYSTÉMATIQUE**, & même **DANGÉREUX**. Mais qu'ils lisent nos productions sans préjugés, & qu'ils nous condamnent ensuite, s'ils peuvent intimement se persuader que nous avons tort. Au reste, nous déclarons que nous nous ferons toujours un devoir indispensable de profiter des lumières qu'on voudra bien nous communiquer sur ce Poëme sublime, & que ce n'est même que dans cette vuë, que nous en donnons maintenant au Public les premiers Chapitres.

Nous avertissons que M. l'Abbé de Villefroy nous a déclaré ne prendre aucune part à ce que nous avons avancé sur le tems où Job a vécu, & qu'il persévère toujours dans le sentiment commun, qui croit que ce saint homme a existé avant ou du tems de Moyse.



CAPUT PRIMUM.

ARGUMENTUM.

I. Job patria, nomen, & dotes. Puerorum pecorumque numerus. Pro filiis inter se convivia agitantibus, toties Domino sacrificia conficit.

II. Tanti viri prosperitatis Satan æmulator, iberos & omnia, quæ possidet, disperdendi ab Æterno facultatem impetrat.

III. Hoc audito, Job, scissis vestibus, crine tonso, in terram prostratus, percutientem manum silens deoscularur.

I.

1. **V**IR erat in terra Hus, cujus nomen Job. Erat autem vir ille nobilis, immaculatus, rectus, veritusque Deum, & declinans à malo.

2. Et nati erant ei septem filii & tres filia.

3. Eratque possessio ejus septem millia ovium, & tria millia camelorum, quinginta quoque juga boum, & quingentæ asinæ, & famulitium copiosissimum: eratque egregius vir ille maximus omnium Principum Orientis.



CHAPITRE PREMIER.

ARGUMENT.

I. *Patrie, nom, & qualités de Job. Le nombre de ses enfans & de ses troupeaux. Il offre pour les premiers des sacrifices au Seigneur, toutes les fois qu'ils se donnent mutuellement à manger.*

II. *Satan, jaloux de la prospérité de cet homme extraordinaire, obtient de l'Eternel la permission d'éteindre sa postérité, & de le priver de tous ses biens.*

III. *Au récit de ces malheurs Job déchire ses vêtemens, se rase la tête, & prosterné contre terre il adore sans murmurer la main qui le frappe.*

I.

I. **I**L y avoit dans la terre de Hus un homme appellé Job. Or cet homme illustre & sans tache étoit plein de droiture; & pénétré de la crainte du Seigneur, il s'éloignoit du mal.

2. Il étoit père de sept fils & de trois filles.

3. Ses troupeaux consistoient en sept mille têtes de menu bétail, trois mille chameaux, cinq cents paires de bœufs, & cinq cents ânesses: il avoit de plus un très-nombreux domestique. Enfin cet homme sans pareil étoit le plus grand de tous les Princes de l'Orient.

8 Traduções Latine & Françoise

4. Conveniebant autem filii ejus in domum cujusque, die suo, convivium facturi; & mittebant vocatum tres sorores suas ad comedendum & bibendum cum eis.

5. Cumque in orbem transissent dies convivii, mittebat Job qui invitaret eos; & diluculo surgens offerebat victimas ad numerum cujusque illorum. Dicebat enim Job: Forsan peccaverunt filii mei, licet benedicant Deo ex corde suo. Hac peragebat Job cunctis diebus.

II.

6. Adfuit autem dies quo venerunt Spiritus caelestes, ut ordine astant in conspectu Æterni; & irrepsit quoque Satan medius eis.

7. Tunc Satan interrogavit Æternus: Unde venis? Cui respondens Satan, ait: A lustrandâ terrâ, eâque percurrendâ.

8. Tum Satan dixit Æternus: Numquid apposuisti mentem tuam ad servum meum Job. Profecto nullus est similis eî in terra. Vir est immaculatus, rectus veritusque Deum, & declinans à malo.

9. Cui vicissim respondens Satan, ait: Numquid Job gratuito reveretur Deum?

10. Nonne tu sæpè circumcingis eum, & domum ejus, & omne quod possidet circumquaque? Opus manuum ejus fortunas; & res ejus pecuaria in terram erumpit.

11. Sed paululum extende, quæso, manum tuam; & tange quæ possidet. Sanè palàm non benedicet tibi.

4. Or ses fils alloient manger les uns chez les autres, au jour que chacun d'eux avoit choisi; & ils envoyoient inviter leurs trois sœurs de venir prendre part à leur festin.

5. Lorsque ces jours de repas alternatifs étoient écoulés, Job à son tour les envoyoit inviter. Il se levoit dès le grand matin, & offroit autant de victimes qu'il avoit d'enfans. Car, disoit-il, quoique du fond de leurs cœurs ils rendent à Dieu leurs hommages, peut-être ont-ils commis quelque péché. Job ne se départit jamais de cet usage pendant qu'ils vécurent.

I I.

6. Or, il arriva qu'un jour les Esprits célestes vinrent à leur rang se présenter devant l'Eternel; & Satan s'y introduisit au milieu d'eux.

7. L'Eternel l'ayant apperçu, lui demanda : D'où viens-tu ? Satan lui répondit aussi-tôt en ces termes : Je viens de faire le tour de la terre, & j'en ai parcouru toutes les parties.

8. Alors l'Eternel lui dit : As-tu considéré avec attention mon serviteur Job ? Certes il n'a point son semblable sur la terre. C'est un homme sans tache, & plein de droiture : il est pénétré de la crainte du Seigneur, & s'éloigne du mal.

9. Est-ce donc sans intérêt, repartit Satan, que Job révère le Seigneur ?

10. Ne l'avez-vous pas entouré de toutes parts d'une haie impénétrable, lui, sa maison, & tous ses biens ? Vous faites prospérer les œuvres de ses mains, & ses troupeaux nombreux inondent la terre.

11. Mais étendez, je vous prie, votre main pour un moment; & frappez tout ce qui lui appartient. Vous verrez alors comme il continuera de vous rendre publiquement ses hommages.

10 *Traduções Latine & Françoise*

12. *Jam nunc, inquit ad Satan Æternus, quidquid ejus est, in manu tua sit; tantummodò in eum ne extendas manum tuam. Egressus est Satan de colloquio & de præsentia Æterni.*

13. *Ea erat dies quâ filii & filiæ ejus comdebant & bibebant vinum in domo fratris sui primogeniti.*

14. *Subitò nuntius accurrit ad Job, & dixit: Boves arabant, & asinæ pascebant, invigilantibus pastoribus tuis.*

15. *Ex improvise irruit Sabæorum manus, abstulitque eos, pueris cæde deletis. Ego autem celeri fugâ vix evasi solus, ut hæc annuntiarem tibi.*

16. *Adhuc illo tristia loquente, festinavit alter, qui dixit: Ignis horrificus decidit è cælo, qui succensas oves, puerosque consumpsit; territusque celeri fugâ vix evasi solus, ut nuntiarem tibi.*

17. *Dum ille terribilia hæc nuntiabat, prope-ravit tertius, & dixit: Chaldæi, in tria cornua divisi, irruerunt in camelos, & abegerunt eos, postquàm percusserunt pueros acie gladii; territusque celeri fugâ vix solus evasi, ut nuntiarem tibi.*

18. *Adhuc illo tam terribilia hæc referente, supervenit quartus, qui dixit: Filiis & filiabus tuis vescentibus & bibentibus vinum in domo fratris sui primogeniti,*

12. Vas , dit l'Eternel à Satan : dès maintenant je remets à ton pouvoir tout ce qu'il possède ; gardes - toi seulement d'attenter à sa personne. A ces mots Satan cessa son entretien avec l'Eternel , & se retira de sa présence.

13. C'étoit le jour où les fils & les filles de Job assistoient à un festin dans la maison de leur frère aîné.

14. Un homme à l'instant vint en courant dire à Job : Tandis que vos bœufs labouroient , & que vos ânesses païssoient sous les yeux de vos serviteurs ,

15. Une troupe de Sabéens a fondu à l'improviste ; elle a enlevé vos bestiaux , après avoir passé vos gens au fil de l'épée. A peine ai-je pu échapper moi seul par une fuite précipitée , pour venir vous annoncer cet événement.

16. Cet homme n'avoit pas encore achevé ces tristes paroles , qu'il en arriva un autre , qui lui dit : Un feu épouvantable est tombé du ciel. Sa flamme a tout-à-coup envelopé & consumé vos troupeaux avec ceux qui les gardoient. Echappé seul , & plein d'épouvante , à peine me suis-je sauvé par une prompte fuite , pour vous en apporter la nouvelle.

17. Tandis qu'il faisoit ce récit effrayant , il fut interrompu par un troisième , qui lui dit : Les Chaldéens , partagés en trois corps , se sont jettés sur vos chameaux : ils les ont enlevés , après avoir passé vos domestiques au fil de l'épée. Echappé seul & plein d'épouvante , à peine me suis-je sauvé par une prompte fuite , pour vous instruire de ce carnage.

18. Il racontoit encore ce fâcheux événement , lorsqu'un quatrième survint , & lui dit : Tandis que vos fils & vos filles faisoient ensemble un grand repas dans la maison de leur frère aîné ,

12 Traductions Latine & Françoise

19. Repentè ventus vehemens ruit è plaga trans desertum, & excussit quatuor angulos domûs; quæ corruens oppressit liberos tuos. Omnes mortui sunt. Territusque vix celeri fugâ evasit solus, ut nuntiarem tibi.

III.

20. Illicò surrexit Job, & scidit vestimenta sua; tonsoque capite, corruens in terram, prostratus adoravit.

21. Nudus, inquit, egressus sum de utero matris meæ, & nudus revertar illuc. Æternus dedit: Æternus abstulit. Potentia Æterni laudibus cumuletur.

22. In his omnibus non peccavit Job, nec insulsum quid Deo attribuit.



19. Un vent impétueux s'est tout à coup déchainé des contrées qui sont au delà du désert, il a ébranlé les quatre coins de la maison; & vos enfans ont été ensevelis sous ses ruines. Echappé seul & plein d'épouvante, à peine me suis-je sauvé par une prompte fuite, pour vous informer de ce désastre.

II I.

20. Job à l'instant se leva, déchira ses vêtemens, se rasa la tête; & prosterné contre terre, il adora profondément celui qui le frappoit.

21. Je suis sorti nud, s'écria-t-il, du sein de ma mère, je rentrerai nud dans le sein de la terre. L'Eternel m'avoit donné [des biens,] l'Eternel me les a enlevés. Graces en soient rendues à sa volonté suprême.

22. Malgré toutes ces épreuves, Job ne pécha point; mais il trouva très-équitable la conduite que Dieu tenoit à son égard.



REMARQUES.

VERSET I.

IL y avoit dans la terre de Hus un homme appelé Job. Or cet homme illustre & sans tache étoit plein de droiture ; & pénétré de la crainte du Seigneur, il s'éloignoit du mal.

I. UN HOMME.

Le texte Hébreu porte le terme *-ish* **יש**, que l'Auteur de la Vulgate, Arias Montanus, & les Traducteurs de la Version Arabe & de la Paraphrase Chaldaique ont très-bien rendu par le mot Latin *vir*. Cependant ce substantif est si indéterminé dans cette Langue, de même que dans l'original, qu'on est souvent fort embarrassé pour en fixer la véritable signification. Nous croyons qu'il n'y auroit aucun inconvénient à le rendre en Latin par le mot *Princeps*, & en François par celui de PRINCE. 1°. Parce que Job étoit extrêmement riche, comme on le voit dans le verset 3, où il est qualifié par ces termes : *Magnus præ*

omnibus filiis Orientis, LE PLUS PUISSANT DE TOUS LES PRINCES QUI HABITOIENT LA PARTIE ORIENTALE DE L'IDUMÉE. 2°. Parce qu'il paroît d'une condition égale à celle de ses trois amis, Eliphaz, Baldad & Sophar, dont le texte Grec appelle le premier, ROI DES PEUPLES DE THEMAN; le second, SOUVERAIN DES SAUKHÉENS, & le troisième, ROI DES MINÉENS. On pourroit donc rendre le premier membre de ce verset de la manière suivante: UN PRINCE APPELLÉ JOB RÉGNOIT DANS LA TERRE DE HUS.

Enfin, si on pouvoit compter sur une addition, qui se trouve à la fin du dernier Chapitre de Job dans les textes Grec & Arabe, addition que le Grec déclare avoir été tirée d'un Exemple Syriaque, quoiqu'il manque aujourd'hui dans celui que nous avons, on croiroit que JOB étoit Roi du pays d'Aufitis, entre l'Idumée & l'Arabie, & que ce Prince avoit le nom de JOBAB יֹבָב, avant de porter celui de JOB.

II. APPELLÉ JOB.

Ce nom propre devoit s'écrire -*Iiob*. Il est trop intéressant pour ne pas nous y arrêter.

Le Dictionnaire de Castel remarque,

16 *Remarques sur le 1. Verset*

sur la racine -*áiáb* אִיָּאָב, que -JOB יוֹב fut ainsi appelé, *quòd osor impiorum, & his invisus & odiosus fuit*; PARCE QU'IL AVOIT DE L'AVERSION POUR LES IMPIES, ET QU'IL EN ÉTOIT LUI-MÊME HAÏ ET DÉTESTÉ. On voit bien que ce nom est propre à caractériser ses épreuves, & qu'il ne lui a été donné qu'après qu'il les eût essuyées. Mais pourquoi confond-il ensemble-*óúèb* אוֹיֵב, *osor*, QUI HAÏT, avec -*áióub* אִיָּוֵב, *invisus*, QUI EST HAÏ, dont les consonnes אִיָּב sont absolument les mêmes que celles de אִיָּב? Nous disons donc que, s'il est question de l'étymologie du nom de JOB, il a été ainsi appelé, parce qu'il fut d'abord l'OBJET de la haine de Satan, & ensuite de CELLE des Chaldéens, dans la captivité qu'il éprouva de leur part, comme nous le ferons voir dans la suite.

Nous ajoutons qu'il portera le nom de JOB à pareil titre, lorsque dans ses Elégies il représentera par-tout, soit le FIDÈLE Israélite, déplorant son ancienne idolatrie, avouant ses CRIMES, & se plaignant des misères de son esclavage; soit l'EGLISE D'ISRAEL, qui justifie son innocence contre des hommes tels que Baddad, Eliphaz, &c. qui, comptant n'accuser que le PEUPLE D'ISRAEL dans la

personne de JOB , attaquoient l'INNOCENCE de cette mère sans tache.

Ainsi , JOB dans cet Ouvrage est tantôt le SYMBOLE du fidèle Israélite pénitent , & tantôt CELUI de l'Eglise d'Israël innocente ; & c'est par sa bouche que s'expriment & les enfans & la mère.

Pouvoit-on choisir un emblème & un organe de l'Eglise d'Israël & de ses enfans, plus convenables que JOB , dont la sainteté est égale à celle de MOYSE & de DANIEL ? C'est ainsi que Jérémie , dans ses Lamentations , depuis le verset 12 du premier Chapitre jusqu'à la fin , parle au nom & comme Eglise d'Israël , qui s'y plaint , par sa bouche , de la douleur que lui cause la captivité de ses enfans.

III. DANS LA TERRE DE HUS.

Le PAYS ou la RÉGION que l'Hébreu , l'Arabe & le Syriaque appellent "ghoûts" חוּט , est nommé par le Grec AUSITIS Αυσίτις , & dans la Vulgate Hus. On trouve, selon Bochart , fol. 80. de sa Géographie sacrée , trois sortes de terres de Hus ou d'AUSITIS.

LA PREMIÈRE est dans le voisinage d'ANTIOCHE , Ville bâtie par "ghoûts" חוּט , fils d'Aram.

LA SECONDE est dans l'ARABIE PÉTRÉE , dans les environs de la Palestine. Elle

78 *Remarques sur le 1. Verset*

tire son nom de *ghoûts^e* fils d'Eser, fils de Séir le Horréen, *Génès. XXXVI. 20, 21, 27 & 28.* C'est de cette terre de Hus, située dans l'IDUMÉE, que parle Jérémie dans le vers. 21. du Chapitre quatrième de ses Lamentations.

LA TROISIÈME est située dans l'ARABIE DÉSERTE, mais près de la CHALDÉE. Elle est ainsi appelée de *ghoûts^e* Hus, fils de Nachor, frère d'Abraham; & c'est de cette dernière dont il est ici question, selon Bochart, & par conséquent la PATRIE DE JOB, quoi qu'en dise l'addition citée plus haut, & dont l'autorité ne nous frappe pas assez pour nous y rendre. Car nous ne savons où celui qui en est l'Auteur, a pris que JOB s'appelloit JOBAB. L'Écriture ne le dit nulle part. Cependant il seroit à souhaiter que Bochart eût voulu approfondir ce texte de JOB, & celui du second Chapitre, où l'on voit les noms des pays où demeuroient les amis de ce saint personnage; & certainement ils ne devoient pas être éloignés. Ce très-savant homme nous auroit peut-être appris si les pays de THEMAN, de SUH & de NAAMATH, étoient dans le voisinage de la CHALDÉE, ou bien si ces PAYS étoient des CANTONS de cette terre.

de Hus, qu'il place dans l'ARABIE CHALDÉENNE. Or, comme ni l'Écriture sainte, ni les Auteurs profanes, ne nous donnent point la position de SUH & de NAAMATH, on ne sauroit assurer leur véritable situation que par le voisinage de THEMAN ; & l'Écriture plaçant ce dernier pays dans l'IDUMÉE, *Génès. XXXVI. 42.* il est naturel de conclure que SUH & NAAMATH, paroissant être près du canton de THEMAN, étoient aussi dans le Royaume de l'IDUMÉE. L'amitié qui se trouvoit entre JOB & les PRINCES de ces trois cantons, nous autorise à croire que la terre de Hus où étoit JOB, se trouvoit dans leur voisinage, par conséquent dans l'IDUMÉE. Nous sommes donc persuadés que le pays de Hus, où JOB demeuroit, étoit plutôt dans l'IDUMÉE que dans la Syrie, ou dans le voisinage de la CHALDÉE.

IV. CET HOMME ILLUSTRE.

Nous faisons usage de cette épithète pour rendre la force du *hé-* qui précède le mot *-ish*, & le pronom *háhoû-* qui le suit. Nous l'empruntons de l'esprit qui régné dans cet Ouvrage, & qui nous représente Job comme étant d'une condition distinguée. Nous avons déjà averti,

dans nos Principes discutés , que ces sortes de *hê-* préfixes étoient employés pour donner plus d'énergie à la pensée de l'Auteur inspiré. Quelquefois ils l'affoiblissent , selon Vatable. Car , dit cet Auteur sur le verset 9. du quatorzième Chap. du IV^e Livre des Rois ; » la lettre » Hébraïque *hê-* qui est devant *h'kôá'hk* » םׁׁׁ , qui signifie CHARDON , n'est point » interrogative , & elle n'augmente point » la force de la pensée , mais elle la di- » minue. « Comme si l'Auteur disoit : Le chardon , qui est la production la plus méprisable de toutes celles qui croissent sur le Liban. *Hebraïca litera hê- præposita voci h'khôá'hk, quæ significat carduum, non interrogat, nec amplificat rem, sed diminuit. Quasi diceret: Carduus abjectissimus omnium qui nascuntur in Libano.* Le *hê-* qui précède le substantif *éréz* םׁׁׁ , le CÉDRE , produit un effet tout contraire, selon le même Auteur : car il donne plus de force à l'objet dont il est question. Comme si l'Ecrivain sacré disoit : » Le » cédre le plus élevé de ceux qui sont sur » le Liban ; c'est-à-dire , le plus puissant » de tous les Rois. HÉB. *Præponitur voci cedri HÊ-, quod amplificat; quasi diceret: Ad cedrum excellentissimam omnium*

cedrorum. L'on voit que les *hê*-préfixes font les mêmes fonctions que les *hê*-énergiques dans la Langue sainte ; c'est-à-dire , qu'ils augmentent ou qu'ils affoiblissent la pensée , relativement aux circonstances que l'Ecrivain sacré veut exprimer. Lorsque le terme *-ish* est employé sans pronom , il répond souvent à un pronom indéterminé , *aliquis, unus, &c.*

V. SANS TACHE.

De toutes les significations que les anciennes Versions & les Interprètes ont données au mot *thâm^c* תָּמַר , nous choisissons celle d'*immaculatus* , SANS TACHE. Elle est la plus convenable , pourvu qu'on veuille sous-entendre les mots *ab Idololorum cultu* , DU CULTE DES IDOLES ; caractère qui distingue JOB par la pureté de son culte , dans un tems où l'idolatrie dominoit sur presque toute la terre ; puisque la foi d'Abraham n'avoit été conservée pure que dans la postérité de Jacob. Job , descendant d'Esau , s'étant aussi inviolablement attaché à la foi d'Abraham, d'Isaac & de Jacob ; & à la pureté du culte de ces saints Patriarches , se trouvoit exempt des reproches de l'idolatrie & de toute espèce de superstitions. Ce qui nous engage à donner , dans ce

22 *Remarques sur le 1. Verset*

passage , au mot *ihâm^e* cette signification , c'est qu'il ne peut regarder l'intégrité des mœurs , puisqu'elle est exprimée par les termes suivans du Grec , *abstinens ab omni mala re* , QUI FUIT TOUTE ACTION CRIMINELLE.

VI. PÉNÉTRÉ DE LA CRAINTE DU SEIGNEUR , IL S'ÉLOIGNOIT DU MAL.

C'est ainsi que le Verbe avoit créé le cœur de Job , pour servir de modèle de sainteté aux Fidèles qui composoient l'Eglise d'Israël , soit avant , soit pendant la captivité. Des Saints de cette nature étoient bien dignes d'expier successivement , par une servitude de deux cents ans , l'idolatrie de leurs pères & de leurs frères , & de mériter le rétablissement du culte du Seigneur dans son Temple.

Le second verset , où tout se réunit à la Version qu'en a donnée l'Auteur de la Vulgate , ne renfermant aucune difficulté , nous passons au suivant.

V E R S E T I I I ,

Ses troupeaux consistoient en sept mille têtes de menu bétail , trois mille chameaux , cinq cents paires de bœufs & cinq cents ânesses : il avoit de plus un très-

nombreux domestique. Enfin, cet homme sans pareil étoit le plus grand de tous les Princes de l'Orient.

Ce texte étant assez clair de lui-même, nous nous contentons d'y ajouter quelques notes.

I. Le mot *mikenéhoû* מִקְנֵהוּ, que saint Jérôme rend par *possessio ejus*, CE QU'IL POSSÉDOIT, signifie proprement dans ce verset, *res pecuaria ejus*, SES TROUPEAUX; parce que, dit Leigh sur ce terme, » les anciens, qui étoient très-laboureux & très-frugals, faisoient presque » consister toutes leurs richesses à élever » des troupeaux : c'est pourquoi on se sert » voit de ce nom, pour désigner le gros » & le menu bétail. « *Et quia veteres illi & prisca homines, laboriosissimi, frugalissimique has in re pecuaria ferè habebant positas, ideò plerumquè pro pecudibus majoribus, minoribusque, usurpatur hoc nomen.*

II. Le substantif *"ghàbúdâh* עֲבָדָה, *familia*, SA FAMILLE, est mis ici pour *famulitium*, DOMESTIQUES D'UNE MAISON; comme qui diroit, selon Buxtorf, CONDITION DE VALET, OU D'ESCLAVE, *quasi servitium dicas*. En effet, *"ghàbúdâh* vient de *"ghâbâd*, *servivit*.

24 *Remarques sur le 3. Verset*

Le Grec ajoute ensuite: *Et opera magna erant ei*, Ald. *per illud*, suppléez *famulitium*, *quoad terram*, QU'IL EMPLOYOIT A LA CULTURE D'UN GRAND NOMBRE DE TERRES.

III. SANS PAREIL.

On peut voir dans le n° IV. sur le premier vers. ce qui nous engage à donner à Job cette épithète.

IV. Ces mots Hébreux *ouálehí há- ish háhoú- ghádól míkhkhól bené kédém^c*, que l'Auteur de la Vulgate rend par *eratque vir ille magnus inter omnes Orientales*, méritent attention. Car ils ne signifient rien en François. Que voudroit dire, & dit-on en effet: IL EST RICHE ENTRE LES CITOYENS; IL EST INTÉGRE ENTRE LES MAGISTRATS? Jamais un tel tour de phrase n'a été reçu dans notre Langue, où l'on dit: C'EST LE PLUS RICHE DES CITOYENS; C'EST LE PLUS INTÉGRE DES MAGISTRATS. Il faut donc que le *même* qui est avant *khól*, soit rendu par *præ*, & qu'il soit exprimé par le superlatif, comme ont fait le Traducteur Latin de l'Arabe & Aquila, qui ont traduit: *Erat vir ille maximus omnium filiorum Orientis*.

Al'égard du terme *kédém^c* *קדם*, *Orientis*,
tis,

tis , d'ORIENT , il est trop vague dans cet endroit pour n'être pas restreint. Car quelque puissant que fût le PRINCE DE HUS , il ne pouvoit pas surpasser en force tous les autres Orientaux. Nous croyons donc qu'il est nécessaire de réduire cet Orient à la partie orientale de l'Idumée ; & conséquemment que la TERRE DE HUS doit être placée dans l'IDUMÉE ORIENTALE , au voisinage du pays de THEMAN , de SUH , de NAAMATH & de BUZ , à moins qu'on ne restreigne le mot de GRAND à la vertu de Job. Car alors il sera constant qu'il surpassoit tous les Souverains par sa patience inflexible , & par sa soumission à la volonté du Seigneur.

Nous rendons le terme *bené* בְּנֵי , *fili* , LES ENFANS , par celui de PRINCES. Nous y sommes autorisés par le Dictionnaire de Castet , qui reconnoît que ce substantif est quelquefois employé dans la Langue Syriaque , pour désigner les PERSONNES NOBLES , *nobiles*.

Si l'on veut voir un partage singulier des troupeaux de Job entre lui , sa femme , ses fils & ses filles , on peut recourir à la page 16. du XIII^e tome de nos Principes discutés. Nous y avons fait

26 *Remarques sur le 4^e Verset*

remarquer comment l'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque expliquoit cet endroit de Job.

V E R S E T I V .

Or ses fils alloient manger les uns chez les autres au jour que chacun d'eux avoit choisi, & ils envoyoient inviter leurs trois sœurs de venir prendre part à leur festin.

Toutes les Versions s'accordent à traduire ce texte comme on le lit dans la Vulgate, à l'exception des Exemplaires Grecs ordinaires, qui portent : *Secundùm unamquamque diem* ; mais celui d'ALC. DE HÉNA a lu, comme traduit S. Jérôme : *Unusquisque in die suo*. Les Scholies Romaines présentent la même leçon.

Codurc, dans son Commentaire sur Job, croit que les jours de festins, dont il est question dans ce passage, doivent être restreints aux jours où les enfans de ce saint homme célébroient l'anniversaire de leur naissance ; ce qui paroît assez vraisemblable.

V E R S E T V.

Lorsque les jours de ces repas alternatifs étoient écoulés , Job à son tour les envoyoit inviter. Il se levoit dès le grand matin, & offroit autant de victimes qu'il avoit d'enfans. Car, disoit-il, quoique du fond de leur cœur ils rendent à Dieu leurs hommages , peut-être ont-ils commis quelque péché. Jamais Job ne se départit de cet usage , pendant qu'ils vécurent.

I. Le terme *hikkiphou* יִקְרָא est la troisième personne plurielle masculine du prétérit de *Hiphil* du verbe *iakaph* יָקַף, l'un des sept en *phé-iod*, qui se conjuguent comme ceux de *phé-noûne*. Nous le traduisons comme la Vulgate : *Cùmque int orbem transfissent dies convivii* : LORSQUE CES JOURS DE REPAS ALTERNATIFS ÉTOIENT ÉCOULÉS.

II. JOB A SON TOUR LES ENVOYOIT INVITER.

Nous suivons, dans cette manière de traduire, l'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque, qui a rendu ce texte par *mittebat Job, & invitabat eos*. Cette leçon nous paroît être la vraie; & l'on s'apper-

28 Remarques sur le 5^e Verset

çoit aisément que le Paraphraste Chaldéen n'auroit pas traduit par *zámmeni-nouñ* זָמְנִין , *condicebat eis diem* , ou *locum* , IL LEUR ASSIGNOIT UN JOUR , OU UN LIEU , s'il avoit lu *iekáddeshém* יְקַדְּשֵׁם , *sanctificabat eos* , IL LES SANCTIFIOIT. Sa manière de traduire prouve clairement qu'il a lu יְקַדְּמֵם , *invitabat eos* , IL LES INVITOIT , au lieu de *iekáddeshém* , *sanctificabat* , que notre Hébreu conserve encore aujourd'hui. Il a été facile d'écrire un *dâléth* ד pour *ré'sh* ר , & de confondre -*aléph* א avec un *shîne* ש . Au reste , il est si vrai que le Chaldéen a lu ici le verbe יְקַדְּמֵם , qu'il se fert , pour le traduire , du même verbe *zámán* זָמַן , dont il a fait usage pour rendre le verbe *kárá* קָרָא , que l'on trouve au verset 4. avant les mots *tres sorores suas*.

On pourroit néanmoins , en conservant la leçon de l'Hébreu d'aujourd'hui , donner au verbe *kádásh* la même signification que nous lui attribuons ici. Car personne ne peut ignorer que ce verbe ne signifie quelquefois *condicere, indicere*. Or , selon Martial , *indicere cœnam alicui* , veut dire , PRIER QUELQU'N A SOUPER. Cependant on pourroit , en suppléant un verbe , rendre ainsi cet endroit : *Mit-*

tebat Job qui vocarent ut mundaret eos ,
 JOB A SON TOUR LES ENVOYOIT CHERCHER
 POUR LES PURIFIER. Car rien n'indiqué
 que ce fût pour manger , qu'il les invi-
 toit à venir chez lui.

III. IL SE LEVOIT DÈS LE GRAND MA-
 TIN.

Nous ajoutons l'adjectif GRAND au
 terme MATIN ; parce que le verbe *hishshe-
 khim* ^{הִשְׁכִּים} signifie seul SE LEVER MATIN ,
 & qu'il est joint au mot *bábbókér* ^{בַּבֹּקֶר},
 qui de son côté veut dire , DÈS LE MATIN ;
 & cette duplication de la même idée
 donne , comme nous en avons averti
 dans nos Principes discutés , une nou-
 velle force à la phrase , & doit par con-
 séquent s'exprimer par DÈS LE GRAND
 MATIN , OU DÈS LA POINTE DU JOUR.

IV. IL OFFROIT AUTANT DE VICTIMES
 QU'IL AVOIT D'ENFANS.

L'Interprète Grec a rendu ainsi ce pas-
 sage : *Et offerebat pro eis victimas secun-
 dum numerum eorum , & vitulum unum
 pro peccato , pro animabus eorum.* 1°. Cet
 Auteur joint les termes *exurgens mane*
 aux précédens , *purificabat eos.* 2°. Il
 a omis l'adjectif *omnium.* 3°. L'addition
*& vitulum unum pro peccato , pro anima-
 bus eorum* , ne se trouve point dans

30 *Remarques sur le 5^e Verset*

l'Exemplaire d'ALC. DE HÉN. mais elle se voit dans S. Jean Chrysostôme & dans Olympiodore, Moine Diacre de l'Eglise Grecque, qui vivoit dans le neuvième ou dixième siècle. L'Interprète d'Origène porte : *Pro peccatis animarum eorum*, au lieu de *pro peccato, pro animabus eorum*. Si l'on étoit assez fondé pour recevoir cette addition, nous admettrions plus volontiers la leçon de l'Interprète d'Origène. La première, *pro peccato*, est du style de la Loi de Moïse.

V. CAR, DISOIT CE PÈRE PLEIN DE TENDRESSE.

Remarquez que nous aurions pu ainsi exprimer le terme de JOB, qu'on lit dans l'original ; parce que quelquefois les noms propres sont mis pour désigner les QUALITÉS de celui dont on parle.

VI. PEUT-ÊTRE ONT-ILS COMMIS QUELQUE PÉCHÉ.

Tous les Interprètes s'accordent sur cette façon de traduire. Le Grec de nos Exemplaires a omis *peccaverunt* ; mais on lit ce pluriel dans Aquila, dans l'édition d'ALC. DE HÉN. qui l'ont conservé.

VII. QUOIQUE DU FOND DE LEURS CŒURS ILS RENDENT A DIEU LEURS HOMMAGES.

Le Syriaque, le Chaldéen, l'Arabe

& le Grec , ont tous pris en mauvaie part le verbe *bârákh* בָּרַךְ, en le traduisant par MAUDIRE , BLASPHEMER , INSULTER : mais nous ne voyons pas la raison, qui doit obliger à lui donner , dans cet endroit , une semblable signification ; puisque Job n'offre son sacrifice , pour ses enfans , que dans la crainte qu'ils aient péché. Ce doute leur fait honneur , & ne laisse pas présumer qu'ils fussent coupables de blasphèmes. Il est aisé de rendre ce membre de phrase à sa simplicité naturelle en traduisant : *Oúbêrekhou-Élôhim^e bilebábám^e* , par *licèt benedicant Deum in cordibus suis* , QUOIQU'ILS BÉNISSENT DIEU DANS LEURS CŒURS. En effet, la particule *ouâou* qui est avant le pluriel *bêrekhou* , se prend très-souvent pour *quamvis* , aussi-bien que pour &. Voyez la Concordance de Nold. page 296. col. 2. Art. XLVI.

Nous ajoutons que BÉNIR DIEU DANS SON CŒUR , c'est le SERVIR EN ESPRIT & SINCÈREMENT. Le verbe BÉNIR se prend dans le vers. 3. du LXV^e Chap. d'Isaïe POUR ADORER , RENDRE SES HOMMAGES. *Qui recordatur thuris , quasi qui benedicat idolo* : CELUI QUI SE SOUVIENT DE BRULER DE L'ENCENS, EST COMME CELUI QUI

32 *Remarques sur le 5^e Verset*

ADOREROIT UNE IDOLE. Au lieu DE L'ENCENS QU'ILS DEVROIENT FAIRE BRULER DANS MON TEMPLE, dit Hector Pinto sur ce passage, ILS RENDENT LEURS CULTES AUX IDOLES: *Pro thure, quod deberent in Templo meo incendere, colunt idola.*

Cependant si ces raisons ne satisfaisoient point, & qu'on voulût prendre cet endroit en mauvaise part, le terme *bile-bâbâm^e* nous indique la différence qu'il faut établir entre *^bkhâtte-ou* & *bérekou*. Le premier marque les PÉCHÉS d'actions, & le second les PÉCHÉS de pensée; & alors il faudroit traduire: PEUT-ÊTRE MES ENFANS ONT-ILS COMMIS QUELQUE PÉCHÉ, ou du moins, ONT-ILS OFFENSÉ DIEU AU FOND DE LEURS CŒURS: *Forsan peccaverunt filii mei, aut saltèm offenderunt Deum in cordibus suis.*

VIII. JAMAIS JOB NE SE DÉPARTIT DE CET USAGE, PENDANT QU'ILS VÉCURENT; ou bien, JOB OFFRIT CETTE SORTE DE SACRIFICES, PENDANT QU'ILS VÉCURENT.

Ces derniers mots ne se lisent point dans le texte Hébreu d'aujourd'hui; mais nous les tirons de l'édition ALEX. & de celle d'ALC. DE HÉN. qui ajoutent *αὐτῶν* AUTON, *eorum*, après *cunctis diebus*; comme si le texte sur lequel ils tradui-

soient , avoit porté *ieméhém^c* ימיהם , au lieu d'*iâmim^c*.

V E R S E T V I.

Or il arriva qu'un jour les Esprits célestes vinrent à leur rang se présenter devant l'Eternel ; & Satan s'introduisit au milieu d'eux.

Ce verset & les suivans demandent une attention singulière. Il s'agit de chercher comment DIEU , les ANGES & SATAN se trouvent assemblés ; & comment le SEIGNEUR peut lier un entretien avec les DÉMONS.

Il est certain que dans les séjours spirituels on ne connoît ni TEMS , ni LIEU , ni ORGANES matériels. Tous ces différens attributs ne conviennent qu'au monde limité , périssable , & diamétralement opposé au monde intellectuel. Il doit donc y avoir un ORGANE immatériel établi pour que les êtres spirituels se communiquent leurs pensées.

Voici quelles sont nos idées sur cette matière. Nous ne faisons aucune difficulté de répéter ce que nous avons déjà dit ailleurs , & de l'appliquer ici.

L'Écriture nous apprend que l'ÊTRE

34 *Remarques sur le 6^e Verset*

ÉTERNEL est LUMIÈRE & FEU , c'est-à-dire, INTELLIGENCE & AMOUR , indépendant de toute matière ; puisque ces deux attributs agissent de toute éternité. Le Père voulant donner l'existence à UN MONDE INTELLECTUEL , c'est-à-dire , COMPOSÉ D'INTELLIGENCES , pour durer toujours ; à UN MONDE MATÉRIEL , c'est-à-dire , PÉRISSEABLE , & à un MONDE partie INTELLECTUEL & partie MATÉRIEL , dont la première acquerroit à la seconde le précieux don de l'IMMORTALITÉ , le Verbe donna d'abord l'être à une LUMIÈRE & à un FEU purement SPIRITUELS. Nous ne parlons ici que de ce PREMIER MONDE , c'est-à-dire , des ANGES. Ces Intelligences sont bornées en tant que créatures , mais de beaucoup supérieures à celles qui nous animent. Qui pourroit imaginer le calcul de ces légions d'Intelligences ? Les Livres inspirés ne nous en ont transmis que quelques noms , & ceux des neuf Ordres les plus sublimes. Dieu seul connoît l'immensité du nombre des Esprits célestes & infernaux.

Il est nécessaire que ce qui n'est point éternel , soit imparfait ; quelque parfait qu'il paroisse aux Esprits créés. Le premier Ange fut si ébloui de sa propre excellence,

qu'il oublia la supériorité de Dieu sur lui : il se crut son égal , & entraîna dans sa révolte quantité de légions d'Esprits , qui , frappés de sa brillante splendeur , crurent qu'il pouvoit partager le pouvoir suprême avec l'Être des êtres. Ce rébelle fut puni. Dieu soutint & anima par sa grace la lumière & le feu des Anges fidèles ; & Satan abandonné à lui-même fut privé de cette lumière admirable , qui faisoit sa gloire. Elle fut changée en ténèbres éternelles ; & ce FEU , qui devoit le consumer d'amour , fut changé en un FEU de rage & de désespoir , qui nourrit continuellement sa haine contre le Créateur , & contre les Esprits qui tiennent de lui leur existence.

Voilà les deux espèces d'Intelligences , qui sont avec l'Être suprême dans des relations bien différentes. Toutes deux reçoivent ses ordres : toutes deux obéissent.

Les opérations des Esprits , destitués de corps , sont aussi simples que leur nature. La LUMIÈRE , c'est-à-dire , l'INTELLIGENCE ; & le FEU , qui n'est autre chose que la VOLONTÉ : tels sont les organes par lesquels ils agissent les uns sur les autres , selon les loix établies par celui qui leur a donné l'existence.

36 *Remarques sur le 6^e Verset*

Or, comme leurs actes sont absolument dépendans de Dieu, & qu'ils n'exécutent que ses volontés, les uns à l'égard des autres, l'Esprit de Dieu éclaire un Ange, qui, par ce TRAIT de lumière, comprend les ORDRES du Maître des Esprits, qui en même tems anime par son FEU, c'est-à-dire, par son AMOUR, le FEU ou la VOLONTÉ de l'Ange, & le rend ainsi capable d'obéir avec une prompte ardeur aux ordres qu'il reçoit. La même opération s'exécute sur l'Ange, que le souverain Maître lui associe. C'est ainsi que sont instruits ces Esprits, qui veillent à notre salut éternel. Leur Maître, par un trait de lumière, leur découvre l'état de notre ame; & par le FEU dont il anime leurs cœurs, il fait les attacher à nous.

C'est encore ainsi que la connoissance de nos besoins parvient jusqu'aux ames des Saints, dont la mortelle dépouille est demeurée dans ce monde, & qui, par conséquent, n'ont plus aucune relation avec la matière. Dieu, par un RAYON de sa lumière, leur fait connoître que nous les invoquons; & par un TRAIT de feu, il leur inspire la charité, qui les fait prier pour nous

Mais quel spectacle , quand il plaît au Maître des Anges & des hommes d'assembler toutes les Intelligence spirituelles , pour honorer la VERTU d'un mortel, tel que Job , accablé de maux , de douleurs , d'infortunes , abandonné universellement , & soutenu seulement par sa patience & par sa résignation !

Dans cette circonstance , le souverain Maître des Esprits , qui l'entourent sans cesse , (puisque ce sont eux qui forment son Trône) daigne se manifester de plus près à ces Intelligences célestes , & les fait , pour ainsi dire , approcher davantage de sa Majesté. C'est cette manifestation , que l'Écriture peint par ces expressions métaphoriques : DES ESPRITS CÉLESTES VINRNT A LEUR RANG SE PRÉSENTER DEVANT L'ÉTERNEL.

Par quelle opération le Tout-puissant rend-il sa présence plus sensible à ses Anges ? C'est en jettant sur chacun d'eux un NOUVEAU RAYON de cette lumière immatérielle , qui leur découvre à tous l'EXCELLENCE du cœur & la GRANDEUR d'ame du bienheureux JOB ; & en jettant dans leur volonté des TRAITS de FEU , c'est - à - dire , d'AMOUR pour ce saint homme ; traits qui , par contre-coup

38 *Remarques sur le 6^e Verset.*

deviennent des TRAITs d'une INDIGNATION AMÈRE CONTRE SATAN.

Au reste , dans la traduction de ces mots Hébreux *benê-Élohîm^e* , que la Vulgate , l'Arabe & le Syriaque rendent par *fili Dei* , LES ENFANS DE DIEU , nous suivons le Chaldéen , qui les a exprimés par *catervæ Angelorum* , DES LÉGIONS D'ANGES : 1^o. parce que tout le monde reconnoît qu'assez souvent le pluriel *-Élohîm^e* désigne LES ANGES. 2^o. Il paroît que le Paraphraste Chaldéen a rendu le pluriel construit *BENÊ* , *fili* , les FILS , ou les ENFANS , par *cætus* , ou *catervæ* ; parce qu'un corps assemblé est composé de plusieurs individus , dont chacun , devant son existence à quelqu'être , peut être appelé *BEN^e* , *filius* , le FILS. La préposition *ghâl* signifie *adstantes* , DEBOUT. Ainsi , pour rendre cet endroit mot à mot , il faudroit traduire : *Ut ordine sisterent se adstantes Æterno*. En effet , c'est la vraie signification de *ghâl* dans ce verset. Mettez donc : IL ARRIVA QU'UN JOUR LES ESPRITS CÉLESTES VINRENT PRENDRE PLACE POUR ASSISTER DEBOUT AU CONSEIL DE L'ÉTERNEL. Tel est la force de la particule *ghâl* , qui ne veut pas dire *coram* , que l'Hébreu exprime par la particule *lîphenê*.

ET SATAN S'INTRODUISIT AU MILIEU D'EUX.

Comment expliquer de quelle manière SATAN se trouve parmi les ANGES auprès de l'Eternel, & lie avec lui des entretiens? Cette double opération ne paroît pouvoir être exécutée que par le secours d'ORGANES MATÉRIELS. Cependant nous n'admettons ces ORGANES ni dans DIEU, ni dans SATAN, à moins qu'il ne s'agisse de se rendre visible aux hommes, quand Dieu le veut. Nous allons nous expliquer à ce sujet, par une comparaison, qui pourra jeter du jour sur cette question, dont le dénouement n'est pas facile.

L'homme se détache assez souvent de ses sens, pour contempler des vérités métaphysiques, c'est-à-dire, indépendantes de la matière & des corps. Alors il ne se transporte nulle part; & il ne se sert d'aucun de ses organes, & moins encore de sa langue. Dans cet état, il est pure intelligence. Il se trouve être au nombre des Esprits, qui méditent sur le même objet. Il est réuni avec eux: il approche la vérité, en la contemplant. Elle l'interroge par des doutes, ou en lui proposant des vérités déjà connues. Notre esprit lui répond, en lui faisant

part des difficultés qui l'arrêtent ; & la vérité les leve , en lui faisant faire des découvertes , qui l'instruisent de ce qu'il vouloit favoir.

C'est ainsi que l'ÊTRE SUPRÊME se conduit dans ce passage avec le DÉMON. Cet ANGE de ténèbres n'a pas besoin d'ORGANES dans ce moment. Il ne se transporte point dans les séjours éternels , dont les portes lui sont fermées pour jamais. Mais , dévoré par l'envie , éclairé d'ailleurs par un TRAIT de lumière divine , il réfléchit sur J O B , & se trouve , par cette pensée , au nombre des Esprits bienheureux , qui méditent pour lors sur le même objet. Examinons les termes figurés dont se sert ici l'Auteur de la Vulgate , qui représente exactement l'original. Il ne faut , pour nous exprimer , que les seuls termes de LUMIÈRE & de FEU , c'est-à-dire , d'ESPRIT & de VOLONTÉ. Ils nous suffisent pour expliquer métaphysiquement l'entretien que tiennent entr'eux des Esprits , à qui des corps matériels sont absolument inutiles pour s'entre-communiquer leurs pensées.

Mais , remarquez en passant , 1^o. que l'on pourroit croire que , quand *ouâiehi* se trouve tout seul à la tête des versets ,

on doit lui suppléer *háíóm^e*, *dies*, qu'il faut traduire par, IL ARRIVA UN JOUR QUE, ou plus simplement, UN JOUR. Alors on supprime la syllabe QUE, lorsqu'elle se rencontre après.

2°. Que si ces mots, *ut staret coram Domino*, étoient autrefois dans le texte original, il est évident qu'on a pu les en retrancher sans altérer le sens; cependant nous les gardons en François, parce qu'on les lit dans le premier verset du Chapitre suivant.

3°. Que le mot Hébreu *çátán^e*, signifie en général un ADVERSAIRE, celui qui s'oppose à quelqu'un, comme dans le verset 22. du XIX^e Chapitre du II. Liv. des Rois; & que ce n'est que par antonomasie, selon M. Huré, dans son Dictionnaire, que le DIABLE est ainsi appelé; parce qu'il s'oppose, autant qu'il le peut, à la volonté de Dieu & au salut des fidèles.

V E R S E T V I I.

L'Eternel l'ayant apperçu, lui demanda: D'où viens-tu? Satan lui répondit aussitôt en ces termes: Je viens de faire le tour de la terre, & j'en ai parcouru toutes les parties.

42 *Remarques sur le 7^e Verset*

I. UN RAYON de la lumière divine perce les TÉNÈBRES éternelles, auxquelles Satan est condamné. Le malin Esprit pense alors que le Dieu des Intelligences fait une attention spéciale à ses démarches infidieuses ; & c'est pour lui une interrogation.

II. JE VIENS DE FAIRE LE TOUR DE LA TERRE.

Frapé d'un TRAIT de feu lancé par la colère de l'Eternel, Satan est forcé d'avouer, en lui-même, qu'il n'échape point à l'œil de celui qui pénètre tout. Cette réflexion est pour le Très-haut ce que seroit pour nous une réponse, faite & reçue par nos organes matériels.

Mais comment une Intelligence parcourt-elle toute la terre ? Est-ce avec un corps ? Non. C'est par la seule pensée.

On ne s'étonnera plus de l'activité de ce Prince & chef des mauvaises Intelligences, lorsqu'on se rappellera sa première, c'est-à-dire son ancienne, supériorité au dessus de toutes les autres Intelligences ; supériorité si grande, qu'elle lui persuada, comme à une quantité de légions d'Ange, qu'il étoit égal à Dieu même. L'Eternel, en les foudroyant, lui laissa toutes les forces que cette Intel-

ligence avoit , lorsqu'elle fut créée ; afin qu'elle sentît , dans toute son entendüë , le châtement dont elle fut accablée par la fureur de l'Eternel.

Dès que le premier homme eut péché , son crime soumit à Satan l'univers coupable , & l'en rendit le Prince ; & son empire s'exerce dans les airs & sur la terre. Est-il donc étonnant qu'une telle Intelligence parcoure , avec une inconcevable rapidité , tous les recoins de l'univers ?

III. Faites attention que , pour exprimer l'énergie de la conjugaison HITPHAEI, *hithshehállékhe* וַיִּתְהַלֵּךְ , saint Jérôme se sert du verbe Latin composé *perambulavi*.

VERSET VIII.

Alors l'Eternel lui dit : As-tu considéré avec attention mon serviteur Job ? Certes il n'a point son semblable sur la terre. C'est un homme sans tache , & plein de droiture ; & pénétré de la crainte du Seigneur , il s'éloigne du mal.

Quel coup de foudre pour Satan , quand une brillante lumière peint à son intelligence les vertus de Job ! vertus dont l'image s'apperçoit sans le secours

44 *Remarques sur le 9^e Verset*

de nos sens. Cette image, purement spirituelle, est le langage dont se sert le Dieu des Esprits pour parler à l'Intelligence des ténèbres.

Les termes *goum^e léb* לֵב שׁוּם signifient EXAMINER, CONSIDÉRER AVEC ATTENTION. L'Auteur de la Vulgate les rend donc exactement, en la traduisant par *considerasti*.

V E R S E T I X.

Est-ce donc sans intérêt, repartit Satan, que Job révère le Seigneur ?

I. Le commerce des Esprits se lie & s'entretient par la pensée. Satan réfléchit ; mais avec quelle célérité ! Dieu le pénètre ; & la réponse est faite.

II. EST-CE DONC SANS INTÉRÊT.

C'est ainsi que nous croyons devoir exprimer l'adverbe *khinnâm^e* כִּינָאֵם, que la Vulgate rend très-bien par *frustrâ*, EN VAIN.

III. RÉVÈRE LE SEIGNEUR.

Dans les Remarques de Nobilis Flaminus sur Job, insérées dans le sixième tome de la Polyglotte de Walton, la crainte du Seigneur est définie à la p. 78. d'après un Scholiaste Grec : *Casta, & sancti timoris plena veneratio Dei*.

V E R S E T X.

Ne l'avez-vous pas entouré de toutes parts d'une haie impénétrable, lui, sa maison, & tous ses biens? Vous faites prospérer les œuvres de ses mains, & ses troupeaux nombreux inondent la terre.

I. Pour suivre le principe que nous avons établi à la page 225 & aux suiv. & 411 du treizième tome de nos Principes discutés, nous devrions faire usage d'un terme particulier pour rendre le pronom *áthhá* ; car on s'efforceroit en vain de le détruire. Nous y avons prouvé, que chaque personne des verbes étant désignée dans la Langue Hébraïque par une lettre caractéristique, à peu-près de même qu'en Latin, les pronoms personnels deviennent inutiles pour les faire connoître. Il faut donc, toutes les fois qu'on les y rencontre, ou les y regarder comme tels, ou convenir qu'ils renferment en eux-mêmes une idée modificative ; & c'est le dernier sentiment que nous n'avons point balancé d'adopter, fondés sur les preuves que nous avons produites, dans les endroits que nous venons d'indiquer,

46 Remarques sur le 10^e Verset

quoique nous n'ayons pas cru devoir le suivre dans celui-ci.

II. NE L'AVEZ-VOUS PAS ENTOURÉ ?

Toutes les Versions ont rendu le verbe *çákhethá* שָׁכַת par le prétérit *posuisti*, *vallaſti*, *adumbrasti*, *muniviſti*, &c. mais nous le traduisons par le présent, *ſepe circumcingis* ; parce que le ſouverain Maître n'avoit point encore permis à Satan de toucher à Job, ni à ce qui lui appartenoit. Ce verbe vient de *çóukh^e* שָׁוַח, *ſepivit*. Il paroît que le Syriaque, en le traduiſant par *adumbrasti*, a lu *sákhóthá* שָׁכַת, de *sákhákh* שָׁכַח, *texit*, *protexit*. Il a ajouté *manu tuá* ; mais on ne voit pas que l'original l'autoriſe dans cette addition.

III. SA MAISON.

Le Syriaque met après ces mots ceux de *filios ejus* ; mais ce ſupplément nous paroît une explication des termes *domum ejus*. De la marge elle aura paſſé dans le texte. Nous en diſons autant de l'addition *manu tuá*, dont il vient d'être queſtion dans l'article précédent.

IV. VOUS FAITES PROSPÉRER SANS CESSÉ LES ŒUVRES DE SES MAINS,

Le texte porte : *Máⁿghacéh íádáióù* בְּרָאֲכֶתְחָ מַעֲשֵׂה יָדָיו בְּרַפְתָּ, que les Ver-

sions ont assez unanimement rendu par *operi manuum ejus benedixisti* : mais nous observons, 1°. que les termes LES ŒUVRES DE SES MAINS doivent se prendre, dans cet endroit, pour *quidquid suscipit peragendum*, TOUT CE QU'IL ENTREPREND ; 2°. que le verbe *bérákhethá* doit avoir une signification plus forte, puisqu'il est ici dans la conjugaison *phiel* ; & c'est pour l'exprimer, que nous le rendons par ces paroles : VOUS FAITES PROSPÉRER SANS CESSÉ. Car *bárákh*, dans son origine, signifie *fœcundum reddidit*. Génès. 1, 22 & 23.

Leigh remarque sur ce verbe, que, par métaphore, il s'entend de la génération des enfans & de l'acquisition des richesses ; ce qui nous paroît suffisant, pour autoriser la signification que nous lui donnons ici.

VERSET XI.

Mais étendez, je vous prie, votre main pour un moment ; & frappez tout ce qui lui appartient. Vous verrez alors comme il continuera de vous rendre ses hommages.

I. MAIS.

C'est ainsi que nous exprimons la

48 *Remarques sur le 11^e Verset*

conjonction *ouâou*, qui est la première lettre de ce verset.

II. JE VOUS PRIE, ou peut-être encore mieux, JE VOUS EN CONJURE.

Telle est communément la signification de la particule *nâ-* נָא. Ne se trompe-t-on pas, lorsqu'on croit que saint Jérôme l'a rendue par *paululùm*, dans l'endroit que nous examinons ? Nous aimerions beaucoup mieux dire, que c'est le mot *ouââm* אוֹלָם qu'il a traduit par *paululùm*, & qu'il a négligé de rendre celui de *nâ-*.

III. POUR UN MOMENT.

La particule *-ouââm* veut dire, selon Noldius, *certè, quinimò, sed, nihilominùs*. Nous lui donnons ici la signification de *paululùm*, UN PEU, POUR UN MOMENT ; parce que le sens paroît l'exiger. Elle ne se trouve que dans JOB, selon l'Auteur que nous venons de citer.

IV. VOTRE MAIN.

Que signifient ces termes ? si ce ne sont les INSTRUMENS dont Dieu fait usage pour agir sur nous ; tels que les ANGES bons ou mauvais, les HOMMES, la NATURE, & toute espèce d'évènemens. L'Être suprême va se servir de SATAN, qui lui tiendra

tiendra lieu d'ENVOYÉ ou de MAIN. Mais la MAIN de cette MAUVAISE INTELLIGENCE sera les SABÉENS, les CHALDÉENS, le FEU DU CIEL, & un OURAGAN des plus affreux.

V. FRAPEZ TOUT CE QUI LUI APPARTIENT.

Peut-être cet endroit seroit-il mieux rendu en François par ces mots : DÉPOUILLEZ-LE DE TOUT CE QU'IL POSSÈDE. *Ghá"gh* est l'impératif de *nághá"gh*, qui veut dire, non-seulement *tetigit*, mais aussi *percussit clade*, ou *damno affecit*. Quelle perte que celle de tous les biens dont Satan va dépouiller Job !

VI. VOUS VERREZ COMME IL CONTINUERA DE VOUS RENDRE PUBLIQUEMENT SES HOMMAGES.

Le texte porte : *-im^e lô- "ghál phá-né"khá iebârekhékhá* אֵלֹהִים עַל פְּנֵי יְבָרְכֶךָ, qu'Arias Montanus a rendu par : *Si non super faciem tuam benedixerit tibi*. Le Syriaque & l'Arabe : *Certè in facie tua convitiis te afficiet*. Le Chaldéen : *Si non ad faciem verbi tui provocabit te*. Le Grec : *Certè in faciem te benedicet*. Aquila : *Non in faciem benedicet te*.

La difficulté consiste dans les expressions *-im^e lô-* & *iebârekhékhá*, dont le pre-

50 Remarques sur le 11^e Verset.

mier est ordinairement rendu par *nisi*, *si non*, tandis que le dernier est susceptible de deux significations contraires, BÉNIR, BLASPHEMER OU MAUDIRE, comme il paroît par les Versions que nous venons de rapporter, qui l'ont traduit dans ces deux sens. Mais nous ne voyons pas ce qui peut obliger de prendre ce verbe dans la signification de *maledicere*, soit dans ce verset, soit dans le cinquième & le neuvième du Chap. II. de cet Ouvrage, dès que l'on traduit, comme Aquila, *ló-* par *non*, & comme le Grec *-ím^e* par *certè*. En effet, si au lieu de donner à *ím^e* *ló-* la signification de *si non* ou de *nisi*, on lui donne celle de *certè non*, alors on n'a plus besoin de prendre le verbe *bârákh* dans un mauvais sens; mais on traduit simplement, *profectò non palàm benedicet tibi*. Satan paroît faire allusion AUX SACRIFICES que Job offroit en présence de ses dix enfans pour EXPIER LES PÉCHÉS qu'ils pouvoient avoir commis, ou plutôt pour REMERCIER DIEU DE LA BONNE INTELLIGENCE qui régnoit entr'eux.

Dydime, qui vivoit du tems de saint Jérôme, rend les mots *"ghál phâné'khá* par celui de *φανερῶς*, *manifestè ac palàm*; & pour expliquer ce terme, une

autre Scholie Grecque ajoute, ἀναίσχυντως, impudenter; ce qui nous autorise à traduire, quand le sens l'exige, les mots *liphenê iehôhâh*, *coram Æterno*, par *manifesté* ou *audac̄ter*, ou tel autre ad-
verbe convenable. C'est ainsi que nous l'exprimons dans ce verset.

V E R S E T XII.

Va, dit l'Eternel à Satan, dès ce moment je remets à ton pouvoir tout ce qu'il possède; gardes-toi seulement d'attenter à sa personne. A ces mots Satan cessa son entretien avec l'Eternel, & se retira de sa présence.

I. V A.

C'est la particule *ouâou*, que nous exprimons par ce terme, à l'exemple de l'Auteur de la Vulgate, qui l'a traduit par un verbe dans plusieurs endroits.

II. J'ABANDONNE.

Les Versions Syriaque & Arabe pourroient nous autoriser à rendre, par ce terme, l'adverbe *hinnêh*; puisqu'elles le traduisent par *do*, ou par *traditum est*.

Il nous seroit d'ailleurs fort facile de rapporter plusieurs passages, dans lesquels saint Jérôme l'a exprimé par un verbe; tels, par exemple, que celui du

52 Remarques sur le 12^e Verset

verset 7. du Chapitre XXXVII^e de la Génés. du verset 7. du XXII^e Chap. de Josué, du verset 3. du XXI^e Chapitre du III^e Livre des Rois ; mais il nous a paru plus naturel de lui laisser sa signification d'adverbe en le rendant par **DÈS CE MOMENT**, ou **DÈS MAINTENANT**.

III. A TON POUVOIR.

Nous avons averti que le terme de **MAIN** signifie **POUVOIR**, & qu'il se prend aussi pour la matière qu'un Esprit met en œuvre, avec la permission de Dieu, pour agir sur les corps. Nous rapellons cette remarque, pour expliquer les mots Latins : *Ne mittas manum tuam in eum*, que nous traduisons par : **GARDE-TOI SEULEMENT D'ATTENTER A SA PERSONNE**.

IV. A CES MOTS SATAN CESSA SON ENTRETEN AVEC L'ÉTERNEL, ET SE RETIRA DE SA PRÉSENCE.

Nous avons observé, qu'en parlant du Démon, SE RETIRER DE DEVANT DIEU, c'est rentrer dans les ténèbres, que la lumière du Très-haut avoit suspendues pour lui manifester ses volontés.

Mais remarquez que nous traduisons les mots *mēⁿ ghīme phenēⁱ iehōhāh* par *de colloquio & de presentia Æterni* : **IL CESSA SON ENTRETEN AVEC L'ÉTERNEL,**

ET SE RETIRA DE SA PRÉSENCE ; parce que , comme nous en avons averti à la page 125 de notre onzième tome des Principes discutés , quand deux prépositions se trouvent jointes ensemble , la première , ne se rapportant à rien , exige un supplément , puisqu'elle laisse à la seconde le soin de régir le terme qui suit , & qu'elle se trouve seule , & par conséquent inutile & dénuée de toute fonction.

Mais peut-on imaginer bien clairement comment la permission , dont il est fait mention dans ce verset , peut être donnée & connue sans le secours du langage dont notre oreille est susceptible ? Cela n'est point du tout facile. Cependant quiconque connoît bien la nature de nos esprits , & les rapports qu'ils ont avec Dieu , n'aura pas de peine à convenir qu'il est une voix intérieure de Dieu , qui éclaire l'entendement & qui touche le cœur sans la parole extérieure. Mais ici la voix de Dieu est bien différente. Le mouvement qu'il imprime dans le cœur des hommes , tend toujours à leur bonheur , s'ils veulent en faire usage : au contraire l'impression que la Divinité fait sur la volonté de Satan , est

54 *Remarques sur le 13^e Verset*

un effet des justes vengeances qu'il exerce sur lui.

La LUMIÈRE, dont l'Éternel éclaire cette malheureuse Intelligence, la met dans un trouble affreux, en appercevant la SAINTETÉ de JOB. LES TRAITTS DE FEU, qu'un Dieu irrité lance dans son cœur, en redoublant sa jalousie, augmente ses supplices, & font naître dans Satan ces desirs dont l'Être suprême comprend le langage, & qu'il exauce, pour couvrir le malin Esprit de la CONFUSION la plus humiliante, en présence de l'univers intellectuel. Alors SATAN, animé de rage contre JOB, connoît par le FEU, qui le dévore, & que le Tout-puissant n'arrête point, qu'il est le maître de tous les biens de ce saint homme; mais il comprend qu'il ne peut point le frapper de maladie, parce qu'il sent que Dieu réprime fortement en lui le désir qu'il en a. Il rentre sur le champ dans ses profondes ténèbres: & c'est ainsi qu'il se retire de devant le Seigneur.

V E R S E T X I I I .

C'étoit le jour où les fils & les filles de Job assistoient à un festin dans la maison de leur frère aîné.

Nous supprimons le terme de VIN, quoiqu'on le lise dans l'original, comme trop grossier dans notre Langue. Le Syriaque & l'Arabe le suppriment aussi, de même qu'au verset 18, où le Grec ne l'exprime pas non plus.

V E R S E T X I V.

Un homme à l'instant vint en courant dire à Job : Tandis que vos bœufs labouroient , & que vos ânesses païssoient sous les yeux de vos serviteurs.

I. A L'INSTANT.

S. Jérôme a aussi donné cette signification à la conjonction *ouâou* dans plusieurs endroits de sa Traduction. Voyez le verset 20 du troisième Chapitre des Juges.

II. TANDIS, OU PENDANT QUE.

Nous avons fait remarquer à la page 9 du XII^e volume des Principes discutés, qu'un des moyens qu'il falloit employer pour remplir les réticences, étoit de chercher dans ce qui précède ou dans ce qui suit, s'il ne se trouveroit point quelque terme ou quelque particule propre à rendre le sens parfait. Nous trouvons au commencement du

56 Remarques sur le 14^e Verset

verset suivant la conjonction *ouâou*, qui paroît assez inutile pour le lier avec celui que nous examinons ; & c'est ce qui nous engage à l'emprunter de cet endroit, pour la placer avant le substantif masculin *hábâkâr* הַבָּקָר. Il présente alors un sens beaucoup plus coulant, que si on le laissoit dans l'endroit qu'il occupe dans la Langue originale.

III. SOUS LES YEUX DE VOS SERVITEURS.

On pourroit rendre d'une manière plus concise ou plus laconique les mots *"ghâl iedé'hém^e* על יְדֵיהֶם, en suivant l'exemple de saint Jérôme, qui les traduit par *juxtâ eos*, AUPRÈS D'EUX, ou *ad latera eorum*, A LEURS CÔTÉS ; parce que *iâd* יָד, *manus*, LA MAIN, signifie aussi *latus*, LE CÔTÉ, selon Buxtorf, & les autres Lexicographes. Nous croyons cependant devoir donner la préférence à notre Traduction ; parce qu'il n'est pas d'usage que ceux qui sont occupés à conduire une charrue, soient aussi employés à garder les troupeaux. Il faudroit d'ailleurs supposer bien de la négligence dans l'attention qu'on doit avoir pour la culture des terres, pour s'imaginer que ces cinq cents ânesses de Job pussent trouver suffisamment de l'herbe, pour se nourrir

dans celles qui étoient sujettes à être cultivées ; ce qui ne paroît pas vraisemblable , si on considère que J O B avoit cinq cents paires de bœufs , qu'il pouvoit employer au labour.

V E R S E T X V.

Un troupe de Sabéens a fondu à l'improviste ; elle a enlevé vos bestiaux , après avoir passé vos gens au fil de l'épée. A peine ai-je pu échaper moi seul par une fuite précipitée , pour venir vous annoncer ce fâcheux évènement.

I. UNE TROUPE DE SABÉENS.

Au lieu de *shebâ*- שֵׁבָא que porte le texte , & que l'Auteur de la Vulgate rend par *Sabæi* , le Chaldéen a lu , *Lilith Regina Zamargad*.

Bochart , Livre 2. de sa Géographie sacrée , chap. 16. cite plusieurs autorités , qui font voir que les SABÉENS étoient commandés par des femmes ; & c'est sans doute ce qui a engagé le Paraphraste Chaldéen à donner l'idée qu'il présente du terme de *shebâ*- ; mais il est plus essentiel pour nous de savoir quels étoient les SABÉENS , dont il est question dans le texte de Job. Ce Savant nous apprend ,

58 Remarques sur le 15^e Verset

dans l'endroit cité, que le royaume de SABA est dans l'ARABIE HEUREUSE, vers la mer rouge, & que les seuls MINÉENS sont entre ce royaume & l'isthme de Suez, ou le fond de la même mer. Il est évident, par ce témoignage, que le royaume de SABA n'étoit pas éloigné de l'ARABIE PÉTRÉE, où étoit la terre de Hus; qu'il étoit par conséquent fort aisé à ceux qui l'habitoient, de fondre sur les POSSESSIONS DE JOB, & d'enlever ses troupeaux.

II. A PEINE AI-JE PU ÉCHAPER MOI SEUL PAR UNE FUITE PRÉCIPITÉE, POUR VOUS ANNONCER CET ÉVÈNEMENT.

Saint Jérôme rend ainsi cet endroit: *Et effugi ego solus, ut nuntiarem tibi.* Ces termes expriment très-bien le sens; mais ils ne rendent pas tout le détail grammatical des mots Hébreux *quâ-immâletâh råk -ânî lebâdî* - אִמְלַטָּה רַק - אֲנִי לְבַדִּי. Car le *hé*-énergique d'*immâletâh* n'est pas exprimé. D'ailleurs nous croyons qu'il faut traduire *råk* par *vix*; parce qu'en lui donnant ici la signification de *tantùm*, qui veut dire SEULEMENT, c'est le confondre avec *solus*. De plus, *-ânî*, *ego*, joint à la première personne d'un verbe, produit une force d'expres-

sion qu'il faut faire sentir. Nous exprimons donc -*àni* par *territus*, PLEIN D'ÉPOUVANTE ; -*immâletâh*, par *celeri fugâ evasi*, & *râk* par *vix*, que nous plaçons avant *evasi* : & nous traduisons les mots Hébreux de la façon que nous les présentons dans le verset suivant.

V E R S E T X V I.

Cet homme n'avoit pas encore achevé ces tristes paroles , qu'il en arriva un autre , qui lui dit : Un feu épouvantable est tombé du ciel. Sa flamme a tout-à-coup envelopé & consumé vos troupeaux avec ceux qui les gardoient. Echappé seul , & plein d'épouvante , à peine me suis-je sauvé par une prompte fuite , pour vous en apporter la nouvelle.

I. CET HOMME.

Nous n'avons qu'une petite observation à faire sur ces expressions ; c'est que l'Auteur de la Vulgate a très-bien rendu les pronoms *zéh*, *zéh* ך, ך, par *unus* & *alter*.

II. UN FEU ÉPOUVANTABLE.

Mot à mot , UN FEU DE DIEU , *esth Elôhim^e* , doit être rendu par *ignis terrendus* , UN FEU ÉPOUVANTABLE , TER-

60 *Remarques sur le 17^e Verset*

RIBLE. En effet , quoique ce feu , formé dans l'air , tombât d'en-haut , il n'en est pas moins l'ouvrage de Satan , en la disposition de qui le Tout-puissant avoit remis les élémens pour tenter Job.

III. SA FLAMME A TOUT-A-COUP ENVELOPÉ ET CONSUMÉ VOS TROUPEAUX.

Saint Jérôme s'est servi des mots *tactas oves* , pour rendre les termes Hébreux *ouâthibeⁿghár batsó-n^e ותבער בצאן* , & *exarsit in gregibus*. C'est pour les développer davantage , que nous faisons usage de notre manière de traduire ; parce qu'en y faisant entrer le mot de FLAMME , nous représentons , du moins en partie , le verbe de l'original , qui veut dire S'ENFLAMER , S'EMBRASER.

V E R S E T X V I I .

Tandis qu'il faisoit ce récit effrayant , il fut interrompu par un troisième , qui dit à Job : Les Chaldéens , partagés en trois corps , se sont jettés sur vos chameaux : ils les ont enlevés , après avoir passé vos domestiques au fil de l'épée. Echappé seul , & plein d'épouvante , à peine me suis-je sauvé par une prompte fuite , pour vous instruire de ce carnage.

I. LES CHALDÉENS.

Ces peuples étoient trop voisins des SABÉENS, pour n'avoir pas appris d'eux les moyens de faire des irruptions dans les pays voisins de l'Arabie. La vitesse & la célérité des chameaux Arabes secundoient leurs entreprises. D'ailleurs des colonies de CHALDÉENS avoient pu s'établir dans l'Arabie heureuse, ou les SABÉENS les auroient formés à de pareilles courses.

Le Grec porte, *equites*, DES CAVALLIERS; mais le Scholiaste met, *Chaldæi*. Le Grec, en changeant deux lettres assez semblables, a pu lire, par transposition, *phâreshîm*^c פְּרִשִׁים, pour *khâçedîm*^c כְּשָׁדִים.

Nous ne croyons pas devoir faire remarquer que l'Auteur de la Vulgate a très bien rendu le pluriel *râ-shîm*^c רְאִשִׁים, par *turmas*, CORPS.

Nous expliquerons plus bas ce que nous croyons qu'on doit entendre par les SABÉENS & les CHALDÉENS, qui enlevèrent tous les troupeaux de Job.

VERSET XIX.

Un vent impétueux s'est tout-à-coup déchaîné des contrées qui sont au delà du

62 Remarques sur le 19^e Verset.

désert, il a ébranlé les quatre coins de la maison ; & vos enfans ont été ensevelis sous ses ruines. Echapé seul, & plein d'épouvante, à peine me suis-je sauvé par une prompte fuite, pour vous informer de ce désastre.

Nous ne voyons que trois remarques à faire sur le verset 19.

1°. C'est qu'il nous paroît que saint Jérôme a très-bien rendu *hinnéh*, par *repenté*.

2°. Nous observons une préposition changée en verbe par l'Auteur de la Vulgate dans les termes suivans, *ouâüph-phól "ghál háne"ghárim* וַיִּפֹּל עַל הַנְּעָרִים : mot à mot, & *cecidit super pueros*, qu'il traduit par *quæ corruens oppressit liberos tuos*. Remarquez encore qu'il supplée le pronom Latin *tuos* ; parce que le sens du verset l'exige.

3°. Nous suivons ici la règle que nous avons établie à la page 146 de notre onzième tome de nos Principes discutés sur les prépositions composées ; savoir, qu'elles demandent qu'on supplée quelquefois un nom substantif entre la première & celle qui la suit. C'est pourquoi nous traduisons les mots *mé"ghébér hámmidebâr* מֵעֵבֶר הַמִּדְבָּר, par *à pla*

ga trans desertum, qui portent simplement, *de ultrà desertum*.

V E R S E T X X.

Job à l'instant se leva, déchira ses vêtements, se rasa la tête; & prosterné contre terre, il adora profondément celui qui le frapoit.

La Vulgate va nous guider jusqu'à la fin de ce récit historique des malheurs du saint homme Job.

Remarquez que son Auteur rend les deux futurs *iâghâz יצ׳*, *totondit*, & *tïphphól ח׳*, *cecidit*, par les deux participes *tonso* & *corruens*. Exemple, qui prouve que dès le tems de ce saint Docteur on reconnoissoit la nécessité des Enallages.

I. Le substantif *meⁿghiló מעילו*, que saint Jérôme rend par *vestimenta sua*, signifie proprement *vestimentum suum*, ou *pallium*. Il est ainsi traduit par le Chaldéen, le Syriaque, l'Arabe, & Aquila. Ce Père a donc pris dans cet endroit la partie pour le tout.

II. CELUI QUI LE FRAPOIT.

Nous sommes autorisés à faire cette addition par le Manuscrit Alexandrin

64 *Remarques sur le 21^e Verset*
& celui d'Alde , qui ajoutent après le
verbe *adoravit* , les mots τῷ Κυρίῳ , *Do-*
minum , LE SEIGNEUR.

V E R S E T X X I .

Je suis sorti nud , s'écria-t-il , du sein de ma mère , je rentrerai nud dans le sein de la terre. L'Eternel m'avoit donné [des biens ,] l'Eternel me les a enlevés. Graces en soient rendues à sa volonté suprême.

I. JE RENTRERAI NUD DANS LE SEIN DE LA TERRE.

L'Hébreu porte simplement *shâmmâh* נָדָו ; mais par ce mot on doit entendre LA TERRE. Job y étoit prosterné ; & par cette situation donnoit à comprendre ce que vouloit dire *illuc* , après lequel l'Auteur de la Paraphrase Chaldaïque ajoute , *in terram sepulcri mei*. M. le Gros a donc bien rendu cet endroit par , JE RETOURNERAI NUD DANS LE SEIN DE LA TERRE.

II. Après ces mots *revertar illuc* , on lit les suivans dans la Vulgate : *Sicut Domino placuit , ita factum est*. Mais ils ne sont ni dans l'Hébreu , ni dans le Grec , ni dans le Chaldéen , ni dans le

Syriaque d'aujourd'hui. Flaminius Nobilius dit, sur cet endroit de Job, que quelques Exemplaires Grecs ont cette addition. Mais la Bible de Franéker nous apprend, dans ses notes, qu'elle se trouve dans les Manuscrits ALEX. d'ALD. & d'ALC. DE HÉN. Elle se lit aussi dans la Version Arabe, quoiqu'elle ne soit point dans le texte Syriaque.

III. GRACES EN SOIENT RENDUES A SA VOLONTÉ SUPRÊME.

Telle est la manière dont nous rendons les termes suivans, *ihéi shém^e iehôhâh meborâkh* יהי שם יהוה מְבֹרָךְ : mot à mot, *sit nomen Domini benedictum*. Nous suivons ici un principe, qui ne doit point être inconnu, puisque nous l'avons plusieurs fois établi dans nos Principes discutés : nous y avons fait observer qu'un nom en renfermoit de tems en tems un autre chez les Hébreux. Cette règle au reste est posée par tous les Grammairiens, & reconnue par saint Jérôme, comme il est aisé de s'en convaincre en lisant la Traduction de ce saint Docteur.

V E R S E T X X I I .

Malgré toutes ces épreuves, Job ne

66 *Remarques sur le 22^e Verset*

pécha point ; mais il trouva très-équitable la conduite que Dieu tenoit à son égard.

Les anciennes Versions méritent d'être rapportées , quoique leurs différences ne soient pas essentielles.

Le Chaldéen présente : *In omnibus his non peccavit Job , neque instituit verba blasphemiae coram Domino.*

Le Syriaque : *In his omnibus non peccavit Job , nec etiam blasphemavit in Dominum.*

L'Arabe : *In his omnibus non peccavit Job adhuc , nec blasphemavit.*

Le Grec : *In omnibus his quæ acciderunt ei , nihil peccavit Job coram Domino ; & non dedit insipientiam Deo.*

Le Manuscrit Alexandrin : *Non peccavit Job , neque contra Dominum , neque labiis suis.*

Olympiodore dit que l'Hébreu est plus clair , puisqu'il porte : *Neque accusavit Deum.*

Symm. *Neque stultitiam egit contra Deum.*

Ces diverses façons de s'énoncer tendent toutes au même but , qui est de nous faire entendre que Job , accablé d'infortunes & de malheurs , ne s'échapa

contre le Très-haut , ni par aucun murmure , ni par aucun blasphème ; qu'il reconnut au contraire qu'il n'y avoit rien que de très-sage , de très-juste , & de très-équitable , dans les épreuves qu'il lui faisoit essuyer. On voit aisément , par notre façon de traduire , que nous nous sommes plus appliqués à rendre la pensée que les paroles de l'original.



CHAPITRE II.

AVERTISSEMENT.

LORSQU'ON lit les mots *oualehî* *hâïôm^e*, qui commencent ce Chapitre, on ne peut disconvenir qu'ils n'indiquent un tems différent de celui où Job est frapé des quatre plaies dont il est parlé dans le Chapitre premier. Mais combien de tems se passa-t-il entre la première permission que Dieu avoit donnée à Satan de tenter Job dans ses biens, & la seconde qu'il lui accorde ici, de

ARGUMENTUM.

I. Satan facilè non patiens inanes fuisse adversum Job conatus suos, se iterum Deo sistere non dubitat, ab eo petiturus ut sibi liceat flagella in ipsammet Jobi personam inclinare; quæ æquo animo ferenti propria uxor insultat.

II. Tres autem ipsius amici, de hisce infortuniis commoniti, in consolationem ejus proficiscuntur; at de infelici ejus statu stupentes, angoribusque dolentes, septem diebus, totidemque noctibus, in terra cum eo elingues jacent.

l'affliger dans sa personne? Cet intervalle est inconnu, dit M. Duguet. Nous ne pourrions donc donner, sur ce point, que des conjectures également inutiles & incertaines. Tout ce que nous pourrions dire, avec Dom Calmet, c'est qu'il semble qu'il se passa un tems assez considérable entre ces deux évènements, puisque Dieu parle de la patience de Job comme d'une chose éprouvée & bien reconnue; ce qui ne se peut faire que dans un intervalle qui fournisse l'occasion de produire les actes propres pour mériter la dénomination d'homme d'UNE PATIENCE A TOUTE ÉPREUVE.

ARGUMENT.

I. Satan irrité de ce que ses premiers efforts, pour faire tomber Job dans l'impatience, avoient été inutiles, ose de nouveau se présenter devant l'Eternel, & lui demander qu'il lui permette d'attaquer Job dans sa personne même. Ce Prince souffre constamment cette nouvelle épreuve; & sa femme en colère l'accable d'injures.

II. Trois de ses amis, instruits de ses malheurs, partent pour venir le consoler; mais surpris de l'état affreux où ils le trouvent, ils restent, sans lui parler, sept jours & sept nuits couchés par terre auprès de lui.

I.

1. **F**actus est autem dies, quo venirent Spiritus cœlestes ut ordine adstarent in conspectu Æterni; & irrepsit quoque Satan medius eis, ut adstaret in conspectu ejus.

2. Tunc Æternus Satan interrogavit: Unde venis? Statim Satan respondit Æterno his verbis: A lustrandâ terrâ, eâque percurrendâ.

3. Dein Æternus ad Satan adjecit: Numquid apposuisti mentem tuam ad servum meum Job? Sanè nullus est similis illi in terra. Vir est immaculatus, & rectus, veritusque Deum, & recedens à malo, quin & huc usque patientiæ tenax integræ, licet incitaveris me in eum, ut absorberem illum immeritò.

4. Tunc respondit Satan Æterno his verbis: Cuticulam pro cute, & cuncta quæ habet vir, ultro dabit pro vita sua.

5. Tantùm extende, quæso, manum tuam; & tange os & carnem ejus. Sanè palàm non benedicet tibi.

6. Assentior, ait Æternus ad Satan. Jam in potestate tua ipse est; tantummodò vitam illius serva.

7. His auditis, egressus est Satan de colloquio & de præsentia Æterni; & percussit Job ulcere pessimo à planta pedis usque ad verticem ejus.

8. At Job in manum assumpsit testam, ut eâ se caderet. Interim jacebat in medio pulveris.

I.

1. **U**N autre jour les Esprits célestes s'étant venus présenter à leur rang devant l'Eternel, Satan osa s'introduire au milieu d'eux, pour s'y présenter de nouveau.

2. L'Eternel l'ayant apperçu, lui demanda : D'où viens-tu ? Je viens, lui répondit aussitôt Satan, de faire le tour de la terre, & j'en ai parcouru toutes les parties.

3. L'Eternel ensuite ajouta : As-tu considéré avec attention mon serviteur Job ? Certes il n'a point son semblable sur la terre. C'est un homme sans tache, & plein de droiture : il est pénétré de la crainte du Seigneur, & s'éloigne du mal. Il conserve même jusqu'à présent une patience à toute épreuve, quoique tu m'aies porté à le dépouiller de tout, sans qu'il l'ait mérité.

4. Alors Satan répondit à l'Eternel en ces termes : Job abandonnera toujours son épiderme pour garantir sa peau ; & il sacrifiera volontiers tout ce que l'homme le plus riche possède, pour se conserver la vie.

5. Mais étendez, je vous prie, votre main pour un moment. Vous verrez comme il continuera de vous rendre publiquement ses hommages.

6. J'y consens, dit l'Eternel à Satan. Je le livre dès à présent en ton pouvoir ; gardes-toi seulement d'attenter à sa vie.

7. Aussitôt Satan cessa son entretien avec l'Eternel ; & s'étant retiré de sa présence, il couvrit Job d'ulcères putrides depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête.

8. Et Job assis sur la cendre, se servoit d'un rôt pour enlever le pus qui en sortoit.

72 *Traduções Latine & Françoise*

9. Tandem dixit ad eum uxor ejus : *Adhuc patientiæ tenax es integræ ? Perpetuò benedic Deo , & morere.*

10. Profectò respondit ei Job : *Ut loqueretur una stultarum , locuta es. Cum bona receperimus à munificentia Æterni , quare malum non recipiamus ? In omnibus his non peccavit Job labiis suis.*

II.

11. *Ut audierunt tres amici Job omne malum quod acciderat illi , profecti sunt subito de loco suo , Eliphaz Themanites , Baldad Suhites , & Sophar Naamathites , postquam simul condixerunt [diem] quâ irent ad condolendum illi & consolandum illum.*

12. *Cumque elevassent à longè oculos suos , primâ specie non agnoverunt illum. Illicò tollentes vocem suam ploraverunt , scissisque vestibus , in sublime pulverem super caput suum jactârunt.*

13. *Sederunt deinde cum eo in terra septem diebus & septem noctibus : & nullus loquebatur ei verbum ; quippe qui viderent dolorem esse vehementissimum.*



9. Eh quoi ! lui dit sa femme. Jusqu'à quand conserverez-vous une patience inflexible ? Continuez donc de rendre à Dieu vos hommages , & laissez-vous mourir.

10. En vérité , lui répondit Job , vous venez de parler comme la plus insensée de toutes les femmes. Puisque nous recevons les bienfaits de la libéralité de l'Eternel , pourquoi n'en recevriions-nous pas les maux qu'il nous envoie ? En tout ceci les lèvres de Job furent exemptes de péché,

I I.

11. Or Eliphaz de Theman , Baldad de Suh , & Sophar de Naamath , tous trois amis de Job , ayant entendu le récit de tous les malheurs qui avoient fondu sur lui , partirent aussi-tôt chacun de leur pays , après être convenus ensemble du jour auquel ils iroient lui témoigner la part qu'ils prenoient à ses infortunes , & le consoler.

12. Mais ayant jetté de loin les yeux sur lui , ils ne le reconnurent point d'abord. Ils poussèrent aussi-tôt des cris , versèrent des larmes , déchirèrent tous leurs vêtemens , & jetterent en l'air de la poussière , pour la faire retomber sur leurs têtes.

13. Ils s'affirent ensuite auprès de lui sur la terre. Ils y resterent pendant sept jours & pendant sept nuits , sans qu'aucun d'eux osât lui adresser la parole ; tant sa douleur leur paroissoit extrême.



REMARQUES.

LEs trois premiers versets de ce Chapitre sont les mêmes que les versets 6, 7 & 8 du premier Chapitre, à quelques différences près, que voici.

1°. Les mots *lehítheiátsébⁿghálíehóháh* להתיצב על יהוה, *ut staret coram Æterno*, qui se trouvent à la fin du premier verset de ce Chapitre, manquent à la fin du sixième verset du Chapitre premier.

2°. Au lieu des termes du verset 7. du Chapitre premier *mê-éin^e thább-* מאין תבא, on lit dans le deuxième verset du Chapitre II. *-éimízzéh thább-* אימדה תבא; mais ces deux leçons signifient la même chose.

3°. L'expression Hébraïque *thùmmáh*; תמה, veut dire *perfectio & integritas*. Il est aisé de voir que ces termes regardent la PATIENCE de Job, patience à toute ÉPREUVE, & qu'il faut suppléer ce substantif, & changer en adjectif *integritas*, en traduisant: *Et huc usque patientiæ tenax integræ*, ET QUI CONSERVE JUSQU'À PRÉSENT UNE PATIENCE À TOUTE ÉPREUVE,

On pourroit cependant, sans faire de supplément, & en laissant le mot *integritas* ou *perfectio*, tel qu'il est, le rendre par INNOCENCE, OU PERFECTION ; expression parfaitement analogue au verbe *khâzák* פִּיִן, qui veut dire, *obfirmare se*, s'AFFERMIR. Alors on traduiroit cet endroit de la manière suivante : *Adhuc obfirmat se in innocentia sua* : IL S'AFFERMIT MÊME DE PLUS EN PLUS DANS SON INNOCENCE.

V E R S E T I V.

Alors Satan répondit à l'Eternel en ces termes : Job abandonnera toujours son épiderme pour garantir sa peau ; & il sacrifiera volontiers tout ce que l'homme le plus riche possède , pour se conserver la vie.

I. JOB.

Il est visible que dans cet endroit il faut sous-entendre le nom de JOB pour servir de nominatif au futur *îiththênê* דָּבַח, *dabit*, L DONNERA ; puisqu'il n'y a aucun mot dans la phrase, qui puisse faire cette fonction.

II. SON ÉPIDERME.

L'on voit, par cette traduction, que nous pensons que par le premier terme

76 *Remarques sur le 4^e Verset*

ghôr עו , *pellem* , LA PEAU , il faut entendre *cuticulam* , que l'on appelle SUR-PEAU chez les Anatomistes , & communément l'ÉPIDERME. Car que voudroit dire PEAU pour PEAU ; ou comme traduit le Chaldéen , MEMBRE pour MEMBRE ?

Nous ne prétendons pas néanmoins désapprouver ceux qui croient qu'on peut regarder ces expressions comme signifiant qu'un homme donne aisément UNE AUTRE PEAU , une AUTRE VIE , quelque intérêt qu'il puisse y prendre , pour conserver la SIENNE. Job , dit Satan , a perdu tout ce qu'il avoit de plus précieux & de plus cher ; sa fortune , ses enfans. Mais tous ces coups , quelque douloureux qu'ils soient , ne sont pas irréparables. Il n'y a personne qui n'en sacrifât autant pour se conserver la vie. Frappez-le dans sa personne , &c.

III. Nous avons prouvé à la page 8 ; du tome premier des Principes discutés , que le terme *néphésh* signifioit la VIE.

V E R S E T V .

Mais étendez , je vous prie , votre main pour un moment ; & frappez-le dans

ses os & sur sa chair. Vous verrez alors comme il continuera de vous rendre publiquement ses hommages.

I. L'on a déjà vu sur le verset 11 du Chapitre précédent, que la MAIN de Dieu se trouve dans les ÉVÈNEMENS qui nous consolent, ou qui nous châtient.

II. Ce verset, en changeant les mots *bekhól-àshér lô : omnia quæ possidet*, TOUT CE QU'IL POSSÈDE, en ceux-ci : *-él "ghátsemó, où-él besháró* אֵל עֲצָמוֹ וְאֵל בְּשָׂרוֹ, *ossa ejus & carnem ejus*, DANS SES OS ET SUR SA PEAU, est précisément le même que le verset 11 du premier Chapitre.

V E R S E T V I.

P'y consens, dit l'Eternel à Satan. Je t'abandonne dès ce moment à ton pouvoir ; gardes-toi seulement d'attenter à sa vie.

Ce texte, joint aux cinq premiers mots du vers. 7, est le même que celui du verset 12 du Chapitre premier, sauf quelques différences, que voici.

I. Au lieu de ces mots du verset 12 du Chapitre premier *hinnéh kól-àshér lô-* הִנֵּה כֹּל אֲשֶׁר לוֹ, *ecce universa quæ habet... sunt.* On lit ici *HINNÔ, ecce ille... est.*

78 *Remarques sur le 7^e Verset*

II. On change ici les termes du verset 12 du premier Chapitre *rák-éláioû-ál thishelá^bkh iádékhá* רַק אֵלַי אֵל תִּשְׁלַח יָדְךָ : *tantùm in eum ne extendas manum tuam* ; GARDES-TOI SEULEMENT D'ATTENTER A SA PERSONNE, EN CEUX-CI : -ákh^e -éth náph^eshó אַךְ אֵת נַפְשׁוֹ : GARDES-TOI SEULEMENT D'ATTENTER A SA VIE.

Mais faites attention qu'à l'exemple de saint Jérôme, nous rendons la particule *ouáou*, qui est la première lettre de ce verset, par un verbe. Voyez la page 390 du premier volume de nos Principes discutés.

V E R S E T V I I.

A ces mots Satan cessa son entretien avec l'Éternel , & s'étant retiré de sa présence , il couvrit Job d'ulcères putrides depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête.

Les mots *mêⁿghîm^e phenéï* מַעִים פְּנֵי , du verset 12 du Chapitre précédent, sont changés dans ce verset 7 en ceux de *mê-éth phenéï* מֵאֵת פְּנֵי , qui veulent dire également , à *facie Æterni*, DE LA PRÉSENCE DE L'ÉTERNEL.

La Vulgate & les anciennes Versions

s'accordent dans la traduction de ce verset , excepté que le Chaldéen emploie *scabies* au lieu de *ulcus* , pour rendre *she^bkhîn^e* שׁוֹמֵר ; mais les autres Versions sont préférables , en changeant néanmoins *ulcere* en *ulceribus*.

Dom Calmet a fait une Dissertation assez étendue sur la maladie du saint homme Job. Il rapporte ce qu'en ont pensé différens Auteurs. Les uns ont attribué à Job 31 ou 32 espèces de maladies réunies ensemble ; les autres lui en ont attribué moins , quoique toujours en assez grand nombre. L'Abbé de Senone prétend en trouver différentes sortes dans plusieurs passages de Job même , qui , suivant lui , en désignent les symptômes ; & il ne paroît pas éloigné de croire , que cette maladie n'étoit autre chose que ce mal honteux & cruel , qui d'ordinaire est le fruit de l'incontinence & de la débauche. Nous nous garderons bien de traiter ces questions. Elles sont absolument inutiles pour le fond de l'Histoire. Le texte sacré nous apprend que Job fut frappé & couvert , depuis les pieds jusqu'à la tête , d'un ULCÈRE , ou plutôt d'une MULTITUDE D'ULCÈRES les plus envénimés , & qu'il ôtoit le pus qui en sortoit

80 *Remarques sur le 7^e Verset*

avec un morceau de pot cassé. Nous ne croyons pas devoir en chercher ni la nature, ni la cause, ni les progrès ailleurs que dans la malice de Satan, à qui le Tout-puissant permit de frapper Job dans sa chair & dans ses os, & qui sûrement déploya contre ce saint homme tout ce que sa fureur & sa jalousie purent lui suggérer de plus cruel & de plus humiliant.

Les sept premiers versets de ce Chapitre doivent être expliqués dans le même sens que les versets 6, 7, 8, 9, 10, 11 & 12 du premier Chapitre.

Au verset 3 la réponse du souverain Maître se fait par un RAYON DE LUMIÈRE, qu'il lance sur l'Intelligence ténébreuse, qui lui fait connoître la SAINTETÉ DE JOB; & cette LUMIÈRE de l'Être suprême est accompagnée d'un TRAIT DE FEU, qui augmente le supplice de Satan, que sa jalousie contre Job lui faisoit déjà souffrir. Elle le force à reconnoître que c'est à sa honte, & à la gloire de Job, que le Seigneur a permis les épreuves de ce saint homme.

A l'égard de ces mots du même verset, *Tu autem commovisti me adversus eum, ut affligerem eum*, ils doivent

S'entendre des DESIRS & des SOUHAITS que le Démon formoit contre Job. Les hommes parlent, & les INTELLIGENCES désirent. Dieu connoît également l'un & l'autre langage, & s'en laisse émouvoir, *tu autem commovisti me*; c'est-à-dire, Y ACQUIESCE, lorsque ces desirs entrent dans ses desseins.

Quant aux paroles de Satan énoncées dans le quatrième verset, *pellem pro pelle, &c.* ce sont de pures réflexions de l'ennemi de Job. L'INTELLIGENCE éternelle saisit par elle-même la réflexion d'une INTELLIGENCE créée, comme l'homme saisit une PENSÉE exprimée par la PAROLE.

Enfin, les termes du sixième verset, *Ecce in manu tua est; verumtamen animam illius serva*, se font entendre à Satan, en ce que Dieu laisse subsister dans cette cruelle Intelligence le desir d'affliger Job dans sa chair. Mais le Tout-puissant réprime avec force celui d'attenter à la vie de ce saint homme.

De tout ce que nous venons de dire, il résulte, 1°. que la LUMIÈRE dont Dieu se sert pour manifester ses volontés aux Esprits, est vraiment la PAROLE qu'il emploie pour se faire entendre d'eux;

82 *Remarques sur le 7^e Verset*

& que le FEU qui répand l'amour dans le cœur des bons Anges, & la terreur dans celui des mauvais, est le MOBILE qui le détermine à exécuter les volontés de Dieu.

2^o. Que la pensée tient lieu de parole parmi les Esprits ; mais que cette espèce de parole ne leur est pas connue, & qu'ils ne se comprennent les uns les autres, qu'autant que le Seigneur le leur permet ; ce qui n'arrive que quand le Très-haut les associe au même ministère invisible pour le service des hommes.

En effet, ils n'ont pas besoin de se lier les uns aux autres par un commerce d'idées pour leur intérêt particulier ; puisque chacun d'eux est absorbé par un bonheur ineffable, & qu'on doit leur appliquer ce que Santeuil dit des Saints.

*Altis secum habitans in penetralibus ,
Se Rex ipse suo contuitu beat ;
Illabensque , sui prodigus , intimis
Se se mentibus inserit.*

*Jam vos pascit amor , nudaque veritas ;
De pleno bibitis gaudia flumine :
Illíc perpetuam mens satiat sitim
Sacris ebria fontibus.*

Mais quand ils font les fonctions

d'AnGES à notre égard , lorsqu'ils nous gardent , & lorsqu'ils se trouvent dans l'assemblée des Justes , dont ils sont les protecteurs , Dieu les associe par une LUMIÈRE & UN FEU émanés de lui , c'est-à-dire , par des idées qui leur deviennent communes , pour travailler au bonheur des Saints. Un même amour les réunit également pour la sanctification des fidèles. L'Intelligence suprême leur fait connoître les pensées des Saints , leurs desirs & toutes les dispositions de leurs cœurs ; afin que ces Esprits se réunissent , par des connoissances mutuelles , à rendre aux ames , dont ils sont chargés , les services qu'exige le ministère du salut , pour lequel ils sont envoyés.

Nous ne prétendons point cependant , par tout ce que nous venons de dire , exclure des Intelligences créées , soit bonnes , soit mauvaises , une volonté qui leur soit propre , & la faculté de réfléchir sur les évènements qui se passent sur la terre. Nous apprenons cette vérité par Michée , ce Prophète qui fut consulté par Josaphat & par Achab. *III^e Liv. des Rois , Chap. XXII. vers. 19 , 20 , 21 & 22.* Quoique cet évènement se soit passé dans une vision , l'opération des Intelligences

84 *Remarques sur le 9^e Verset*

invisibles n'en est pas moins certaine. On peut voir cet endroit du Livre des Rois , que nous venons de citer , développé dans le seizième tome de nos Principes discutés , page 27 , &c. de l'explication des différens morceaux de l'Écriture sainte.

V E R S E T V I I I .

Et Job assis sur la cendre se servoit d'un têt , qu'il avoit ramassé , pour enlever le pus qui en sortoit.

Ce verset est ici rendu mot pour mot. Le verbe , SE SERVOIT , rend le pronom *lô* , *sibi* , *ad usum suum* ; & celui de RAMASSER exprime le futur *ïikká^bkh* ןק׳.

V E R S E T I X .

Et quoi ! lui dit un jour sa femme. Jusqu'à quand persévérerez-vous dans votre patience inflexible ? Continuez donc de rendre à Dieu vos hommages , & laissez-vous mourir.

Le Chaldéen porte : *Dixit illi Dinah uxor ejus* , Dinah SA FEMME LUI DIT. Il importe fort peu de savoir comment s'appelloit la femme de Job. Cependant si l'on pouvoit compter sur les Mémoires des Rabbins , ce trait d'érudition , quoi-

Qu'inutile, ne déplairoit pas. Mais quel fond faire sur une fable ?

Le texte Grec nous présente ici une addition que les autres Versions de la Polyglotte de Londres ne contiennent pas. Nous ne la rejeterons pas, puisqu'elle est reçue dans l'Eglise Grecque, & par conséquent dans les Bibles des autres Eglises, dont la Version est faite sur le texte Grec. Peut-être fera-t-elle utile à certains égards.

VERSET IX. SELON LE GREC.

Il ne sera pas inutile de rapporter les Variantes essentielles du texte Grec, qui suit, avant de le traduire en François.

Tempore autem multo transacto, dixit ei (a) uxor ejus : Quousque sustinebis (b), dicens : Ecce permaneo tempus adhuc parvum, expectans spem σωτηρίας

(a) *Ei*, ALEX. τῷ Ἰὼβ, Job.

(b) *Dicens*. Les lignes qui font depuis ce participe jusqu'à ces mots, *Sed dicito aliquod verbum contra Dominum, & morere*, ne se trouvent point dans certains Exemplaires. Ainsi, de tout ce texte il ne reste que ces mots : *Tempore autem multo transacto, dixit ei uxor ejus : Quousque sustinebis ? Sed dicito aliquod verbum contra Dominum, & morere.*

86 Remarques sur le 9^e Verset

salutis meæ? Ecce enim deletum est (a) memoriale de terra (b); filii & filia, mei uteri dolores & labores, quos in vacuum laboravi cum ærumnis: tu verò ipse in putredine vermium sedes, pernoctans sub dio; & ego errans, & ancilla (c), locum ex loco, domum è domo, expectans solem, quando occidet, ut requiescam ab ærumnis meis & doloribus (d) qui me nunc premunt. Sed (e) dicito aliquod verbum in Dominum, & morere.

Flaminius Nobilius dit que cette grande addition n'a été retranchée dans l'édition d'ALC. DE HÉN. que pour rendre cet Exemplaire plus conforme à la Vulgate; mais qu'elle se trouve dans toutes les éditions des Bibles Grecques, & que saint Jean Chrysostôme & Olym-piodore reconnoissent ce texte, puisqu'ils l'expliquent dans leurs Homélies ou Commentaires. D'ailleurs on la lit encore dans quelques Bibles Latines.

-
- (a) ALEX. *Memoriale tuum.*
(b) ID. *Filii tui, suppléez, deleti sunt.*
(c) ALEX. *Circumiens locum, &c.*
(d) ID. *Qui me circumveniunt.*
(e) SCHOL. *Maledic Deo, au lieu de dicito aliquod verbum contra Dominum.*

Nous avons déjà fait remarquer que nous ne regardions pas cette addition comme canonique pour nous ; puisqu'elle n'est ni dans l'Hébreu, ni dans la Vulgate du Concile de Trente ; mais nous ne pouvons nous empêcher de la regarder comme une tradition , perpétuellement conservée & respectée dans toute l'Eglise Grecque par ses Pères , ses Docteurs & ses Théologiens. Ces autorités sont d'un assez grand poids , pour que nous regardions ce texte comme très-digne de notre attention , d'autant plus qu'il ne contient rien de contraire au dogme , à la morale , ni à la raison. Le voici en François , selon les Variantes du Manuscrit Alexandrin.

» Or , après un long espace de tems ,
» la femme lui dit : Jusqu'à quand ne
» vous lasserez-vous point de souffrir ,
» & de dire : JE SOUFFRE ENCORE UN PEU
» DE TEMS , DANS LA FERME ESPÉRANCE
» D'ÊTRE DÉLIVRÉ. Il est sûr que dans le
» pays on ne se souvient plus de vous.
» [Ils sont péris] vos fils & vos filles ,
» que j'ai mis au monde avec douleur ,
» avec travail , & que j'ai élevés en vain
» avec beaucoup de peine. Vous , d'un
» autre côté , vous êtes la proie de la pour-

88 *Remarques sur le 9^e Verset*

» riture & des vers. Vous passez les nuits
» exposé aux injures de l'air , pendant
» que moi , ne sachant que devenir , je
» suis esclave : changeant de lieu , allant
» de maison en maison , j'attens que le
» soleil soit couché , pour me reposer des
» travaux pénibles & des douleurs qui
» m'affligent. Continuez donc à rendre
» vos hommages au Seigneur , &
» mourez. «

Nous n'avons point cru devoir rendre les mots du texte Grec , *dic verbum aliquod in Deum* , ou *maledic Deo* ; parce que ce sens est insupportable , quelque tour qu'on lui donne. Nous avons donc suivi le sens de l'Hébreu , qui présente ces mots comme une raillerie de la part de la femme de Job.

Nous verrons dans la suite le parti que nous tirerons de ce texte Grec.

Nous rendons les mots *Adhuc obfirmas te in integritate tua* , par VOUS PERSÉVEREZ DANS VOTRE PATIENCE INFLÉXIBLE ; parce qu'il semble que ce reproche soit fondé sur ce que Job , attendant sa guérison de Dieu seul , n'avoit point recours aux remèdes humains ; CONSTANCE qui impatientoit sa femme , au point de la lui reprocher.

VERSET X.

En vérité, lui répondit Job, vous venez de parler comme la plus insensée des femmes. Puisque nous recevons les bienfaits de la libéralité de l'Eternel, pourquoi ne recevrons-nous pas également les maux qu'il nous envoie ? En tout ceci les lèvres de Job furent exemptes de péché.

L'Auteur de la Vulgate a traduit ainsi les premiers mots de ce verset : *Quasi una de stultis mulieribus locuta es.* MULIERIBUS n'est point dans le texte original ; mais il est très-bien suppléé, parce que souvent chez les Hébreux l'adjectif contient un substantif ; & quelquefois le substantif exige un adjectif.

On lit dans le Chaldéen : *Sicut loquitur una de mulieribus quæ operantur ignominiam in domo patris sui, sic tu loqueris.*

Cet Interprète ne réussit point en prenant le DÉRANGEMENT du cœur pour l'ÉCART de l'esprit. Car la femme de Job n'est repréhensible que par la fausseté de son raisonnement ; & c'est une MORALE ASSEZ MAL PLACÉE.

90 *Remarques sur 10^e Verset*

Le Grec présente les termes suivans :
Ille verò inspiciens dixit ei : Tanquam una insipientium mulierum locuta es.

Ici le Grec fait deux supplémens. Le premier est *inspiciens*. Le regard de Job venoit de l'étonnement où le jettoit sa femme. Le second est *mulierum*, autorisé par saint Jérôme & le Chaldéen.

Remarquez que la double particule *mê-éth* est rendue dans le Grec & dans la Vulgate par *de manu*, & dans le Chaldéen par *à facie*, & que la préposition *-éth* est changée dans un nom. Nous avons donc eu raison de dire à la page 125 de notre XI^e tome des Principes discutés, que, pour faire valoir la seconde préposition, il falloit la changer dans un mot que le sens du texte paroît désirer. Mais comme les termes *manus* & *facies* désignent obscurément, dans le verset que nous examinons, un ATTRIBUT de Dieu, nous croyons être obligés de l'expliquer plus clairement par *ex liberalitate Dei*.

Nous traduisons *una fatuarum* par LA PLUS INSENSÉE ; parce qu'*una* ne peut pas signifier ici UNE, mais la PREMIÈRE, la PRINCIPALE.

Faites attention que les Auteurs des

Versions du Grec & de la Vulgate s'accordent à rendre la conjonction *ouâou*, qui est avant la préposition *-éth*, par *quare*. Nous les suivons volontiers, parce que cette expression fait très-bien sentir toute la pensée de Job.

Le Syriaque & l'Arabe ont traduit la dernière partie de ce verset par *In his omnibus non peccavit Job, neque blasphemavit labiis suis*.

Il est visible que le verbe *blasphemavit*, n'est que l'explication des mots *peccavit in labiis suis*, & qu'elle a passé de la marge dans le texte. Nous espérons trouver dans la suite beaucoup d'exemples de cette espèce.

V E R S E T X I.

Or Eliphaz de Theman, Baldad de Suh, & Sophar de Naamath, tous trois amis de Job, ayant entendu le récit de tous les malheurs qui avoient fondu sur lui, partirent chacun de leur pays, après être convenus ensemble du jour auquel ils iroient lui témoigner la part qu'ils prenoient à sa douleur, & le consoler.

Nous ne remarquons sur ce verset, que les différentes significations que plusieurs

91 Remarques sur les 12^e & 13^e Vers.

Interprètes donnent au verbe *noûd* נוד.

Arias Montanus le rend par *condolere*; le Syriaque par *loqui ad cor*; l'Arabe par *confortare cor*; l'Auteur de la Vulgate par *visitare*; & le Chaldéen par *movere caput*.

De toutes ces expressions, celle de *movere caput* est la plus littérale, mais cependant équivoque: il faut l'exprimer par *condolere*, employé par Symm. & Arias Montanus.

Les Interprètes s'accordent à regarder les trois amis de Job comme des Princes de trois différens cantons de l'Idumée. Nous ne voyons rien qui s'y oppose.

V E R S E T S XII. ET XIII.

Mais ayant jetté de loin les yeux sur lui, ils ne le reconnurent point d'abord. Ils poussèrent aussitôt des cris: ils verserent des larmes, déchirerent tous leurs vêtemens, & jetterent en l'air de la poussière, pour la faire retomber sur leurs têtes.

Ils s'assirent ensuite auprès de lui sur la terre. Ils resterent pendant sept jours & pendant sept nuits, sans qu'aucun d'eux osât lui adresser la parole; tant sa douleur leur paroïsoit extrême.

Ces deux versets sont si clairs , que nous nous contenterons d'y ajouter quelques légères notes.

3°. Dans la Traduction Latine de la Paraphrase Chaldaïque , on lit *cogno-verunt* ; c'est une faute d'impression qu'il faut rétablir , en lisant *non agno-verunt* , selon l'original Chaldéen , qui porte : *lô-
-ishethemôdeⁿghouhî* אֵל אֲשֶׁת־מֹדַעַתָּהּ לֹא יָדְעוּ.

2°. Au même verset 12, après *clama-verunt* , le Grec ajoute *voce magnâ*. Polichronius nous apprend qu'après ces termes , plusieurs Exemplaires Grecs présentent les mots suivans : *Et aspicientes in cælum*. Voyez Flaminius Nobilius sur cet endroit.

Tels sont les deux premiers Chapitres de Job. L'Auteur sacré nous y instruit des évènements , qui ont donné naissance au plus magnifique Ouvrage de Poésie qui ait jamais paru dans l'antiquité. Il commence au Chapitre III^e de ce Livre , & finit par le 6^e verset du XLII^e & dernier Chapitre de cet Ouvrage.

C'est donc pour ne point interrompre la narration de l'histoire de Job , que nous continuons d'exposer tout ce qui y a rapport , & que nous en reprenons ici la suite , que l'Ecrivain sacré a rejetée après le Poëme.

CAPUT XLII.

ARGUMENTUM.

Jubet Altissimus Eliphaz de Naamath, ut sacrificia offerat, & ut Job inducat ad preces sibi adhibendas, ut iram, quam ob sermones quos adversus eum habuerunt ipse & amici ejus, misfam faciat. Job ex captivitate reducit; & eorum, quæ amiserat, duplum reddit. Plenus dierum impavidus in pace quiescit.

7. *Postquam autem locutus est Dominus verba hæc ad Job, dixit ad Eliphaz Themanitem: Exardescit furor meus in te & in duos amicos tuos; quoniam non estis locuti de me rectum, sicut servus meus Job.*

8. *Sumite ergo, ut vobiscum ducatis, septem tauros & septem arietes. Et ite ad servum meum Job, & offerite holocaustum pro vobis: vicissim Job servus meus supplex orabit pro vobis. Certè faciem ejus suscipiam, ut non imputetur vobis stultitia; quia non locuti estis de me rectum, sicut servus meus Job.*

9. *Subitò abierunt Eliphaz Themanites, Baldad Suhites, & Sophar Naamathites; & fecerunt sicut præceperat eis Æternus, qui suscepit faciem Job.*

CHAPITRE XLII.

ARGUMENT.

Le Très-haut ordonne à Eliphaz de Theman, de lui offrir des sacrifices, & d'engager Job à le prier d'appaiser la colère qu'il a conçue contre lui & contre ses amis, à cause des discours peu exacts qu'ils ont tenus contre lui. Dieu fait revenir Job de sa captivité; il lui rend le double de ce qu'il avoit perdu. Cet homme juste voit alors sans crainte approcher la fin de sa longue carrière.

7. **O**R, l'Eternel, après avoir fait à Job cette sévère reprimande, dit à Eliphaz de Theman : Ma fureur s'allume contre vous & contre vos deux amis ; parce que vous n'avez pas tenu, en parlant de moi, des discours aussi remplis de droiture que ceux de Job mon serviteur.

8. Prenez donc dès ce moment, pour mener avec vous, sept taureaux & sept béliers. Allez ensuite trouver mon serviteur Job, & offrez-les en holocauste pour votre péché : Job mon serviteur m'offrira de son côté ses très-humbles prières en votre faveur. Oui, je veux bien les exaucer, afin de ne point vous traiter selon votre folie ; parce qu'en parlant de moi vous n'avez point tenu des discours aussi pleins de droiture que ceux de Job mon serviteur.

9. Eliphaz de Theman, Baldad de Suh, & Sophar de Naamath se mirent aussi-tôt en marche. Ils exécutèrent l'ordre qu'ils avoient reçu de l'Eternel, qui exauça l'humble prière de Job.

96 *Traductions Latine & Françoise*

10. Itaque *Æternus* reduxit Job captivum ; simul ac supplex oravit pro amicis suis ; & auxit *Æternus* omnia quæ fuerant Job duplicia.

11. Venerunt autem ad eum omnes fratres sui , & universæ sorores suæ , & cuncti qui noverant eum prius ; & comederunt cum eo panem in domo ejus , & condoluerunt ei , eumque consolati sunt de omni malo quod intulerat *Æternus* in eum ; & dederunt ei unusquisque ovem unam , & tetradrachmum aureum ,

12. Deinde *Æternus* uberiores effecit posteriores Job divitias prioribus. Fuit enim possessio ejus quatuordecim millia ovium , sex millia camelorum , mille juga boum , & mille asinæ.

13. Et proles ejus fuit septem filii & tres filia.

14. Et vocavit nomen unius *Jemînâh* , nomen secundæ *Ketsînghâh* , & nomen tertiæ *Kérène háphphoukh*.

15. Non sunt autem inventæ mulieres speciosæ , sicut filia Job , in universa terra ; deditque eis pater suus hæreditatem inter fratres earum.

16. Vixit adhuc Job , post hæc , centum quadraginta annis ; & vidit filios suos & filios filiorum suorum usque ad quartam generationem , & mortuus est senex & satur dierum.



10. Dès que Job eut fait son humble prière en faveur de ses amis , l'Eternel le ramena sur le champ de captivité , & lui rendit le double de tous les biens qu'il avoit possédés.

11. Tous ses frères , toutes ses sœurs , & tous ceux qui l'avoient autrefois connu , ayant appris cet événement , vinrent le trouver , prirent avec lui leur repas dans sa maison , s'intéressèrent à son sort , & le félicitèrent de la fin de tous les malheurs que l'Eternel avoit fait tomber sur lui , & lui firent présent chacun d'une brebis , & d'une pièce d'or non monnoyée.

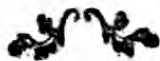
12. L'Eternel rendit ensuite les dernières richesses de Job plus considérables que les premières. Car il posséda quatorze mille brebis , six mille chameaux , mille paires de bœufs , & mille ânesses.

13. Il fut père de sept fils & de trois filles.

14. Il nomma la première *Jemínâh* , la seconde *Ketsínghâh* , & la troisième *Kéréne háph-phoûkh*.

15. Et on ne trouvoit pas , dans tout le pays , de femmes aussi belles que les filles de Job. Leur père leur assigna un héritage parmi les biens de leurs frères.

16. Job vécut encore 140 ans. Il vit les enfans de ses enfans jusqu'à la quatrième génération ; & il mourut très-avancé en âge , sans regretter la vie.



REMARQUES.
VERSET VII.

OR l'Eternel, après avoir fait à Job cette sévère réprimande, dit à Eliphaz de Theman : *Ma fureur s'allume contre vous & contre vos deux amis ; parce que vous n'avez pas tenu, en parlant de moi, des discours aussi remplis de droiture que ceux de mon serviteur Job.*

Il nous suffit de faire remarquer sur ce verset, 1^o. que nous rendons le verbe **DIBBÊR**, *locutus est*, **IL A PARLÉ**, joint avec le plurier *debârim* **דְּבָרִים**, tous deux dérivés de la même racine *dâbâr* **דָּבַר**, *verba*, **PAROLES**, OU **DISCOURS**, par les mots, **APRÈS AVOIR FAIT CETTE SÉVÈRE RÉPRIMANDE**. En effet, ces deux expressions jointes ensemble de cette manière ont plus de force que celles-ci : *Cùm locutus esset Dominus verba hæc*. Personne n'ignore que *dicere dictum* chez les Hébreux & le *phiel* ont une énergie qu'il faut faire sentir, tant dans la Traduction

Latine que dans la Traduction Française. Nous croyons l'exprimer comme il convient, en employant les termes de SÉVÈRE RÉPRIMANDE, au lieu de celui de *dicta*, PAROLE. Il est au reste facile de voir que tout le discours, qu'on lit dans le Chapitre XLII^e, est de cette nature.

2^o. Que nous traduisons -*éldi*, par les mots, EN PARLANT DE MOI; parce que -*él* signifie DE, selon Nold. art. IX. D'ailleurs que voudroit dire ici DEVANT MOI? Saint Jérôme donne la même signification que nous à cette particule, lorsqu'il traduit de la manière suivante les premières paroles du verset 2 du XX^e Chap. de la Génès. *ouái-ómér-Aberáhámé-él Çará-íshethó* וַיֹּאמֶר אַבְרָהָם אֶל שָׂרָה אִשְׁתּוֹ, *Dixitque de Sara uxore sua.* OR ABRAHAM DIT DE SARA SA FEMME, qu'elle étoit sa sœur.

V E R S E T V I I I .

Prenez donc dès ce moment, pour mener avec vous, sept taureaux & sept béliers. Allez ensuite trouver mon serviteur Job, offrez-les en holocauste pour votre péché. Job mon serviteur m'offrira

100 *Remarques sur le 8^e Verset*

de son côté ses très-humbles prières en votre faveur. Certes je veux bien les exaucer, afin de ne point vous traiter selon votre folie ; parce qu'en parlant de moi, vous n'avez pas tenu des discours aussi pleins de droiture que ceux de mon serviteur Job.

I. CERTES JE VEUX BIEN.

Nous exprimons ainsi *khî -im^e* ; parce que la particule *khî*, selon Noldius, signifie *sanè, etiam, CERTES, ASSURÉMENT, OUI* ; & que *khî-im^e*, joints ensemble, veulent dire, selon le même Auteur, *certè, verè*.

II. LES ÉXAUCER.

Telle est la manière dont nous traduisons les termes *phánátoû -égá פָּנָיו נִשָּׂא*, *faciem ejus levabo*. Cette expression métaphorique vient de la coutume où étoient les Orientaux de se prosterner le visage contre terre, lorsqu'ils demandoient une grace à leurs Souverains. Cette humble posture caractérisoit leur profond respect, & leur résignation à sa volonté. Dès que le suppliant avoit ordre de se relever, c'étoit un signe que sa demande étoit exaucée. C'est ce qu'on appelloit *levare, ou attollere faciem alicujus*.

III. SELON VOTRE FOLIE.

Le sens du discours exige que l'on supplée כְּחָפְזִי, *secundum*, avant *nebáláh* נְבִלָה, *stultitiam*, FOLIE, & que l'on ajoute le pronom *vestram*.

V E R S E T X.

Dès que Job eut fait son humble prière en faveur de ses amis, l'Eternel le ramena de captivité, & lui rendit le double de tous les biens qu'il avoit possédés.

Ce verset demande une attention particulière. Il est décisif.

Il est surprenant que l'Auteur de la Vulgate n'ait apperçu, dans la première partie de ce verset, que le repentir de JOB, que le Très-haut regarde comme un JUSTE, qu'il appelle son SERVITEUR, & à la prière duquel il veut bien pardonner les raisonnemens insensés de ses amis, qui n'ont point parlé comme Job, selon la droiture convenable. Voici ce qu'elle porte mot à mot : *ouáíehóáh sháb -éth shebóuth I-ób behithephálléló beⁿghád reⁿghéhóu.* וַיְחִיָּהוּ שָׁב אֶת שְׁבוּת אִיּוֹב בְּחַתְּפָלְלוֹ בְּעַד רֵעָיו : *Et Æternus reduxit captivitatem Job in deprecando ipsum*

102 Remarques sur le 10^e Verset

pro amicis suis. Texte que S. Jérôme a traduit par *Dominus quoque conversus est ad pœnitentiam Job, cùm oraret ille pro amicis suis.*

Le Grec ne reconnoît point ici de PÉNITENCE ; puisque sa Version ne présente que ce qui suit : *Dominus autem auxit Job ; & cùm ille precatus esset etiam pro amicis suis, dimisit illis delictum.*

Voyons maintenant les autres Versions.

Arius Montanus : *Et Dominus conversus est conversionem Job in orando illo pro sociis suis.*

On ne voit point qu'aucun Interprète ait jamais traduit *shôûb sheboûth*, ou *shebîth*, par *convertit conversionem*. Peut-on entendre cette Traduction ? Et dans le Ps. CXXV. Hébreu CXXVI. a-t-on rendu *beshôub iehôâh éth shîbâth tsîôn* בְּשׁוּב יְהוָה אֶת שִׁיבַת צִיּוֹן, par *in converti Dominum conversionem Sion*, & *shôubâh iehôâh -éth shebîthênôu* שׁוּבָה יְהוָה אֶת שְׁבִיתָנָה, par *converti, Domine, conversionem nostram* ? Toutes les Versions, tant anciennes que modernes, ne s'accordent-elles pas à traduire, *in convertendo*, c'est-à-dire, *in reducendo Dominus captivitatem*, c'est-à-dire,

captivos ou *captivam Sion*. *Converte*, c'est-à-dire, *reduc*, *Domine*, *captivitatem nostram*, c'est-à-dire, *nos captivos*, ou *captivos nostros*.

Il falloit donc rendre ces mots *sháb shebóuth* comme les Versions suivantes.

La Paraphrase Chaldaïque : *Et convertit verbum Domini captivitatem Job, cum oraret pro amicis suis.*

Le Syriaque : *Et revocavit Dominus captivitatem Job, cum oraret pro amicis suis.*

L'Arabe traduit de même, si ce n'est qu'il a mis le pronom *ejus* à la place de *Job*, pour éviter la répétition de ce nom propre.

Ainsi, des cinq anciennes Versions la Vulgate a pris *shebóuth* dans le sens spirituel, pour la CONVERSION DU CŒUR, autrement, LA PÉNITENCE. Le Grec ne l'a point exprimé ; le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe l'ont pris dans le sens historique pour l'ÉTAT DE CAPTIVITÉ, où *Job* se trouvoit lorsqu'il prioit pour ses amis. Nous ferons attention à cet état, dans une observation sur cette histoire de *Job*.

La seconde partie de ce verset ne pou-

204 *Remarques sur le 11^e Verset*
vant souffrir aucune difficulté, nous pas-
sons au suivant.

V E R S E T X I.

Tous ses frères, toutes ses sœurs, & tous ceux qui l'avoient autrefois connu, ayant appris cet évènement, vinrent le trouver, prirent avec lui leur repas dans sa maison, s'intéressèrent à son sort, & le félicitèrent de la fin de toutes les malheurs que l'Eternel avoit fait tomber lui, & lui firent chacun présent d'une brebis, & d'une pièce d'or non monnoïée.

La Traduction de la Vulgate nous a servi à représenter l'original Hébreu. Nous allons maintenant joindre quelques notes sur les anciennes Versions.

I. Le Syriaque & l'Arabe diffèrent entr'eux, en ce que le dernier met *qui eum cognoscebant*, en place de ce que le premier a traduit *qui jam olim eum cognoscebant*, conformément à S. Jérôme, qui a rendu fidèlement l'original en ces termes, *qui noverunt eum priùs*.

Où l'Hébreu & la Vulgate portent : *Et movebant super eum caput, & consolati sunt eum super omni malo*, le Sy-

riaque a traduit : *Qui contristati erant de ipso, & consolati sunt eum de omnibus tribulationibus.*

On voit que le Syriaque rend très-clairement *moverunt super eum caput*, termes trop généraux, par *contristati sunt*, pour *fuerunt, de ipso*.

Remarquez en même tems, qu'avant *îânùdôu* ܐܢܘܕܘܘ, le Syriaque se sert du relatif *qui*, pour rendre la conjonction *ouâou*, afin de faire entendre que les amis, qui vinrent manger avec Job, étoient ceux qui avoient pris part à ses malheurs; pensée plus conforme à l'esprit du texte, que celle que présentent nos Traductions Françoises, qui s'expriment de la manière suivante.

» Et ils mangèrent avec lui dans sa
 » maison. Ils lui témoignèrent leur com-
 » passion, & le consolèrent de toutes les
 » afflictions que le Seigneur lui avoit
 » envoyées. «

Au lieu que la Version Syriaque rend ainsi l'original :

» Ceux qui s'étoient attendris sur les
 » malheurs de Job, vinrent manger
 » avec lui dans sa maison, & le conso-
 » lèrent de toutes les tribulations que le
 » Seigneur lui avoit envoyées. «

106 Remarques sur le 11^e Verset

II. La Version Grecque renferme quelques différences qui ne sont pas à négliger. La voici.

Audierunt (a) autem omnes fratres ejus & (b) sorores ejus, quæ acciderant ei: venerunt ad eum, & omnes quicumque noverant eum à principio. Comedentes autem & (c) bibentes apud eum, consolati sunt eum, & mirati sunt super omnibus quæ induxit super eum Dominus. Dedit autem ei unusquisque agnum

(a) L'Hébreu d'aujourd'hui ne porte point ces mots, *audierunt quæ acciderant ei*. Nous croyons qu'il y avoit dans l'Exemplaire dont se servoit le Grec, *oushámenghòu zò-th ouíábòdu וְשָׁמְעוּ זֹאת וַיָּבֵאוּ*, *audierunt autem hoc, & venerunt*.

Nous entendons par *hoc*, ou par *quæ acciderunt ei*, les évènements qui lui étoient arrivés hors de l'Idumée, tels sur-tout que sa délivrance. Car il n'est pas possible que les malheurs qu'il avoit éprouvés dans l'Idumée, aient été ignorés de ses frères, de ses sœurs & de tous ceux qui le connoissoient.

(b) Le Grec a omis le collectif *κὼλ*, *omnes*, qui se lit dans l'Hébreu avant le substantif *sorores*.

(c) Où la Vulgate met *comedentes cum eo panem*, selon le texte original, le Grec traduit *comedentes autem & bibentes apud eum*. Il est difficile de voir comment *ieshethòu יֵשֶׁתוּ* a pris dans le Grec la place de *lé^hkhémé*, *panem*, DU PAIN.

unum (d) & tetradrachmum auri & non signati.

Il n'est pas aisé d'appercevoir comment l'Interprète Grec a pu traduire ainsi les mots *nézém^e záháb é^hkád* נָזֶם זָהָב אֶחָד, *inaurem auream unam*, à moins qu'il n'ait pris, comme nous, ce mot pour une pièce d'or en général, sans spécifier de quelle espèce elle étoit. Nous ne voyons pas pourquoi on auroit donné à Job des pendans d'oreille, sur la façon desquels on devoit perdre beaucoup en les faisant fondre, comme il semble que ce saint homme auroit dû le faire, pour acheter ce dont il avoit besoin. Nous pensons donc que si on veut admettre cette expression particulière, on doit l'entendre, dans cet endroit, de quelque morceau d'or en général, qui n'étoit pas marqué, & que Job pouvoit échanger contre ce qui lui étoit le plus nécessaire dans ces premiers momens de liberté, soit pour sa nourriture, soit pour poser les fondemens de sa nouvelle fortune.

(d) *Tetradrachmum auri & non signati.*

Quelques-uns prétendent que la DRAGME D'OR étoit, chez les Hébreux, un SICLE D'OR. Nous en donnerons quelque jour la valeur.

108 *Remarques sur le 12^e Verset*

Remarquez que le mot *lephânim^e*, que le Syriaque rend par *jam olim*, nous laisse entrevoir que les épreuves de Job ont duré plus qu'on ne se l'imagine.

Sous les termes de TOUS SES FRÈRES & de TOUTES SES SŒURS, il faut entendre tous ses parens.

V E R S E T X I I.

L'Éternel rendit ensuite les dernières richesses de Job plus considérables que les premières. Car il posséda quatorze mille brebis, six mille chameaux, mille paires de bœufs, & mille ânesses.

I. L'ÉTERNEL RENDIT ENSUITE LES DERNIÈRES RICHESSES DE JOB PLUS CONSIDÉRABLES QUE LES PREMIÈRES. En Hébreu : *ouáiehóâh bérákh-éth-â^bkhârîth-Iób mé-ré-shíthó* וַיִּהְיֶה בְרֶךְ אֶת אַחֲרֵית יוֹב מֵרֵאשִׁיתוֹ, mot à mot : *Et multiplicavit Æternus novissimum Job præ principio ejus* : ET L'ÉTERNEL MULTIPLIA PLUS CE QUE JOB EUT ENSUITE, QUE CE QU'IL AVOIT EU D'ABORD. L'on voit, par cette Traduction, que nous donnons au verbe *bárákh* la même signification que Moÿse lui attribue dans le 22^e verset du premier Chapitre de la Génèse. On peut voir à

ce sujet les pages 152 & 153 du XIII^e tome de nos Principes discutés.

II. CAR IL POSSEDA.

L'Hébreu *ouââehî*, & *fuit*, est au singulier, parce que le nom singulier *mikenéh*, exprimé dans le 3^e verset du Chapitre I. est ici sous-entendu.

Ce verbe, qui commence le verset suivant, demande encore qu'on lui supplée le nom singulier *progenies*, ou plutôt *proles*, comme on le voit dans notre Traduction Latine.

Les versets 14, 15 & 16 qui terminent ce Chapitre XLII^e, où se trouvent la fin de l'histoire de Job, ne souffrent aucune difficulté. La Version de la Vulgate suffit, en substituant les noms propres Hébreux, qui sont dans l'original, à la Traduction Latine qu'elle en a faite.

Ainsi, nous nous bornons ici à faire remarquer comment les anciennes Versions expliquent les trois noms propres du verset 14.

La Vulgate les rend ainsi : *Nomen unius*, Diem ; *secundæ*, Cassiam ; *tertiæ*, Cornustibii.

Les Versions Syriaque & Arabe mettent ces noms comme dans l'Hébreu ; mais la Traduction Latine sur l'Arabe

110 Remarques sur le 12^e Verset

exprime *iemînâh*, en Arabe *nâh-âra-*
 נְהַרְהַר , *lucem par diem*.

Le Grec : *Primam vocavit Ημεράν* ,
 Diem ; *secundam* , *Κασίαν* , *Casiam* ; *ter-*
tiam *Ἀμαλθαίας κέρασ* , *Amalthææ cornu*.

La Paraphrase Chaldaïque explique
 ainsi ces noms.

Indidit illi nomen Jemînâh , *quòd esset*
pulchritudo ejus sicut Diei ; *Casiam* (en
 François C A N E L L E) *vocavit alteram* ,
quòd esset pretiosa instar Casiæ : *Κέρην^e*
Ἡαρηόυκ *appellavit aliam* , *quòd multus*
esset splendor faciei ejus , *ut Smaragdi*.

On trouve dans le verset 15 une Enal-
 lage remarquable ; ce sont les trois plu-
 riers masculins -à^b kéⁱ hém^e -à^b ihém^e lá-
 hém^e אֵהֶם אֵהֶם אֵהֶם , mis pour les trois
 féminins -à^b khéⁱ hén^e -à^b ihén^e lâhén^e.

Ceux qui ne veulent pas reconnoî-
 tre le génie de la Langue Hébraïque ,
 donneront sans doute ces trois mots
 pour autant de solécismes ou de bar-
 barismes. Les Rabbins , d'un autre
 côté , diront que les trois filles de Job
 étant mises à l'égal de leurs frères par
 le partage de biens avec eux , doivent ,
 par cette raison , être caractérisées par
 le genre masculin. Pour nous , qui re-
 nonçons avec plaisir au talent funeste

de trouver des solécismes dans le texte sacré , ou de mauvaises raisons dans notre imagination , nous nous contentons de voir , dans ce texte , une de ces Enallages si fréquentes dans les divines Ecritures , & dont on ne doit chercher d'autres raisons que le génie particulier de la Langue sainte.

Le Grec & l'Arabe ne s'accordent pas avec saint Jérôme , sur le nombre des années que Job vécut après son rappel de captivité : car au lieu de 140 que lui assigne ce saint Docteur dans le 16^e verset , le premier lui en donne 170 , & le second 146.

Nous rendons en François les deux derniers mots du dernier verset de ce Chapitre *gebá'gh iámim^e שְׁבַע יָמִים* , *satur dierum* , par SANS REGRETER LA VIE ; & c'est le sens que lui donne aussi Vatable sur le verset 8 du Chapitre XXV. de la Génèse , où l'Ecrivain sacré se sert de la même expression , en parlant de la mort d'Abraham.

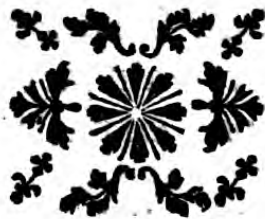
Telle est l'unique histoire de Job , dont il n'est rien dit ailleurs dans l'Ecriture , qui ne le propose que comme un modèle de patience , dans Ezéchiel XIV. 14 , 20. Tobie , II. 12 , 15. & S. Jacques , V. 11.

112 *Remarques sur le 12^e Verset, &c.*

sans ajouter le moindre trait historique.

C'est donc dans les premier, second & quarante-deuxième Chapitres, qu'il faut découvrir le tems où Job vivoit, les lieux où ses épreuves lui sont arrivées; mais sur-tout il faut chercher quel est l'objet de son magnifique Poëme.

L'opinion dominante, qui fait vivre Job avant Moïse, a pris naissance dans un texte que l'on trouve à la fin de l'Ouvrage dans le Grec & l'Arabe. Il se lit dans la Polyglotte de Londres. Nous le donnons ici traduit sur le Grec, qui déclare avoir tiré cette pièce du Syriaque. Le Lecteur en portera son jugement, lorsqu'il l'aura lue.



APPENDIX

*Qui se trouve à la fin des textes
Grec & Arabe de Job.*

OR IL EST ÉCRIT QU'IL RESSUSCITERA
AVEC CEUX QUE LE SEIGNEUR RESSUSCI-
TERA.

Ces mots ne sont point dans l'Arabe,
non plus que les six suivans :

Ceci est traduit d'un Livre Syriaque.

» **J**OB demouroit dans la terre de *Hus*,
 » entre les confins de l'*Idumée* & de
 » l'*Arabie*. Il s'appelloit **JOBAB**. Après
 » avoir épousé une femme d'*Arabie*, il
 » en eut un fils appelé **ENNON**^e. Le pere
 » de **JOB** étoit **ZARÈ**, l'un des descen-
 » dans d'*Esaiü*. Sa mère étoit de *Bosor-*
 » *rha*; de sorte qu'il étoit le cinquième
 » descendant d'*Abraham* (a). Or voici
 » les Rois qui ont régné dans *Edom*, dont

(a) L'Auteur de l'*Appendix* a pris dans la
Génése toute la généalogie qui suit, jusqu'à ces
mots : **OR SES AMIS**, &c.

» lui-même a été l'un d'entr'eux. Le
 » premier a été BALAC, fils de BÉOR. Le
 » nom de sa ville étoit *Denaba*. Après
 » BALAC a régné JOBAB. Il est le même
 » que JOB. Il eut pour successeur ASOM,
 » Prince du pays de *Thaiman*. Après lui
 » régna ADAD, fils de BARAD, qui défit
 » les Madianites dans la plaine de Moab;
 » le nom de sa ville étoit *Géthem*. Or
 » ses amis, qui vinrent le voir, sont
 » ELIPHAZ, l'un des descendans d'*Esau*,
 » Roi de *Théman*; BALDAD, Prince des
 » *Saukhéens*; & SOPHAR, Roi des *Mi-*
 » *néens*. «

La Variante du Manuscrit Alexandrin, qu'on va lire, est trop essentielle; pour être omise.

Après ces mots : SOPHAR ROI DES MINEÉNS, ce Manuscrit porte ce qui suit:
 THÉMAN, FILS D'ELIPHAZ, PRINCE DE L'IDUMÉE.

Voici l'interprétation du Livre Syriac.

OR IL HABITOIT DANS LA TERRE D'AUSITIS, c'est-à-dire, DE HUS, QUI EST SUR LES BORDS DE L'EUPHRATE. AUPARAVANT IL S'APPELLOIT Jobab. SON PÈRE S'APPELLOIT Zareth. IL ÉTOIT D'ORIENT.

Il est inutile de dire que les mots,

VOICI L'INTERPRÉTATION , &c. ne regardent point THÉMAN, FILS D'ELIPHAZ, PRINCE DE L'IDUMÉE ; puisqu'on ne peut les entendre que de JOB , dont on a dit dans l'*Appendix* précédent , qu'il s'appelloit JOBAB , & que le nom de son père étoit ZARÈ. Si l'on ne fait pas cette distinction , la leçon de cette Variante est inintelligible.

Après l'interprétation fidèle de l'histoire de Job , il ne nous reste qu'à profiter des ressources qu'elle nous présente , pour décider du tems où vivoit ce Prince. Cette époque une fois posée , tout devient intelligible. Sa patrie & sa religion sont connues ; mais faute de savoir le tems auquel il vivoit , son Poëme ; quoiqu'un chef-d'œuvre dans le genre dramatique , sera toujours un ouvrage obscur , comme tout le monde en convient , un ouvrage de morale , qui n'a point d'objet fixe ; un recueil de sentences applicables à tous les tems , depuis Abel jusqu'aux derniers instans de la durée du monde , toutes sans aucun objet particulier ; une Poësie , où la toute-puissance de Dieu brille dans tous les évènements , sans qu'on puisse en faire aucune application historique ; un superbe

tableau , dont nous connoissons à peine le dessein , faute d'en avoir étudié le sujet ; une Théologie savante , où tous les attributs de l'Être suprême sont développés avec toute la majesté qui leur convient , mais dont l'application historique nous échape ; des comparaisons tirées du sein de la plus riche nature , adaptées avec une justesse admirable , sans que nous connoissions l'objet spécial que l'Auteur avoit en vuë.

Quant à la Physique , nous croyons y voir toute la nature peinte , comme du tems d'Aristote ; & nous nous occupons à mesurer géométriquement l'étendue , & à calculer les forces des deux monstres marins , dont il est parlé dans les Chapitres XL & XL^e. Que dirons-nous des impatiences étranges que l'on impute à Job ? Nous ne finirions pas , si nous voulions relever les obscurités perpétuelles qu'on ne dissipera jamais , tant qu'on n'aura pas une certitude fondée sur l'Écriture , du tems auquel Job aura vécu.





OBSERVATION

*Dans laquelle on tâche de découvrir
le tems où Job a vécu.*

PREMIÈRE PARTIE.

*Où l'on fait sentir le peu d'autorité de
l'Appendix , qui termine le Livre
de Job.*

L'OPINION la plus suivie est celle qui croit Job contemporain de Moïse, en le regardant comme le cinquième ou sixième descendant d'Esau.

Ce sentiment est sans doute le plus ancien, puisque, selon saint Jean Chrysostôme (a), l'*Appendix* que nous avons traduit & donné plus haut, a passé par les mains de Théodotion, vers l'an de Jesus-Christ 175.

(a) Voyez Flaminius Nobilius, tome VI. de la Polyglotte d'Angleterre, à la fin du Chapitre XLII de Job.

Mais à quoi sert une pareille antiquité, dont le fait, sur lequel on s'appuie, est destitué de toute preuve historique ? Quelle démonstration tirer d'un écrit, qui ne peut être regardé que comme apocryphe ? puisque l'Hébreu, ni le texte Chaldaïque ne l'ont jamais reconnu ; puisque le Concile de Trente l'a banni de la Vulgate, où on l'avoit inseré, & que dans toutes les Bibles, où il peut se trouver, il est toujours placé à la fin & hors le Livre de Job, comme une note très-postérieure à l'ouvrage. On déclare que cette pièce est tirée d'un Livre Syriaque ; mais elle est si peu regardée comme authentique dans l'Eglise de Syrie, qu'il se trouve des Bibles Syriaques où cet *Appendix* ne se rencontre point. Tel est, par exemple, l'Exemplaire de la Polyglotte de Londres.

D'ailleurs quelle confiance peut donner un écrit qui varie sur le tems où Job a vécu ? La Version Grecque nous présente ce saint homme comme le cinquième descendant d'Abraham, & la Traduction Arabe nous le donne comme le sixième descendant de ce grand Patriarche. Nous savons que cette différence est peu de chose pour des tems si

reculés : mais quel garant cet *Appendix*, fabriqué en Syrie, nous donne-t-il de ce fait ? Aucun ; & nous ne voyons d'autre fondement de son opinion, que la ressemblance que son Auteur a cru voir entre JOB & JOBAB. Car où a-t-il pris que ce saint homme s'appelloit JOB avant que de porter le nom de JOBAB ? En seroit-il de JOB comme de son premier ancêtre, qui s'appelloit ABRAM, avant que d'avoir reçu le nom d'ABRAHAM ? Non sans doute. Mais il falloit faire de JOB un personnage de la plus haute antiquité. On s'est servi de la ressemblance de JOB & de JOBAB, pour faire de JOB un arrière-petit-fils d'Esau. On n'a point songé qu'un fait aussi intéressant, s'il étoit vrai, n'auroit point été omis, soit dans le Livre de JOB même, soit dans la Génèse par Moïse, qu'on suppose être le Traducteur de l'Ouvrage de JOB, ou l'Auteur de sa vie, & l'Editeur de sa Poësie. Quoi ! l'Ecrivain le plus attentif, en fait de généalogie & des différences des noms, auroit négligé sur cet article un homme très-célèbre, dont il auroit eu l'ouvrage entre les mains ? Il n'auroit jamais fait mention de cet ouvrage si magnifique, lui qui parle du

Livre des Justes ? Enfin, l'Auteur de la vie de JOB, contenue dans les Chapitres I, II & XLII de ce Livre canonique, auroit-il omis des objets aussi importants que la GÉNÉALOGIE de Job & son CHANGEMENT de nom ?

Qu'il nous soit donc permis de dire ce que nous pensons de cet *Appendix*. Nous le croyons de la fabrique d'un Juif de Syrie, qui vivoit avant THÉODOTION. Le nom de JOB & celui de JOBAB lui auront paru à peu-près la même chose ; & il aura attribué à JOB ce que Moÿse dit de JOBAB & de sa GÉNÉALOGIE. Les anciens Pères de l'Eglise, & avant eux THÉODOTION, ont adopté l'idée de ce Juif Syrien, comme capable de donner quelques lumières sur la généalogie de JOB, dont l'Ecriture ne nous instruit point. Dès que cette opinion, quoique destituée de toute preuve, a été répandue, elle n'a pas manqué de devenir générale, & le laps de tems l'a rendue la plus ancienne : mais les anciennes idées, destituées de fondemens solides, n'ont pas plus d'autorité sur nos esprits que les systêmes les plus nouveaux, fondés sur de légères vraisemblances.

Enfin, cet *Appendix* peut-il fixer nos idées

idées sur quelque chose de certain, lorsque d'un côté, l'Exemplaire Grec établit la demeure de Job dans le pays de *Hus* en *Idumée*, pendant qu'un autre Exemplaire, c'est-à-dire, le Manuscrit Alexandrin du même *Appendix* la place dans l'*Ausitide*, ou terre de *Hus*, au voisinage de l'*Euphrate*. A laquelle de ces deux leçons, très-anciennes toutes deux, devons-nous nous rapporter? Si nous choisissons *Hus* d'Idumée, Job sera descendant d'*Esau*: si nous adoptons *Hus* de Syrie près l'*Euphrate*, alors il sera descendant de *Nachor*.

Or si nous ne savons à laquelle des deux Variantes nous fixer, nous nous garderons bien de dire que l'opinion qui regarde Job ou Jobab, comme demeurant dans l'Idumée & descendant d'*Esau*, est très-bien établie par l'*Appendix* dont il est question, puisque les deux Exemplaires étant aussi anciens l'un que l'autre, & se contredisant dans un fait aussi essentiel, on ne fait auquel des deux on doit donner la préférence.

Nous ne réfutons point les autres sentimens sur le tems où Job a vécu. Ils sont appuyés sur des vraisemblances si foibles, qu'elles ne persuadent point du

tout. Nous rendrons cependant justice au Rabbin Maimonides , lorsque l'occasion s'en présentera.

SECONDE PARTIE

Dans laquelle on cherche à découvrir ; par l'Histoire de Job , comprise dans les Chapitres I , II & XLII , de ce Livre , le tems où ce saint homme a vécu.

LE pays des trois amis de JOB , qui étoient *Iduméens* , & liés d'amitié avec lui avant ses infortunes , donne lieu de croire que la terre de *Hus* , d'où étoit ce Prince , faisoit partie de l'*Idumée* , où se trouvoient aussi THÉMAN & BUZ , dont il est fait mention dans le Livre de Job , lorsqu'on y parle d'ELIPHAZ & d'ELIU ; mais le tems auquel ce saint homme vivoit , n'est pas si facile à découvrir.

Nous sentons que l'art d'écrire nous manque , sur-tout dans cette occasion , où les combinaisons doivent être bien présentées, & les conséquences tirées avec une justesse, à laquelle il n'est pas toujours aisé d'atteindre ; mais nous nous flattons que la sagacité du Lecteur voudra bien

se prêter à notre foiblesse, en donnant de la force à nos raisonnemens, & en augmentant; par ses propres lumières, celle de nos vuës: car nous ne prétendons pas faire une dissertation en règle, mais exposer simplement les idées, qui nous sont venues depuis long-tems au sujet des SABÉENS, des CHALDÉENS & du pays de Hus.

1°. Que les SABÉENS, ou peuples de l'Arabie heureuse, aient fait des courses dans l'*Idumée*, on pourroit n'en point être étonné, dès que l'on fait attention au voisinage de ces deux grandes Provinces, dont la dernière s'appelle & s'est appelée de tout tems l'*Arabie pétrée*, à cause des rochers & des montagnes, dont elle est remplie. La terre de *Hus*, plus orientale que l'*Idumée*, paroîtroit par conséquent plus exposée aux incursions des habitans de l'*Arabie heureuse*.

On est néanmoins fort embarrassé, quand on veut prouver l'antiquité des ARABES SABÉENS dans l'*Idumée*, ou dans la terre de *Hus*. L'Écriture sainte, le seul Livre qui nous parle des IDUMÉENS dès leur origine, *Génèse XXXVI, 35.* dit que ADAD, Roi d'*Edom*, défit les MADIANITES dans la plaine de *Moab*. Le

Saint-Esprit parle encore de l'*Idumée*, *Nomb. XXIV*, 18. où il fait dire à BALAAM, que l'*Idumée* sera soumise un jour AUX ENFANS D'ISRAEL. Du reste les Livres inspirés ne disent plus rien que de leurs guerres avec les ROIS DE JUDA qui les assujettirent pour un tems, mais dont l'*Idumée* secoua le joug dans plusieurs occasions, & principalement au DÉCLIN DU ROYAUME de Juda. Les IDUMÉENS alors triomphèrent de sa ruine.

Les Ecrivains sacrés ne nous instruisent point des courses des SABÉENS dans l'*Idumée*. Les Auteurs profanes gardent sur ce point un égal silence. Nous n'en sommes point surpris, puisqu'il n'est guère possible que les peuples de SABA, en Hébreu *shebâ-* שְׁבָא, dont il est question dans Job, aient été à portée de faire des incursions chez les IDUMÉENS, si l'on fait attention à l'étendue de pays & aux déserts qui séparoient ces deux peuples. On connoît l'*Arabie* déserte, qui sépare l'*Arabie* heureuse, où sont les SABÉENS, issus de JOCTAN, d'avec l'*Idumée*. Cette dernière *Arabie* s'étendoit jusqu'à l'Océan Indique, selon Bochart dans sa Géographie sacrée, col. 135. On fait que les SABÉENS, descendans de CHUS, occu-

poient la partie de l'*Arabie* heureuse , qui est vers le SEIN Persique , Bochart , col. 221. Ce savant homme nous apprend que les SABÉENS , descendans de RÈGMA , étoient établis sur le SEIN Persique , près d'ORMUS , *ibid.* col. 222. Les autres SABÉENS , descendans de JECSAN , sont placés , par le même Auteur , col. 222. dans l'*Arabie* au voisinage de la Syrie.

Ces quatre espèces de SABÉENS ont paru au savant Bochart si peu à portée de faire des courses ou des incursions dans l'*Idumée* , qu'il a mieux aimé placer le SÉJOUR de Job dans la terre de *Hus* en Syrie , près de l'*Euphrate* , afin de faire plus facilement concevoir la possibilité des incursions & des hostilités des SABÉENS voisins de la Syrie. Nous verrons dans la suite si cette opinion du célèbre Bochart convient aux vûes de l'Auteur inspiré.

2°. Si nous examinons les forces des CHALDÉENS du tems de Moÿse , contemporain de JOB , comme on le prétend , nous les trouvons très-médiocres. Ce peuple ne formoit qu'un PETIT ÉTAT dans la MÉSOPOTAMIE septentrionale & aux environs du côté de l'occident. Il ne paroît pas avoir été en état de faire

126 *Observation sur le tems*

des courses si loin à travers le pays des Chananéens , pour attaquer le peuple d'EDOM , que son courage & ses montagnes rendoient d'un accès très-difficile. Il falloit des armées entières pour pénétrer dans le pays , le ravager & enlever un butin auffi confidérable que celui de trois mille chameaux , quinze cents tant bœufs qu'ânesses. De simples partis , tels qu'on imagine , les SABÉ'ENS & les CHALDE'ENS , n'auroient point osé tenter un tel coup de main. Bochart a senti cette impossibilité , puisqu'il place JOB dans la terre de *Hus* en Syrie , voisine de SABÉ'ENS & des CHALDE'ENS. Cependant cette opinion , fondée sur une Variante de l'*Appendix* rapporté plus haut , n'est pas plus sûre , quant au tems où Job a vécu. Elle est même contraire au sentiment de l'*Appendix* , qui se lit à la fin des Versions Grecque & Arabe. Cette addition fixe le séjour de JOB dans la terre de *Hus* , située entre l'*Idumée* & l'*Arabie*.

3°. La terre de *Hus* est nécessairement dans l'*Idumée*, ou fait partie de l'*Idumée*, puisque les trois amis de JOB, & le fils de BARACHEL, c'est-à-dire ELIU, étoient Princes dans l'*Idumée*. En effet ELIPHAZ

étoit de *Théman*, SOPHAR étoit de *Naamath*, que le texte Grec de Job appelle le pays des MINE'ENS, dont les habitans étoient en relation avec les IDUMÉENS & la terre d'ISRAEL. Ils en étoient voisins, selon Bochart, dans sa Géographie sacrée, col. 122. ELIU étoit de *Buz*, au midi du mont SEÏR. Nous ignorons, à la vérité, la position de *Suh*, en Hébreu *Soû^bkh*, que les Grecs appellent Σαυχάτων; mais la liaison qui se trouvoit entre BALDAD & JOB, de même qu'avec ELIPHAZ & ELIU, fait comprendre que le pays de *Soû^bkh* étoit voisin de *Théman*, de *Buz* & de *Naamath*. C'est donc par inadvertance que le savant Bochart a placé *Hus* en Syrie. Il a cru que des peuples nouvellement fondés, tels que les SABÉENS voisins des Syriens, & que des peuples, aussi peu connus alors que les CHALDÉENS, seroient rebutés par le long espace de chemin, ou ne seroient pas assez en force pour pénétrer les montagnes d'EDOM, où se trouve la terre de *Hus*. Quelle est donc la cause de cet écart, si ce n'est l'*Appendix* dont nous avons parlé? Pièce apocryphe, dont l'Auteur inconnu ne peut faire aucune autorité dans l'Eglise, dès que son ouvra-

ge n'est admis dans le corps d'aucun Livre canonique. Il ne peut faire foi chez les Historiens, puisqu'il n'est appuyé d'aucun Auteur contemporain, pas même de la Tradition des Juifs, qui au contraire s'élèvent contre cet *Appendix*, en déclarant formellement, dans leur Talmud, que JOB vivoit du tems de la captivité de Babylone.

Il étoit libre aux Pères de l'Eglise Grecque & Latine de suivre l'*Appendix*, qui fait vivre JOB vers le tems de Moÿse; mais on sent bien qu'ils n'ont voulu gêner personne, puisque cette opinion n'a rien de commun avec la foi.

Qu'il nous soit donc permis de suivre une autre route. Le préjugé se révoltera d'abord; mais il faut espérer que cette opposition ne sera pas générale.

Non, JOB n'est pas si ancien qu'on le pense; & son ouvrage n'est pas sorti de la plume de Moÿse.

Pour se convaincre de ce que nous venons d'avancer, il ne faut que lire les textes Hébreu, Chaldéen, Syriaque & Arabe sur la délivrance de JOB & sa sortie de captivité, & l'on sentira aisément que le tems le plus convenable, où cette captivité ait pu commencer,

paroît évidemment marqué par l'époque des ravages de l'*Idumée* & de la terre de *Hus*, dont les Rois & les Princes ont été faits captifs par Nabuchodonosor II.

En effet, quelle nécessité de remonter jusqu'au tems de Moÿse pour y chercher JOB ? Quelle autorité nous y oblige ? Et sur quel fondement appuyeroit-on cette opinion, d'autant moins plausible, que l'Écriture garde sur JOB, Prince de *Hus*, le silence le plus profond jusqu'au tems où vivoit Ezéchiel ? Ce Prophète en parle comme de son contemporain ; puisque si JOB eût été mort lorsqu'il l'a nommé dans les versets 14 & 20 de son Chapitre XIV^e, il auroit placé son nom avant celui de Daniel, qui étoit encore jeune alors ; & il auroit mis dans ces deux versets l'ordre suivant : *Et si fuerint tres viri isti in medio ejus ; NOË, JOB & DANIEL.* Il y a donc toute apparence que Job vivoit du tems de Daniel, puisqu'Ezéchiel ne lui donne que le troisième rang dans l'un & dans l'autre de ces deux versets, où Ezéchiel s'exprime ainsi : *Et si fuerint tres viri isti in medio ejus, NOË, DANIEL & JOB.*

On adoptera sans peine cette réflé-

xion , lorsqu'on fera attention que le texte Hébreu , de même que les Versions Syriaque & Arabe portent formellement , au verset 10 du Chapitre XLII^e, que le SEIGNEUR RAMENA JOB DE CAPTIVITÉ.

Il est vrai que le Grec rend les mots Hébreux *iehôâh shâb -éth sheboûth Iôb* , par ceux-ci , *ὁ δὲ Κύριος ἠύξινε τὸν Ἰώβ* , *Deus autem auxit Job.*

Saint Jérôme , frappé de l'ancienneté que l'on donnoit de son tems au Livre de Job , n'a pas cru devoir rendre ces termes Hébreux par *convertit captivitatem Job* ; mais ayant lu au verset 6 , qui précédoit ces mots : *Et ago pœnitentiam in favilla & cinere* : J'EN FAIS PÉNITENCE DANS LA CENDRE ET DANS LA POUSSIÈRE ; il a cru qu'il falloit prendre *sheboûth* dans le sens de *conversio* , ou *pœnitentia* ; comme s'il venoit de *shoûb* , qui veut dire *convertit* , quoiqu'il soit dérivé de SHABAH , *captivum abduxit*. Cette Traduction , qui n'est pas assez littéraire , quoiqu'édifiante , a laissé ignorer la CAPTIVITÉ de Job à ceux qui ne peuvent consulter ni l'original , ni les autres Versions anciennes.

Il est encore vrai que cette opinion

de l'antiquité du Livre de Job, que nous croyons très-fausse, a tellement pris dans les esprits, quoiqu'elle soit destituée de toute preuve fondée sur l'histoire, que nos meilleurs Commentateurs sur l'original Hébreu n'ont pas apperçu dans ces mots, *convertit captivitatem Job*, la CAPTIVITÉ réelle de ce Prince de *Hus*. Le célèbre Vatable y a été trompé, lorsqu'il a pris *captivitatem* pour la CAPTIVITÉ, dans laquelle SATAN tenoit JOB, par la perte de ses biens & de sa santé: pensée bien peu réfléchie, puisque ces sortes de malheurs sont souvent les moyens dont Dieu se sert pour nous tirer de la captivité du démon. Qui d'ailleurs a jamais vaincu SATAN d'une manière plus triomphante que cet illustre habitant de la terre de *Hus*?

Les autres Interprètes n'ont pas mieux réussi sur ce passage de Job, si l'on en excepte néanmoins les plus anciens: car le Chaldéen traduit, *Et verbum Domini convertit captivitatem Job*; le Syriaque, *Et Dominus revocavit captivitatem Job*; l'Arabe, *Et Dominus revocavit captivitatem ejus*. Peut-on douter, après ces autorités, qu'il soit question dans cet endroit d'une CAPTIVITÉ très-réelle?

Nous prévoyons très-bien qu'on peut nous demander s'il ne seroit pas possible de donner aux mots SHAB SHEBOUTH, *convertit* ou *revocavit captivitatem*, un autre sens, soit spirituel, soit moral, soit historique, dans le goût de celui que présente Codurc, qui traduit ainsi ce texte : *Et Dominus asseruit Jobum ab adversis ejus*, ET LE SEIGNEUR AFFRANCHIT JOB DE SES ADVERSITÉS. Nous avouons qu'il y a du tour dans cette Traduction, & qu'elle se lie très-bien avec ce qui suit. Mais tel est le prestige de l'esprit. C'est que, par un tour heureux, il se joue de la lettre. Grotius a fait bien des dupes en ce genre.

Or, afin qu'on ne doute pas que le Chaldéen, le Syriaque & l'Arabe n'aient fort bien traduit ces deux mots, il suffit d'examiner comment l'Auteur de la Vulgate a rendu les vingt-six autres endroits où ce verbe & ce nom sont joints ensemble dans le texte Hébreu.

Psaumes XIII. Hébreu XIV, 7. LII. Hébr. LIII, 7. LXXXIV. Hébr. LXXXV, 2. CXXV. Hébr. CXXVI, 1, 4.

Deutéronome XXX, 3.

Jérémie XXIX, 14. XXX, 3, 18. XXXI, 23. XXXII, 44. XXXIII, 7. *bis.* 11, 26. XLVIII, 47. XLIX, 39.

sheboûth, par *avertere*, *convertere*, *reducere*, *reverti facere captivitatem*. Pourquoi donc ce saint Docteur s'est-il écarté dans Job de sa manière ordinaire de traduire ? si ce n'est parce qu'il étoit prévenu de cette ancienne & commune opinion, qui fait vivre JOB avant Moÿse, ou du moins du tems de ce saint Législateur ; opinion dont certainement il ne nous est resté aucune preuve solide, ni même apparente.

Il est bien étonnant que l'on ait fait jusqu'à présent si peu d'attention sur ces quatre mots si décisifs SUR LE SORT DU Prince de Hus, *iehôâh shâb-éth sheboûth -Job*, que la Grammaire oblige de traduire ainsi : *Tunc Æternus reduxit captivitatem Job*, c'est-à-dire, *Job captivum* ; & en François : ALORS L'ÉTERNEL FIT REVENIR JOB DE SA CAPTIVITÉ. N'est-il pas certain que, dès que le S. Esprit déclare que Job a été délivré de captivité, comme le texte Hébreu nous l'assure, il faut nécessairement qu'il ait été captif ?

Mais quel Prince & quel Monarque a poussé l'ambition jusqu'à faire des Princes de la terre des esclaves dans les chaînes, & enlevés hors de leur patrie ? On ne connoissoit guère, avant les nou-

veaux Assyriens , cet usage injurieux à la Souveraineté : au moins n'en avons-nous point d'exemples dans l'Écriture sainte. On faisoit avant ce tems les sujets esclaves , mais on respectoit les Souverains. En effet , lit-on dans les Livres saints qu'aucuns Rois ou Princes aient été des esclaves enchaînés à la suite des Rois d'Israël & de Juda ? Voit-on quelque part que SAUL & DAVID , ces deux Conquérens de l'*Idumée* , aient eu à leur Cour ou dans quelque coin de leurs Etats , des Rois ou des Princes IDUMÉENS , languissans en captivité , comme cela s'est vu pratiqué depuis sous ASSARHAD-DON & sous NABUCHODONOSOR ? Le règne de ce Prince ambitieux , que les victoires rendoient intraitable , a été le règne des liens & des chaînes , sous lesquels il humilioit les Souverains. Ses victoires dans l'*Idumée* nous garantissent autant de Princes captifs que de Princes vaincus ; & dès que l'on voit JOB délivré de captivité , on ne peut guère douter qu'il n'y ait été réduit par Nabuchodonosor. Ce Monarque redoutable , & dont la maxime étoit de mettre les Rois & les Princes dans les fers , fut le premier de ce caractère qui se rendit maître d'*Edom*

avec cette puissante armée , qu'il mè-
noit à la conquête de l'*Egypte* ; armée
composée de toutes sortes de nations ,
mais principalement de CHALDÉENS &
d'ARABES , dont les SABÉENS formoient
une tribu propre aux expéditions mili-
taires.

D'un autre côté nous ne pouvons nous
persuader que ce soit de simples troupes
de BRIGANDS , qui aient enlevé au Prince
de *Hus* mille bœufs & trois mille cha-
meaux. Un enlèvement si considérable
ne convenoit qu'à de gros détachemens
d'une grande armée , déjà maîtresse du
pays d'*Edom*. Imagineroit-on qu'une
troupe de bandits aille s'engager dans
un pays plein de rochers escarpés , dans
des passages étroits , où les habitans des
montagnes & des vallées pouvoient les
arrêter avec leur butin , soit en descen-
dant , soit en montant les défilés ? L'a-
larne si facile à se répandre , & les
signaux qui s'apperçoivent si bien sur les
montagnes , auroient fait réunir en peu
de tems assez de monde pour mettre ces
BRIGANDS en fuite , & pour arrêter de si
nombreux troupeaux , dont la marche
est pénible en montant , & plus encore
quand il s'agit de descendre.

Mais en admettant que l'armée de Nabuchodonosor se soit saisie de l'*Idumée*, comme les Prophètes, toujours infailibles, l'avoient prédit, il est tout naturel que des détachemens considérables de SABÉENS & de CHALDÉENS aient enlevé, sans aucun obstacle, mille bœufs & trois mille chameaux pour le service de l'armée, dont le principal objet étoit la conquête de l'*Egypte*.

On nous prévient peut-être, en pensant que le sort des autres Princes de l'*Idumée* n'a pas été plus heureux que celui de JOB. Peut-on révoquer en doute un fait si constant, appuyé par les oracles des Prophètes, qui avoient annoncé les ravages, la ruine, & la désolation entière du pays d'*Edom*, peu de tems avant qu'elle arrivât? Mais comme la prédiction de cette perte totale du pays de l'*Idumée* n'a été réellement accomplie que par NABUCHODONOSOR, qui lui a fait boire la coupe de la fureur de l'Eternel, [*Lament. de Jérém. IV, 21.*] le même Prince a pareillement imposé le joug de l'esclavage, que Jérém. XXV, 20, avoit envoyé à tous les Rois de la terre de HUS, verset 21 à EDOM,

verset 23 à DEDAN , à THÉMA (a) à BUZ , & à CEUX qui habitent près de l'extrémité de l'angle formée par la mer rouge.

Ainsi , non-seulement tous les Rois de la terre de *Hus* , mais les Souverains des pays que nous venons de nommer , ont subi le même joug de l'ESCLAVAGE. Quiconque en douteroit , déroge à la foi que nous devons à la certitude infaillible des Prophéties , dont l'accomplissement est une preuve incontestable de la révélation divine. Ce seroit blasphémer contre le Saint-Esprit , puisque par ce doute on le mettroit en parallèle avec l'Esprit de mensonge.

De ce principe il résulte ce que d'habiles Auteurs ont pensé avant nous ; savoir , que la Prophétie est une histoire révélée , beaucoup plus certaine que l'histoire profane. D'où nous concluons ,
1°. Que le Seigneur ayant délivré Job de captivité XLII , 10 , Job a été vraiment captif.

(a) Le Grec , le Chaldéen , le Syriaque & l'Arabe ont lu *Théman* , au lieu de *Théma*.

2°. Ezéchiél captif sous NABUCHODONOSOR, étant le premier qui, XIV, 14, 20, ait parlé de JOB, qu'il place après Daniel, il paroît que l'Écriture, qui jusqu'alors a gardé le silence le plus profond sur ce grand homme, nous donne tout lieu de croire que sa sainteté n'éclata que du tems d'Ezéchiél, tant en *Idumée*, qu'en captivité.

3°. Qu'*Edom* n'ayant été ravagé & mis aux fers que du tems de NABUCHODONOSOR, pendant sa marche contre l'Égypte, l'Écriture sainte qui n'assigne point d'autre tems à l'esclavage de l'*Idumée*, nous persuade que ce tems est l'époque de la captivité de JOB. Cette expédition contre l'Égypte est placée par Ussérius à l'an du monde 3433, quoique cet habile Chronologiste ait assigné à l'an du monde 3419 la délivrance de l'*Idumée*.

Voyons maintenant les questions que pourroient nous faire, sur notre sentiment, des personnes impartiales, & qui ne cherchent que la vérité.

PREMIÈRE QUESTION.

Pourquoi Job se trouve-t-il nommé dans le Livre de Tobie , puisque , selon nous , cet homme extraordinaire vivoit sous Nabuchodonosor II. & Tobie sous Salmanasar , c'est-à-dire , plus d'un siècle auparavant ?

CETTE difficulté ne nous est point inconnue , mais il est aisé d'y répondre ; & ce passage ne seroit point une objection , s'il étoit pris dans le sens qu'on peut lui donner , sans faire aucune violence au texte. Voici les versets 12 & 15 du Chapitre II. de Tobie , tels qu'ils sont dans la Vulgate.

Verſet 12. *Hanc autem tentationem ideò permisit Dominus evenire illi , ut posteris daretur exemplum patientiæ ejus , sicut & sancti Job.*

Verſet 15. *Nam sicut beato Job insultabant Reges , ita isti parentes & cognati ejus irridebant vitam ejus.*

Nous croyons ces passages susceptibles de la Version suivante.

Verſet 12. DIEU PERMET QUE CETTE ÉPREUVE LUI ARRIVAT , AFIN QUE SA PA-

TIENCE SERVÎT D'EXEMPLE A LA POSTÉ-
RITÉ, COMME CELLE DU SAINT HOMME
Job.

Verſet 15. CAR, AINSI QUE DES ROIS
ONT INSULTÉ LE BIENHEUREUX Job, DE
MÊME LES PARENS DE Tobie SE RAILLOIENT
DE SA CONDUITE.

On doit aifément s'appercevoir que
ce texte ne décide point ſi Job a exiſté
avant TOBIE, ou ſi TOBIE a vécu avant
JOB; & que ce paſſage, écrit par quel-
qu'un qui a vécu certainement après
JOB, n'impoſe point l'abſolue né-
ceſſité de croire que Job ait exiſté avant
TOBIE.

En effet ce paſſage ne ſe trouve point
dans le Grec, dans le Syriaque, non
plus que dans les deux Verſions Chal-
déennes, qui ſont dans la Polyglotte de
Londres.

Il ne peut pas même ſ'y trouver,
puifque dans ces quatre textes c'eſt
Tobie qui raconte lui-même ſon hiſ-
toire, depuis le commencement du pre-
mier Chapitre juſqu'au premier verſet
du Chapitre troiſième. Il n'eſt donc pas
étonnant que ce ſaint homme n'ait pas
placé un tel éloge de ſa perſonne dans
un récit que lui-même fait de ſon hiſ-

toire ; au lieu que dans la Vulgate c'est un tiers qui parle , & qui par conséquent peut louer Tobie.

Mais nous croyons que les versets 12 , 13 , 14 & 15 du second Chapitre de la Vulgate , qui contiennent l'éloge de ce saint homme , ont été mis en marge après cette histoire écrite ; & que cette comparaison entre TOBIE & JOB ayant paru très - édifiante , aura été insérée dans le texte de la Vulgate dès les premiers siècles de l'Eglise , dans le tems où l'on croyoit que JOB étoit avant MOYSE , ou tout au moins son contemporain , sans autre fondement que la ressemblance du nom de JOBAB. On n'a point fait attention que la Génèse déclare que JOBAB étoit Roi de l'*Idumée* , & né dans *Bosra* , Capitale de ce Royaume ; au lieu que le Livre de JOB nous apprend que ce modèle de patience étoit de la terre de *Hus* , contrée à l'orient de *Bosra*. Il est étonnant que cette différence n'ait pas été saisie par tout homme qui a quelque connoissance réfléchie de l'Ecriture sainte.

Il semble d'ailleurs que les épithètes de SAINT & de BIENHEUREUX , que ces versets donnent à JOB , ne sont guère

du style de l'ancien Testament ; & il seroit difficile de trouver des exemples de ces termes , pris dans le sens qu'ils présentent , lorsqu'ils sont joints à un nom propre. Jamais l'Ecriture sainte n'a dit , SAINT ABRAHAM , SAINT MOYSE , SAINT DANIEL , &c. ou le BIENHEUREUX ISAAC , LE BIENHEUREUX JACOB , ou le BIENHEUREUX SAMUEL , &c. Ce qui est encore une preuve assez forte que ces versets ne faisoient point partie du texte original avant la nouvelle alliance.

Quoi qu'il en soit , il est aisé de voir que ce passage , tout canonique qu'il est , par son insertion dans la Vulgate dès les premiers siècles de l'Eglise , ne décide rien sur l'existence de JOB avant TOBIE , & que par conséquent cette objection ne peut nuire à notre sentiment ; parce qu'encore une fois l'histoire de TOBIE , que nous présente la Vulgate , a été racontée par un tiers , qui vivoit après JOB , & qui y a inséré la comparaison de ces deux saints personnages dans les versets 12 & 15 , tandis que dans les Versions Grecque , Syriaque & Chaldéenne , où Tobie fait lui-même le récit de son histoire , il n'en est fait aucune mention. Or , seroit-il défendu de croire

que si TOBIE eût eu connoissance de JOB, il l'eût pu nommer, non pas pour se mettre en parallèle avec lui & faire son propre éloge, comme il le fait dans la Vulgate, mais pour se le proposer comme un modèle de patience & de vertu, qu'il souhaitoit d'imiter au milieu des malheurs dont le Seigneur l'affligeoit ?

SECONDE QUESTION.

Peut-on découvrir en quelle contrée Job & les autres Princes Iduméens ont été conduits, pour y rester en captivité ?

L'Écriture sainte a laissé cette question, médiocrement importante, à discuter aux hommes. Cependant une tradition que saint Jérôme n'a pas dédaigné de nous conserver, mérite nos égards. Voici ce que ce saint Docteur rapporte dans son *Traité de locis Hebraïcis*, à la lettre C. article premier.

Carnaim Astaroth vicus est grandis in angulo Batanææ, & appellatur Carneæ, trans fluenta Jordanis: traduntque ibi fuisse domum Job. Carnaim Astaroth EST UN GROS BOURG DANS UN ANGLE

DE

DE LA BATANÉE : IL EST AU DELA DU JOURDAIN, ET S'APPELLE Carnea. LES GENS DU PAYS ONT UNE TRADITION QUI LEUR APPREND QUE la maison de Job AVOIT ÉTÉ DANS CET ENDROIT.

Ce n'est ici qu'une tradition; cependant elle se soutenoit encore du tems de saint Jérôme. Mais quelle lumière en tirerons-nous? Procope de Gaze éclaircit cet endroit. Lisez-en le passage à la page 630 du second volume de la Palestine illustrée d'Adrien Reland. Vous y verrez que le séjour de Job étoit la ville de *Saba*, non au dessus, ou plus loin que *Béthanie*, mais au dessus & plus haut que la *Batanée*; correction appuyée sur l'autorité d'Eusèbe dans son *Onomasticon*, & sur celle de S. Jérôme, dans son *Catalogue de locis Hebraïcis*.

Voilà donc un SÉJOUR DE JOB indiqué dans le FOND DE LA BATANÉE, pays situé à l'orient de la partie du Jourdain, qui coule du lac *Séméron* dans celui de *Généfareth*. Cependant *Saba* n'est sûrement point la PATRIE DE JOB, puisqu'il étoit de la terre de *Hus*, dépendante de l'*Idumée*, & qu'il avoit pour amis les Princes de *Théman*, de *Soub^bkh*, & de *Buz*, voisins de la terre de *Hus*, qui

eux-mêmes étoient Princes dans l'*Idumée*. Joignez-y le Prince de *Naamath*, c'est-à-dire, selon le Grec, des MINÉENS, peuple Arabe, voisin de la même terre de *Hus*.

Or un voisinage si bien marqué ne permet pas qu'on place la PATRIE DE JOB dans la *Batanée*, située dans la demi-tribu de Manassé au delà du Jourdain, ni même dans les deux autres terres de *Hus*, dont l'une est en Syrie, & l'autre en Arabie, près de la Chaldée.

JOB ne peut donc avoir fait qu'un séjour passager dans la *Batanée*; & c'est ce séjour que nous pensons être celui de sa captivité.

Nous l'avons déjà dit, & personne n'ignore, que l'usage des Rois, appelés les NOUVEAUX ASSYRIENS, étoit, dans le cours de leurs conquêtes, de ne laisser derrière eux aucun sujet d'inquiétude. Ils savoient, par expérience, que des peuples, quoique vaincus, reprennent souvent les armes, lorsque leurs vainqueurs ont reçu quelque échec un peu considérable. Ils prenoient donc des mesures certaines contre de pareils évènements, en transférant dans d'autres pays les HOMMES DISTINGUÉS, LES RICHES,

& les JEUNES GENS capables de porter les armes, afin de ne laisser dans le pays assujetti, que des LABOUREURS & des ARTISANS, assez pauvres, pour ne pouvoir subsister que par leur travail. Ils ne craignoient rien alors de la nation qu'ils venoient de subjuguier. Telle étoit sur-tout la politique de NABUCHODONOSOR II dit le GRAND. Ce Prince avoit ainsi traité le ROYAUME DE JUDA, & tous les autres pays que le Seigneur lui avoit livrés. [*Jérémie XXV.*] L'*Egypte* & la terre de *Hus*, versets 19 & 20, ne sont point séparées l'une de l'autre, & sont condamnées au même traitement. Or comme Ezéchiél avoit prédit que le Tout-puissant disperseroit les EGYPTIENS dans les nations, *Et dispergam Ægyptios in nationes, & ventilabo eos in terras*, Chapitre XXIX, vers. 12. on ne peut guère douter que les habitans de la terre de *Hus* n'aient subi le même sort avec leurs Princes. La même Prophétie de Jérémie XXV, 21, 23 & 24, joint aux peuples de *Hus* les Rois de l'*Idumée*, les Princes de *Dédan*, de *Théma*, c'est-à-dire, de *Théman* & de *Buz*, avec les Rois d'*Arabie*, & par conséquent celui des MINÉENS, dont le pays est appelé

148 *Dans quel tems*
Naⁿghama dans le texte Hébreu. [*Job* ;
Chap. II , 11.]

TROISIÈME QUESTION.

Peut-on entrevoir le tems de la délivrance
de Job ?

Que *JOB* & ses amis aient été *CAPTIFS*, le premier à *Saba* dans la *Batanée*, & les autres aux environs, c'est une opinion qui paroît d'autant plus soutenable, qu'elle est appuyée sur une tradition rapportée par *Eusèbe*, *saint Jérôme*, & *Procopé de Gaze*. Nous ajouterons plus bas une raison, qui pourroit la favoriser.

Que leur *CAPTIVITÉ* ait commencé la même année que celle des *Egyptiens*, c'est-à-dire, en 3433 ou 34, lorsque *Nabuchodonosor*, conformément aux *Prophéties* de *Jérémie* & d'*Ezéchiél*, a mis sous le joug cette riche *Monarchie*, il n'y a encore rien dans cet événement que de très-vraisemblable ; & nous pensons même qu'on peut en conclure que les *Princes* voisins de l'*Egypte*, étant envelopés dans la même disgrâce par les ordres du suprême *Arbitre* de l'*uni-*

vers, ont dû subir le même sort. Or, comme la captivité d'Égypte, suivant le Prophète Ezéchiel, XXIX, 13, a duré quarante ans, il semble qu'il est naturel de croire que celle de Job & de ses amis a duré le même espace de tems; qu'ainsi ayant été emmenés captifs par ordre de Nabuchodonosor dans la même année que les Égyptiens, l'an du monde 3433 ou 3434, ils sont revenus, comme eux, l'an du monde 3473 ou 3474, la cinquième ou la sixième année du règne de CYRUS, après quarante ans d'esclavage.

On pourroit encore fixer une autre époque, où la liberté auroit été rendue à JOB. C'est après la mort de NABUCHODONOSOR sous EVILMERODACH, qui monta sur le trône en 3442. Ce Prince, plus traitable que son père, montra plus de clémence envers les SOUVERAINS CAPTIFS. On en voit un exemple à l'égard de JOAKIN ou JÉCHONIAS Roi de Juda, *IV^e Livre des Rois, XXV*, & JOB alors n'auroit resté en captivité que dix ou onze ans. Mais la première époque nous paroît plus naturelle.

Il seroit tems d'examiner de quelle religion étoit JOB, si cet examen n'étoit

point hors de saison, après l'hypothèse que nous avons établie. La Loi de Moïse ayant pénétré en *Idumée* comme en *Syrie* sous DAVID & SALOMON, qui en étoient les maîtres, on ne doit point être surpris de ce que ces deux peuples, descendus d'Abraham, aient fourni, sous le règne de ces deux Monarques, des Prosélytes dont la foi ait mérité que l'Eglise d'Israël les adoptât au nombre de ses enfans. Sans doute que les ancêtres de JOB furent de ce nombre, & qu'ils perpétuèrent jusqu'à lui la foi qu'ils avoient embrassée. En effet, le Dieu d'Israël lui auroit-il donné les titres d'HOMME SANS TACHE, PLEIN DE DROITURE, PÉNÉTRÉ DE LA CRAINTE DU SEIGNEUR, & S'ÉLOIGNANT DU MAL ? Le Très-haut l'auroit-il appelé si souvent SON SERVITEUR ; & le Prophète Ezéchiel l'auroit-il placé après NOË & DANIEL au nombre des trois SAINTS, les plus capables d'appaïser la colère du souverain Maître, si sa foi dans le vrai Dieu n'eût égalé celle de NOË & de DANIEL ?

Cette foi vive offroit des sacrifices au Tout-puissant dans une terre, qui, comme la terre de *Syrie*, étoit réputée

terre d'Israël ; parce que l'Eglise du vrai Dieu y avoit planté ses étendards sous David, & les y avoit conservés sous plusieurs Rois de Juda.

On pourroit objecter qu'il n'étoit point permis aux Israélites d'offrir des sacrifices hors du lieu où résidoit le Seigneur. Nous avouons que cette défense est faite dans le douzième Chapitre du Deutéronome ; mais elle ne regarde que les habitans de la terre d'Israël. En effet, auroit-il été possible à JOB de sortir de son pays, toutes les fois qu'il offroit un sacrifice, & sur-tout lorsque les IDUMÉENS étoient ennemis déclarés des Israélites ? Cette haine subsistoit encore entre les deux peuples, avant la naissance de JOB, c'est-à-dire, depuis que l'*Idumée* avoit entièrement secoué le joug des ROIS DE JUDA, l'an du monde 3264.

Le sacrifice que les amis de Job offrent, pour obtenir le pardon du péché qu'ils avoient commis, en parlant mal de Dieu, ne souffre aucune difficulté ; puisque, suivant le plan que nous proposons, JOB & ses AMIS étoient alors captifs en *Batanée*, terre d'Israël : & cette raison, jointe à la tradition dont nous avons parlé plus haut, nous a déterminés

à placer le séjour de Job & de ses amis dans la partie d'Israël ; qui est au nord & au delà du Jourdain. Et quand on placeroit ailleurs le séjour de la captivité de Job , le sacrifice n'en seroit pas moins légitime ; puisqu'il étoit offert par l'ordre de Dieu même , qui est le souverain Maître de toute la terre.

Nous finissons , en examinant quatre époques de la vie de Job.

La première , qui est celle de l'ENLÈVEMENT de ses bœufs & de ses chameaux , de ses troupeaux consumés par le feu du ciel , & de ses enfans écrasés sous les ruines de la maison de leur frère aîné.

Ces malheurs , arrivés le même jour , sont fixés , dans notre sentiment , à l'an du monde 3433 , de même que le DÉPART de JOB pour la *Batanée* , séjour de sa captivité.

La seconde époque est celle de l'ULCÈRE , qui lui couvroit tout le corps : mais cette plaie nous paroît devoir être éloignée de l'autre , puisqu'il falloit que Satan fût tellement vaincu par une si longue patience , qu'enfin elle l'obligeât de demander à Dieu que JOB fût exposé à l'épreuve la plus humiliante & la plus douloureuse. La manière dont l'Écriture sainte

s'exprime à ce sujet , le fait assez comprendre.

En effet , elle fait connoître que ces deux époques des malheurs de JOB sont éloignées l'une de l'autre , puisque Dieu donne au Démon le tems d'examiner la patience invincible de JOB , dans la privation de toutes choses , dans une dure captivité , dont nous verrons la peinture exprimée par la bouche de JOB lui-même. Enfin , SATAN s'avoue vaincu ; & le souverain Maître , pour le couvrir de honte , & pour combler de gloire son SERVITEUR JOB , assemble les Intelligences célestes. JOB eût-il triomphé de Satan , si sa patience n'avoit point vaincu celle de cet adversaire , qui s'attendoit que JOB succomberoit enfin sous le poids de ses calamités ? Or , les Livres inspirés , en ne déterminant point le tems de cette époque importante , nous laissent la liberté de la prolonger , pour rendre encore plus signalée la victoire que JOB remporte sur SATAN.

Nous ignorons absolument le commencement & la fin de cette seconde époque ; puisque nous ne savons point l'année où JOB fut frappé de son ULCÈRE , ni celle où il fut guéri.

La troisième époque, c'est-à-dire, le tems où le Seigneur rendit à JOB sa liberté, a été fixée plus haut à l'an du monde 3473, année où CYRUS, en délivrant les EGYPTIENS, devoit rendre libres en même tems les IDUMÉENS, qui avoient languï dans la même captivité qu'eux, & aussi long-tems.

La quatrième époque est la DURÉE de la vie de JOB.

L'original Hébreu, la Vulgate, le Chaldéen & le Syriaque, donnent à JOB cent quarante ans de vie depuis la cessation de ses malheurs. L'Arabe le fait vivre cent quarante-huit ans : & ces textes ne marquent point la durée entière de la vie de ce saint homme ; mais le texte Grec la partage ainsi. Il lui donne cent soixante-dix ans avant qu'il fût frappé de ses plaies ; & depuis ses infortunes commencées, il le fait vivre encore soixante-dix années, en sorte que la durée de sa vie entière est de deux cents quarante ans. Flaminius Nobilius soupçonne dans ce calcul quelque erreur de Copiste.

L'Hébreu, qui le fait vivre cent quarante ans depuis la fin de ses malheurs, ne nous donne aucune lumière sur le

tems qui les a précédés. Ce silence ne nous défend pas néanmoins de hazarder quelques conjectures sur l'espace entier de la vie de JOB.

Nous reconnoissons donc, sur l'autorité du texte Hébreu, de la Vulgate, du Chaldéen, & du Syriaque, que Job est mort cent quarante ans après la cessation de ses malheurs. Nous assignons quarante ans à sa captivité; & nous lui donnons quarante-cinq ans, lorsque ses infortunes ont commencé. Il est inutile d'ajouter, qu'en le supposant marié dès l'âge de trente ans, il pouvoit avoir à quarante-cinq ans les sept fils & les trois filles qu'il perdit en un même jour. Ainsi, le total de la vie de Job monte, suivant notre conjecture, à deux cents vingt-cinq ans. Quoique cet espace soit plus court de quinze ans, que celui qui nous est assigné par le texte Grec, il est encore bien long pour le tems où la vie des hommes s'étendoit rarement au delà d'un siècle; mais rien n'est impossible au Tout-puissant, qui vouloit couronner de toutes manières la victoire éclatante que JOB avoit remportée sur SATAN, par une patience d'une aussi longue durée, qui, sous les deux Testa-

mens , a fait & fera toujours l'admiration de l'Eglise.

Nous avons tâché de développer ce que nous pensons de JOB, & nous osons nous flatter de nous être expliqués clairement. Cependant , pour réunir toutes nos idées dans un espace plus facile à parcourir , nous les réduisons aux huit articles suivans , qui renfermeront ce que nous venons de dire , dont voici le précis.

ARTICLE PREMIER.

Il ne paroît pas que Job ait existé , soit avant Moysé , soit du tems de ce Législateur ; parce que l'autorité qui a rendu ce sentiment le plus ancien & le plus général , ne porte aucun caractère capable de persuader.

On a puisé cette opinion dans un Livre anonyme écrit en Syriaque , dont la copie a passé dans le Grec & dans l'Arabe , non comme partie du texte sacré , mais comme un *Appendix* ou une ADDITION , mise à la fin de JOB. Cependant quoique l'original de cet *Appendix* soit regardé comme émané de la Langue Syriaque , on ne trouve point

cette addition dans les MEILLEURES BIBLES de l'Eglise de Syrie, nous voulons dire dans les Versions faites sur l'Hebreu.

D'ailleurs les exemplaires de cet *Appendix* varient sensiblement.

1°. Le Grec porte que JOB avoit épousé une femme d'Arabie; & la Version Arabe lui donne une étrangère pour épouse.

2°. Le Manuscrit Grec nous apprend que JOB étoit le cinquième DESCENDANT d'ABRAHAM; & l'Arabe ne le regarde que comme le sixième.

3°. Les mots, IL RESSUSCITERA ENCORE AVEC CEUX QUE LE SEIGNEUR RESSUSCITE, par lesquels cet *Appendix* commence dans le Grec, ne se lisent point dans l'Arabe.

4°. Un Exemplaire Grec déclare que JOB étoit de la terre de *Hus*, entre l'*Idumée* & l'*Arabie*, pendant qu'un autre, écrit dans la même Langue, fixe sa demeure dans le pays de *Hus* en *Syrie*, dans le voisinage de l'*Euphrate*.

Enfin, quel avantage peut-on tirer de ce que cet *Appendix* donne le nom de JOB à JOBAB? S'ensuit-il nécessairement que JOBAB, second Roi d'*Arabie*, soit le véritable JOB, à qui les bœufs &

les chameaux ont été enlevés ? Pourquoi l'histoire de JOB ne lui donne-t-elle que le titre de *vir de terrâ Hus*, c'est-à-dire, PRINCE DE LA TERRE DE HUS, & ne lui donne-t-elle pas celui de ROI D'EDOM ?

ARTICLE II.

Quoique la Vulgate & le Grec aient traduit dans un sens métaphorique les mots Hébreux *ouïehôâh shâb -éth sheboûth -Iiob* וַיְהוֶה שָׁב אֶת שְׁבוּת אִיּוֹב , Job , XLII, 10 : *Et Dominus convertit captivitatem Job* ; il est certain qu'il faut les rendre dans le sens historique par ceux-ci : OR LE SEIGNEUR RENDIT A JOB LA LIBERTÉ ; parce que c'est l'unique manière de les exprimer dans tous les endroits de l'Écriture, où le substantif *sheboûth* est joint au verbe *shoûb*. Traduire ces mots comme le Grec & la Vulgate, c'est substituer un sens moral & spirituel au sens historique.

ARTICLE III.

Mais dans quel tems faut-il placer la CAPTIVITÉ de Job, si ce n'est dans celui que le Prophète Jérémie a désigné ?

puisqu'avant lui nul Historien n'en a parlé, & que nul autre Prophète que Jérémie n'a prédit la désolation de la terre de *Hus*.

ARTICLE IV.

Elle fut en effet ravagée par l'armée de Nabuchodonosor II, lorsqu'en 3433 elle passa par l'*Idumée* pour entrer en *Egypte*. Car quelle autre force majeure pouvoit enlever en un seul jour les cinq cents paires de bœufs & les trois mille chameaux d'un Prince, tel que Job se dépeint lui-même dans les cinq derniers versets du Chapitre XXIX?

ARTICLE V.

Mais comme Nabuchodonosor, selon son usage, envoya un nombre prodigieux d'*Egyptiens* en captivité avec les plus grands Seigneurs du pays, comment peut-on raisonnablement douter que JOB, ELIPHAZ, BALDAD, SOPHAR, & ELIU n'aient été compris dans le nombre de ces Seigneurs?

ARTICLE VI.

Il importe peu de savoir dans quel canton de l'Empire de Babylone JOB & ses amis ont été transportés. Cependant comme LA TERRE D'ISRAEL vers le nord au delà du Jourdain , nous voulons dire la *Batanée* , autrefois le pays de *Bassan* , avoit été ravagée & dépeuplée par T ÉGLATH-PHALASAR , SALMANASAR , & NABUCHODONOSOR , nous n'avons pas de peine à croire qu'on y transféra les IDUMÉENS pour la repeupler ; c'est pourquoi nous ne nous refusons point à la tradition de ce pays , où l'on monroit à *Saba* la MAISON où JOB avoit demeuré.

ARTICLE VII.

JOB captif en cette terre en 3433 , ou la suivante , eut le tems de supporter toutes les espèces de malheurs que ce triste état entraîne après lui. Qu'on ne s'étonne donc plus , si les peintures qu'il en fait , ressemblent si fort à celles que nous ont tracées les Psaumes & les Prophètes. Qu'on ne soit pas surpris non plus de ce qu'Ezéchiel est le premier qui

parle de Job, puisqu'ils étoient contemporains. Telle est la raison du profond silence que l'Écriture garde au SUJET de JOB, dans les siècles qui ont précédé ce Prophète.

ARTICLE VIII.

On ne peut pas fixer au juste le tems où JOB a recouvré sa liberté. Cependant on ne voit que deux époques, où elle puisse lui avoir été rendue.

La première peut être placée après la mort de NABUCHODONOSOR, sous EVILMÉRODACH, qui monta sur le trône en 3442. Ce Prince, moins dur que son père, montra plus de clémence envers les Souverains captifs. On en voit un exemple dans son procédé généreux à l'égard de JOACHIN ou JÉCHONIAS, Roi de Juda. On peut le lire dans les quatre derniers versets du Chapitre XXV^e du quatrième Livre des Rois. Peut-être que la réputation de JOB avoit fait quelque impression sur EVILMÉRODACH, & l'avoit déterminé à lui rendre la liberté. JOB alors n'auroit été captif que dix à onze ans.

La seconde époque nous paroît plus naturelle. Les EGYPTIENS captifs en 3433,

ou 34 , avoient été condamnés par Ezéchiél XXIX , 13 , à demeurer dans l'esclavage pendant quarante ans entiers. Il paroît croyable que les IDUMÉENS , compagnons de leur captivité , ne furent pas traités plus favorablement qu'eux , & qu'ils n'obtinent leur entière liberté qu'au même tems où CYRUS permit aux Egyptiens de retourner dans leur patrie vers 3474. Alors JOB , captif pendant quarante ans , a eu tout le tems d'examiner & de pénétrer les desseins de Dieu sur l'Eglise d'Israël , qui languissoit depuis si long-tems en captivité. Il a connu l'innocence de cette sainte mère , plongée dans les plus cruelles infortunes , en punition de l'iniquité de la plus grande partie de ses enfans.

Qu'on ne soit donc plus étonné , de ce que JOB , parlant au nom de cette mère affligée , prend sa cause en main , & soutient qu'elle est innocente , malgré les paralogismes ou les faux raisonnemens de ses amis.

En attendant que nous insistions sur cette hypothèse , qui nous paroît un principe incontestable , sans lequel on ne peut entendre le Poëme de JOB , nous allons finir l'histoire de ce saint homme.

De retour dans sa patrie , il la trouva ruinée par la tyrannie des Chaldéens , qui en avoient été les maîtres pendant quarante ans. Il y est accueilli par des parens & par d'anciens amis , qui s'intéressent à ses malheurs de la manière la plus consolante. Déchus eux-mêmes de leur ancienne opulence , par les déprédations de leurs tyrans , ils donnent à Job des secours proportionnés à leur situation. Les uns lui donnent chacun une petite pièce d'or appelée *kégitháh* , dont on ne fait pas le prix , mais que l'on pourroit peut-être évaluer , en la comparant avec le *nézèm^e záhâb* , que le texte Grec rend par le QUART D'UNE DRAGME D'OR NON monnoyé , dont chacun des parens & amis de Job lui firent présent.

Le Seigneur multiplia tellement cette fortune naissante , que Job recouvra le double des biens qu'il avoit perdus ; & par conséquent il posséda quatorze cents brebis , six mille chameaux , mille paires de bœufs & mille ânesses. On ne raisonneroit pas juste , si on s'imaginoit que Dieu devoit doubler le nombre des enfans de Job. Ne vaut-il pas mieux faire attention que Job croyant à l'immor-

ralité de l'ame , ne regardoit pas ses dix premiers enfans comme anéantis ? Il les voyoit dans le sein du Très - haut : il jouissoit de leur présence par les yeux de la foi , comme il jouissoit ensuite de ses dix derniers enfans par les yeux de la chair. C'est ainsi que ses enfans se trouvoient tellement augmentés du double dans l'esprit de cet homme sans tache , qui regardoit comme sa vraie patrie le séjour céleste , où ses dix premiers enfans l'avoient précédé.

Enfin , le Seigneur dédommage les pertes & les malheurs de Job , non-seulement par les belles qualités de ses trois filles , mais il déroge en sa faveur au court espace , déjà prescrit à la carrière des hommes , & prolonge ses jours , en lui accordant cent quarante années de vie au delà de celles qu'il avoit vues avant & pendant ses malheurs.

Cette prolongation de jours doit paroître sans doute bien extraordinaire ; mais elle n'est pas absolument hors d'exemple. Le fameux Thomas PARR d'Angleterre , né en 1483 , est mort en 1635 dans la cent cinquante - troisième année de son âge. Or le cours de la vie de JOB , en lui attribuant quarante ans

de captivité , n'excède celui de Thomas PARR que de soixante-douze ans ; & en ne le faisant captif que dix ou douze ans , comme on peut le supposer , il ne l'excéderoit que de quarante-cinq ou quarante-sept ans. Quoi qu'il en soit , on ne doit attribuer les années de JOB qu'à la bonté du suprême Arbitre de nos jours , qui prolongea la vie & la prospérité de ce saint homme , pour le dédommager de ses afflictions passées , & du long esclavage dont il avoit essuyé toutes les misères. Preuve évidente que le Tout-puissant accorde quelquefois des récompenses temporelles à ses serviteurs , quoiqu'ils n'attendent de lui que des biens spirituels.

Fin de l'histoire de Job.

DILECTIS FILIIS LUDOVICO , HIERONY-
MO , &c. CAPPUCINIS.

BENEDICTUS PP. XIV. Dilecti Filii , *salutem*
& *Apostolicam benedictionem.*

Litteras vestras Parisiis datas 24 Januarii la-
bentis anni , unà cum quatuor voluminibus , quæ
utì laborum vestrorum foetus nobis dono misistis,
nuper accepimus , ac studia profectumque ve-
strum in Orientalibus Linguis plurimùm com-
mendavimus. Quamvis autem propter magnas
quibus premimur occupationes , illa percurrere
ac lustrare commodum adhuc nobis nequaquam
fuerit , quod tamen ubi licuerit , libenter facie-
mus , nihilominùs tamen Operis utilitate per-
suasi jam sumus propter eorum qui in ejusmodi
elucubrationibus insudârunt , præconceptam ani-
mi opinionem. De consilio verò quod proponi-
tis , constituendi videlicèt sex Religiosos viros in
cœnobio S. Honorati , qui toti sacrarum pagi-
narum studio devoveantur , necesse erit nego-
tium ejusmodi alicui idoneo Religioso viro in
urbe demandare , qui nobiscum agat , quæque
opportuna erunt ad perficiendam disponere ac
transigere queat. Atque interea vobis Apostolicam
benedictionem peramanter largimur. Datum
Romæ apud sanctam Mariam Majorem die 9
Aprilis 1755 , Pontificatûs nostri anno decimo-
quinto,



A NOS CHERS FILS LOUIS, JÉRÔME, &c,
CAPUCINS.

BENOIST XIV. PAPE. Nos bien-aimés Fils,
Salut & Bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu ces jours derniers votre Lettre datée de Paris du 24 Janvier de la présente année, avec les quatre Volumes que vous nous avez fait présenter, comme les prémices de vos travaux. Nous ne pouvons assez louer vos études, & les progrès que vous faites dans les Langues Orientales. Quoique les grandes occupations dont nous sommes accablés, nous aient empêché jusqu'à présent d'y jeter les yeux, & de les examiner, ce que nous ferons avec plaisir dès qu'elles nous le permettront, nous n'en sommes pas moins persuadés de l'utilité de cet Ouvrage, par l'idée avantageuse que nous nous sommes formée de ceux qui consacrent leurs veilles à ce genre de travail. Quant à la proposition que vous faites d'établir, dans le Couvent de S. Honoré, six Religieux qui se livrent en entier à l'étude des Livres sacrés, il est à propos de commettre un Religieux de cette ville qui puisse, en traitant cette affaire avec nous, disposer & arranger les choses jusqu'à leur entière perfection; & cependant nous vous donnons, avec l'affection la plus tendre, la Bénédiction Apostolique. Donné à Rome à sainte Marie Majeure le neuvième jour d'Avril 1755, & de notre Pontificat la quinzième année,

L E T T R E

DE S. E. LE CARDINAL PASSIONEI.

Rome , ce 16 Juillet 1760.

J'AI reçu , mes Révérends Pères , avec la plus parfaite reconnoissance , & toute la sensibilité dont je suis capable , votre Ouvrage , qui a pour titre, *Principes discutés, &c.* Il m'a été remis par un de vos Religieux , associé à votre travail ; &

DILECTIS FILIIS F. SERAPHINO PARISIENSI,
EJUSQUE IN SACRARUM SCRIPTURARUM
STUDIO SOCIIS.

CLEMENS XIII. Dilecti Filii , *Salutem & Apostolicam Benedictionem.*

Societati vestræ ad Linguæ sacræ cognitionem acquirendam , & ex Hebraïci sermonis natura divinarum Scripturarum sensum eruendum , viro apprimè docto Guillelmo de Villefroy , auctore & duce , jam dudùm à vobis inita quantoperè faveamus , argumento vobis esse debent Litteræ nostræ in forma Brevis datæ nudius tertius , quibus eam Apostolicâ auctoritate stabiliendam curavimus. Cùm igitur in sacris Libris eâ ratione , quam vester vobis Præceptor tradidit , omne tempus , ætatemque vestram ponere constitueritis , illud sedulo vos admonemus ad offensiones omnes quas adversus vos suboriri fortè quoique

quoique je l'aie chargé de vive voix de vous en faire mes très-sincères remerciemens , je vous les réitère ici bien volontiers. On ne peut , mes Révérends Pères , que donner à votre entreprise toutes les louanges qu'elle mérite. Elle vous fait trop d'honneur , pour ne la pas continuer avec autant de zèle que vous l'avez commencée : c'est à quoi je vous exhorte en mon particulier ; & joignant ainsi l'étude à la prière , ces deux occupations , si essentielles à la vie Religieuse , vous procureront la consolation de trouver des jours pleins devant le Seigneur. Je vous prie , mes Révérends Pères , de me croire entièrement à vous & sans aucune réserve ,

D. Card. PASSIONEI.

A NOS CHERS FILS SÉRAPHIN DE PARIS ,
LOUIS DE POIX , &c. CAPUCINS.

CLEMENT XIII PAPE. Nos bien-aimés Fils ,
Salut & Bénédiction Apostolique.

La Société, que vous avez formée depuis long-tems sous les auspices & par les soins du très-savant Guillaume de Villefroy , pour parvenir à la connoissance de la Langue sainte, & puiser dans la source même du texte Hébreu le sens des divines Ecritures , est l'objet de notre bienveillance & de nos faveurs. Vous en avez un témoignage assuré dans nos Letres en forme de Bref données avant-hier , par lesquelles nous employons l'autorité Apostolique à lui donner des fondemens solides. Puisque votre dessein est de consacrer vos jours & vos années à l'étude des Livres sacrés , & de suivre la route que vous a tracée votre

Tome I.

H

contigerit , vel omninò sedandas , vel leniendas , vel etiam avertendas , ne ab iis præceptis vel tantillum desciscatis , quæ Epistolâ ad vos XVI idem Præceptor vester vobis præscripsit. Iis etiam cohortationibus , sapientibusque monitis vehementer assentimur , quibus ad ejusmodi studium & labores vos incitavit , quorum illud præcipuum præ oculis semper habeatis oportet , ut Vulgatam Versionem , sanctorum Patrum & Theologorum Scripta , Historicorumque monumenta assiduâ manu versetis. Ea denique sancti Augustini verba nunquàm è vestris animis excidant : » Quapropter , inquit S. Doctor , cum » quisque cognoverit finem præcepti esse charitatem de corde puro , & conscientia bona , & » fide non ficta , omnem intellectum divinarum Scripturarum ad ista tria relaturus , ad » tractationem Librorum illorum securus accedat. « Intereâ laboribus vestris pro Ecclesia Dei adedò alacriter strenuèque susceptis , à Deo Patre luminum divinam opem implorantes , Apostolicam vobis benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud Stam Mariam Majorem xij. Kalend. Septembris M. DCC. LX. Pontificatûs nostri anno tertio.



Maitre , nous vous avertissons soigneusement de ne vous écarter en aucune façon des préceptes qu'il vous a donnés dans sa seizième Lettre , & d'éviter en conséquence toutes sortes de disputes , même d'appaier & d'adoucir toutes celles qui pourroient s'élever contre vous. Nous adhérons de tout notre cœur , non-seulement aux exhortations qu'il vous fait de vous livrer à ce genre d'étude & de travail , mais encore aux sages avis qu'il vous donne , dont le principal & celui qui doit toujours vous être présent , est d'avoir sans cesse entre les mains la Version de la Vulgate , les Ecrits des saints Pères & des Théologiens , & les monumens de l'Histoire. Enfin , n'oubliez jamais ces paroles de saint Augustin :

» C'est pourquoi , dit ce saint Docteur , comme
 » personne n'ignore que la fin du précepte con-
 » siste dans une charité émanée d'un cœur pur ,
 » d'une bonne conscience & d'une foi sincè-
 » re , en rapportant à ces trois objets toute
 » l'intelligence des saintes Ecritures , on peut
 » entreprendre avec confiance de traiter des ma-
 » tières qui y sont contenues. « Pour nous , en
 implorant l'assistance céleste de Dieu le Père des
 lumières , pour les travaux que vous avez entre-
 pris avec tant de courage & tant de zèle pour
 son Eglise , nous vous donnons , avec l'affection
 la plus tendre , la bénédiction Apostolique.
 Donné à Rome , à sainte Marie Majeure le xiiij.
 des Calendes de Septembre M. DCC. LX. la
 troisième année de notre Pontificat.



DILECTIS FILIIS LUDOVICO POXIENSI ,
 HIERONYMO ATREBATI , CÆTERISQUE
 SOCIETATIS CLEMENTINÆ FRATRIBUS
 CAPPUCINIS.

CLEMENS PP. XIII. Dilecti Filii , *salutem
 & Apostolicam benedictionem.*

Reddita sunt nobis tandem expectata diù postrema duo præclari Operis vestri volumina , quæ sic existimetis tam nobis grata fuisse , quam quæ sunt gratissima. Ea non dubitamus quin eandem vobis paritura sint laudem , quam priora illa jam in lucem edita nomini vestro sanè non mediocrem attulerunt. Labores vestros apparet nulla quietis , aut certè parva habere intervalla ; nec nisi assiduitate , vigiliis & perpetuâ animi contentione id consequi potestis , ut duo in singulos annos de rebus difficillimis tomos proferatis in lucem. Deo igitur gratulamur , qui vobis tantum de sacris Literis bene merendi studium injecerit , nobisque eam dederit mentem , ut Apostolico favore nostro & præsidio Societatem vestram muniremus , cui universæ vestrûmq; singulis Apostolicam benedictionem amantissimè impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorè x. Kalendar. Julii M. DCC. LXII , Pontificatûs nostri anno quarto,



A NOS CHERS FILS LES FF. LOUIS DE POIX,
JÉRÔME D'ARRAS, ET AUTRES CAPUCINS DE
LA SOCIÉTÉ CLÉMENTINE.

CLÉMENT XIII. PAPE. Nos bien-aimés Fils,
salut & bénédiction Apostolique.

On nous a enfin remis les deux derniers volumes de votre excellent Ouvrage, que nous attendions depuis long-tems. Soyez convaincus qu'ils sont pour nous la chose du monde la plus agréable. Nous ne doutons pas qu'ils ne vous attirent autant de louanges que les premiers que vous avez mis au jour, & qui font tant d'honneur à votre réputation. Il paroît que vos travaux n'ont point ou du moins n'ont que bien peu de relâche, puisque ce n'est que par une assiduité, des veilles & une contention d'esprit continuelles, que vous pouvez venir à bout de donner chaque année deux volumes qui traitent de matières aussi difficiles. Nous remercions donc également le Seigneur, & de vous avoir favorisé d'un si grand zèle pour l'étude des divines Ecritures, & de nous avoir inspiré le dessein de mettre votre Société sous notre protection, & de répandre sur elle nos faveurs Apostoliques. Nous lui donnons en général, & à chacun de vous en particulier, avec toute la tendresse possible, la bénédiction Apostolique. Donné à sainte Marie Majeure le dixième jour des Calendes de Juillet de l'année 1762, & la quatrième de notre Pontificat.

DILECTIS FILIIS RELIGIOSIS VIRIS LUDOVICO DE POIX ET SERAPHINO PARIENSI, FRATRIBUS CAPPUCINIS.

CLEMENS PAPA XIII. Dilecti Filii, *Salutem & Apostolicam benedictionem.*

Alia duo præclari Operis vestri volumina, quibus nova Psalmorum continetur interpretatio, gratissimo animo accepimus. Devotæ voluntatis vestræ, quâ nobis identidem præbetis argumenta, incredibili nostrum animum jucunditate perfundunt. Sed ex eo maximè summam capimus voluptatem, quòd cum ferè omnia, ut sunt res humanæ, decursu temporis consenescant, contrà animadvertamus vestra sacrarum literarum studia, non modò ne tantillum quidem hætenus languescere, sed in dies fieri flagrantiora. Deum enixè precamur ut non tam suo divino lumine mentes vestras collustret, quàm firmam vobis tribuat valetudinem, viresque suppeditet, tot tantisque sustinendis laboribus pares. Non mediocris quidem vos consequetur in Ecclesia Dei laus & gloria, quòd vestrâ operâ sacris intelligendis Scripturis lux major affulgeat. Vestrarum verò vigiliarum eam vobis optamus mercedem, ut cum sacra studia tantoperè colatis, parique curâ severiorem vitam ad Evangelica consilia pro Dei amore sectemini, illâ vos Dominus dignos faciat gratulatione: *Beati qui scrutantur testimonia Dei, & toto corde requirunt eum.* Id vobis maximum, præstantissimumque bonum precantes, dilectioni vestræ Apostolicam benedictionem peramanter impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem sub annulo Piscatoris, die 13 Julii 1763, Pontificatûs nostri anno sexto.

MICHAEL ANGELUS GIACOMELLUS.

A NOS CHERS FILS LES FF. LOUIS DE POIX , ET SÉRAPHIN DE PARIS , RELIGIEUX CAPUCINS.

CLEMENT XIII PAPE. Nos bien-aimés Fils ,
Salut & bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu , avec toute la bienveillance possible, les deux nouveaux volumes de votre excellent Ouvrage , qui contiennent une nouvelle traduction des Psaumes. Les assurances que vous nous donnez de tems à autre de votre attachement , répandent dans notre ame la joie la plus sensible. Mais ce qui nous comble de plaisir , c'est de voir que , tandis que les choses humaines s'affoiblissent presque toutes par le laps de tems , non-seulement vos études sur les saintes Ecritures ne perdent rien de leur vivacité , mais deviennent de jour en jour plus ardentes. Nous supplions le Seigneur d'éclairer vos esprits de sa lumière divine , & de vous favoriser d'une santé constante , & des forces suffisantes pour soutenir des travaux si grands & si multipliés. La lumière nouvelle qui se répand par vos soins sur l'intelligence des divines Ecritures , ne peut que vous acquérir , dans l'Eglise de Dieu , des louanges & une gloire précieuse. Pour prix de vos veilles , & pour récompenser non-seulement votre ardeur pour l'étude des Livres sacrés , mais le zèle avec lequel vous observez , pour l'amour de Dieu , & suivant les conseils de l'Evangile , une Règle austère , nous souhaitons que le Seigneur vous rende dignes de ces consolantes paroles : *Heureux ceux qui approfondissent les oracles du Seigneur , & qui les recherchent de tout leur cœur.* C'est en lui demandant pour vous ce bien

suprême , & le plus désirable de tous , que nous vous donnons avec tendresse la bénédiction Apostolique. Donné à Rome à sainte Marie Majeure , sous l'anneau du Pêcheur , le 13 Juillet 1763 , & de notre Pontificat le sixième.

MICHEL-ANGE GIACOMELLI.

DILECTIS FILIIS FF. LUDOVICO POXIENSI , &c.
RELIGIOSIS CAPPUCINIS.

CLEMENS PAPA XIII. Dilecti Filii , *salutem & Apostolicam benedictionem.*

Postrema quatuor Operis vestri volumina libentissimo gratoque animo accepimus , vobisque gratulamur , quòd longâ & perdifficili quasi navigatione perfunctis portum jam tenere contigerit. Alacritatem verò vestram non satis laudare possumus , qui tanto labore atque itinere minimè defessi , vix hoc primo confecto cursu , alium scribitis suscepisse ; jamque vos aggressos ex principiis , quæ posuistis , explanare oracula Prophetarum. Deum precamur ut animorum vestrorum contentioni parem tribuat valetudinem , & scriptioni vestræ divina ejus gratia sit semper adjutrix & comes , quo flagrantissima studia vestra & Catholicæ Ecclesiæ pariant utilitatem , vobisque tantam afferant laudem , quantum ejus esse oportet , qui ab irrisoribus , libertinis , & Christianæ Religionis osoribus , verbum Dei scriptum defenderit. Interea fructuum ex impigra industria vestra decerpendorum uberiores in dies copiam expectantes , Apostolicam benedictionem vobis peramanter impertimur. Datum Romæ apud sanctam Mariam Majorem sub annulo Piscatoris , die 12 Decembris 1764 , Pontificatûs nostri anno septimo.

MICHAEL ANGELUS GIACOMELLUS.

A NOS CHERS FILS LES FF. LOUIS DE POIX , &c.
RELIGIEUX CAPUCINS.

CLÉMENT XIII. PAPE. Nos bien-aimés Fils,
salut & bénédiction Apostolique.

Nous avons reçu les quatre derniers volumes de votre Ouvrage avec un très-grand plaisir , & toute la bienveillance possible. Nous vous félicitons de ce qu'après une longue & très-pénible navigation vous êtes déjà arrivés au port. Nous ne pouvons en effet assez louer votre ardeur : car loin d'être fatigués de tant de travail & d'un si long voyage , à peine avez vous fourni cette première carrière , que vous nous marquez que vous entreprenez d'en parcourir une nouvelle , & que vous avez déjà commencé d'expliquer les oracles des Prophètes , selon les principes que vous avez établis. Nous prions le Seigneur qu'il vous accorde une santé de corps égale aux efforts de l'esprit que vous êtes obligés de faire , & que sa grace seconde & accompagne toujours vos écrits ; que votre ardeur pour l'étude soit utile à l'Eglise Catholique , & qu'elle vous procure les louanges que méritent les défenseurs de la parole de Dieu , contenue dans les Livres saints , contre ceux qui cherchent à la tourner en ridicule , les libertins & les ennemis de la Religion Chrétienne. Enfin , en attendant de jour en jour les fruits abondans de votre application infatigable , nous vous donnons avec l'affection la plus tendre notre bénédiction Apostolique. Donné à Rome à sainte Marie Majeure , sous l'anneau du Pêcheur , le 12 Décembre 1764 , la septième année de notre Pontificat.

MICHEL-ANGE GIACOMELLI.

H vj

AU R. P. LOUIS DE POIX,
ET AUTRES CAPUCINS,
Auteurs de la Version des Psaumes.

A Lunéville, ce 9 Août 1762.

RÉVÉRENDIS PÈRES,

C'est un présent bien agréable pour moi, que celui que vous me faites de votre Version des Psaumes sur le Texte Hébreu. Je l'accepte aussi avec autant de plaisir que de reconnaissance. Celle-ci étant fondée sur le prix de l'ouvrage auquel nul autre n'est à comparer, & sur l'estime qu'il me fait concevoir de vos talens & de votre piété, ne peut que m'engager à vous faire connoître en toute rencontre que je suis très-véritablement, Révérends Pères,

Votre bien affectionné,
STANISLAS, ROI.

T A B L E

DU PREMIER TOME.

M émoire dans lequel on propose un établissement, &c.	
Précis du Mémoire,	page 3.
Préliminaires,	25.
ARTICLE I. Addition à la Polyglotte d'Angleterre,	41.
SECTION I. Nouvelles Versions Ori- entales, pour servir de supplément à la nouvelle Polyglotte d'Angleterre,	42.
SECTION II. Traductions qui doivent accompagner les nouvelles Versions Orientales,	51.
Traductions Latine & Françoisse du Psaume CXXXII,	67.
SECTION III. Examen à faire des Textes Orientaux de l'Écriture sainte avant de les donner au Public,	71.
ARTICLE II. Recherches à faire dans les Eglises d'Orient,	90.
ARTICLE III. Découvertes à faire sur l'Histoire en Orient,	101.
ARTICLE IV. Séminaires pour les Re-	

<i>ligieux qui se destineront à passer dans les Missions étrangères ,</i>	113.
ARTICLE V. <i>Répartition des Langues savantes entre les Membres qui composeront la Société des Etudes Orientales ,</i>	116.
<i>Ecole Hébraïque ,</i>	127.
<i>Ecole Arménienne ,</i>	131.
<i>Ecole Arabe ,</i>	136.
<i>Ecole Chinoise ,</i>	138.
ARTICLE VI. <i>Réponses aux difficultés que l'on pourroit faire contre ce plan ,</i>	147.
ARTICLE VII. <i>Règlements à observer dans la Maison où sera fixée la Société des Etudes Orientales ,</i>	181.
<i>Article I, ,</i>	186.
<i>Article II, ,</i>	188.
<i>Article III, ,</i>	189.
<i>Article IV, ,</i>	190.
<i>Article V, ,</i>	192.
<i>Article VI, ,</i>	193.
<i>Article VII, ,</i>	ibid.
<i>Article VIII, ,</i>	ibid.
<i>Article IX, ,</i>	194.
<i>Article X, ,</i>	195.
<i>Article XI, ,</i>	196.
<i>Prières du Patriarche Nersès, traduites de l'Arménien, ,</i>	198.

DU I. VOLUME. 181

<i>Avertissement sur l'Essai du Livre de Job,</i>	page 3.
<i>Argument du premier Chapitre,</i>	6.
<i>Traductions Latine & Françoise de ce Chapitre,</i>	7.
<i>Remarques sur ce premier Chap.</i>	14.
<i>Avertissement sur le Chapitre II,</i>	68.
<i>Argument de ce même Chapitre,</i>	69.
<i>Traductions Latine & Françoise de ce Chapitre,</i>	70.
<i>Remarques sur ce Chapitre,</i>	74.
<i>Argument du Chapitre XLII,</i>	94.
<i>Traductions Latine & Françoise de ce Chapitre,</i>	95.
<i>Remarques sur ce Chapitre,</i>	98.
<i>Appendix qui se trouve à la tête des Textes Grec & Arabe,</i>	113.
<i>OBSERVATION dans laquelle on tâche de découvrir le tems où Job a vécu,</i>	117.
<i>Première Partie, où l'on fait sentir le peu d'autorité de l'Appendix qui termine le Livre de Job,</i>	ibid.
<i>Seconde Partie, dans laquelle on cherche à découvrir, par l'histoire de Job, le tems que ce saint homme a vécu,</i>	122.
<i>PREMIÈRE QUESTION. Pourquoi Job se trouve-t-il nommé dans le Livre de Tobie, puisque, selon nous, cet homme extraordinaire vivoit sous Nabucho-</i>	

182 TABLE DU I. VOLUME.

*donosor, second & Tobie sous Salma-
nasar, c'est-à-dire, plus d'un siècle
auparavant ?* 140.

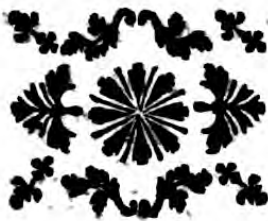
SECONDE QUESTION. *Peut-on découvrir
en quelle contrée Job & les autres
Princes Iduméens ont été conduits
pour y rester en captivité ?* 144.

TROISIÈME QUESTION. *Peut-on entrevoir
le tems de la délivrance de Job ?* 148.

Précis de ce que l'on vient de dire, 156.

Brefs des Souverains Pontifes, 168.

Fin de la Table du premier Tome.



T A B L E

Des PÈRES, des INTERPRÈTES, des VERSIONS ANCIENNES, des Ouvrages des Auteurs & des personnes cités dans les deux Tomes de l'Essai sur le Livre de Job.

- | | |
|--|---|
| <p>ABAKAN.
 ABGAR.
 ABOUSALAH.
 ABRAHAM (le Patriar-
 che.)
 ACHAT,
 ALEXANDRE (le Grand.)
 ANGLOIS (les).
 AQUILA.
 ARA (le beau.)
 ARCHEVÊQUES,
 de Paris.
 de Reims.
 de Toulouse.
 ARBACÉS.
 ARGENSON (M. le Com-
 te d').
 ARIAS MONTANUS.
 ARSACÉS.
 ARTABAN.
 ARTAVASDE.
 ARTAXÉS.
 ASSEMANI.</p> | <p>BEJOT (M.)
 BENOÎT XIV. Pape.
 BIBLES, ARMÉNIENNE,
 De Ferrare.
 De Franècker.
 BIBLIOTHÈQUE sacrée
 du P. le Long.
 BOCHART.
 BUXTORF.
 CALMET (le P.)
 CAPPERONIER (M.)
 CASTEL.
 CHANCELIER, M. le,
 (D'AGUESSEAU.)
 CLÉMENT III. Pape.
 CODURC.
 COESTLOQUET, (M.)
 anc. Ev. de Limoges.
 COLBERT (le grand).
 CORNELIUS A LAPIDE.
 CYRILLE (S.)
 DAUPHIN (M. le).
 DÉODATI.</p> |
|--|---|

DRUSIUS.	LE GROS.
DUGUET.	LÉON V. Roi d'Armé- nie.
DIDYME.	LÉON de Juda.
E AUBONNE (Couet d').	LEIGH.
ECKELLENSIS (Abra- ham).	LOUIS DE ROHAN (M.le Prince) Coadjuteur de Strasbourg.
EUSÉBE.	LOUTH.
ÉVESQUE (M. l') d'Or- léans.	M A I M O N I D E S.
F L A M I N I U S N O B I L.	M A L D O N A T.
FLAVIGNI (M. de).	M A N G O U K A N.
FLEURY (le Card. de).	M A N U S C R I T S , Alexandrin.
FOURMONT (l'aîné.)	d'Alde.
G I N G I S K A N.	d'Alc. de Hénar.
G I S L E R I U S.	M A R I N (Marc)
G O G U E T.	N E M R O D.
G R O T I U S.	N E W T O N.
GUARIN (Dom).	N O A I L L E S (M. le Com- te de).
H A I K.	N O L D I U S.
H E R B E L O T.	O L Y M P I O D O R E.
H O R A C E , Poète.	O R L É A N S (M. le Duc d')
H O U L A O U K A N.	O R I G E N E.
H U G U E S (le Cardinal).	O S K A N (le Docteur).
J A C Q U E S I. Roi d'An- gleterre.	P A R A P H R A S E C H A L - D A Ï Q U E (la).
J A I (Michel le) Pré- sident.	P A R A R.
J E A N C H R Y S O S T Ô M E (S)	P A U L M Y (M. le Mar- quis de).
J É R Ô M E (S.)	
I N T E R P R E T E (l') d' Ori- gène.	
I S L E (M. de l').	

PENTHIEVRE (M. le Duc de).	SEMIRAMIS.
PETIT (Pierre).	SIONITE (Gabriel).
PHILIPPE II.	SOCRATE (l'Historien).
PINEDA.	SOZOMENE (l'Historien.)
PINTO (Hector).	SYNOPSIS des critiques.
POLYGLOTTE de Valton.	SYMMAQUE.
POIX (M.le Prince de).	THOMAS (S.)
POLYCRONIUS.	THOMAS PARR.
PRIDEAUX.	TEXTES ,
PRINCIPES DISCUTÉS ,	Grec.
&c.	Syriaque.
PROCOPE DE GAZE.	Arabe.
PSAUTIER A TROIS COLONNES (le).	THAMAZKAN.
RABBINS (les).	THÉODOTION.
RECKENBERGER.	TIMAR.
RÉLAND (Adrien).	TIMURLENK.
RENAUDOT (l'Abbé).	TYGRANES.
RICHELIEU (le Cardinal de).	VALARSACÉS.
ROBERTSON.	VARIABLE.
RONDET.	VAUGUYON (M. le Duc de la).
RUBEN.	VERSIONS ,
SABBATIER (Dom).	Arménienne.
SACI (M. de).	Copte.
SAINTE-FLORENTIN (M. le Comte de).	Ibérienne.
SAINTE PAGNINUS.	Ethiopienne.
SANCTIUS.	Syriaque.
SANTEUIL.	Arabe.
SARDANAPALE.	Persanne.
SCHULTENS.	Italique.
SCHOLIASTE GREC (le).	VILLEFROY (M. l'Abbé de).
	VIRGILE.
	USSÉRIUS.

Fin de la Table des Pères, &c.



T A B L E

DES TEXTES DE L'ECRITURE SAINTE,
cités dans les deux Volumes de l'Essai sur le
Livre de Job.

¶ La lettre t. désigne le tome, p. la page, m. le
Mémoire, v. le verset.

G É N È S E.

Chapitre I, versets 22, 23, tome I, p. 47
& 108. Chap. II, v. 3, t. II, p. 251. Ch. XIV,
v. 10, *ibid.* Chap. XX, v. 2, t. I p. 99. Chap.
XXXV, v. 42, t. I, p. 19. Chap. XXXVI, v. 15,
20, 21, 27 & 28, t. I, p. 18 & 123. Chap.
XXXVII, v. 7, t. I. p. 52.

E X O D E.

Chap. II, v. 3, t. II. p. 251. Chap. III, v. 7,
ibid. p. 135. v. 16, *ibid.* p. 56. Chap. V, v. 6, 10,
13 & 14, *ibid.* p. 135. Chap. XXXII, v. 25, *ibid.*
p. 218. Chap. XXXIII, v. 32, *ibid.* p. 328.

N O M B R E S.

Chap. XII, v. 12, t. II, p. 128. Ch. XXIV,
v. 18, t. I, p. 124.

D E U T É R O N O M E.

Chap. XV, v. 23, t. II, p. 135. Chap. XXVIII,
v. 37, *ibid.* p. 401. Chap. XXX, v. 3, t. I. p.
132. Chap. XXXII, v. 24, 27, 28, 29 & 39,
t. II, p. 263, 287 & 318.

JOSUÉ.

Chap. XXI, v. 3, t. I, p. 52.

JUGES.

Chap. III, v. 20, t. I, p. 55. v. 10, *ibid.*
p. 33. v. 14, *ibid.* p. 320. Chap. V, v. 1, *ibid.*
Chap. XII, v. 6, *ibid.* p. 212.

I. LIVRE DES ROIS.

Chap. XIII, v. 6, t. II, p. 136.

II. LIVRE DES ROIS.

Chap. V, v. 21, t. II, p. 360. Chap. VII, v. 17,
ibid. p. 221. Chap. XIX, v. 12, 13, *ibid.* p. 360,
v. 22, t. I, p. 41.

III. LIVRE DES ROIS.

Chap. XI, v. 28, t. II, p. 45. Chap. XXI,
v. 3, t. I, p. 52. Chap. XXII, v. 19, 20, 21
& 22, *ibid.* p. 38.

IV. LIVRE DES ROIS.

Chap. XIV, v. 9, t. I, p. 20. Chap. XXIII,
v. 35, t. II, p. 135.

II. LIVRE DES PARALIPOMÈNES.

Chap. VII, v. 18, t. II, p. 246.

TOBIE.

Chap. II, v. 12 & 15, t. I, p. 140.

P S A U M E S.

Psaume VI, v. 8, t. II, p. 401. Pſ. VII, v. 15,
ibid. p. 66. Pſ. IX, v. 23, *ibid.* p. 308. v. 27,
ibid. p. 237. Pſ. X, v. 8, *ibid.* v. 14, *ibid.* p. 66.
Pſ. XI, v. 1, *ibid.* p. 288. Pſ. XIII, v. 7, t. I,

p. 132. Pf. XIII, v. 10, t. II, p. 203. v. 12,
ibid. p. 201. v. 14, m. p. 76. Pf. XVII, v. 26,
 t. II, p. 308. Pf. XXI, v. 2, *ibid.* p. 149. Pf.
 XVIII, v. 3. m. p. 84. Pf. XXII, v. 10, t. II,
 p. 309. v. 14, *ibid.* p. 113. Pf. XXIV, v. 18,
ibid. p. 308. Pf. XXV, v. 9, *ibid.* p. 237. Pf.
 XXVI, v. 13, *ibid.* p. 31. Pf. XXX, v. 20, *ibid.*
 p. 323. Pf. XXXII, v. 10, *ibid.* p. 307. Pf.
 XXXIII, v. 17, *ibid.* p. 201. Pf. XXXV, v. 4,
ibid. p. 264. Pf. XXXVI, v. 4, *ibid.* p. 264.
 Pf. XXXVI, v. 35, *ibid.* p. 276. Pf. XXXVIII,
 v. 19, *ibid.* p. 267. v. 14, *ibid.* p. 377, Pf. XLI,
 v. 9, *ibid.* p. 305. Pf. XLIII, v. 26, *ibid.* p. 113.
 Pf. XLIV, v. 3. m. p. 32. Pf. XLVIII, v. 11, 13
 & 21, t. II, p. 267. Pf. XLIX, v. 9, *ibid.* p. 45.
 Pf. LII, v. 7, t. I, p. 137. Pf. LIV, v. 11, t. II,
 p. 66. Pf. LV, v. 2, *ibid.* p. 237. Pf. LVII, v. 4,
ibid. p. 72. v. 7. *ibid.* p. 201. v. 9, *ibid.* p. 129.
 Pf. LVIII, v. 3, *ibid.* p. 237. Pf. LXII, v. 11,
ibid. p. 314. Pf. LXV, v. 12, *ibid.* p. 237. Pf.
 LXVII, v. 14, *ibid.* p. 289. Pf. LXVIII, v. 28,
ibid. p. 243. Pf. LXXII, v. 5, *ibid.* p. 66. Pf.
 LXXIII, v. 14, *ibid.* p. 57. v. 8, 22, *ibid.* p. 267.
 Pf. LXXV, v. 4, *ibid.* p. 284. v. 6. *ibid.* p. 267.
 v. 16, *ibid.* p. 237. Pf. LXXVII, v. 16, *ibid.*
 p. 66. v. 40, m. p. 83. v. 48, t. II, p. 284.
 Pf. LXXIX, v. 4, 8, 20 & 47, m. p. 69. Pf.
 LXXXI, v. 5, t. II, p. 264. Pf. LXXXIV, v. 2,
 t. I, p. 132. Pf. LXXXVII, v. 7, t. II, p. 113.
 Pf. LXXXVIII, v. 4, 21, 32, 36, 50 & 52, *ibid.*
 p. 94. Pf. XC, v. 10, *ibid.* p. 320. v. 13, *ibid.*
 p. 198. Pf. XCI, v. 6, *ibid.* p. 265. v. 7, *ibid.*
 p. 267. Pf. XCIII, v. 7. *ibid.* p. 265. v. 8, *ibid.*
 p. 267. Pf. CIV, v. 2. *ibid.* p. 32. Pf. CIII, v. 26.
ibid. p. 58. Pf. CVI, v. 10, 11 & 14, *ibid.*
 p. 113. v. 12, *ibid.* p. 68. v. 23, 24, 25, 26,

DE L'ÉCRITURE SAINTE. 189

27, 28, 29 & 30, *ibid.* p. 90. Pf. CVII, v. 7.
ibid. p. 268. v. 11, *ibid.* p. 94. Pf. CVIII, v. 32,
ibid. p. 304. Pf. CXVIII, v. 76, *ibid.* p. 317.
v. 120, *ibid.* p. 225. Pf. CXIX, v. 5, *ibid.* p. 306.
Pf. CXXII, v. 7, *ibid.* p. 288. Pf. CXXV, v. 1
& 4, t. I, p. 132. v. 14, *ibid.* p. 100. Pf. CXXVI,
v. 2, t. II, p. 147. Pf. CXXXII, m. p. 67. Pf.
CXXXVI, v. 7, t. II, p. 32 & 104. Pf. CXXXVIII,
v. 15 & 16, *ibid.* p. 358. v. 19, *ibid.* p. 237.
Pf. CXXXIX, v. 10, *ibid.* p. 66. Pf. CXLVIII,
v. 10, *ibid.* p. 313.

PROVERBES.

Chap. VII, t. II, p. 367. Chap. XXX, v. 30,
ibid. p. 150.

ECCLÉSIASTE.

Chap. X, v. 10, t. II, p. 287.

CANTIQUE DES CANTIQUES.

Chap. II, v. 10, 14, t. II, p. 288. Chap. V,
v. 2, *ibid.* Chap. VI, v. 8, *ibid.* Chap. VIII,
v. 6, *ibid.* p. 285.

ISAÏE.

Chap. II, v. 2 & 17, t. II, p. 237. Chap. III,
v. 12, *ibid.* p. 135. v. 18, *ibid.* p. 104. Ch. V,
v. 29, *ibid.* p. 201. Chap. VI, v. 5, *ibid.* p. 9.
Chap. IX, v. 2, *ibid.* p. 114. v. 4, *ibid.* p. 136.
Chap. XIII, v. 6, *ibid.* p. 323. v. 7 & 12, *ibid.*
p. 237. Chap. XIV, v. 2, *ibid.* p. 136. v. 4, *ibid.*
p. 66. Chap. XXIV, v. 6, *ibid.* p. 237. v. 16,
ibid. p. 9. v. 18, *ibid.* p. 252. Chap. XXVI,
v. 5, *ibid.* p. 281. Chap. XXVII, v. 1, *ibid.*
p. 58. Chap. XXIX, v. 3, *ibid.* p. 237. Ch. XXX,
v. 6, *ibid.* p. 205, v. 10, *ibid.* p. 14. Ch. XXXIII,

190 TABLE DES TEXTES

v. 7, *ibid.* p. 248. Chap. XXXV, v. 3, *ibid.* p. 181. Chap. XLI, v. 11, 12, *ibid.* p. 237. v. 14, *ibid.* p. 403. Chap. XLVI, v. 11, *ibid.* p. 287. Chap. LI, v. 2, *ibid.* p. 281. v. 7 & 12, *ibid.* p. 237. Chap. LVI, v. 3, t. I, p. 31. Ch. LVIII, v. 3, t. II, p. 135. v. 8, *ibid.* p. 109. v. 17, *ibid.* p. 315. Chap. LIX, v. 4, *ibid.* p. 66. v. 11, *ibid.* p. 288. v. 29 & 30, *ibid.* p. 311. Chap. LX, v. 17, *ibid.* p. 135.

JÉRÉMIE.

Chap. II, v. 15, t. II, p. 202. Chap. IV, v. 7, *ibid.* p. 193 & 366. v. 13, 31, *ibid.* p. 9. Ch. V, v. 6, *ibid.* p. 193. Chap. VI, v. 4, *ibid.* p. 9. Chap. IX, v. 1, *ibid.* p. 248. Chap. XIII, v. 16, *ibid.* p. 114. Chap. XIV, v. 11, *ibid.* p. 243. Chap. XV, v. 10, t. II, p. 8. Chap. XX, v. 14, 15, 16, 17 & 18, *ibid.* p. 81. Chap. XXV, v. 19, 20, 21, 22 & 24, t. I, p. 137, 138 & 147. Chap. XXIX, v. 14, *ibid.* p. 132. Chap. XXX, v. 3, 7 & 18, *ibid.* p. 132 & 105, v. 10, 16 & 19, t. II, p. 16, 316 & 324. Chap. XXXI, v. 23, t. I, p. 132. Chap. XXXII, v. 7, & 43, *ibid.* v. 44, t. II, p. 326. v. 11, *ibid.* p. 313. v. 44, t. I, p. 132. Chap. XXXIII, v. 7, 11 & 26, *ibid.* Chap. XXXVII, v. 10, t. II, p. 237. Chap. XLV, v. 3, t. II, p. 9. Chap. XLVIII, v. 47, t. I, p. 132. Chap. XLIX, v. 39, t. II, p. 132. Chap. L, v. 6 & 7, *ibid.* p. 239. v. 17, *ibid.* p. 195. v. 22 & 23, *ibid.* p. 322. v. 27 & 31, *ibid.* p. 105. v. 29, *ibid.* p. 311. v. 30, *ibid.* p. 237. v. 33, *ibid.* p. 278. v. 35 & 36, m. p. 63. Chap. LI, v. 6, t. II, p. 322.

LAMENTATIONS.

Chap. II, v. 14, t. I, p. 133. v. 21, t. II,

DE L'ÉCRITURE SAINTE. 191

p. 312. Chap. III, v. 5, *ibid.* p. 66. v. 10, *ibid.*
p. 194 & 196. v. 16, *ibid.* p. 105. Chap. IV,
v. 21, t. I, p. 18 & 127. Chap. V, v. 16, t. II,
p. 9.

BARUCH.

Chap. III, v. 23, t. II, p. 153.

EZÉCHIEL.

Chap. IX, v. 12, t. II, p. 237. Chap. XIV,
v. 4, t. I, p. 3. Chap. XVI, v. 3, t. II, p. 5.
v. 4 & 5, *ibid.* p. 40. v. 22, 43 & 56, *ibid.*
p. 103. v. 53, t. I, p. 133. Chap. XX, v. 22,
t. II, p. 31. Chap. XXI, v. 5 & 29, *ibid.*
p. 33 & 105. v. 36, *ibid.* p. 237. Chap. XXII,
v. 4 & 24, *ibid.* p. 106. Chap. XXX, v. 3, *ibid.*
p. 112. v. 4, *ibid.* p. 252. v. 21, *ibid.* p. 43.
v. 12, t. I, p. 147, v. 13, *ibid.* p. 149. v. 14 &
25, *ibid.* p. 133. Chap. XXXII, v. 18, &c. t. II,
p. 90. Chap. XXXIV, v. 12, *ibid.* p. 112.
Chap. XXXVIII, v. 6, *ibid.* p. 16.

DANIEL.

Chap. III, v. 26 & 42, t. II, p. 95. v. 37,
ibid. p. 304. Chap. IV, v. 18, *ibid.* p. 287. Ch.
V, v. 1, *ibid.* p. 254. Chap. VII, v. 10, *ibid.*
p. 47. Chap. X, v. 7, 8 & 9, *ibid.* p. 212.

OSÉE.

Chap. II, v. 13, t. II, p. 103. Chap. V, v. 1,
ibid. p. 317. v. 11, *ibid.* p. 255. v. 14, *ibid.*
p. 99. Chap. VI, v. 3, *ibid.* p. 160. v. 11, t. I,
p. 133.

JOËL.

Chap. I, v. 6, t. II, p. 197. v. 15, *ibid.*
p. 106. Chap. II, v. 21 & 31, *ibid.* 106 & 112.

192 TABLE DES TEXTES

v. 9 & 4, *ibid.* p. 237. Chap. III, v. 1, *ibid.*
p. 221. v. 6, t. I, p. 133.

AMOS.

Chap. V, v. 18, t. II, p. 106. Chap. VIII,
v. 10, *ibid.* p. 107. Chap. IX, v. 14, t. I, p. 133.

ABDIAS.

Verf. 7, t. II, p. 237. v. 11, *ibid.* p. 32. v. 15,
ibid. p. 107.

JONAS.

Chap. IV, v. 9, t. II, p. 8.

MICHÉE.

Chap. VI, v. 2, t. II, p. 252. Chap. VII, v. 1,
ibid. p. 9.

NAHUM.

Chap. II, v. 2, t. II, p. 209, v. 3, *ibid.* p. 237.
v. 12, *ibid.* 105, v. 13, *ibid.* p. 198.

HABACUC.

Chap. I, v. 6 & 7, m. p. 64. v. 8, t. II, p. 194.
Chap. III, v. 5, t. I, p. 285.

SOPHONIE.

Chap. I, v. 14, 15 & 16, t. II, p. 107. Ch.
II, v. 7, t. I, p. 133. Chap. III, v. 20, *ibid.*

ZACHARIE.

Chap. XIII, v. 4, t. II, p. 221.

MALACHIE.

Chap. II, v. 7, m. p. 27.

I. LIVRE DES MACHABÉES.

Chap. II, v. 7, t. II, p. 10.

II. LIVRE

DE L'ÉCRITURE SAINTE. 193

II. LIVRE DES MACHABÉES.

Chap. XII, v. 26, t. II, p. 289.

ACTES DES APOSTRES.

Chap. XI, v. 28, t. II, p. 350. Chap. XXI, v. 10, *ibid.*

ÉPITRES DE S. PAUL.

Aux Romains.

Chap. XIII, v. 12, t. II, p. 44.

I. aux Corinthiens.

Chap. IX, v. 16, t. II, p. 9.

Aux Thessaloniens.

Chap. V, v. 5, t. II, p. 44.

ÉPITRE DE S. JACQUES.

Chap. V, v. 11, t. I, p. 101.

I. ÉPITRE DE S. JEAN.

Chap. III, v. 18, t. I, m. p. 26.

Fin de la Table des Textes de l'Écriture sainte.



TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

Contenues dans les deux Volumes de
l'Essai sur le Livre de Job.

§ Le chiffre Romain indique le Volume ;
& l'Arabe désigne la page.

A.

ABYSME, pour la Modarchie de Babylone ;
tome II, page 416.

ABSTRAIT, pour le concret, II, 331.

ADDITION du texte Grec au vers. 9 du second
Chap. I, 85. Reconnue par S. Jean Chryso-
stôme & Olympiodore, *ibid.* 86. Mérite notre
attention, *ibid.* 87.

ADJECTIF (*l'*) renferme souvent un substan-
tif chez les Hébreux, I, 89.

ADVERBE traduit par un verbe par saint Jé-
rôme, II, 145.

ADULTÈRE (*l'*) caractérise les Chaldéens &
les Apostats d'Israël, II, 414.

AME, pour la vie, II, 76. Pour les Conseils &
les Ministres de Souverains, *ibid.* 392.

AMI, pour l'Eglise d'Israël, II, 342. Pour les
Néophytes de l'Eglise Chrétienne, *ibid.* 248.

AMIS DE JOB, Princes de différens pays de
l'Idumée, I, 192.

AIGLONS, les Officiers & les troupes de Cyrus, II, 429.

ANALYSE des douze premiers versets du troisième Chapitre, II, 98 & *suiv.*

ANANIAS s'oppose aux vérités annoncées par Jérémie, II, 247.

ANES SAUVAGES, les Chaldéens & les Apostats d'Israël, II, 414. Nabuchodonosor, *ibid.* 429.

ANGES (*les*) bornés en tant que créatures, mais de beaucoup supérieurs à nos âmes, I, 34. Le premier est ébloui de sa propre grandeur. Sa punition, *ibid.* 35. Leurs actes dépendent de Dieu, *ibid.* 36. Comment il leur rend sa présence plus sensible, *ibid.* 37. Ont apparu sans éclat, *ibid.* 37. Caractérisent les Prêtres du vrai Dieu, *ibid.* 244.

ANGE (*l'*) annonce à Eliphaz la ruine de Babylone, II, 215.

ANIMAUX. Ce que désignent leurs différens membres, II, 210.

ANIMAUX SAUVAGES, les peuples qui vécutent en bonne intelligence avec Israël après son retour dans sa patrie, *ibid.* 227.

APOSTATS D'ISRAËL caractérisés par le terme de nuit, II, 113 & 372. Leur châtiment, *ibid.* 315. Pénitens, 84.

APPARITION (*l'*) faite à Eliphaz doit être attribuée à Dieu, II, 229.

APPENDIX des textes Grec & Arabe, I, 113. Ce qu'on doit en penser, *ibid.* 120. Apocryfe, *ibid.* 127.

ARBRES. Les habitans des villes, II, 193. La Monarchie de Babylone, *ibid.* 274.

ARBRES TOUFFUS, les Provinces conquises par Nabuchodonosor, II, 431.

196. TABLE GÉNÉRALE

- ASSAUTS**, les mauvais traitemens faits aux Israélites captifs, II, 387.
- ASSYRIENS** confondus avec les Babylo-niens, II, 193.
- ASTRES DE LA NUIT**, pour l'idolâtrie & les Prêtres des Chaldéens, II, 61, 109 & 113.
- ASTRES DU MATIN**, les Prêtres & les Lévi-tes, II, 427.
- AVORTONS**, les Chaldéens, II, 16. Un hom-me d'un certain âge, *ibid.* 128. Le peuple d'Israël, *ibid.* 130. Double idée de ce terme, *ibid.*
- AUTRUCHE (l')**, pour Nabuchodonosor, *ibid.*

B.

- BABYLONE RENVERSÉE**, époque de la délivrance d'Israël, II, 80.
- BABYLONIENS**, captifs des Médes & des Perses, II, 129.
- BALDAD**, Roi, I, 15. d'Idumée, II, 153.
- BAPTESME** institué du tems de David pour tenir lieu de la Circoncision, II, 41.
- BATANÉE (la)**, terre d'Israël, I, 151. Autre-fois pays de Basan, *ibid.* 160, II, 191.
- BEHEMOTH**, animal, pour Nabuchodonosor, II, 430.
- BESTE FÉROCE**, pour le Roi de Babylone, II, 324.
- BIEN (le)**, la liberté, II, 344.
- BRANCHES (les)** désignent les familles, II, 378, & *suiv.*
- BRAS D'UNE RELIGION (les)**, les Prêtres, II, 117.
- BROUILLARD**, la captivité, II, 342. L'Em-pire de Babylone, *ibid.* 363.

C.

- CANTIQUES EN L'HONNEUR DES IDOLES** (*les*) cesseront, II, 55. D'Israël, chantés par deux chœurs, *ibid.* 79.
- CAUSE** (*la*) & *son effet*, souvent exprimés par un même terme chez les Hébreux, II, 32.
- CENDRE**, la captivité, II, 432.
- CHAIR** (*la*), le peuple fidèle d'Israël, II, 344. Sa partie la plus animée, *ibid.* 360. La partie apparente & extérieure d'un Etat, *ibid.* 392.
- CHALDÉENS** voisins des Sabéens, I, 61. Très-foibles du tems de Moÿse, *ibid.* 125. Ne se sont jamais crus plus justes que Dieu, II, 238. Ne se réputoient pas coupables en faisant périr leurs captifs, *ibid.* 240. Seront réduits en cendre à la prise de leur capitale, *ibid.* 254. Leur Empire détruit en douze heures, *ibid.* 259.
- CHATIMENT de l'idolâtrie** (*le*), la captivité de Babylone, II, 121.
- CHEVAL**, pour celui qui le monte, Cyrus, II, 429.
- CHEVRES SAUVES**, les Provinces de la Chaldée, II, 428.
- CHOSE** (*la*), pour la personne qui en fait usage, II, 279.
- CICOGNE**, Nabuchodonosor, II, 428.
- CODURC**, son sentiment sur le troisième Chapitre, II, 12.
- COLOMBE**, pour la nation sainte, II, 288. Pour l'Eglise d'Israël, *ibid.*
- CONJUGAISON** *hitphaël*, sa force exprimée par S. Jérôme, I, 43. *Phiel*. Son énergie, *ib.* 98. II, 180. Pour celle d'*hiphil*, *ibid.* 224.

198 TABLE GÉNÉRALE

- CIEUX**, l'Empire de Babylone, II, 384. Puissance spirituelle & temporelle, *ibid.*
- CONSISTENCE** (*la*), les premiers accroissemens de la fidélité de l'Israélite, II, 358.
- CONTENANT** (*le*) pour le contenu, II, 124.
- CORBEAUX**, les Israélites captifs, II, 428.
- COUPS de la langue meurtrière**, les fausses accusations des Chaldéens & des Apostats contre Israël, II, 323.
- CRAINTE** (*la*), le culte du vrai Dieu, II, 348. Pour ce qui en est l'objet, *ibid.* 150. Appartient à l'imagination, *ibid.* 222.
- CYRUS** détruit Bel, II, 62. Promet la vie sauve à ceux des Babyloniens qui mettront bas les armes, *ibid.* 259. Double effet que produit sa présence dans la Chaldée, *ibid.* 303.

D.

- DÉNOMBREMENT** (*le*) d'Israël n'a pas été criminel après son retour, II, 332.
- DESSEINS**. Quels étoient ceux des Babyloniens contre Israël, II, 307.
- DÉSOLATION**, les maux qui devoient fondre sur Babylone, II, 323.
- DEUIL** (*être dans le*), dans la captivité, II, 305.
- DIEU** lie la conversation avec les Esprits. Comment? I, 33. Connoît seul le nombre des Esprits célestes & infernaux, *ibid.* 34. Soutient les Anges fidèles, *ibid.* 35. Les éclaire, *ibid.* 36. Leur fait connoître que nous les invoquons, *ibid.* Leur inspire la charité qui les fait prier pour nous, *ibid.* Comment il en agit avec les démons, *ib.* 40. Saisit la réflexion d'une Intelligence créée, II, 81. Laisse subsis-

ter dans Satan le desir d'affliger Job dans sa chair , mais il réprime celui d'attenter à sa
I, 81.

DOCTEURS JUIFS , leur ignorance quant au sens littéral , II, 139.

DUPLICATION (*la*) de la même idée donne une nouvelle force à la phrase , I, 29.

E.

E A U X (*les*) , les armées de Cyrus , II, 370, 378 & 410. Les troupes des ennemis d'Israël , *ibid.* 416. L'Empire de Babylone , *ibid.* 431. Les Médes & les Perses , *ibid.* 390.

EDOM mis aux fers par Nabuchodonosor , I, 139.

ÉCLAIRS (*les*) , pour des hommes , II, 428.

EGLISE toujours composée de bons & de méchans , II, 4. Veut unir le sens anagogique au sens littéral , *ibid.* 249.

EGYPTE , durée de sa captivité , I, 149.

ELAN , Nabuchodonosor , II, 429.

ELIPHAZ , Roi , I, 15. de Théma , *ibid.* 114. Prince d'Idumée , *ibid.* 92. Très-instruit , *ibid.* 154. N'a point dit que Job se crût plus juste que Dieu , *ibid.* 156. Ne répond point à Job par des invectives dans les quatrième & cinquième Chapitres , II, 216. Favorisé de Dieu dans ses révélations , *ibid.* Un Ange lui apparoît , *ibid.* Il étoit alors seul , *ibid.* 218. Eveillé , *ibid.* 220. Il détruit l'illusion des Chaldéens , *ibid.* 241.

ELIV , sa patrie , I, 127. fils de Barachel , II, 154.

ÉNALLAGES , leur nécessité , I, 63, II, 134 & 141.

ENFANS, les Chaldéens & les Apostats d'Israël, II, 275, 392 & 420.

ENFER, la captivité, II, 386 & 414. Les tristes séjours de l'esclavage, *ibid.* 402. La Monarchie de Babylone, *ibid.* 416.

ENNEMIS de la nation sainte, les Chaldéens & les Apostats, II, 305, 343, 398, 402 & 414.

ÉPÉE (l'), pour les Chaldéens, II, 313.

ÉPITHÈTES (les) de Saints & de Bienheureux ne sont point du style de l'ancien Testament, I, 149.

ÉPHRAÏM, pour un homme puissant, II, 46.

ÉPOQUE de la vie de Job, I, 152. De l'idolâtrie des Israélites, II, 58 & 73.

ÉPREUVE (les), pour les malheurs de la captivité, I, 316.

ESPRITS (les) se communiquent leurs pensées. Comment? I, 40. N'ont pas besoin de se lier les uns avec les autres pour leurs intérêts particuliers, *ibid.* 82. Se réunissent par un même amour pour travailler au bonheur des Saints, *ibid.* 83.

ÉTAT. Changer d'état, passer de la servitude à la liberté, II, 388.

ÉTOILES, les Chefs de la Religion, II, 59. Les Grands d'un Etat, *ibid.* 73 & 100.

ÉTERNEL (l'Être), lumière & feu, c'est-à-dire, intelligence & amour, I, 34. Ce qui n'est point éternel, est imparfait, *ibid.*

EXEMPLAIRE Hébreu. Celui dont nous nous servons, est plus correct que ceux du Syriaque & du Grec, II, 279.

EXPLICATION des versets 12 & 15 du second Chapitre de Tobie, II, 279.

F.

FAMILLE, pour les domestiques d'une maison, I, 23.

FAMINE occasionnée à Babylone par l'arrivée de Cyrus, II, 321.

FEMME DE JOB répréhensible par la fausseté de son raisonnement, I, 89.

FEMME, pour le schisme des dix tribus & l'apostasie d'une partie de Juda, II, 372. Pour l'idolâtrie, *ibid.* 421.

FESTINS restreints au jour de l'anniversaire de la naissance des enfans de Job, I, 26.

FÊTES. En a-t-on donné la nuit où Job a été conçu ? II, 88. Il ne pouvoit pas souhaiter qu'elle ne vît jamais l'aurore, II, 89.

FLEUVES, les Royaumes envahis par Nabuchodonosor, II, 431.

FOIBLE (le), l'Israélite captif, II, 313 & 414.

FONDEMENTS (les), les Princes, II, 252. Les villes, les citadelles & les Rois, *ibid.* 253.

FORMES diverses. Les différens états par lesquels l'Eglise d'Israël a passé, II, 357.

FEU, le mobile qui détermine les bons Anges à exécuter les volontés de Dieu, I, 82.

FEU de Dieu, c'est-à-dire, terrible, épouvantable, *ibid.* 59.

FRÈRES (les) d'Israël, les Apostats, II, 342.

FRUITS, les habitans de la Monarchie de Babylone, II, 391.

G.

GÉANS, les Chaldéens, II, 416.

GENOUX (les) de l'idolâtrie, II, 71. Mis pour les bras, *ibid.* 117.

GENOUX *chancelans*, les Israélites accablés de travaux, *ibid.* 181.

GUERRE (*les gens de*), les troupes de Cyrus, II, 279. Les campagnes de ce Prince, *ibid.* 321.

H.

HOMME (*l'*) se détache des sens pour contempler des vérités métaphysiques ; alors il est pure intelligence, & au nombre des Esprits, I, 39. Par son péché il se soumit à Satan, *ibid.* 43. Il caractérise le corps des Israélites, II, 81. *ibid.*, 365. *Né pour le travail*, l'Israélite né captif dans l'Empire de Babylone, *ibid.* 282. Pris pour le commun du peuple, *ibid.* 287. Pour les Chaldéens, *ibid.* 292. Pour les Médes & les Perses, *ibid.* Pour les Israélites apostats, *ibid.* 307. Pour Cyrus, *ibid.* 418.

Artificieux, rusés, dépourvus de jugement, privés de l'usage de la raison, sans nom, les Chaldéens, II, 267, 269, 272, 309 & 420. *Sans entrailles*, les Apostats d'Israël, *ibid.* 342. Ceux de l'Eglise Chrétienne, *ibid.* 347. *Indiscret*, les Prêtres des idoles, *ibid.* 85. *Accablés de travaux*, les Israélites captifs, *ibid.* 141. *Écrasés du matin au soir*, les Chaldéens, *ibid.* 259. *Pressés de la faim*, les Médes & les Perses, *ibid.* 277 & 279.

I.

JÉRÉMIE. Les Grands empêchent que les Prêtres le fassent mourir, II, 274. N'a maudit ni sa naissance, ni sa mère, *ibid.* 9 & 4. Son intrépidité à annoncer les ordres du Très-haut, *ibid.* 77. Organe des Apostats pénitens, *ibid.* 82.

JÉROBOAM I, auteur de l'idolâtrie d'Israë , II, 45.

JESUS-CHRIST n'a jamais maudit que le péché, ni les hommes qu'en tant que pécheurs, II, 12.

IDOLATRIE (l'), pour la Chaldée idolâtre, II, 60. Cachée sous le terme de nuit, *ibid.* 96.

IDUMÉE, région célèbre par sa sagesse dès le tems de Baruch, II, 153.

IDUMÉENS assujettis pour un tems; mais ils triomphent de la ruine de Jérusalem, I, 124.

IMPIES, les Chaldéens, II, 133, 304 & 397.

Les ennemis de la nation sainte, *ibid.* 133.

Les Apostats d'Israël, *ibid.* 363 & 410.

INDIGENT (l'), l'Israélite fidèle dans la captivité, II, 80 & 409.

INONDATIONS, les incursions des troupes de Cyrus, II, 390.

INSENSÉS, les Chaldéens, II, 266 & 296.

INTELLIGENCES (les) désignent les Prophètes, II, 366.

INTELLIGENCES CRÉÉES. Comment elles parcourent la terre, I, 42. Parlent par leurs desirs, *ibid.* 81. Ont une volonté qui leur est propre, *ibid.* 83.

INTERPRÈTES, leur sentiment sur le péché de Job, II, 91. & *suiv.*

JOB, Prince, pourquoi? I, 14. Appelé Roi d'Ausitis, *ibid.* 15. Comment faut-il écrire ce nom? *ibid.* Pourquoi le lui a-t-on donné? *ibid.* Parce qu'il est propre à caractériser ses épreuves, *ibid.* 16. Mal à propos confondu par Castel, *ibid.* Pourquoi a-t-il été attribué à l'Eglise d'Israël pendant son séjour à Babylone? *ibid.* Sainteté de Job, *ibid.* Appelé sans raison Jobab, *ibid.* 18. Il étoit sans tache,

ibid. 21. Inviolablement attaché à la foi d'Abraham, *ibid.* Descendant d'Esau, *ibid.* Créé par le Verbe pour servir de modèle de sainteté aux fidèles, *ibid.* 22. Plus grand que tous les Souverains par sa patience & sa soumission, *ibid.* 25. Partage singulier de ses troupeaux, *ibid.* Il offre des sacrifices pour ses enfans, *ibid.* 27. Seulement dans la crainte qu'ils aient commis quelque crime, *ibid.* 31. Ses vertus font un coup de foudre pour Satan, *ibid.* 43. Il n'a ni murmuré, ni blasphémé contre le Seigneur, *ibid.* 67, ni contre le jour de sa naissance, II, 75. Sa patience à toute épreuve, I, *ibid.* Jette sa femme dans le trouble, *ibid.* 88. Maladie de Job, *ibid.* 79. Il enlève le pus qui sort de son corps avec un têt, *ibid.* 80. Durée de ses épreuves, *ibid.* 108. Tems auquel il a vécu, *ibid.* 118. Jamais il n'a porté le nom de Jobab, *ibid.* 119. Il a vécu pendant la captivité, selon le Talmud, *ibid.* 120 & 129. Sa captivité, *ibid.* 131 & 138. Dans quel tems? *ibid.* 148. Ses victoires sur Satan, *ibid.* 131. Sa sainteté n'éclate que sous Ezéchiel, *ibid.* 139. Le tems de son existence a-t-il précédé ou suivi celui de Tobie? *ibid.* 141. Lieu de son esclavage, *ibid.* 146. Combien il a duré, *ibid.* 144 & 155. Patrie de Job, *ibid.* 146. Sa Religion, *ibid.* 150. Il a été serviteur du Très-haut, *ibid.* Accueilli par ses parens & par ses amis, *ibid.* 63. Leurs présens, *ibid.* Dieu lui rend le double de ce qu'il avoit perdu, *ibid.* Pourquoi ne lui a-t-il pas augmenté le nombre de ses enfans? *ibid.* 164. Sa médiation auprès de Dieu aussi puissante que celle de Noé & de Daniel, II, 11. Il n'a pas pu demander que le jour de sa naissance fût cou-

vert de nuages, *ibid.* 87. Il représente le peuple d'Israël dans tout son Poème, *ibid.* 262. Il n'a aucun rapport avec les impies dont il y est fait mention, *ibid.* 260. Il y attaque les Chaldéens & les Apostats d'Israël, *ibid.* 262.

JOB [Eglise d'Israël.] II, 4. N'a point maudit le jour de sa naissance, ni la nuit de sa conception, *ibid.* 97 & 104, mais le tems de l'idolâtrie d'une partie de ses enfans & l'idolâtrie même, *ibid.* 13. Figure de Jesus-Christ, *ibid.* Ses plaintes, *ibid.* Comment on doit entendre son silence, *ibid.* 28. Châtiment de l'idolâtrie de ses enfans, *ibid.* 33, 66 & 73. Ses anathêmes contre le tems où ils sont tombés dans l'idolâtrie, *ibid.* 34 & 98. Contre l'idolâtrie même, *ibid.* Leur chute comparée à une naissance par Ezéchiel ? *ibid.* 40. Prières de l'Eglise pour que toutes les traces en soient effacées, *ibid.* 51. Elle est l'organe de son peuple, *ibid.* 82. Caractérisée par le terme de bien-aimée & de Christ, *ib.* 94. Elle s'énonce par la bouche de Job, *ibid.* 95. Déploie la source de ses malheurs, *ibid.* 98. fait le parallèle de son peuple dans la splendeur de sa liberté avec ce même peuple dans l'ignominie de sa captivité, *ibid.* 127. Sujet de sa dispute avec ses amis, *ibid.* 152.

JOBAB, Roi de l'Idumée, I, 142.

JOIE causée aux Israélites par l'arrivée de Cyrus, II, 324.

JOUR, pour le bonheur ou le malheur qui arrive, II, 31. Commencement, milieu & fin de ce jour, *ibid.* Pour le tems, *ibid.* 39. Où Israël s'étoit plongé dans l'idolâtrie, *ibid.* 47. Pris pour un nom collectif, *ibid.* 56. Symbole de l'idolâtrie, *ibid.* 59 & 84. N'a pu être

revendiqué par les ténèbres , *ibid.* 87. Pour le tems de l'idolâtrie d'Israël , *ibid.* 103. Pour celui auquel il est né , *ibid.* Pour le tems de sa captivité , *ibid.* 104. Pour les maux & les ravages qui l'ont précédé , *ibid.* Il ne se prend pas toujours pour l'espace de vingt-quatre heures , *ibid.* 96. Désigne le culte du vrai Dieu , *ibid.* Pourquoi est-il énigmatique , *ibid.* 108.

JUSTES (*les*) , l'élite de l'Eglise d'Israël , II , 185. Les Israélites captifs , *ibid.* 186. Les Prophètes , *ibid.* 365.

L.

LAIT (*le*) , les faux dogmes , II , 118. Le symbole de la simplicité , de la candeur & de l'innocence de l'Eglise d'Israël , *ibid.* 358.

LAMPE (*la*) désigne les Prophètes , II , 366.

LANGES (*les*) figurent les préceptes de la Loi , II , 43.

LAVÉ par le sel (*être*) , termes symboliques , II , 43.

LÉOPARD (*le*) , Nabuchodonosor , II , 194.

LÉVIATHAN , les Rois d'Assyrie & de Babylone , II , 57 & 113. Leurs Monarchies , *ibid.* 99.

LIONS , leurs différens noms , II , 189 , &c.

Leurs diverses espèces , *ibid.* 190. Représentent Nabuchodonosor , *ibid.* 194. Les Rois d'Assyrie , *ibid.* Le Tout-puissant , *ibid.* 199.

Juda Machabée , *ibid.* 264. Sédécias , *ibid.* 106.

L'Empire de Babylone , *ibid.* 108. L'Egypte , Juda , *ibid.* 200.

LIONS (*jeunes*) , les enfans du Roi d'Assyrie , II , 198.

LIONCEAUX , les premiers ennemis de la nation sainte , II , 203. Pourquoi ? *ibid.* 204.

LIONNES, les femmes du Roi d'Assyrie, II, 198. Amithal, *ibid.* 206. La Monarchie de Babylone ou d'Assyrie, *ibid.* 209. Ses Provinces, *ibid.* 20 & 47.

LITS (*les*), pour les tristes séjours de la captivité, II, 402.

LOUP (*le*), pour Nabuchodonosor, II, 194.

LUMIÈRE (*la*) désigne la parole que Dieu emploie pour se faire entendre des Esprits, I, 81. L'état brillant de l'idolâtrie, II, 59. La liberté, *ibid.* 129.

M.

MAINS (*les*), pour les instrumens dont Dieu se sert pour agir sur nous, I, 48. Pour le pouvoir, *ibid.* 52.

MAISONS de bitume (*les*) mises pour les villes de la Chaldée, II, 252.

MALADIE d'Israël (*la*), la captivité de Babylone, II, 414.

MAMMELLES (*les*) caractérisent les Prêtres & les faux Prophètes, II, 71. Les Ministres des cultes impies, *ibid.* 118.

MASCULIN (*le*) joint à un féminin, I, 111.

MÉPRIS (*être dans le*), être captif, II, 303.

MER (*la*), pour la Monarchie des Chaldéens, II, 428.

MERVEILLES (*les*), pour les événemens arrivés à la prise de Babylone, II, 301.

MEURTRIERS (*les*) figurent les Babyloniens & les Apostats d'Israël, II, 414.

MIDI (*le*), pour la liberté, II, 311.

MISÉRICORDE (*la*) sert de voile à l'idolâtrie d'Israël, II, 389.

MONDE (*le*) matériel & intellectuel, I, 33. Partie matérielle & partie immatérielle, *ibid.*

- MONTAGNE**, emblème de l'Empire de Babylone, II, 389. De ses Provinces, *ibid.* 431.
- MOISSON** (*la*), pour les conquêtes de Nabuchodonosor, II, 277 & 292.
- MORT** de deux sortes, II, 5. Spirituelle, *ibid.* 113. Symbole de l'idolâtrie, *ibid.* 121. De la captivité, *ibid.* 387.
- MOURIR**, se livrer à l'idolâtrie, II, 69. Perdre la liberté, *ibid.* 267.
- MYSTÈRE** (*le*) qui distingue dans l'Eglise les bons d'avec les méchans, n'étoit pas assez dévoilé du tems du saint homme Job, II, 426.

N.

- NABUCHODONOSOR** vainqueur d'Edom, I, 135. Fut un des premiers qui fit des Rois captifs, *ibid.*
- NAISSANCES** de deux sortes, II, 5. Quand ont elles lieu; *ibid.* La naturelle est un décret éternel de Dieu, *ibid.* 93.
- NOMINATIF** (*le*) doit être quelquefois suppléé, I, 75.
- NEIGE** (*la*), pour l'esclavage, II, 343.
- NERFS** (*les*) désignent la force, la vigueur & le courage des enfans de l'Eglise d'Israël, II, 36.
- NOMS PROPRES** (*les*) désignent de tems en tems les qualités de celui dont on parle, I, 30.
- NOM** (*le*) en renferme quelquefois un second dans la langue sainte, I, 65. Des filles de Job, *ibid.* 109. Collectif, se joint au pluriel, II, 56. Pour un verbe, *ibid.* 117. Avec un participe rendu par un seul verbe, *ibid.* 220.
- NOURRITURE**, l'espèce pour la nourriture en général, II, 146.

NUAGE, pour les tems nébuleux de la captivité, II, 112. Pourquoi Israël en a-t-il été couvert ? *ibid.* 113.

NUIT. Il est de son essence d'être plus ou moins ténébreuse, II, 88. Pour l'idolatrie, *ibid.* 34, 44, 45 & 413. Elle sera abandonnée, *ibid.* 55. Caractérise le culte des idoles, *ibid.* 96. Jamais elle ne reparoîtra dans Israël, *ibid.*

O.

OBSCURITÉ (l'), la captivité, II, 413. Les Apostats d'Israël, *ibid.* 363.

OCCUPATION. Celle de former des troupes est plus brillante pour un Prince que celle de réparer des ruines, II, 124.

ŒIL (l'), les Prophètes, II, 368.

ŒUVRE (l') de ses mains, ce qu'il désigne, I, 47.

OISEAU, l'Israélite mis en liberté, II, 286. Les Grands d'une nation, *ibid.* 287. Les Israélites, *ibid.* 288.

OISEAU (les petits de l'), les Israélites issus des familles les plus considérables, II, 287.

OISEAUX du ciel, les Chaldéens, II, 418.

OMBRES de la mort (les), pour la captivité, II, 97. Pour son emblème, *ibid.* 113. Pour celui de l'Empire de Babylone, *ibid.* 363.

OPPRIMÉS (les), pour les Israélites captifs, II, 414.

ORACLE (l') adressé à *Eliphaz* prédit la ruine des Chaldéens, II, 234. Où il se termine, *ibid.* 269.

ORGANES matériels. Il n'y en a point dans les séjours spirituels, I, 33. immatériel quel il est ? *ibid.*

210 TABLE GÉNÉRALE

- ORPHELIN**, les Israélites captifs, II, 414.
ORION, *Constellation méridionale*, pour les Perses, II, 356.
OS (*les*) caractérisent les membres de l'Eglise d'Israëlles plus capables de la soutenir, II, 364.
OURSE (*l'*), pour le Roi de Babylone, II, 197.
OUVRAGE *de la main de Dieu*, le peuple d'Israël, II, 388.
OUVRIR *la bouche*, signification de ces termes, II, 30.

P.

- PAYS** *sans ordre*, l'Empire de Babylone, II, 363.
PARAPHRASTE *Chaldéen* (*le*) prend le dérangement du cœur pour l'écart de l'esprit, I, 89. Ses puérilités, II, 138.
PARTICULE rendue par un verbe, I, 72.
PARTIE (*la*) pour le tout, I, 63. II, 117, 124, 280 & 390.
PASSEREAU (*le*) désigne le peuple d'Israël, II, 288.
PAUVRES (*les*), pour le peuple d'Israël captif, II, 323 & 414.
PEAU (*la*), pour l'épiderme, I, 87. L'autorité de l'Eglise d'Israël après son retour, II, 349.
PÉCHÉ, l'idolâtrie d'Israël, II, 389. Originel cru de tout tems dans la nation sainte, *ibid.* 376. Image de l'idolâtrie, *ibid.*
PENSÉE (*la*), tient lieu de parole parmi les Esprits, I, 82. Sans néanmoins leur être connue, *ibid.*
PERSONNAGES (*les*) du Poëme de Job ne font point les trois amis de ce saint homme, II, 426.
PEUPLE (*le*) d'Israël déplore par la bouche

de Job l'origine de ses malheurs, II, 4. Maudit le tems où il est tombé dans l'idolâtrie, & l'idolâtrie même ; fait des vœux pour qu'elle disparoisse , de même que ses Ministres ; se plaint de cequ'on ne l'a pas empêché d'y tomber, *ibid.* 121. Sa multiplication après son retour de la captivité, *ibid.* 333.

PEUPLES sans intelligence , les Chaldéens, II, 263. Privés de l'usage de la raison , les Apostats d'Israël, *ibid.* 269. De la vie , de la liberté , *ibid.* 272.

PIERRES (*les*) indiquent les habitans d'un pays, II, 135. Les murs d'une ville, *ibid.* 390.

PHASSUR fait mettre Jérémie dans les fers , II, 76. Condamné à mourir en captivité , *ibid.* 77. Gouverneur du Temple, *ibid.* 247.

PLUMES (*les*) caractérisent les Provinces élevées aux Médes , II, 429.

PLURIERS (*les*) ont plus d'énergie que les singuliers, II, 315. Ce nombre fait voir que l'Eglise d'Israël ne parle point au seul Sophar , *ibid.* 367.

POÈME de Job (*le*) est sublime , mais très-obscure , I, 115. N'est pas de Moÿse , *ibid.* 128. Son objet , II, 4.

POÉSIES (*les*) Grecques & Latines tirent une partie de leur beauté de la fiction , mais non pas celle des Hébreux , II, 89. Il faut distinguer les Poésies sacrées d'avec les profanes , II, 91.

POSSESSION (*la*) mise pour les troupeaux , I, 33.

POUSSIÈRE (*la*) désigne le renversement de l'Empire de Babylone , II, 181. La captivité des Chaldéens , *ibid.* 292. L'état humiliant de leur Monarchie après la conquête de Cyrus , *ibid.* 404.

- PRÊTRES** (*les*) déserteurs de la Loi du vrai Dieu furent rares, lorsque les dix tribus abandonnèrent son culte, II, 267. Mais il y en eut un bien plus grand nombre à la défection de Juda, *ibid.* 247. Leur châtement fut la captivité, *ibid.* 248.
- PRÉPOSITION.** Lorsque deux sont jointes ensemble, la première exige un supplément, I, 53 & 62. Changée en verbe par S. Jérôme, *ibid.* 62. En nom par le Grec, *ibid.* 90. Demande un supplément, II, 47. Un adjectif, *ibid.* 268.
- PRÉVARICATION** (*la*) désigne l'idolâtrie, II, 370 & 373.
- PRINCE des ténèbres**, son activité, I, 42. Sa supériorité sur toutes les autres Intelligences, *ibid.*
- PRINCES** (*les*) de l'Idumée, captifs, I, 137. Dans quel pays, *ibid.* 147. Ne connoissoient point la vraie sagesse, II, 153. Imputoient à l'Eglise les crimes de ses enfans, *ibid.*
- PROFANE** (*le*) désigne le Chaldéen, II, 401.
- PRONOMS personnels** (*les*) renferment de tems en tems une idée modificative, I, 45. rendu par un verbe, *ibid.* 84.
- PROPHÈTES** (*les*) ne parlent pas toujours en leur nom dans leurs Ouvrages, II, 94. Souvent le peuple d'Israël s'énonce par leur bouche, *ibid.* 95.
- PROPHÉTIES** essentielles du Poëme de Job; II, 393.
- PROSPÉRITÉ des Chaldéens** fixée à la délivrance d'Israël, II, 311.
- PROSTITUTION** (*la*), pour l'idolâtrie.
- PSAUMES** (*les*) expriment ordinairement les gémissemens, les plaintes, les vœux, l'espé-

rance & la joie de l'Eglise d'Israël, II, 94.
Leurs Auteurs y parlent de tems en tems en son nom, *ibid.* 95.

PURGATOIRE reconnu dans Israël avant les Machabées, II, 387.

PUPILLE (*le*), pour les Israélites captifs, II, 343 & 414, pour l'Eglise Chrétienne, *ibid.* 248.

Q.

QUELQU'UN (*un*), pour un Ange ou pour le Verbe, II, 227.

R.

RABBINS (*les*), leurs contradictions, II, 107.

RACINES (*les*), pour les conquêtes de Nabuchodonosor, II, 291.

RAILLEURS (*les*) de l'Eglise d'Israël, les Apostats & les Chaldéens, II.

RAYON de lumière (*le*), pour le monument d'une ancienne splendeur, II, 108. *De l'aurore*, pour le commencement de la liberté, *ibid.*

RAVAGE (*les*) désignent les incursions des Médes & des Perses, II, 390.

RÉGION, pour la Monarchie de Babylone, II, 282. Pour le Royaume d'Israël, *ibid.* 302.

RENDRE pur, purifier de l'idolâtrie, II, 376.

RÉFLÉXIONS sur l'oracle révélé à Eliphaz, II, 228. Sur la manière dont on a traduit les sept premiers versets du Chap. V, *ibid.* 292.

RÉSURRECTION (*la*), image de la délivrance d'Israël, II, 295.

RÉTICENCES, moyens de les remplir, I, 55, Supplées par S. Jérôme, II, 181.

214 TABLE GÉNÉRALE

- RÉVÉLATION** (*la*) faite à *Eliphaz* vient de Dieu, II, 295.
- RHINOCEROS** (*le*), pour Nabuchodonosor, II, 429.
- RICHES** (*les*), pour les Apostats d'Israël, II, 366.
- ROCHER** (*le*) indique le pouvoir suprême de l'Empire de Babylone, II, 391.

S.

- SABÉENS** (*les*) commandés par des femmes, I, 56. Quels étoient ceux dont parle le Livre de Job ? *ibid.* 58. Peuples de l'Arabie heureuse, *ibid.* 128. De quatre sortes, *ibid.* 125. Tribu d'Arabes, *ibid.* 136.
- SACRIFICES** (*les*) défendus aux seuls Israélites hors la terre d'Israël, I, 151. Job en offre par ordre du Seigneur, *ibid.* 152.
- SAINTS**. Comment la connoissance de nos besoins leur parvient-elle ? I, 36. Ils n'ont aucune relation avec la matière, *ibid.* Aucun, dans l'ancien Testament, n'a fait d'imprécation contre sa naissance, II, 97. Quelques-uns par zèle de religion se sont souhaité la mort, *ibid.* 8.
- SANG immonde** (*le*), la race des Apostats d'Israël, II, 376.
- SATAN** ne peut frapper Job de maladie. Pourquoi ? I, 54. Le feu qui consuma les troupeaux fut son ouvrage, *ibid.* 60. Il reconnoît à sa honte que Dieu a permis les épreuves de ce saint comme, *ibid.* 80.
- SAUFERELLES** (*les*) caractérisent les Chaldéens, II, 19.
- SEIN**. Ce qu'il signifie, II, 13. De l'Eglise

DES MATIÈRES. 215

d'Israël, *ibid.* 69, 100 & 116. Pour la Patrie, *ibid.* 130.

SEL (*le*), emblème de la sagesse, II, 48.

SENS anagogique (*le*) n'exclut point le sens littéral, II, 242. *Littéral.* Des versets, 13, 14, 15, 16, 17, 18 & 19 du troisième Chap.

SEPTENTRION (*le*), pour la Médie, II, 416.

SERVITEURS (*les*) désignent les Israélites captifs à Babylone, *ibid.* Les dix Tribus, *ibid.* 246.

SÉPULCHRES (*les*), pour l'Empire de Babylone,

SILLONS (*les*) désignent la longueur & l'excès des maux dont les Israélites furent accablés pendant leur esclavage à Babylone, II, 187.

SIMPLICITÉ (*la*), pour la vérité simple qui régné dans les écrits des Prophètes, II, 365.

SINGULIER (*le*) en rapport avec des pluriels, II, 144. Se change en pluriel lorsqu'il s'agit de peuples ou de nations, *ibid.* 280.

SODOME & GOMORRHE. Un particulier ne peut point éprouver le sort de ces deux villes, II, 86.

SONGES que Dieu envoyoit aux Prophètes, II, 345.

SOPHAR, Roi, I, 5. d'Idumée, II, 153.

SOUFFLE (*le*), pour les ordres de Cyrus, II, 429. Pour ce Prince même, *ibid.* 188.

STYLE énigmatique (*le*) est un des principaux ornemens de la Poésie des Hébreux, II, 91. Son existence ignorée par M. Louth, *ibid.*

SUPPLÉMENS (*les*) autorisés par S. Jérôme, II, 177, 178 & 338. Leur nécessité, *ibid.* 404.

SYRIE (*la*) réputée terre d'Israël, pourquoi ? I, 151.

T.

- TÉMOINS** (*les*) désignent le peuple d'Israël, II, 362.
- TÉNÈBRES** (*les*), pour la captivité, II, 100, 109 & III.
- TENTES** (*les*) indiquent les habitans d'Israël après son retour de Babylone, II, 330.
- TERMES**. Si on prend ceux du troisième Chap. de Job dans leur sens naturel, Job a grièvement péché, II, p. 93. *Enigmatiques*. Le troisième Ch. de Job en est rempli, II, 151. Sont susceptibles de différentes significations, *ibid.* 102. Développés par les Pères & les Commentateurs, *ibid.* 119. *Métaphoriques*, II, 122.
- TERRE de Hus**. Trois pays différens portent ce nom, I, 17. Patrie de Job, sa position, *ibid.* 18, 25 & 122. Etoit dans l'Idumée, *ibid.* 126. A l'orient de Bosra, *ibid.* 142. Pour les Israélites fidèles, II, 398.
- TERREUR** (*la*) est le mobile qui détermine les mauvais Anges à exécuter les volontés de Dieu, I, 82.
- TEXTE de Job** dégagé de ses termes énigmatiques, II, 100.
- THÉMAN** (*pays de*, sa position, I, 15.
- TIGNE**, figure du Tout-puissant, II, 256.
- TOMBEAU** (*le*), symbole de l'esclavage, II, 430.
- TOURBILLONS** (*les*), pour les armées des Perses & des Médes, II, 118.
- TRAVAUX forcés**, pour les maux de la captivité, II, 282.
- TREMBLEMENT** (*le*) ne regarde que le corps, II, 222.

TRÈS-HAUT

TRÈS-HAUT (*le*) emploie vint ans à ruiner le Royaume d'Israël, II, 255 & 21. A consumer celui de Babylone, *ibid.* 256.

TRIBULATION. Combien Israël en a-t-il essuyées ? II, 319.

TRONC d'arbre, l'Israélite captif, II, 378.

TROUPEAUX de Job (*les*) n'ont point été enlevés par une troupe de brigands, I, 136 ; mais par les Sabéens & les Chaldéens.

TYRANNIE des Chaldéens (*la*) étoit le crime que Dieu devoit châtier, II, 239.

V.

VASE (*le*), pour la partie de l'Eglise d'Israël, II, 358.

VAUTOUR (*le*) désigne les Chaldéens, II, 418.

VENT brûlant (*le*) Cyrus, II, 417.

VER, le peuple d'Israël, II, 403.

VERBE rendu par un nom, II, 176. Quelques-uns se mettent avant d'autres, *ibid.* 219.

VERMISSEAUX (*les*), pour les mères & les sœurs d'Israël, II, 403.

VEUVES (*les*) caractérisent les Israélites captifs, II, 414.

VIE de la foi, de l'espérance & de la charité, II, 117. Pour la liberté, *ibid.* 129 & 361.

Vie nouvelle, pour la délivrance de la captivité, *ibid.* 387 & 410.

VIEILLESSE (*la*) de l'Eglise fut glorieuse, II, 336 & 338.

VIPÈRES (*les*) désignent les Ministres de Sédécias, II, 106.

218 TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

VISION (*la*) fut une voie dont Dieu se servoit pour faire connoître ses desseins , II , 211.
Sa nécessité pour le tems de la captivité , *ibid.*
Elle inspiroit quelquefois de la terreur , *ibid.*
213. Celle d'Eliphaz venoit de Dieu , *ibid.*
Vœu des Israélites contre l'idolâtrie , II , 53.

Fin de la Table générale des matières.

FAUTES A CORRIGER.

DANS LE MÉMOIRE.

Page 59 , ligne 7 , renferme , *lis.* renferment.
Page 84 , lig. 5 & 6 de la note , נקש משכנה בהון ,
נעל שמשא נקש משכנה בהון , *lis.* נעל שמשא
Page 91 , ligne 11 , Copthes , *lis.* Cophtes , *de*
même que dans les autres endroits où vous
trouverez la même faute.
Page 174 , lig. 14 , nous permettent-elles , *lis.*
nous permettent-ils.
Page 184 , lig. 3 , lu , *lis.* lui.
Page 187 , lig. dernière , Catholirues , *lis.* Catho-
liques.

DANS L'ESSAI SUR JOB.

Page 11 , lig. première , vas , *lis.* va.
Page 64 , lig. 8 , enlevés , *lis.* enlevé.
Page 89 , lig. 2 , vous vevez , *lis.* vous venez.
Page 91 , lig. 9 , après avoir fait à Job , *lis.* après
avoir adressé.
Page 98. lig. 1 & 15 , faites la même correction.

PRIVILÈGE DU ROI.

L OUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre. A nos amés & féaux Confeillers, les Gens tenant nos Cours de Parlement, Maîtres des Requêtes ordinaires de notre Hôtel, Grand Conseil, Prévôt de Paris, Ballifs, Sénéchaux, leurs Lieutenans Civils, & autres nos Justiciers qu'il appartiendra, salut. Notre amé . . . nous a fait exposer qu'il désireroit faire imprimer & donner au Public un *Essai sur le Livre de Job*, s'il nous plaisoit lui accorder nos Lettres de Permission pour ce nécessaires. A ces causes, voulant favorablement traiter l'Exposant, nous lui avons permis & permettons par ces présentes, de faire imprimer ledit Ouvrage autant de fois que bon lui semblera, & de le faire vendre & débiter par tout notre Royaume pendant le tems de trois années consécutives, à compter du jour de la date des présentes. Faisons défenses à tous imprimeurs, Libraires, & autres personnes, de quelque qualité & condition qu'elles soient, d'en introduire d'impression étrangère dans aucun lieu de notre obéissance. A la charge que ces présentes seront enregistrées tout au long sur le Registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, dans trois mois de la date d'icelles, que l'impression dudit Ouvrage sera faite dans notre Royaume, & non ailleurs, en bon papier & beaux caractères; que l'impétrant se conformera en tout aux Règlements de la Librairie, & notamment à celui du 10 Avril 1725, à peine de déchéance de la pré-

sente Permission ; qu'avant de l'exposer en vente, le manuscrit qui aura servi de copie à l'impression dudit Ouvrage , sera remis dans le même état où l'Approbation y aura été donnée , ès mains de notre très-cher & féal Chevalier, Chancelier Garde des Sceaux de France , le Sieur DE MAUPEOU ; qu'il en sera ensuite remis deux Exemplaires dans notre Bibliothèque publique , un dans celle de notre Château du Louvre , & un dans celle du Sieur DE MAUPEOU ; le tout à peine de nullité des présentes. Du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire jouir ledit Exposant & ses ayant causes , pleinement & paisiblement , sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons qu'à la copie des présentes , qui sera imprimée tout au long au commencement ou à la fin dudit Ouvrage , foi soit ajoutée comme à l'original. Commandons au premier notre Huissier ou Sergent sur ce requis , de faire pour l'exécution d'icelles tous actes requis & nécessaires , sans demander autre permission , & nonobstant clameur de haro , charte Normande , & Lettres à ce contraires : Car tel est notre plaisir. Donné à Paris , le Mercredi premier jour de Février , l'an mil sept cent soixante-neuf , & de notre Règne le cinquante-quatrième.

Par le Roi en son Conseil.

LE BEGUE.

Registré sur le Registre XVII de la Chambre Royale & Syndicale des Libraires & Imprimeurs de Paris , N° 253 , fol. 620 , conformément au Règlement de 1723. A Paris , ce 20 Février 1769.

BRIASSON , Syndic.

2 Yunnan ...
1 ...

